

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1981-1982

COMPTE RENDU INTEGRAL — 2° SEANCE

Séance du Mardi 22 Décembre 1981.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

1. — **Procès-verbal** (p. 4496).

2. — **Plan intérimaire.** — Discussion d'un projet de loi déclaré d'urgence (p. 4496).

Discussion générale : M. Michel Rocard, ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire.

PRÉSIDENCE DE M. ROBERT LAUCOURNET

MM. René Teulade, rapporteur du Conseil économique et social ; Jacques Braconnier, rapporteur de la commission des affaires économiques ; Georges Lombard, rapporteur pour avis de la commission des finances.

Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY

MM. Lucien Delmas, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Pierre Louvot, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales.

PRÉSIDENCE DE M. ROBERT LAUCOURNET

MM. Pierre Noé, Raymond Dumont, Marc Bœuf.

3. — **Evénements de Pologne** (p. 4518).

MM. Michel Rocard, ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire ; André Méric, Michel Chauty, président de la commission des affaires économiques ; Marcel Lucotte.

4. — **Plan intérimaire.** — Suite de la discussion d'un projet de loi déclaré d'urgence (p. 4519).

Discussion générale (*suite*) : M. Frédéric Wirth, Mme Monique Midy.

PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY

MM. Robert Laucournet, Marcel Lucotte, Louis Souvet, Stéphane Bonduel, Roger Poudonson, Michel Rocard, ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire, le président.

Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE SCHUMANN

5. — **Mesures d'ordre social.** — Rejet d'un projet de loi d'habilitation en nouvelle lecture (p. 4530).

Discussion générale : M. François Collet, rapporteur de la commission spéciale ; Mme Nicole Questiaux, ministre de la solidarité nationale.

Motion n° 1 de la commission spéciale tendant à opposer la question préalable. — MM. le rapporteur, Jean-Pierre Cantegrit, président de la commission spéciale. — Adoption au scrutin public.

Rejet de l'ensemble du projet de loi.

6. — **Réinstallation des rapatriés.** — Adoption des conclusions d'une commission mixte paritaire (p. 4530).

Discussion générale : M. Jacques Descours Desacres, en remplacement de M. Jean Francou, rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire ; Mme Nicole Questiaux, ministre de la solidarité nationale ; MM. André Méric, Jean Chérioux.

Art. 2 (p. 4531).

M. le rapporteur.

Art. 3 (p. 4531).

M. le rapporteur.

Art. 4 (p. 4532).

M. le rapporteur.

Art. 5, 8, 10, 11, 14 bis et 14 ter (p. 4532).

Vote sur l'ensemble (p. 4532).

MM. André Méric, François Collet, Etienne Dailly, Jean-Pierre Cantegrit, le rapporteur.

Adoption, au scrutin public, de l'ensemble du projet de loi.

7. — Plan intérimaire. — Suite de la discussion et rejet d'un projet de loi, déclaré d'urgence (p. 4534).

Discussion générale (suite) : MM. Michel Rocard, ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire ; Georges Lombard, rapporteur pour avis de la commission des finances ; Roger Poudonson, Gérard Ehlers.

Motion n° 1 de la commission des affaires économiques tendant à opposer la question préalable. — MM. Jacques Braconnier, rapporteur de la commission des affaires économiques ; René Regnault, Michel Chauty, président de la commission des affaires économiques ; le ministre. — Adoption au scrutin public.

Rejet de l'ensemble du projet de loi.

8. — Nomination de membres d'une commission mixte paritaire (p. 4544).

9. — Fait personnel (p. 4545).

10. — Transmission de projets de loi (p. 4545).

11. — Dépôt d'une proposition de loi (p. 4545).

12. — Retrait d'une proposition de loi (p. 4545).

13. — Dépôt de rapports (p. 4545).

14. — Ordre du jour (p. 4545).

PRESIDENCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER,
vice-président.

La séance est ouverte à dix heures cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

PLAN INTERIMAIRE

Discussion d'un projet de loi déclaré d'urgence.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, approuvant le Plan intérimaire pour 1982 et 1983 (nos 118, 130, 133, 137, 127, 1981-1982).

Avant d'ouvrir la discussion, je dois vous informer que j'ai reçu de M. Gabriel Ventejol, président du Conseil économique et social, la lettre suivante :

Paris, le 4 décembre 1981.

Monsieur le président,

Le Conseil économique et social a été saisi par le Premier ministre du « Plan intérimaire : stratégie pour deux ans, 1982-1983 ». Il a rendu son avis le 18 novembre 1981.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil économique et social demande, conformément aux dispositions de l'article 69 de la Constitution, que M. Teulade, rapporteur de la commission spéciale du Plan, puisse exposer cet avis devant le Sénat.

M. Teulade sera à la disposition du Sénat pour présenter l'avis du Conseil économique et social à la date qui sera fixée pour la discussion de ce projet à l'ordre du jour du Sénat.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma haute considération.

Signé : GABRIEL VENTEJOL.

Conformément à l'article 69 de la Constitution et à l'article 42 de notre règlement, huissiers, veuillez introduire M. René Teulade, rapporteur du Conseil économique et social.

(M. René Teulade, rapporteur du Conseil économique et social, est introduit avec le cérémonial d'usage.)

M. le président. Je rappelle qu'en application de l'article 42, alinéa 4, du règlement, le représentant du Conseil économique et social expose devant le Sénat l'avis du Conseil avant la présentation du rapport de la commission saisie au fond.

D'autre part, le représentant du Conseil économique et social a accès dans l'hémicycle pendant toute la durée de la discussion en séance publique. A la demande du président de la commission saisie au fond, la parole lui est accordée pour donner le point de vue du Conseil sur tel ou tel amendement ou sur tel ou tel point particulier de la discussion.

Dans la discussion générale, la parole est à M. le ministre d'Etat.

M. Michel Rocard, ministre d'Etat, ministre du plan et de l'aménagement du territoire. Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, le renouveau de la planification est, après la décentralisation et les nationalisations, la troisième des grandes réformes de structures qui marqueront le septennat du Président François Mitterrand.

Le plan intérimaire que je vais maintenant vous présenter n'en annonce encore que les prémisses : je commencerai donc par vous indiquer comment il se situe dans la démarche générale que nous avons entreprise pour rendre au plan tout son rôle et toute sa dimension ; je poursuivrai dans un second temps en précisant les grands axes de la stratégie du plan intérimaire : la décentralisation, c'est-à-dire une meilleure maîtrise du développement équilibré de nos collectivités territoriales ; l'extension du secteur public, c'est-à-dire une meilleure maîtrise des secteurs industriels importants et du secteur bancaire au service d'une nouvelle politique industrielle ; la planification, dont le renouveau s'affirme ici et aujourd'hui avec la présentation du plan intérimaire pour 1982 et 1983, déjà adopté par l'Assemblée nationale.

Le choix de nos concitoyens, voilà six mois, traduisait leur double aspiration au changement et à la sécurité. Il ne s'agissait ni d'échanger une sécurité illusoire contre le renoncement au changement, ni — en ces temps troublés par la crise — de s'abandonner à une frénésie aveugle et incontrôlée de changement au détriment de la sécurité.

A travers le plan s'exprime l'équilibre dynamique de la volonté de changement et du besoin de sécurité : il décrit en effet les objectifs et les conditions d'avancée vers une société de solidarité, société où les partenaires responsables, en pleine connaissance des règles du jeu social et sans renoncer à défendre leurs intérêts légitimes, passent les compromis et les accords nécessaires au redressement du pays, et d'abord à cette priorité absolue qu'est la lutte pour l'emploi.

Ce plan intérimaire n'est qu'une étape dans le processus engagé pour rendre à la France une planification efficace et démocratique, capable d'exprimer le grand débat de la nation avec elle-même.

Préparé en quelques semaines, du 8 juillet au 14 octobre, donc en un temps bref, le Plan intérimaire n'est que l'ébauche des nouveaux principes de la planification. Le court laps de temps qui nous a été imparti n'a pas permis, en effet, d'aller aussi loin et aussi profond que nous l'aurions voulu dans la consultation des régions et des partenaires sociaux.

Pourtant, la qualité de bien des travaux des établissements publics régionaux, des conseils économiques et sociaux régionaux, l'attention et la participation soutenues des partenaires sociaux représentés au plus haut niveau à la commission qui a préparé le Plan de deux ans, le vote final intervenu sur l'avis du Conseil économique et social, dont M. Teulade dans un instant vous donnera le détail, témoignent de ce que le Plan commence à redevenir le lieu et l'instrument du dialogue et du compromis social.

Cet avis, que vous allez entendre résumer par le rapporteur du Conseil économique et social, est nuancé dans son approbation des grandes lignes de la stratégie économique et sociale que propose le Gouvernement. Il formule des interrogations et des réserves sur des points que, pour ma part, je ne considère ni comme secondaires ni comme dénués de pertinence.

Je n'en trouve donc que plus significatif que l'opposition se soit réduite à cinq membres siégeant soit au titre des qualifications politiques que leur reconnaissait la majorité d'hier, soit au titre des privilèges de la propriété foncière.

Il est symbolique que les représentants du monde du travail se soient reconnus, tout comme d'ailleurs un certain nombre de personnalités significatives du groupe de l'entreprise privée, dans les choix du Gouvernement pour, à la fois, relancer la croissance et réduire les injustices économiques et sociales.

Notre volonté de rendre au Plan son rôle de lieu et d'instrument du dialogue n'implique pour autant aucune confusion des genres. Le Gouvernement n'abdique pas les responsabilités qui sont les siennes, et qui sont de conduire la politique, en cherchant à les dissoudre dans je ne sais quel partage incertain des choix et dans un mélange douteux des fonctions.

Mais nous voulons que le Plan retrouve sa capacité et son rôle de catalyseur des imaginations, des volontés et des énergies autour d'une grande ambition nationale. Il doit redevenir l'expression du grand dessein que le pays s'assigne à lui-même, et nous ne lui rendrons cette place éminente que si les choix politiques, économiques et sociaux cessent d'être l'affaire de quelques ministres et de leurs services — fussent-ils fort éminents — pour être compris, reconnus, assumés par les forces vives et les élus de la nation.

Des choix compris, reconnus, assumés : il s'agit bien de substituer à la logique du consensus, c'est-à-dire à de vagues convergences autour d'un plus petit commun dénominateur, la logique du compromis social, c'est-à-dire celle de l'accord et de la solidarité dans le respect de l'autonomie et de la personnalité des partenaires majeurs et responsables.

J'ai bien conscience du temps et de la patience qui seront nécessaires pour réhabiliter l'entreprise planificatrice dans ce sens. Il faudra notamment que chacun sache briser la glace protectrice des replis frileux sur des préoccupations trop uniquement catégorielles.

Il faut, en effet, admettre qu'une démocratie authentique exige que la planification contractuelle concilie les deux exigences fondamentales, celle de la liberté des choix particuliers et celle de la volonté collective.

Elle le peut, car elle n'est pas le fait d'imposer une vision unique, même élaborée après consultation : elle résulte de la confrontation même des intérêts. Elle donne valeur d'engagement aux décisions prises. En somme, elle est la condition d'une société solidaire et inventive.

Ce renouveau de la planification se traduit aussi dans l'extension de son contenu à la politique culturelle, au temps libre et à la vie quotidienne. Il atteste que la réduction des inégalités, la reconquête d'une plus grande dignité humaine ont d'autres dimensions que trop strictement économiques et sociales.

Pour la première fois aussi, le plan comporte des engagements internationaux dans le domaine de la coopération, en jetant les prémisses nécessaires à la conclusion de ce que seront peut-être un jour, si l'accord se fait avec les pays concernés, les accords de codéveloppement avec le tiers monde.

Aux orientations nouvelles de logique et de contenu s'ajoute la volonté de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs que le plan annonce. Au plan-discours, alibi et justification d'une politique décidée ailleurs et autrement, succède donc déjà le plan-effort, expression d'objectifs sans doute ambitieux — je m'attends à me l'entendre dire tout à l'heure — mais dont la loi de finances traduit pourtant déjà les moyens mobilisés pour les réaliser.

On a beaucoup dit que le Plan de deux ans comportait peu d'objectifs chiffrés. Si, en effet, dans une période de mutations structurelles importantes, il est difficile de prévoir et de quantifier à l'horizon de deux ans les effets des réformes entreprises, le Plan intérimaire comporte pourtant nombre d'indications chiffrées.

Je les ai énumérées en détail devant l'Assemblée nationale, en soulignant la portée des engagements qu'elles traduisent, en particulier dans le domaine social : créations d'emplois, réduction de la durée du travail, relèvement des bas salaires et du Smic, construction de logements, budget de la culture ; par ailleurs, des efforts de recherche et de coopération font l'objet d'engagements précis ; un document d'information, annexé au projet de loi de finances pour 1982, vous indique clairement, ministère par ministère, comment le budget traduit les priorités du Plan. L'an prochain, ainsi que le prévoit l'article 3 du projet de loi qui vous est soumis, c'est un rapport conjoint du ministre du budget et du ministre du Plan qui présentera cette articulation, et là, l'innovation touchera même la procédure formelle.

Le Parlement et les partenaires sociaux pourront ainsi juger des moyens d'exécution — notamment budgétaires — mais aussi du suivi du Plan : nous avons voulu rendre sa crédibilité à l'impératif de planification, trop souvent oublié au profit des

contraintes financières à court terme, et en démocratiser le contrôle, notamment par l'association du Parlement à une commission du suivi dont l'article 3 du projet de loi prévoit aussi la création.

Enfin, de nouveaux instruments — les contrats de Plan — seront mis en place pour l'application du Plan, dès 1982, entre l'Etat et les entreprises — notamment les grandes entreprises nationalisées — comme avec les collectivités territoriales.

La démarche de ce Plan intérimaire est donc résolument novatrice. Elle annonce l'effort plus approfondi de renouvellement qui sera sanctionné par un projet de loi sur la nouvelle planification que le Gouvernement déposera sur le bureau de l'Assemblée nationale au printemps prochain.

Le projet de loi portant approbation du Plan intérimaire préfigure ce que seront les points forts de ce texte de portée plus solennelle : contenu, champ et rythmes de la planification nationale, articulation entre la planification et la décentralisation, moyens d'exécution et de financement du Plan, contractualisation des rapports entre l'Etat et ses partenaires, démocratisation du processus et des instances de planification, autant de questions qui seront éclairées, sans exclusive, par les travaux d'une grande commission de hautes personnalités, que j'installerai dans les tout prochains jours et qui devra me remettre un rapport au cours du premier trimestre 1982. Sans exclusive, ai-je dit, puisque je compte associer à l'élaboration de ce texte et les commissions parlementaires et les partenaires sociaux, notamment à travers le Conseil économique et social.

Devant votre assemblée, que l'on appelle souvent le « Grand conseil des communes de France », je voudrais m'arrêter un instant sur les rapports entre la planification et la décentralisation.

Je crois, de toute ma conviction de socialiste attaché depuis tant d'années à la régionalisation, même à une époque où cette idée n'avait pas encore vraiment fait son chemin à l'intérieur de la gauche, que planification et décentralisation sont indissociables. En effet, c'est de la planification qu'il dépend que la décentralisation ne se transforme pas en dispersion des efforts ou en exacerbation des égoïsmes particuliers, et que les actions des collectivités publiques, à tous les niveaux, aillent finalement dans le même sens, celui des priorités exprimées par la nation.

Et, sans décentralisation, la planification courrait vite le risque de n'être qu'un moule uniformisateur et tentaculaire, réducteur en fin de compte des libertés mêmes qu'elle prétendrait développer.

Cette planification décentralisée n'a, je crois, pas d'équivalent actuellement dans le monde. Dans ce domaine comme dans d'autres, il va nous falloir inventer, innover. Ce sera l'objet de ce projet de loi que le Gouvernement vous proposera au printemps prochain.

Sans préjuger des réflexions qui s'engageront alors, et dont vous discuterez, je crois pouvoir dire que cette planification décentralisée reposera sur les deux principes suivants : la pluralité des niveaux de son élaboration et de sa mise en œuvre comme garantie de son caractère décentralisé ; la contractualisation des rapports entre l'Etat et les différentes collectivités territoriales de la République à chaque niveau d'organisation sociale.

Trois grands niveaux d'élaboration et de mise en œuvre de la planification correspondent aux missions que l'on attend du Plan.

D'abord, le niveau national est comptable de l'intérêt général ; il rassemble la définition des grands équilibres économiques et des politiques prioritaires qui concernent chaque citoyen.

Mais le niveau national, ce n'est pas simplement le niveau de planification de l'Etat et il ne se réduit pas à la planification des ministères.

Ensuite, le niveau régional articulera les priorités nationales avec les programmes régionaux et locaux. Le plan régional serait donc la synthèse des politiques d'initiative régionale et des actions décidées par l'Etat dans la région.

Enfin, ma volonté est aussi de faire naître un troisième niveau de planification, le niveau local, c'est-à-dire le niveau directement opérationnel : celui des bassins d'emploi, celui des « pays », celui des villes moyennes ou des agglomérations... Ces microrégions sont des espaces de solidarité qui permettent de réaliser le plus près possible des citoyens l'articulation des choix économiques et des priorités sociales.

Cette pluralité des niveaux répond à une triple exigence. D'abord, une exigence économique, pour ancrer la planification de la vie locale et s'appuyer sur les acteurs les plus directs du développement : élus, syndicats, entrepreneurs. Ensuite, une exigence sociale, pour traduire la volonté de vivre, de travailler

et de décider au pays, pour préserver l'unité des groupes humains et sociaux, leur histoire, leur identité, trop souvent disloquée par le développement économique. Enfin, une exigence politique. C'est le pari selon lequel seule la participation du plus grand nombre de citoyens à l'élaboration de la planification fera du Plan le lieu du compromis et du dialogue social.

L'exécution du Plan reposera sur la même base du dialogue et du contrat. Il faut réhabiliter la notion même de contrat, qui ne doit plus être, comme par le passé, le simple moyen de collecter des financements ou la façon détournée pour l'Etat d'imposer sa volonté à des collectivités locales mineures. Grâce à la décentralisation, les contrats entre l'Etat et les régions seront des contrats entre partenaires également majeurs et responsables, afin d'harmoniser les politiques et d'en renforcer l'efficacité.

J'ai entendu, au cours d'un de mes déplacements en province, un président de conseil général traduire son inquiétude devant les effets de concurrence sauvage auxquels la décentralisation pouvait conduire les collectivités locales entre elles. Il m'a dit : « Monsieur le ministre, le Plan doit rester notre conscience et notre police ».

Conscience, assurément : pour fixer les objectifs, déterminer les moyens, enregistrer les engagements des uns et des autres. Il n'y a certes pas d'effort sans conscience de l'effort.

Police, oui, mais seulement au sens où le degré d'une civilisation se mesure à son caractère policé. L'impératif de planification doit être d'autant plus affirmé qu'il repose sur la volonté et non sur la contrainte.

Tel est l'esprit de la nouvelle planification, au service d'une nouvelle logique dont le principe est de rassembler le pays autour d'une volonté et d'un projet. C'est de ce que nous proposons aux Français pour les deux ans à venir que je veux maintenant vous parler.

Toute la stratégie du Plan intérimaire est orientée vers la restauration de la situation de l'emploi pour, à la fois, renverser la tendance à l'augmentation continue du chômage et développer un emploi de qualité et durable. Cet objectif est à la fois modeste et ambitieux puisqu'il suppose une création nette de 400 000 à 500 000 emplois dans les deux ans qui viennent — voilà l'ambition — et son effet sur notre démographie générale est modeste puisque, étant donné l'arrivée des générations sur le marché du travail, cela implique simplement la stabilisation du chômage pour 1982 et le commencement de sa décroissance seulement en 1983.

Cette stratégie n'est possible que si nous parvenons à faire reprendre à la France les chemins de la croissance sur des bases nouvelles, solides et stables. C'est pour cela, mesdames, messieurs les sénateurs, que nous avons commencé par relancer la consommation populaire, avec l'amélioration des bas revenus et des prestations sociales, tout en veillant à compenser, au moins pour partie, le coût pour les entreprises de ces avantages nouveaux, afin de maintenir leur capacité concurrentielle, fragilisée par la crise et par la politique menée ces dernières années.

La reprise de la consommation qui s'amorce montre que nous sommes dans la bonne voie, car elle ne peut manquer d'avoir des conséquences positives en matière d'anticipation des entrepreneurs : l'incitation à investir doit s'ensuivre.

Bien qu'ils aient été accrochés aux dogmes monétaristes, considérant l'emploi comme une résultante de priorités accordées à la politique monétaire et extérieure et non comme une priorité en soi, les gouvernements d'hier n'ont pas su combattre l'inflation. Le risque d'emballlement existe toujours et fait partie de nos contraintes héritées.

Pour les mêmes raisons, une trop forte reprise de la demande intérieure risque de se traduire, en l'état actuel de nos structures de commerce extérieur, par un recours massif et accru aux importations.

La croissance ne peut donc durablement reposer que sur la reprise en profondeur de l'investissement industriel, gage de la modernisation de notre industrie, meilleur garant à terme de l'emploi. Une telle politique, qui est au cœur du Plan de deux ans, implique de dégager les marges — j'insiste sur ce mot : il s'agit bien de marges — nécessaires à la reprise de l'investissement dont il faut, à brève échéance, qu'il vienne relayer la reprise de la consommation. J'y reviendrai dans un instant.

A cet égard, les orientations qui ont été prises et qui seront prises sur la modération de l'évolution des revenus et la recherche de la stabilisation des charges des entreprises sont tout à fait décisives : le Plan de deux ans met l'accent sur le caractère incontournable de ces réalités. Il implique que les surplus de croissance soient utilisés pour l'amélioration de la producti-

tivité et pour la réduction de la durée du travail, en tant qu'elle crée des emplois.

Par ailleurs, en économie ouverte, soumise à une concurrence extérieure de plus en plus dure, le différentiel de croissance par rapport à nos partenaires commerciaux, nécessaire à la satisfaction des besoins sociaux et aux créations d'emplois, ne sera pas obtenu sans un desserrement significatif de la contrainte extérieure.

Les deux actions décisives que propose le Plan de deux ans dans cette direction sont : d'une part, une politique ambitieuse — très ambitieuse — d'économies d'énergie, d'investissement et de recherche dans le domaine des énergies nouvelles ; d'autre part, la mise en œuvre d'une reconquête du marché intérieur, à laquelle doit participer, en premier lieu, le secteur public élargi. Cette politique appuiera le développement de secteurs, comme la filière bois-papier-carton, et la machine-outil où le déclin — hier accepté — de notre industrie a accru notre dépendance.

Mais faire des économies d'énergie significatives coûte cher, de même que le financement du développement du secteur public exige des crédits importants. Il importe donc que les priorités budgétaires aillent, là aussi, à l'investissement.

Les moyens de cette stratégie pour l'emploi peuvent se résumer ainsi : d'abord, un meilleur partage du travail, et les mesures sociales que l'Assemblée nationale a habilité le Gouvernement à prendre par ordonnances y contribueront ; ensuite, un meilleur partage des revenus, déjà commencé à travers les dispositions fiscales du projet de loi de finances pour 1982 ; en outre, un meilleur partage des responsabilités, que doivent permettre à la fois la décentralisation et l'extension des droits des travailleurs et, à cet égard, le Plan de deux ans reprend l'essentiel des propositions du rapport de mon collègue Jean Auroux, à commencer par l'exigence de négociation ; enfin, une meilleure mobilisation des moyens de la puissance publique, à la fois sur les plans bancaire et industriel, à travers l'extension du secteur public.

Les contraintes propres à cette stratégie économique et sociale sont donc clairement affichées dans le Plan de deux ans afin que chacun, notamment parmi les partenaires sociaux, saisisse bien les enjeux et les chances et assume les efforts nécessaires, les « compromis », entre ses intérêts légitimes et l'intérêt supérieur que représente aujourd'hui tout progrès collectif dans la lutte pour l'emploi.

Cette nouvelle croissance économique et sociale dépend, chacun le sent bien, de la capacité que nous aurons tous de réconcilier la France avec son industrie, de refaire de la France une nation d'entrepreneurs, et je tiens à cette formule.

Or il est une légende dont il faut faire justice : celle qui voudrait présenter la politique économique et industrielle des socialistes et de la gauche comme le fourrier de ce qu'on présente parfois comme une sorte de moloch bureaucratique, tuant lentement mais sûrement l'esprit d'entreprise.

Mais qui donc, mesdames, messieurs les sénateurs, toutes ces dernières années, a laissé se dégrader les positions de l'industrie française face à la concurrence des pays industrialisés ? Le solde commercial de la France avec ces pays était de moins 6 milliards de francs en 1973 ; il est aujourd'hui de moins 53 milliards de francs. Avec le Japon, il était, en 1973, de moins 700 millions de francs ; il est, en 1980, de moins 7,5 milliards de francs. Cette situation est particulièrement préoccupante pour les biens d'équipement : notre déficit a triplé pour la même période avec les Etats-Unis d'Amérique, le Japon et l'Allemagne fédérale.

Qui donc a laissé périliter l'investissement industriel, qui, dans le secteur privé, stagne ou décline chaque année depuis cinq ans au risque de franchir le seuil irrémédiable de vieillissement de pans complets de notre appareil industriel ?

Qui donc a laissé diminuer l'effort de recherche : 2,2 p. 100 de notre produit intérieur brut en 1967, 1,8 p. 100 en 1979 ?

Qui, enfin, mesdames, messieurs les sénateurs, en multipliant les réglementations, les formalités, les excès du centralisme, a paralysé, voire gâché le considérable potentiel de développement endogène, autonome, nourri par les ressources et les imaginations locales, dans nos régions et nos bassins d'emploi ?

Ces choses devaient être dites au moment où tant de personnes s'interrogent sur les rapports entre le Gouvernement et le patronat. Ces questions appellent des réponses, qui, rassemblées, forment la stratégie industrielle que nous proposons au pays.

A cet égard, l'histoire, mais aussi la géopolitique, nous montrent qu'il n'existe pas de stratégie de développement performante si elle ne s'enracine pas profondément dans la réalité sociale, historique et culturelle d'un pays, à partir de ses caractères propres. Que ceux qui, aujourd'hui, critiquent notre

politique ouvrent leurs fenêtres : où qu'ils tournent leurs yeux, que ce soit vers Tokyo, vers Francfort ou vers New York, ils découvriront un trait commun essentiel. Tous les responsables politiques et économiques de ces pays tiennent le même langage : ce qui fait la force d'une entreprise et d'une économie, c'est sa capacité à valoriser au mieux la main-d'œuvre telle qu'elle est constituée et organisée, d'où l'accent prioritairement mis sur les relations sociales dans l'entreprise, et sur la négociation dans les trois grands pays industriels, nos principaux compétiteurs, que je viens de citer.

C'est pourquoi le Plan intérimaire — et le Premier ministre est venu le dire lui-même aux partenaires sociaux rassemblés à la commission du Plan — insiste sur l'importance de la constitution de comités tripartites, horizontaux pour certains, par branche pour d'autres, au sein desquels la stratégie industrielle et l'action de l'Etat pourra être expliquée et débattue. Il pourra même être enrichi des informations et des critiques surgissant là.

De même, je crois nécessaire que toutes les structures d'aide aux entreprises en difficulté soient ouvertes, sous une forme ou sous une autre, aux élus et aux partenaires sociaux. Il faut que l'effort public se fasse avec davantage de transparence. Votre assemblée insiste d'ailleurs depuis longtemps sur ce point. C'est pourquoi, également, les contrats de Plan qui seront souscrits, notamment avec les entreprises nationalisées, devront avoir été débattus préalablement au sein de l'entreprise, dans le cadre de la démocratisation du secteur public.

La mise en œuvre à moyen terme de la stratégie de développement industriel proposée par le Plan intérimaire s'articulera autour de quatre grands axes.

Premier axe : le maintien d'une économie ouverte, ce qui implique le rejet, d'abord, d'un repli sur l'hexagone par une politique protectionniste tarifaire et non tarifaire de l'abaissement du niveau des échanges, ensuite du freinage, voire de l'interdiction des investissements directs français à l'étranger et étrangers en France, enfin, du retrait partiel ou total de la Communauté économique européenne.

Deuxième axe : une politique de la science et de la technologie qui redonne à la France des moyens d'avoir un potentiel scientifique et technique cohérent, et qui lui permette d'assurer la refonte de nos rapports avec le tiers monde.

Troisième axe : une politique volontariste de développement productif, avec le formidable effort d'adaptation et de formation de la main-d'œuvre qu'elle appelle.

Enfin, quatrième axe : une prise en charge collective par l'ensemble des partenaires concernés, aussi bien au niveau national qu'au niveau local.

Or, ce n'est ni dans un redéploiement effréné, ni dans le seul domaine des industries de pointe, que la France trouvera son salut comme dans la période récente. Il faut agir sur l'ensemble du tissu productif. Mais, comme nous savons parfaitement que notre pays n'a pas les moyens de répondre à tous les défis économiques en même temps, il faut définir des priorités précises agissant sur des leviers spécifiques et déterminés.

L'application concrète d'une nouvelle stratégie industrielle doit se faire dans trois directions : la maîtrise qualitative du marché intérieur ; la valorisation des points forts de l'économie nationale ; la maîtrise de l'internationalisation de la production.

La reconquête du marché intérieur est une idée tout à fait fondamentale qui doit dépasser le stade du slogan. L'objectif que se fixe prioritairement le Gouvernement est précis : il consiste à mettre l'accent sur les industries de biens d'équipements industriels. Dans ce secteur, nos faiblesses sont patentes et extrêmement dangereuses puisqu'elles conditionnent la maîtrise du futur. Ces industries constituent réellement le socle de tout système productif. Aucun pays prétendant à un certain développement et à une certaine indépendance ne peut se permettre de vivre durablement avec des failles importantes dans ses productions-là. C'est dire l'importance de l'effort à fournir, par exemple pour la machine-outil.

De même, la France possède aujourd'hui une filière agro-alimentaire performante, mais il reste encore beaucoup de progrès à faire pour alléger la charge de travail de l'agriculteur en amont de la chaîne. Cette revendication légitime doit inciter l'ensemble des parties concernées à concevoir des matériels, notamment de mesure, de régulation et de surveillance largement exportables, par exemple dans le tiers monde où la demande de modernisation agricole est croissante et immense.

Dans le cas du bois, de l'ameublement ou du cuir, c'est toute la filière — pour laquelle nous possédons un avantage naturel incontestable, mais non traduit au niveau de la position de force industrielle — qui est à reconstruire.

Je citerai aussi le cas des industries du loisir et du tourisme, autre point fort de l'économie française. La volonté du Gouvernement d'accroître le temps libre crée les conditions d'émergence d'une nouvelle offre compétitive et exportable dans ces domaines.

Ainsi la France, plutôt que de courir dans tous les secteurs après les standards et les coûts mondiaux, doit s'efforcer de saisir les chances qui, spécifiquement, s'offrent à elle. A partir de l'émergence de demandes nouvelles, il faut construire, certes avec prudence, mais avec détermination, une offre nouvelle adaptée aux besoins mondiaux de l'an 2000.

La télématique, la robotique, les véhicules plus économes en énergie sont les exemples de champs qui s'ouvrent à cette aventure industrielle et technique.

Telles sont, pour le Gouvernement, quelques-unes des conditions essentielles de la réconciliation de la France avec son industrie, plus généralement avec l'ensemble de son secteur productif.

Parmi les activités productives qui devront faire l'objet d'une attention particulière, je veux dire un mot de notre agriculture.

Si des aides compensatrices transitoires se révèlent aujourd'hui nécessaires, les exigences du moyen et du plus long terme obligent cependant à rappeler que la politique agricole ne peut en aucun cas se limiter à être une politique du revenu agricole ou des revenus des agriculteurs.

Cette dimension structurelle devra, tôt ou tard, s'imposer aux débats de la conférence annuelle agricole, qui aurait davantage de portée et servirait mieux les intérêts des agriculteurs si elle n'était pas réduite à un marchandage annexe à la dissolution budgétaire.

L'agriculture est fondamentalement une activité d'hommes et de femmes libres, attachés à la terre, fiers de leur savoir-faire et de leur métier. Elle n'a besoin ni d'assistance ni de mendicité. Pour traiter en profondeur le problème du revenu agricole, il faudra se donner les moyens de mettre à l'avenir plus de clarté et d'équité dans les transferts de et vers les agriculteurs, et c'est le problème de la connaissance des revenus. Il faudra favoriser toutes les évolutions qui conduiront les agriculteurs à s'organiser pour ne plus tout attendre de l'Etat.

Il faudra, surtout, conduire une politique de développement de la production agricole qui devra éviter que s'éternise la situation actuelle de stagnation ou de déclin du revenu des agriculteurs.

On a pu reprocher au Gouvernement précédent d'avoir préféré préserver l'outil de production plutôt que de sauvegarder les moyens d'existence des familles paysannes. Mais si, aujourd'hui, le Gouvernement poussait trop loin le choix inverse, il engagerait notre agriculture dans une direction qui serait celle du déclin de la production, donc dans une voie qui déboucherait fatalement sur une croissance continue des transferts des autres secteurs vers une agriculture de plus en plus assistée.

Ce qu'on peut reprocher au gouvernement précédent, c'est d'avoir mené une politique agricole qui a conduit à la concentration des productions, du capital et des terres sur un nombre excessivement réduit d'exploitations. Il ne faut pas stigmatiser les exploitations les plus performantes ; il faut simplement obtenir qu'elles contribuent équitablement par l'impôt et les prélèvements sociaux à l'effort commun de la nation. Ce qu'il faut, c'est accroître le nombre de ces exploitations performantes. C'est la politique que s'est fixée le Gouvernement dans le plan de deux ans — et je cite le document — : « Le développement de la production peut seul permettre aux producteurs de voir évoluer favorablement leurs conditions de vie et de revenu... Mais cet objectif de croissance ne doit plus rester l'affaire d'un petit nombre d'exploitations privilégiées dans l'attribution des aides publiques et bénéficiaires avant toutes les autres des résultats de la recherche. Il doit désormais concerner un plus grand nombre d'exploitations et de régions. »

C'était une citation du texte du plan intérimaire sur l'agriculture.

Cette priorité donnée à l'accroissement du nombre des exploitations performantes est, certes, plus juste, je pense, que la politique ancienne. Elle est surtout plus efficace à moyen terme car elle doit assurer une plus grande efficacité aux facteurs de production mis en œuvre et accroître le pouvoir multiplicateur des dépenses publiques.

Comment mettre en œuvre cette priorité ?

Premièrement, en matière de gestion des marchés, il faut substituer à l'anarchie ancienne, voire à la perversité des primes de quantités, une politique qui offrira de meilleures garanties aux petits et moyens producteurs et qui fera contribuer de façon spéciale les producteurs les plus importants au financement de la gestion et du développement de chaque filière, mais

sans aller vers l'excès qui consisterait à faire de ces offices un outil de redistribution du revenu entre producteurs ayant la même orientation. Encore une fois, on ne doit pas limiter les plus performants mais, au contraire, multiplier leur nombre. Là où existent des rentes de situation, la fiscalité et la parafiscalité doivent suffire à en corriger l'excès.

Deuxièmement, pour les aides à l'investissement collectif de production, il faut privilégier les régions d'exploitations moyennes susceptibles d'en tirer rapidement profit et cesser de privilégier les régions riches.

Troisièmement, pour les aides à l'investissement individuel, ainsi qu'il a été proposé dans le Plan de deux ans, concentrer les aides sur les moments clés de la vie d'une exploitation agricole — l'installation et la phase de modernisation — et éliminer du bénéfice des aides de l'Etat les agriculteurs qui n'en ont pas besoin, car il en est de nombreux.

Quatrièmement, enfin, dans le domaine foncier, une politique plus stricte en matière de cumul permettra de mettre à la disposition d'exploitants, petits et moyens, les terres qui, libérées par le départ des agriculteurs âgés, auraient autrefois été accaparées par les plus riches.

Ce choix stratégique, qui est de ne pas sacrifier l'avenir au présent, implique aussi un profond renouveau de la solidarité. Le Plan intérimaire propose à cet égard, au-delà du nécessaire assainissement financier du système des transferts sociaux, qui fait appel à l'effort de tous, d'aller vers une ouverture sociale plus cohérente et plus juste.

Réforme du système des prestations familiales, déjà fortement revalorisées cet été ; abaissement de l'âge de la retraite ; priorité à une politique de prévention qui devra s'élaborer durant le Plan, en liaison avec la réforme de la sécurité sociale ; enfin, prise en compte réelle des populations spécifiques que sont les immigrés et les handicapés : telles sont les directives d'un renforcement de la notion et des moyens mêmes de la solidarité.

Elles seront suivies et permises par un meilleur partage des responsabilités de la gestion de l'appareil des transferts sociaux et une démocratisation de la sécurité sociale. Dès lors, le partage des charges financières sera défini pour harmoniser l'effort contributif et mieux définir les rapports financiers entre les caisses et l'Etat.

Je souhaite, monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, que ce débat qui s'ouvre devant votre assemblée marque véritablement le point de départ du renouveau de la planification.

Le Plan est une carte qui trace les voies étroites permettant à la France de retrouver la croissance et de sortir de la crise.

Le Plan est aussi une méthode et une pédagogie, celle du dialogue et du compromis social. C'est à travers cet effort que la France pourra devenir une vraie démocratie industrielle. Il marque le réveil d'une volonté. Il exprime la force du rassemblement populaire qui s'est constitué autour des options du Président de la République. Il porte en lui cette alliance de difficulté, d'audace et de raison qui est la marque des grandes entreprises. *(Applaudissements sur les travées socialistes et communistes et sur celles des radicaux de gauche.)*

M. le président. La parole est à M. le rapporteur du Conseil économique et social.

M. René Teulade, rapporteur du Conseil économique et social. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mesdames et messieurs les sénateurs, l'avis que je viens rapporter devant vous a été adopté, par notre assemblée, par cent trente voix pour, cinq voix contre et quarante-deux abstentions réparties à travers les divers groupes, à l'exception de la C. G. T. et de la C. G. C., qui se sont abstenues à l'unanimité, et du groupe des entreprises privées qui s'est, lui aussi, abstenu en majorité, hormis les quatre représentants qui ont participé aux travaux de la commission spéciale du Plan. Les groupes de la C. F. D. T., de la C. G. T.-F. O. et de la C. F. T. C. se sont prononcés à l'unanimité pour l'adoption de l'avis. Les déclarations de groupes, qui sont en votre possession, vous permettront, en particulier, de vous rendre compte que les abstentions n'ont pas la même signification et qu'elles vont du regret stratégique à l'opposition de fond.

L'avis du Conseil économique et social comporte un certain nombre de réserves et d'observations. Certaines d'entre elles ont été simplement enregistrées. En revanche, d'autres qui sont relatives, en particulier, au rôle des partenaires sociaux, à la lutte contre la fraude fiscale, au contrôle de l'utilisation des fonds publics, au rôle des comités tripartites dans la politique industrielle, à la bonne articulation des programmes pluriannuels en matière de recherche, aux principes de la politique agricole, à la limitation des cumuls abusifs des pensions de retraite et

de revenus professionnels et à la lutte contre l'échec scolaire ont fait l'objet d'amendements qui apportent des précisions substantielles.

Tenu par mon rôle de rapporteur, je vais donc simplement m'efforcer de vous exposer la position du Conseil économique et social sur ce projet d'avis.

Le Conseil économique et social a toujours été partisan d'une constante évolution de la notion de planification. Il estime, en effet, que le Plan n'est ni un rituel ni un instrument figé, mais un organisme vivant qui, s'il veut être efficace, doit s'adapter aux exigences structurelles et conjoncturelles.

C'est ainsi que le Conseil économique et social a été parfaitement conscient du fait que ce Plan intérimaire, décidé au début du mois de juillet pour prendre en compte le changement politique et faire face à une situation économique et sociale difficile, ne pouvait prétendre ni être exhaustif ni rechercher une cohérence parfaite des divers aspects de la politique du Gouvernement.

A situation nouvelle, planification nouvelle. C'est pourquoi ce Plan intérimaire, selon le C. E. S., est un Plan de redressement essentiellement stratégique et, par voie de conséquence, plus sélectif que normatif.

L'avis du Conseil économique et social approuve les choix fondamentaux du Plan intérimaire, en particulier la stratégie qui donne la priorité à l'emploi, ainsi que l'objectif, fixé par M. le Premier ministre lui-même, c'est-à-dire « engager rapidement une politique pour l'emploi, appuyée sur un effort accru de solidarité nationale et sur l'adaptation nécessaire de notre appareil productif ».

Grâce à la reprise de l'activité et à l'adaptation de l'outil de production, notre économie devrait retrouver, selon nous, au cours des deux prochaines années, un taux de croissance de 3 p. 100 et la situation de l'emploi s'améliorer progressivement. Le Conseil économique et social, qui précédemment assignait déjà la priorité à la lutte contre le chômage, ne peut qu'approuver ce programme, sans méconnaître toutefois les obstacles d'ordre interne et externe que rencontrera sa réalisation.

Dans un contexte mondial dominé par la récession, il sera difficile, en effet, d'augmenter sensiblement la croissance sans compromettre l'équilibre des finances publiques et des comptes extérieurs. C'est pourquoi, sans revenir sur l'ouverture de notre économie sur l'étranger, les auteurs du Plan ont cherché à s'affranchir de ces contraintes en définissant une croissance plus autonome fondée principalement sur la réduction des dépenses d'énergie et de matières premières, la reconquête du marché intérieur et le développement des exportations.

En matière d'énergie, le Conseil économique et social ne peut que rappeler les termes de son avis du 30 septembre dernier.

S'agissant de la part réservée à la production nationale dans l'approvisionnement de notre marché, il remarque que son accroissement est subordonné à une modification du comportement des particuliers et des collectivités ainsi qu'à l'amélioration de la qualité des produits et des services après vente.

Enfin, si elles recourent très largement les recommandations déjà émises par notre assemblée, les mesures destinées à favoriser nos ventes à l'étranger auraient mérité, cependant, d'être précisées tant en ce qui concerne les services liés aux exportations, qui pourraient jouer un rôle plus important dans le rétablissement de nos paiements courants, que les investissements hors de France qu'il faut continuer à encourager.

Parce qu'elle assure près de 80 p. 100 des exportations de biens et de services, l'industrie est l'auxiliaire privilégié de la croissance. De sa compétitivité dépend en grande partie le succès du Plan intérimaire. Ainsi s'explique qu'elle soit l'objet d'un effort de rénovation sans précédent. La nouvelle stratégie s'appuie sur l'extension du secteur public, le développement des équipements d'infrastructures et un certain nombre d'actions spécifiques. Si les deux premiers points n'appellent pas d'observation du Conseil économique et social, les mesures sectorielles, en revanche, lui ont paru peu sélectives et leur articulation avec les politiques globales a été jugée insuffisante.

Les conditions de financement sont, pour beaucoup d'entreprises, un obstacle à une reprise de l'investissement. Comme le Plan, le Conseil économique et social est partisan d'un développement des prêts participatifs, mais il doute que la création d'un fonds national de garantie suffise à infléchir la politique des banques.

De même se prononce-t-il pour un développement des emprunts obligataires en offrant, notamment, à toutes les entreprises, qu'elles aient ou non accès au marché financier, la possibilité de recourir à des emprunts à taux variable. Dans l'immédiat,

il souhaite que le bâtiment et les travaux ainsi que le commerce bénéficient des avantages récemment consentis aux petites et moyennes entreprises industrielles, et que la procédure de faillite, en particulier, soit réformée.

Cependant, il est assez peu probable que, concurrencées par l'Etat, les entreprises puissent faire appel davantage que par le passé au marché financier, d'autant que leur capacité d'emprunt trouve rapidement sa limite dans les taux qui sont pratiqués actuellement. Et la liste déjà longue des secteurs qui échappent aux rigueurs du marché par le biais d'aides, de bonifications et autres techniques de soutien ne pourra guère, selon nous, que s'étendre.

Parallèlement, le Gouvernement s'efforcera de stabiliser les charges des impôts et des cotisations sociales qui pèsent sur les entreprises. Le Conseil économique et social approuve cette orientation. Tout en reconnaissant que la situation des finances publiques rend nécessaire un échelonnement dans le temps des allègements fiscaux, il souhaite que soit pris, dès maintenant, l'engagement de mettre à l'étude de nouvelles méthodes comptables et un système d'imposition plus neutre à l'égard des effets de l'inflation.

Quant au système de protection sociale, ses difficultés de financement sont préoccupantes. Les mesures prises le 10 novembre s'imposaient, certes, pour combler le déficit, mais elles ne dispensent pas d'une réforme d'ensemble des prélèvements qui, selon le Conseil économique et social, devrait être précédée d'une réflexion sur l'avenir de la protection sociale et l'efficacité de sa fonction redistributive. En effet, dans la société française, environ le tiers des revenus des ménages est constitué par des revenus provenant des transferts sociaux. Ces sommes considérables — elles représentent plus de 900 milliards de francs en 1982 — sont, pour l'ensemble de l'économie, un facteur de soutien de la demande et de régulation des fluctuations de l'activité. Toute décision devrait donc faire préalablement l'objet de plusieurs simulations destinées à éviter des erreurs dans l'établissement de l'assiette.

Les compensations entre les différents régimes méritent aussi d'être examinées avec beaucoup de soin. Elles sont, en effet, génératrices de réactions psychologiques nuisibles à l'esprit de solidarité et à la cohésion du corps social.

En ce qui concerne plus spécialement le domaine de la santé, le Conseil économique et social estime indispensable d'arriver à une modification des comportements. Le ralentissement de la progression des dépenses à moyen et à long terme est compatible avec une meilleure utilisation des ressources de santé.

La prévention et l'information sanitaire doivent être développées. Certes, ces mesures ne peuvent avoir des effets que bien au-delà des deux ans du Plan intérimaire, mais le Conseil économique et social considère que le développement d'actions nouvelles dans le domaine sanitaire, intégrant les actions de prévention et de soins, doit être encouragé et mis en place avec la participation et la coopération de la mutualité, de la médecine libérale, des collectivités et des caisses d'assurance maladie.

En définitive, le Conseil économique et social pense que les contenus de la protection sociale dépendent étroitement de quatre facteurs : la capacité d'organisation des rapports entre les hommes ; l'efficacité économique de leur production ; le développement de la « conscience sociale » de leur collectivité ; le degré de solidarité qu'ils acceptent de mettre en œuvre les uns envers les autres.

En ce qui concerne l'inflation, si la France ne parvenait pas à la maîtriser, toute la stratégie du Plan serait, selon nous, remise en cause, et la politique de l'emploi deviendrait inefficace.

En vue de contenir la hausse des prix, le Gouvernement a décidé le blocage temporaire de certaines marges commerciales et de certains prix. Il a proposé, en outre, aux partenaires sociaux de se concerter sur une évolution modérée des prix et des salaires.

Le Conseil économique et social approuve cette proposition, mais tient à en marquer les limites : toute procédure qui pourrait être assimilée à une politique autoritaire des revenus est, selon lui, à rejeter.

Il approuve l'intention du Gouvernement de respecter la liberté de négociation en organisant des consultations périodiques au Commissariat général du Plan. Pour atteindre leur but, ces consultations doivent donner lieu à une information aussi large et aussi peu contestable que possible et s'étendre à tous les détenteurs de revenus.

La relance elle-même est susceptible d'entretenir l'inflation dans la mesure où elle s'accompagne d'une augmentation des dépenses publiques et des importations.

Aussi, importe-t-il de ne pas financer le déficit budgétaire par des moyens monétaires et d'assurer la couverture du déficit commercial par des emprunts extérieurs affectés uniquement à des investissements sélectionnés en fonction de leur incidence sur la balance des paiements et de leur impact sur les programmes prioritaires. Faute de quoi, la stabilité du franc serait compromise.

En dépit des créations d'emplois qu'elle entraînera, la croissance, à elle seule, ne suffira pas à réduire le nombre des chômeurs. Elle doit s'accompagner d'un partage du travail réalisé essentiellement sous la forme d'une diminution de la durée hebdomadaire du travail, qui serait ramenée à trente-cinq heures en 1985.

Cette mesure ne paraît pas incompatible avec le redressement de l'économie si les capacités de production sont maintenues et les gains de productivité partagés entre la diminution du temps de travail et la hausse des rémunérations.

Il faut donc qu'elle soit négociée et modulée selon les secteurs et les entreprises. Pour qu'elle ne se traduise pas dans l'administration et le commerce par la dégradation de la qualité du service, de nouvelles formules de travail à temps partiel pourront utilement être exploitées. En revanche, le recours au travail temporaire sera limité et contrôlé.

Mieux adapter l'offre à la demande d'emploi, c'est aussi développer la formation professionnelle. A cet effet, le Gouvernement envisage de réformer l'enseignement technique et la formation continue et de former les jeunes qui quittent l'école sans qualification. Notre assemblée a enregistré avec satisfaction cette prise de position tout en regrettant cependant le caractère partiel des propositions.

Elle insiste plus particulièrement sur la nécessité de s'attacher aux causes mêmes de l'échec scolaire et d'amorcer sans tarder une réforme de l'éducation de base.

Face à la crise économique, face aux problèmes nouveaux de civilisation qui surgissent en cette fin du second millénaire, l'éducation et la formation des hommes constituent un impératif prioritaire du progrès économique, social et humain.

La rénovation et le développement du système éducatif constituent l'un des grands changements à réaliser au cours des prochains plans quinquennaux et à amorcer d'urgence dès le Plan intérimaire.

S'agissant des rapports entre l'Etat et les régions, le Conseil économique et social a globalement approuvé les orientations et les choix du Plan intérimaire. Il a toutefois formulé des souhaits et quelques réserves.

En effet, il serait souhaitable que la répartition des compétences, en particulier sur le plan financier, entre l'Etat et les collectivités territoriales soit effectuée avec le maximum de précisions. La programmation précise des grands équipements d'infrastructures est apparue comme un impératif et l'une des conditions de la réussite d'une planification décentralisée.

Le Conseil économique et social a souligné la faiblesse et même souvent l'absence d'indications statistiques, tout en reconnaissant cependant la difficulté qu'il y avait pour l'établissement de certaines normes à prendre pour référence des prévisions qui, au cours de la période précédente, avaient été calculées sur la base d'hypothèses devenues caduques.

L'absence de quantification des objectifs peut se justifier par la mise en œuvre de nouvelles règles. Cette situation exceptionnelle, due à la nature même du Plan intérimaire et du contexte dans lequel il a été élaboré, doit être corrigée rapidement, en particulier dès que pourront être établis les premiers constats des résultats de l'action entreprise.

Pour le Conseil économique et social, ce sont les aspects sociaux qui constituent la finalité de la politique économique et qui contribuent à donner à celle-ci sa cohérence et sa mesure.

En dépit des quelques efforts tentés dans le passé, la mesure de la cohérence du Plan demeure, pour l'essentiel, appréciée en termes de comptabilité économique. Or, l'évolution des aspirations sociales ne doit pas être toujours appréciée à la seule mesure des dépenses correspondantes.

La prise en compte de la production non marchande, la mesure des effets économiques des transferts sociaux, le fonctionnement du marché du travail, l'application de la législation sociale, les voies nouvelles qu'offre le secteur de l'économie sociale devront faire l'objet d'analyses et de propositions pour la préparation du futur Plan quinquennal.

Pour le Conseil économique et social, les objectifs justement ambitieux du Plan intérimaire se fondent sur des hypothèses dont aucune, prise séparément, n'est irréaliste. Cette ambition dépasse, dans de nombreux domaines d'ailleurs, l'horizon du

Plan de deux ans et les actions à long terme, visant à obtenir en particulier une croissance durable, plus forte et plus autonome, constituent autant d'options considérées par le Conseil économique et social comme positives pour le futur Plan de cinq ans.

En conclusion, le Conseil économique et social pense que remporter la bataille de l'emploi, garantir la solidarité nationale par la réduction des inégalités, renforcer la cohésion des forces vives de la nation, réconcilier les Français avec leurs industries et, plus largement, avec leurs entreprises, sans lesquelles les objectifs de croissance économique et de percée sociale seraient vains, tout cela constitue un pari difficile, mais qui peut et doit être gagné.

Malgré une situation conjoncturelle difficile dans le domaine de l'emploi et de l'inflation, des perspectives européennes peu encourageantes, un mouvement de reprise économique dans certains secteurs industriels est amorcé.

Le Conseil économique et social pense qu'il faut examiner cette situation d'ensemble avec sang-froid, sans pessimisme démobilisateur, mais aussi avec réalisme pour exploiter au maximum les marges de manœuvre disponibles.

L'utilisation de ces marges n'atteindra son plein effet que dans un climat de cohésion et de solidarité nationale. Le concept de solidarité — vous avez pu le remarquer — tient une place importante dans le projet d'avis du Conseil économique et social. En effet, s'il est un élément structurel de la nouvelle croissance, c'est aussi un impératif à respecter dans la lutte contre l'inflation et contre le chômage.

Dans son projet d'avis sur le Plan intérimaire, le Conseil économique et social aurait pu faire sienne cette pensée de Léon Blum : « Toute société qui prétend assurer aux hommes la liberté doit commencer par leur garantir l'existence. » (*Applaudissements sur les travées socialistes, communistes, ainsi que sur celles des radicaux de gauche.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Jacques Braconnier, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, il ne fait aucun doute que l'économie d'un pays, elle-même facteur de progrès social, a besoin de grandes orientations, préparées par les consultations les plus larges, décidées de manière démocratique, mais décidées, clairement fixées et s'imposant à tous, pour atteindre ses objectifs à l'encontre des difficultés actuelles et à venir.

Schématiquement, c'est le rôle qui est assigné au Plan. Cependant les économistes de tous pays sont unanimes sur un point : un Plan, qu'il soit incitatif ou contraignant, ne trouve son efficacité optimale que sur une durée de quatre à sept années.

En deçà de quatre années, les moyens mis en œuvre pour inciter, ou encore les moyens contraignants du Plan, n'ont pas le temps de produire leurs effets. C'est le problème bien connu de l'inertie liée à la masse du navire.

Au-delà de sept années, l'instrument de prévision économique n'est pas suffisamment précis pour apporter des données chiffrées exactes ou exécuter des simulations socio-économiques fines.

En tout état de cause, un plan de deux ans, qu'il soit intérimaire ou non, semble être, il faut le dire, une vue de l'esprit. Il ne trouve un semblant de justification que dans la mesure où, voulant se donner bonne conscience, ses auteurs ont voulu combler un vide interstitiel entre le VII^e et le VIII^e Plan.

Or la loi de finances pour 1982 a déjà fixé la masse des crédits pour la moitié de la durée de ce Plan. Un document, que nous avons d'ailleurs reçu hier, fait apparaître les lignes, extraites de ce budget, qui permettent de conforter financièrement ledit plan.

Les importantes réformes en cours d'élaboration ne pouvant être prises en compte dans le document qui nous est soumis faussent les données initiales et interdisent toute exhaustivité.

Pour 1982, ce n'est pas un plan qu'il convenait de mettre en œuvre, mais des dispositions réglementaires légères.

De même, eût-il été préférable de profiter de ces dix-huit mois qui à compter de juillet dernier nous séparaient de l'année 1983 pour réfléchir sérieusement afin de bâtir un plan recouvrant la période 1983-1987.

Ainsi le Parlement aurait-il pu jouer pleinement son rôle en participant à son élaboration par l'analyse des documents préparatoires. Car, il faut le dire, vous avez eu trois mois pour élaborer ce Plan.

Nous avons eu à peine quinze jours pour l'étudier. Reconnaissons que le délai était particulièrement court.

Cela dit, je résumerai succinctement — et vous l'avez fait, monsieur le ministre, mieux que je ne saurais le faire — le contenu de ce Plan.

Pour faire face aux défis majeurs dont souffre notre pays, le Plan intérimaire définit pour 1982-1983 une stratégie dont les grands axes peuvent être ainsi résumés : une croissance durable, autonome et plus rapide, une diminution de notre dépendance énergétique, la reconquête du marché intérieur, le développement des exportations et l'intensification de la recherche, la solidarité nationale par la réduction programmée du temps de travail et un partage plus équitable des revenus, l'infléchissement de la structure des dépenses et la modération progressive de la répartition des prélèvements obligatoires, la lutte contre l'inflation grâce à une politique monétaire, enfin un meilleur fonctionnement des marchés et une modération conjointe des prix et des revenus nominaux.

Quant aux outils du Plan, ce sont l'extension du secteur nationalisé, une meilleure utilisation des finances publiques et de l'épargne, enfin, l'extension du champ de la négociation sociale et la décentralisation.

Pour que la philosophie du Plan soit cohérente avec les moyens, le Gouvernement soumettra — et vous l'avez rappelé — au Parlement, dans un délai de six mois à compter de la promulgation de cette loi d'approbation, un texte législatif fixant les objectifs et les méthodes de la planification, particulièrement dans ses rapports avec la planification des entreprises, des collectivités locales et des établissements publics régionaux.

Notons à cet égard qu'à aucun moment il n'est question de son « bouclage financier » et qu'ainsi votre Plan intérimaire apparaît plus comme une stratégie, incomplète, il faut le dire, que comme un ensemble cohérent, chiffré, énonçant les moyens et fixant clairement les buts à atteindre.

On voit mal, dans ces conditions, comment il sera possible de publier, et de soumettre à nos assemblées un rapport d'exécution du Plan intérimaire, ce qui permettra, et c'est peut-être une intention voilée, de laisser planer un flou artistique sur son taux de réalisation.

Parmi les ambitions globales de ce Plan, beaucoup d'entre elles apparaissent séduisantes et l'on y retrouve certaines idées contenues dans l'ex-VIII^e Plan, telles que la croissance, la solidarité, la réduction des inégalités, la meilleure utilisation des finances publiques, la reconquête du marché intérieur. Votre rapporteur n'est pas étranger à tout cela. D'autres suggestions figuraient dans les programmes électoraux de certains candidats en mai dernier.

Ainsi, après un survol rapide de l'exposé des motifs figurant dans les 300 pages du rapport gouvernemental, serait-on tenté de lui réserver un avis favorable, d'abord parce qu'il relance l'idée même de la planification et qu'il en fait, selon l'expression consacrée, une « ardente obligation », ensuite parce que certaines idées apparaissent séduisantes.

Mais l'analyse en profondeur du document fait apparaître des incertitudes en même temps qu'elle nous fait douter de son réalisme. En effet, la lecture détaillée du texte, tel qu'il nous est soumis, ne manque pas d'étonner, même pour un observateur qui se veut impartial.

D'abord, les trente pages consacrées au bilan de l'ancien régime se résument, selon vous, par un titre saisissant : « constat d'échec », et cela fait plus songer à une vision apocalyptique de la France ou à un univers kafkaïen qu'à une analyse sérieuse et dépassionnée de la situation telle que vous l'avez trouvée le soir du 10 mai.

Cette réécriture tendancieuse et tronquée du rapport Bloch-Lainé ignore, par exemple, que le pouvoir d'achat des salaires nets perçus par les ménages a connu, depuis 1973, de sensibles progressions ; que le pouvoir d'achat du Smic, dans le même temps, s'est élevé de 33 p. 100 ; enfin, que la réduction des inégalités — certes encore insuffisante — a été poursuivie.

Nous pouvons nous enorgueillir également de la politique énergétique menée par les anciens gouvernements, politique que même nous envions nos voisins et amis allemands.

Malgré nos handicaps, la France reste la quatrième puissance exportatrice du monde.

Comment, enfin, qualifier de conservatrice une politique qui a doté la France du système de protection sociale le plus complet et globalement le plus avancé du monde libre ?

Je serais tenté de penser que l'insertion de ce préambule caricatural répond au souci d'expliquer à l'avance les causes d'un échec éventuel mais prévisible de votre Plan. Je n'irai pas jusqu'à dire, comme Joseph de Maistre, que l'exagération est le mensonge des honnêtes gens, mais reconnaissez que tout ce qui est excessif perd quelque peu de sa crédibilité. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. Raymond Dumont. Absolument !

M. Jacques Braconnier, rapporteur. Quant à la stratégie de votre Plan, elle repose sur l'axiome suivant : « Puisque, au cours des années 1982-1983, le chômage va se stabiliser puis régresser, voici ce qu'il est possible de faire » ; raisonnement qui revient à poser comme acquis d'avance l'objectif à atteindre.

Or, cette démarche est très exactement l'inverse de celle qu'il convient de suivre pour l'élaboration d'un Plan. Il faut, au contraire, déterminer l'objectif recherché, puis définir les moyens d'y parvenir. Concrètement, un plan bien charpenté doit dire : « Notre objectif est la régression du chômage et, pour y parvenir, voici ce qu'il convient d'entreprendre. »

Or, le plan propose 400 000 à 500 000 créations nettes d'emplois par an, hypothèse fondée sur une autre hypothèse : un taux de croissance de 3 p. 100 par an.

En matière d'emplois, même si, en 1983, la tendance doit s'inverser — vous l'avez souligné tout à l'heure — il y aura encore en 1982 une arrivée importante de jeunes sur le marché du travail et un départ à la retraite d'actifs moins nombreux.

Hélas, la croissance, quant à elle, reste hypothétique, surtout à court terme, car si l'on constate actuellement une légère reprise de la consommation des ménages, celle-ci favorise plus nos importations que l'écoulement de nos produits nationaux. La reprise, en outre, risque de ne pas être durable si, comme il faut le craindre, l'amélioration du pouvoir d'achat se trouve presque compensée par les effets progressivement négatifs de l'augmentation des prélèvements fiscaux et obligatoires.

Je ferai également observer que ce projet ne tient pas compte des incidences de la robotique, de l'informatique et même de l'investissement sur les suppressions d'emplois.

Enfin, la croissance peut-elle être « plus autonome » comme le spécifie votre texte ? On peut en douter quand on connaît l'interdépendance des économies de tous les pays. Chacun sait que lorsque la République fédérale d'Allemagne a la grippe, la France tousse. Or les prévisions de croissance pour la R.F.A. sont de 0 p. 100 en 1982.

Parier, en outre, sur la relance rapide des investissements comme de nos exportations semble relever plus du vœu pieux que reposer sur des données réelles. Selon le G.A.T.T., le volume de la production mondiale a continuellement baissé depuis 1976. De 7 p. 100, elle est passée à 1 p. 100 en 1980 et le renversement de tendance ne semble pas pour demain : les Etats-Unis prévoient une chute de 5 p. 100 pour le premier semestre 1982 et une progression de 1 p. 100 seulement pour le second.

Dans ces conditions, il est peu vraisemblable que la relance française par les investissements et la production puisse, d'une façon autonome, échapper à un environnement aussi précaire.

Si l'on analyse les possibilités d'investissement des entreprises non financières en fonction de leur formation brute de capital fixe, celle-ci a été de moins 4,5 p. 100 en 1981. Les prévisions de l'I.N.S.E.E. — organisme dont vous ne pouvez nier ni suspecter l'objectivité — concernant le secteur industriel envisagent une chute de 7 p. 100 en 1982.

On ne peut donc nier que l'épargne brute des entreprises ait sensiblement baissé ces dernières années. Ce phénomène risque de s'accroître lorsqu'on songe à l'accroissement des prélèvements obligatoires et à la règle de non-réévaluation des bilans pour reconstitution de stocks et d'outillage, ce qui revient à dire qu'en raison de l'inflation permanente, les entreprises qui sont imposées sur des bénéfices fictifs s'appauvrissent d'année en année et sont souvent dans l'impossibilité d'investir.

En outre, au moment où on développe les frais généraux de la nation, on taxe ceux des entreprises et leur outil de travail, ce qui, pour le moins, est paradoxal.

Quant aux aides publiques en faveur de l'investissement privé, il n'est pas interdit de s'interroger sur l'ampleur que vous leur réservez ! Il est en effet déclaré que la priorité sera réservée au secteur nationalisé ou nationalisable — fer de lance de notre outil industriel.

Or l'effort obligatoirement consenti pour l'appropriation collective des entreprises à nationaliser, les dotations en capital et les fonds de roulement qu'il faudra bien leur accorder, compte non tenu des prévisibles subventions d'équilibre, risquent bien d'obérer une partie importante des disponibilités de l'Etat.

Dans ces conditions, il faut craindre que l'aide à l'investissement des entreprises privées ne soit réduite à sa plus simple expression.

Reste, bien entendu, une action tendant à augmenter les fonds propres des entreprises. Le Plan y fait d'ailleurs référence, mais ne fournit pas la recette. De plus, la réforme des circuits financiers ne sera engagée qu'au printemps 1982, par voie réglementaire. Or, ces mesures auraient dû, en toute logique, figurer dans le Plan.

Enfin, lier directement les aides à l'investissement à l'obligation de créer des emplois présente un risque certain, surtout pour les P.M.I., car, dans ce secteur, les emplois induits le sont souvent soit en amont, soit en aval, mais pas toujours dans la même entreprise.

Au chapitre du changement sont inscrits l'extension des droits des travailleurs et le partage du temps de travail.

Le renforcement du dialogue au sein de l'entreprise est une nécessité absolue ; mais, contrairement à ce que l'on observe dans d'autres pays, les partenaires sociaux ne partagent pas tous les mêmes idées sur la totalité du système économique, ou en récusent parfois les lois, ce qui crée souvent des conflits difficilement surmontables en raison de leur nature.

On oublie, en outre, que la contrepartie de tout droit est l'obligation d'assumer la responsabilité des conséquences que l'exercice de ce droit comporte. En ce qui concerne le partage du travail, l'idée est certes séduisante et recueille notre assentiment, mais, ainsi qu'il est noté à la page 85 du rapport : « Cela implique une modération de l'évolution du pouvoir d'achat des salariés et, par conséquent, une limitation assez rigoureuse de la répercussion à moyen terme de la baisse de la durée du travail sur le taux du salaire horaire ».

En effet, les modèles macro-économiques montrent qu'on ne peut créer des emplois que si les coûts de production n'en sont pas augmentés. Il faut avoir présent à l'esprit qu'une réduction massive du temps de travail n'égale pas forcément un diminution de chômage.

Début 1936, il y avait 400 000 demandeurs d'emplois pour 20 800 000 actifs. A la fin de la même année, après réduction des horaires — plus importante qu'aujourd'hui — sur 19 400 000 actifs il y avait, cette fois, 864 000 demandeurs d'emplois.

Selon le Bureau international du travail, la durée moyenne du travail en Belgique était de 35,8 heures en 1979 et le dernier taux de chômage s'y élevait, vous le savez, à 12,7 p. 100.

On peut donc craindre qu'à la notion de partage du travail ne se substitue celle du partage de la pénurie de travail. Aussi convient-il d'être prudent et progressif si l'on ne veut pas — pardonnez-moi cette expression populaire — « casser la machine ».

Enfin, il ne faut pas oublier que, selon les experts, la cinquième semaine de congés payés effective pourrait coûter environ 25 milliards de francs.

Ces taux doivent être compensés par les progrès de la productivité, d'où la nécessité d'accroître la durée d'utilisation des équipements par le développement du travail posté, les horaires de fin de semaine et une gestion plus souple du temps de travail. Il faut, en outre, une meilleure adéquation entre les formations des demandeurs et les offres d'emplois. A cet effet, le Plan ne fournit guère d'indications.

Enfin, j'ajouterai que la réduction du temps de travail posera moins de difficultés aux grandes entreprises qu'aux P.M.E. et P.M.I. car la réduction d'horaires accordée à cinq travailleurs d'une P.M.E., par exemple, ne créera pas forcément un emploi supplémentaire, mais handicapera la productivité de l'entreprise.

Parmi les équilibres qui s'imposent à la nation, on trouve également en priorité celui de nos échanges avec l'extérieur. Pour gagner ce pari, il faut à la fois accroître la part de nos produits sur notre propre marché et développer nos ventes sur les marchés étrangers. C'est une volonté affirmée du Plan, tout au moins dans ses principes.

Le reconquête de notre marché intérieur ne résultera pas d'une déclaration d'intention, si bonne soit-elle, mais plutôt d'un ensemble de mesures, volontaristes parfois, dont on ne trouve pas trace dans le document qui nous est soumis.

A partir d'une analyse exhaustive de notre production et de ses insuffisances, il semble indispensable d'examiner branche par branche, produit par produit, ce qu'il est possible de reconquérir. Ainsi que le note le Conseil économique et social dans son avis, il convient qu'à la suite d'une concertation étroite entre producteurs, distributeurs, consommateurs et pouvoirs publics soient approfondies les orientations esquissées dans le projet du Plan.

La reconquête est un pari qui repose sur des investissements lourds et une masse de fonds initiale importante que la conjoncture et les contraintes actuelles n'encouragent guère. Ses retombées prévisibles ne seront qu'à long terme et n'auront guère d'effet sur les deux ans qui viennent.

La reconquête suppose également résolus les problèmes d'amélioration de la qualité de nos produits, de la révision des nor-

mes et de l'efficacité de nos services après-vente. Or le Plan, bien qu'énonçant ces différents principes, n'en décrit pas les moyens et encore moins ses aspects financiers.

De plus, par crainte des mesures de rétorsion que ne manqueraient pas de provoquer des déclarations par trop intempestives quant à la reconquête du marché intérieur, mieux vaud s'en tenir, dans ce domaine, à beaucoup de prudence.

Développer nos ventes sur les marchés extérieurs, cela fait également partie des intentions fort louables que les précédents plans ont largement traité. L'intention suppose une action qui n'a guère été approfondie et je pense au problème des appuis à l'exportation, à celui de la prospection des marchés par pays et par nature de produits et à l'apport considérable que les P. M. I. sont susceptibles de fournir dans l'accroissement de nos exportations. Le repli sur l'hexagone étant suicidaire, votre rapport semble trop prudent sur l'importance que revêtent également nos investissements à l'étranger, qu'ils soient industriels et, surtout, commerciaux.

Parler des grands équilibres sans évoquer celui des finances publiques reviendrait à construire un édifice sans fondations.

En effet, l'un des moyens d'action importants retenus par le Gouvernement pour relancer la croissance réside dans l'accroissement du déficit budgétaire, lequel est actuellement évalué à 95,4 milliards de francs pour 1982 mais qui dépassera peut-être les 120 milliards de francs, en fin de compte.

Or, dans la conjoncture actuelle, de telles perspectives ne peuvent que comporter des anticipations inflationnistes et des spéculations à la baisse du franc.

On cite souvent — et vous aussi, monsieur le ministre d'Etat — la République fédérale d'Allemagne qui a supporté, pendant de nombreuses années, un important déficit budgétaire. Sans de forts excédents commerciaux et sans capacité à maintenir un très faible taux d'inflation, aurait-elle pratiqué la même politique ? C'est peu probable puisque, désormais, elle suit les recommandations du sommet d'Ottawa qui préconise, entre autres, une réduction progressive du déficit budgétaire. Or, le Plan adopte une démarche inverse, sans indiquer comment sera financé le déficit.

Par le marché obligataire français ? Il représentait en 1980 115 milliards de francs. Son extension serait préjudiciable à la consommation et une répartition privilégiant l'Etat compromettrait les possibilités d'investissement des entreprises. Il est, en outre, difficile de réduire les disponibilités financières par prélèvement fiscal et, en même temps, de chercher à les emprunter.

Par le recours aux emprunts extérieurs ? Cela conduirait à un endettement important, à intérêts élevés, et mettrait la France dans une situation de dépendance, économique d'abord, politique ensuite.

Par la création monétaire ? Cela ne manquerait pas d'alimenter l'inflation et d'accroître la fragilité du franc.

Dans ces conditions, la maîtrise de l'inflation sera difficile et vous l'avouez implicitement puisque l'élaboration de votre budget de 1982 admet un taux moyen de 12,9 p. 100 alors que le Plan reconnaît qu'il serait souhaitable de réduire la tendance à la hausse à 10 p. 100 en fin d'année.

Je souhaite ardemment que l'ambition qui vous inspire, c'est-à-dire la croissance créatrice d'emplois, ne soit pas compromise par les déséquilibres que vous provoquez : la balance de nos comptes avec l'étranger, un lourd déficit de nos finances publiques et de la sécurité sociale, le poids des prélèvements et l'impossibilité de maîtriser l'inflation.

Je joue les Cassandra, me direz-vous. Dans ce cas, je ne serai pas le seul, puisque je lis dans le rapport préparatoire au Plan intérimaire en date du 3 septembre 1981, pièce 3, page 4 : « Le Gouvernement de M. Mauroy a fait de la lutte contre le sous-emploi la priorité pour les années à venir ; compte tenu de la relance budgétaire décidée et du vaste effort de redistribution entrepris, peut-on espérer raisonnablement un ralentissement de la hausse des prix ? » Et son auteur d'ajouter : « L'inflation est un mal au moins aussi important que le chômage ; en outre, la lutte contre le chômage ne pourra réussir sans une réduction notable de l'inflation. »

Une croissance plus autonome, lit-on dans le rapport, nécessite la réduction de notre dépendance énergétique et la restructuration de l'appareil productif.

« Dans l'ensemble, la politique énergétique suivie entre 1973 et 1981 a été persévérante et cohérente par comparaison avec les politiques menées à l'étranger. »

Ce satisfecit extrait du rapport de la commission du bilan comporte en filigrane une recommandation : ne pas changer de politique à l'avenir.

Or, le choix du Gouvernement consiste à réduire — moins que prévu, je l'observe — notre programme nucléaire, tout en compensant cette réduction par des économies d'énergie et un accroissement de la production charbonnière et le développement des énergies nouvelles.

Hélas ! les espoirs mis dans ce programme de substitution ne sont pas à la hauteur de l'enjeu et des besoins et, si la croissance que vous espérez se réalisait, notre production serait insuffisante.

M. Michel Rocard, ministre d'Etat. Non !

M. Jacques Braconnier, rapporteur. Au demeurant, la production excédentaire d'une énergie à bon marché aurait favorisé l'équilibre de notre balance commerciale en raison des excédents exportables.

Le chapitre consacré à la recherche, en revanche, est dans l'ensemble satisfaisant. L'effort budgétaire marque une volonté et l'objectif 1985 confirme cette tendance. Encore faudra-t-il attendre le printemps de 1982 pour connaître le contenu exact de la loi de programme sur la recherche et les affectations sectorielles.

Dans les sept pages consacrées à l'agriculture, vous évoquez d'abord la nécessité de consolider la politique agricole commune en rappelant ses principes de base : unité des marchés, solidarité financière et préférence communautaire.

Pour les prix, vous souhaitez une garantie dégressive en fonction des quantités livrées, ce qui ne fait pas, semble-t-il, l'unanimité. En outre, cette dégressivité n'est-elle pas un facteur de dissuasion à l'expansion de la production et une incitation à la déspecialisation, alors que vous affirmez, par ailleurs, votre souci de développer cette même production agricole ?

Quel sera le rôle des offices par produit et seront-ils en accord avec les règlements communautaires ? Sur le plan national, quelle mission attribuerez-vous à ces offices, alors que le F. O. R. M. A. existe, ainsi que l'office des vins de table, l'office du bétail et des viandes et d'autres encore ?

S'agissant de l'effort de réduction des charges d'exploitation, son succès dépendra des moyens financiers que vous accorderez et des conditions de sélectivité envisagées selon la taille de l'entreprise agricole. En effet, j'ai noté tout à l'heure, monsieur le ministre, dans votre intervention, qu'il n'était pas question de privilégier les régions riches.

Je vous citerai, à cet égard, un exemple que je connais bien : le département de l'Aisne, qui est considéré comme un département agricole particulièrement riche. Or, l'endettement de l'agriculture dans ce département est égal à une année de production. Vous reconnaissez donc que l'image de marque de richesse ne correspond pas toujours à une réalité et qu'on ne doit pas toujours s'en tenir à la taille des entreprises pour moduler les aides.

Quant à la politique des prix et des revenus, à l'installation des jeunes agriculteurs, à l'aménagement rural et à la politique forestière, sous différents aspects, ils posent un problème en forme de pari : celui de poursuivre l'expansion et de faire en sorte qu'elle permette aux exploitants d'en retirer une rémunération équitable.

Or, l'inquiétude nerveuse que les agriculteurs ont manifestée ces derniers jours montre bien que rien n'est encore résolu.

La modernisation de notre appareil industriel est un combat permanent, peut-être inégalement mené depuis vingt-cinq ans, mais le jugement sans merci que vous portez sur ce qui a été fait jusqu'à ce jour mériterait plus d'indulgence. Mais à chacun son jugement...

Les objectifs ambitieux que vous fixez ne sont pas sans valeur. Toutefois, les zones d'ombres dénaturent singulièrement le paysage et nous espérons que prochainement votre collègue de l'industrie y apportera de nécessaires précisions.

Aussi limiterai-je mon propos à certaines interrogations fondamentales.

Quel rôle attribuez-vous au secteur public ou, plus exactement, que restera-t-il demain du secteur privé ?

Car, même en imaginant que vous limitiez les nationalisations à la sidérurgie, aux cinq grands groupes industriels, à l'appareil bancaire et aux assurances, la tentation sera grande de rapatrier la sous-traitance pour maintenir l'emploi, de diversifier les productions et, par là même, de faire disparaître sans s'en rendre compte, sans que cela apparaisse brutalement, un grand nombre d'entreprises privées.

Que contiendront les contrats de plans pluriannuels, qui, au demeurant, ne semblent pas relever du contrôle parlementaire ?

L'intention affirmée par l'Etat de contrôler 100 p. 100 du capital des nationalisées ne signifie-t-il pas une volonté de contrôle étroit de l'appareil bancaire pour en faire l'instrument de la planification ? En outre, on distingue mal, dans le système prévu, quelles possibilités de recours seraient réservées aux petites et moyennes entreprises et aux petites et moyennes industries en cas de refus d'un crédit.

A ce propos, quelles seraient les directives données par les ministères aux banques nationalisées pour l'attribution de crédits aux entreprises de presse, par exemple ?

Mon intention n'est pas de refaire ici le débat sur les nationalisations, mais reconnaissez, monsieur le ministre d'Etat, vous dont nous connaissons l'attachement à un certain type de libre entreprise, que le Plan, votre Plan, comporte bien peu de réponses précises à ces questions.

Une réforme des aides est également envisagée et des avances de trésorerie en faveur des P.M.E. et des P.M.I. sont prévues, mais le groupe interministériel étudie encore les modalités d'application, ce qui ne permet pas d'en apprécier les avantages avec précision.

Quant au secteur du bâtiment et des travaux publics, si des actions prioritaires sont mentionnées, leur nature reste vague. Un effort significatif devrait être prévu, entre autres, pour la reconquête du marché intérieur de nos composants dans le bâtiment. Pour ne citer qu'un exemple, notre déficit en carreaux de faïence est de 1,7 milliard de francs pour une année, ce qui est important.

Dans l'attente d'un schéma directeur pour les voies navigables — vous êtes orfèvre en la matière — et la définition d'une politique autoroutière, votre plan ne comporte aucun chapitre relatif à nos grandes infrastructures et ces réalisations connaîtront un retard supplémentaire de deux ans, créant ainsi une rupture de charge nuisible aux entreprises du bâtiment et des travaux publics. Cependant, par ailleurs, vous préconisez une programmation pluriannuelle des travaux. Il y a là une sorte de contradiction.

Le commerce et l'artisanat sont évoqués de manière incomplète, parfois contradictoire et même polémique.

D'un côté, le plan culpabilise la distribution qui favoriserait les importations, ce qui est globalement injuste et excessif.

D'un autre côté, vous écrivez que la modernisation de la distribution a été freinée par la loi de 1973 sur l'urbanisme commercial et cette mesure de défense du petit commerce a engendré, dites-vous, page 30, des rentes de situation pour les grandes surfaces existantes et pour les importations.

Cela n'empêche pas M. Delelis de déclarer ici même que le nombre de grandes surfaces s'est exagérément développé depuis 1973...

Dans un autre paragraphe, il est indiqué qu'un bilan de la loi Royer sera établi le 31 mars 1982, qui permettra d'en envisager sa modification éventuelle...

Une telle ambiguïté dans le langage ne répond absolument pas aux exigences d'un plan, qui, par définition, doit être à la fois clair et précis.

L'artisanat, pour sa part, n'est évoqué que pour mémoire, sauf pour la formation. Ce secteur méconnu et souvent oublié mériterait une plus grande sollicitude et pour le moins l'annonce de la mise à l'étude d'une loi programme en faveur de l'artisanat. Là encore, le Plan pêche par omission.

Si, en ce qui concerne l'apprentissage, le rôle du secteur public est largement commenté, en revanche celui des chambres de commerce et chambres de métiers est passé sous silence. On annonce bien un effort considérable en faveur de l'apprentissage, de la formation à la vente et à la gestion, mais les modalités de financement ne sont pas évoquées.

Quant au régime social spécifique à ces deux catégories de travailleurs, le Plan est précis sur l'augmentation des cotisations, mais vague sur l'amélioration des prestations. En outre, il n'évoque pas quel sera le sort réservé à l'allocation spéciale compensatrice où, cependant, à partir d'un bilan d'exécution, il serait intéressant de définir certaines orientations.

En revanche, il faut noter avec satisfaction d'intéressantes suggestions concernant la réforme de certaines structures ; encore auraient-elles besoin d'être affinées.

Ainsi, pour ce secteur du commerce et de l'artisanat, apparaît-il délicat de porter un jugement définitif sur la politique envisagée par le Gouvernement. Attendre et voir, dit-on.

Dans un autre domaine, vous semblez ignorer qu'un important secteur de l'activité nationale par sa participation à l'équilibre de nos échanges commerciaux aurait mérité une attention parti-

culière ; c'est le tourisme. Certes, vous dites quelques mots sur le tourisme social et sur l'aménagement du temps libre, mais sans proposition financière. Rien sur le thermalisme ni sur la promotion du tourisme français à l'étranger, ce qui est important. Cela est regrettable.

Quelques mots sur les interventions sélectives sectorielles à propos desquelles on peut noter de réelles bonnes intentions, mais déplorer cependant une analyse incomplète : ainsi, pour l'aviation civile, si certaines indications sont fournies pour les cellules et les moteurs, aucun paragraphe ne traite de l'aviation légère de tourisme, où cependant existent de réels débouchés.

Le développement de la filière bois, lui, en est encore à ses premiers balbutiements, celui de la machine-outil aussi, et le plan textile n'est pas encore clairement défini. Il conviendrait donc d'affiner notre politique en ces domaines, d'en déterminer les priorités et, bien entendu, d'indiquer les moyens financiers à leur consacrer.

J'ajouterai que je n'ai pas trouvé de volonté d'orienter les marchés publics vers les productions nationales, et c'est bien dommage.

Le secteur maritime laisse planer des incertitudes sur notre politique. Si, en effet, on affirme la nécessité d'une maîtrise du commerce extérieur et d'une « couverture à hauteur significative » du transport sous pavillon national, il faut bien reconnaître que l'objectif manque de netteté ! Même remarque pour les pêches maritimes.

Les intentions sont louables, mais on ignore souvent comment les traduire dans les faits.

En revanche, les ports et la construction navale ne sont pas évoqués dans ce Plan, alors qu'ils forment l'accompagnement indispensable de nos transports maritimes. Il y a donc là aussi une contradiction entre nos ambitions et les moyens.

Je voudrais également évoquer en quelques mots un des aspects du Plan sur lequel notre commission et le Sénat s'interrogent : la réforme des aides au développement régional et les incertitudes liées à la décentralisation.

De la simplification apportée au régime des aides, il résulte que seuls deux types d'aide au prime seront désormais applicables : la prime régionale à l'emploi provenant du budget propre à la région ; la prime d'aménagement du territoire, accordée soit par la région, mais grâce à un transfert de dotation de l'Etat, soit directement par l'Etat lorsqu'il s'agira, par exemple, de restructurer des bassins d'emploi en déclin ou de réaliser de grands investissements.

Il eût été souhaitable de connaître la nouvelle carte des aides qui auraient pu s'inscrire dans ce Plan.

Par ailleurs, aucune précision n'est apportée quant à la clé de répartition de ces aides d'Etat au profit de chaque région, pas plus qu'on ne sait quel sera le montant total de la dotation de l'Etat en faveur des régions.

Enfin, les aides que régions et collectivités locales pourront accorder aux entreprises seront-elles soumises à une réglementation financière qui précisera les conditions d'octroi et leur montant, cela afin d'éviter — vous le savez — la distorsion ou la surenchère entre régions ou entre collectivités, riches ou pauvres ?

Cela dit, on peut craindre que l'article 4 de la présente loi, s'il était adopté, ne donne aux collectivités locales de très larges pouvoirs sans règle bien définie, de même qu'il conférerait au Gouvernement le droit d'organiser les interventions économiques sans tenir compte des dispositions que le Sénat a adoptées dans le cadre de la loi sur la décentralisation.

Quant à la nouvelle fiscalité locale, le Plan n'apporte aucune réponse à nos interrogations. En l'absence de précisions, on peut en effet s'inquiéter de ses répercussions sur les inégalités entre régions comme sur la vie des entreprises.

Bien entendu, l'analyse à laquelle nous nous sommes livrés en commission mériterait, monsieur le ministre, d'autres développements, notamment en ce qui concerne la politique des transports, la nouvelle fiscalité locale, le logement ou l'urbanisme, ou encore les départements ou territoires d'outre-mer dont il aurait fallu peut-être préciser leur appartenance à la France. Cela n'a pas été fait et il faut le regretter.

Chacun de ces chapitres mériterait de longs commentaires et, hélas, beaucoup de critiques ! Mais je crains, mes chers collègues, d'abuser de votre patience.

J'en viens donc à ma conclusion : votre Plan, monsieur le ministre, souffre de deux handicaps structurels insurmontables : tout d'abord, il reprend, schématiquement, les différentes plates-formes d'une centrale syndicale, la C. F. D. T. — confédération française démocratique du travail — pour ne pas la

nommer ; non pas que les objectifs de ce syndicat manquent de noblesse, mais, comme c'est le cas pour beaucoup de plates-formes syndicales, seuls les objectifs à atteindre sont pris en compte. Les moyens d'y parvenir, ou les interrogations sur la possibilité même d'y parvenir, n'intéressent pas — et on les comprend — les syndicats.

D'autre part, votre Plan ressemble quelque peu à la motion de synthèse des différents courants du parti socialiste. L'important n'est pas d'élaborer un Plan structuré, doté d'une logique interne et applicable, mais de parvenir à une synthèse.

L'aspect « plate-forme syndicale » ou « motion de synthèse du parti socialiste » de ce Plan est particulièrement évident dans le chapitre intitulé « Les moyens du changement ».

Si d'aventure vous n'étiez pas parvenu à cette synthèse, votre Plan aurait-il eu des chances d'être adopté par le conseil des ministres ?

Est également révélateur le fait que le chapitre consacré au « bilan » soit clair, bien argumenté, abondamment chiffré et presque convaincant — il faut le dire — alors que, dès que l'on passe aux chapitres suivants, l'exposé devient vague, dénué de tous objectifs prioritaires ou de prévisions chiffrées.

La pauvreté, parfois, de la pensée économique amène d'ailleurs les auteurs à formuler des platitudes telles que : « Jeter les bases structurelles d'une croissance plus autonome » ; « Un programme de solidarité nationale », où l'on ne trouve que des recommandations ; « La crise mondiale de l'énergie n'est pas derrière nous. » Nous le savons ! « Une nécessité immédiate : une politique à moyen terme », alors que ce Plan démontre que le Gouvernement n'a pas de politique à moyen terme précise.

Monsieur le ministre d'Etat, connaissez-vous l'histoire du petit prince qui, un jour, demanda à Saint-Exupéry de lui dessiner un mouton ?

Le premier semblait malade, le second ressemblait à un bélier et le troisième paraissait trop âgé.

Faute de patience, il lui griffonna une caisse et dit au petit prince : « Ça, c'est la caisse, et le mouton que tu veux est dedans. »

Quels que soient notre romantisme et notre imagination, nous ne pouvons nous satisfaire d'un emballage, certes, à bien des égards, séduisant, mais dont on ignore la réalité de ce qu'il contient et de ce qu'il cache. C'est pourquoi notre commission ne peut que conseiller au Sénat de rejeter votre Plan.

C'est aussi pourquoi, à l'issue de la discussion générale, je serai amené à poser la question préalable puisque, aussi bien, ce Plan ne nous paraît pas amendable, compte tenu des conceptions d'un certain nombre de nos collègues. C'était, pour nous, la seule solution pour marquer notre désapprobation à ce Plan. (Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I. et de l'U. C. D. P.)

M. le président. La parole est à M. Lombard, rapporteur pour avis.

M. Georges Lombard, rapporteur pour avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. En écoutant, voilà un instant, votre brillant exposé, monsieur le ministre d'Etat, j'ai regretté, pris sans aucun doute par votre verbe et les vastes horizons qu'il tentait d'ouvrir, d'avoir à parler chiffres au nom de la commission des finances.

Les chiffres forcent, en effet, à quitter les cimes pour ramper au niveau des réalités qu'ils ont, par essence, à mesurer.

Comme votre projet en comprend très peu, j'ai dû, pour en trouver, me rabattre sur un certain nombre de documents, notamment le rapport économique et financier annexé à la loi de finances de 1982. J'ai dû consulter le document établi par le service des études législatives du Sénat à partir des prévisions de l'I. N. S. E. E. et de la direction de la prévision pour les années 1981-1986 qui actualisent celles réalisées antérieurement à l'horizon 1985. Il s'agit d'un travail remarquable. J'ai dû, enfin, utiliser les notes de conjoncture dont, fort heureusement, nous ne sommes pas démunis.

Cependant, ces documents, monsieur le ministre d'Etat, ne permettent pas d'atteindre à la rigueur que la commission des finances pratique de manière habituelle. Ah ! monsieur le ministre d'Etat, que n'avez-vous mis en place un groupe de travail sur les problèmes de financement au moment où vous avez commencé à élaborer votre Plan !

Quoi qu'il en soit, même si l'exercice en est plus difficile, j'articulerai mon propos autour des trois questions qui, pour la commission des finances, sont essentielles.

La première, bien évidemment, concerne la stratégie que vous proposez et les contraintes auxquelles elle se heurtera.

C'est votre premier pari, il doit être apprécié. La deuxième sera consacrée au financement de l'économie ; c'est votre deuxième pari et il pose beaucoup de problèmes. La troisième, enfin, se préoccupera de la situation des finances publiques. C'est votre troisième pari et il ne peut, tout au moins du point de vue de la commission des finances, qu'inquiéter.

Abordons, si vous le voulez bien, le premier pari relatif à la stratégie que vous nous proposez, qui mêle le court terme à l'avenir et qui constitue, de ce fait, plus qu'un véritable plan un amalgame d'ambitions louables, je m'empresse de le dire. Cette stratégie est intéressante souvent, généreuse toujours et également, souvent, très intelligente, mais sans priorités bien définies.

Mais, dans cet amalgame, on trouve quand même un pari essentiel, c'est celui de l'emploi que vous formulez d'une manière très séduisante. Il faut renverser la tendance du marché du travail par la relance dans un premier temps de la consommation puis, dans un second temps, de l'investissement privé, les prix et les marchés extérieurs étant maintenus.

L'ambition, monsieur le ministre d'Etat, est louable. Aux yeux de la commission des finances, elle pose deux questions qui conditionnent sa concrétisation dans les faits.

La première question peut se formuler de la manière suivante : les sacrifices consentis sur des dépenses publiques pour réactiver l'économie peuvent-ils avoir les suites escomptées en matière d'emploi ? Si la commission des finances avait pu répondre « oui » à cette première question, elle n'aurait pas conclu comme je le ferai à la fin de mon exposé.

Pour répondre à ce premier problème, il suffit d'examiner les trois clignotants à votre tableau de bord qui le concernent.

Comme vous l'aviez dit, monsieur le ministre, l'argent injecté dans le circuit financier au profit des ménages a entraîné, et entraîne encore actuellement, une progression certaine de la consommation.

Son taux est évalué environ à 2,4 p. 100 pour les deuxième et troisième trimestres de l'année, mais nous savons que cette progression globale recouvre des situations bien différentes. Si les biens de consommation bénéficient incontestablement de l'effort consenti, en revanche les industries d'équipement continuent à souffrir d'une baisse d'activité.

Il faut quand même donner ces chiffres au Sénat : moins 1,6 p. 100 au premier trimestre, moins 2,3 p. 100 au deuxième trimestre ; moins 2 p. 100 au troisième trimestre. Force est donc de constater que notre premier clignotant n'en est encore qu'à l'orange.

Le deuxième, lui, reste résolument au rouge. L'indice de la formation brute de capital fixe des entreprises, dont parlait précédemment notre collègue M. Braconnier, a en effet encore reculé au troisième trimestre de 2,7 p. 100 par rapport à son niveau de la fin de l'année 1980.

Les marges des entreprises continuent, de leur côté, de s'amenuiser. Les statistiques les plus récentes indiquent un recul des bénéfices de 15 p. 100 en volume pour 1980 et de 15 p. 100 également pour 1981. Elles soulignent une baisse de 40 p. 100 du revenu brut des sociétés pour la seule période allant du troisième trimestre de 1980 au deuxième trimestre de 1981, baisse calculée évidemment en francs courants.

Le troisième clignotant est tellement strié de taches qu'il est difficile de lui donner une couleur. Il est vrai qu'il reçoit des impulsions lumineuses que je qualifierais, même si le mot est un peu audacieux, de plutôt sombres. Le rapport économique et financier annexé à la loi de finances pour 1982 souligne que l'appareil industriel est sous-employé. L'étude de l'état de notre parc de machines, et j'y reviendrai tout à l'heure, force à s'interroger sur le résultat quant à l'emploi des investissements qui pourront se produire.

Puis, monsieur le ministre d'Etat, il existe un autre facteur que la commission des finances ne peut pas mesurer, mais qu'elle est dans l'obligation de constater, c'est le facteur psychologique.

Une croissance durable, pour ne prendre qu'un seul exemple, suppose que la situation financière des entreprises s'améliore, en tout cas, qu'elle ne s'aggrave pas. Elle suppose surtout que les entrepreneurs en soient convaincus car, dans la mesure où ils ne le sont pas, vous aurez beau leur dire que c'est ainsi que les choses doivent se passer, ils ne vous croiront pas. Vous le savez fort bien, monsieur le ministre d'Etat, et c'est sans doute la raison pour laquelle vous l'avez affirmé avec force, et vous avez eu raison, dans votre projet de Plan intérimaire.

Pour ne prendre qu'un exemple, je dirai qu'aux pages 17, 52, 73 et 96 vous vous élevez contre l'augmentation des charges sociales et vous dites qu'il ne faut pas aller plus loin.

Dans le même temps, monsieur le ministre d'Etat, le Gouvernement, pressé par un certain nombre d'obligations, s'est trouvé obligé d'augmenter les cotisations, y compris celles des entreprises, même si cette hausse, en ce qui les concerne, a été limitée.

Vous condamnez également, dans votre projet de Plan intérimaire, l'augmentation des charges imposées aux entreprises. Mais, depuis le mois de juillet, monsieur le ministre d'Etat, les entrepreneurs constatent que les impôts qui frappent leurs entreprises ne cessent de se multiplier, de la taxation des frais généraux à l'impôt sur le capital.

En clair, les trois clignotants du tableau de bord n'encouragent pas au partage de l'optimisme que sous-entend votre projet.

Deuxième question : les sacrifices consentis sur la dépense publique ne risquent-ils pas de se répercuter sur les prix et le solde extérieur ?

Je pense que cette question justifie trois remarques. Si la maîtrise du crédit et des salaires est envisageable dans l'immédiat, la suractivité des finances publiques présente, en revanche, nous le savons les uns et les autres, de sérieux inconvénients sur ce qu'on appelle les déterminants des prix. Les déficits budgétaires de 1981 et 1982, celui que l'on peut prévoir pour 1983, l'élévation des prélèvements obligatoires se transféreront, en effet, par la force des choses, sur les prix. Et la question que l'on peut se poser, et avec beaucoup d'inquiétude, c'est de savoir si, compte tenu du chemin que nous sommes en train de prendre, la France n'est pas en train de s'installer dans la permanence du déficit extérieur, l'inquiétude étant d'autant plus grande que nous savons les uns et les autres qu'un point de croissance supplémentaire augmente nos importations de plus d'une unité.

Seconde remarque : rien ne prouve, hélas ! que la demande mondiale puisse apporter rapidement un soutien à la croissance de l'économie française. Dans l'Europe des Dix, le chômage a progressé en un an de 31,7 p. 100 et affecte désormais 8,3 p. 100 de la population active. Le maintien aux Etats-Unis d'Amérique des taux à long terme à un niveau élevé ne permet pas de déceler le moment où la reprise de l'activité se produira, et notre collègue Braconnier vous indiquait tout à l'heure quelle était la situation allemande.

Il est vrai — et ce sera la troisième et dernière remarque sur cette première question — que vous dites qu'il faut compter aussi avec le secteur nationalisé qui doit, à la suite des nationalisations en cours, devenir, selon l'image utilisée par le Président de la République, la force de frappe de notre économie, tant au niveau de l'emploi que des investissements.

Monsieur le ministre d'Etat, l'analyse de la situation de l'emploi fait apparaître que si les effectifs globaux, que je veux appeler publics, ont augmenté de 3,3 p. 100 de 1975 à 1980, en revanche, dans le même temps, les effectifs des firmes nationales soumises à concurrence ont très sérieusement baissé. L'exemple de Renault, en particulier, est significatif puisque, pendant cette même période, la baisse de ses effectifs a atteint 4 p. 100.

Quant aux investissements, il ne semble pas raisonnable, si l'on se fie à la projection tendancielle 1980-1986, d'espérer leur augmentation. Ce qui est certain, et c'est un autre sujet d'inquiétude pour la commission des finances, c'est que le coût des dépenses publiques à la contribution du financement des entreprises publiques ne cesse de croître : 35,59 milliards de francs, charges de retraite comprises, en 1980 ; 43,40 milliards de francs en 1981 ; 43,52 milliards de francs à la loi de finances initiale pour 1982. Or l'extension du secteur public va encore augmenter cette charge : 35 milliards de francs amortissables en quinze ans au titre de l'indemnisation, 5 à 7 milliards de francs par an pour le service des intérêts, sans compter les déficits structurels que nous allons être dans l'obligation de prendre en compte pour des entreprises comme Usinor et Sacilor, et j'en passe.

Les chances de votre premier pari, au vu de tous ces éléments, sont donc pour le mieux aléatoires.

Passons au second : le financement de l'économie. Il faut, dites-vous, monsieur le ministre d'Etat, et c'est vrai, relancer l'investissement. Le secteur privé, pour commencer par lui, en a un impérieux besoin, d'autant que nous savons les uns et les autres que, depuis 1976, son taux d'investissement n'a pas cessé de baisser, comme celui des administrations et celui des ménages qui l'ont rejoint, dès 1977, dans la baisse. On peut résumer le résultat en une phrase : notre taux d'investissement est devenu inférieur à celui de la moyenne des pays de l'O.C.D.E. Pour notre appareil productif, c'est mauvais, encore est-ce là un euphémisme. Vous avez eu raison d'y insister d'autant que notre parc

de machines ne cesse de vieillir et que ses marges de capacité de production sont en fait de plus en plus dépassées dans les conditions économiques actuelles.

Mais, monsieur le ministre d'Etat, la relance de l'investissement suppose la réunion et la satisfaction de plusieurs conditions, dont le redressement de l'autofinancement des entreprises. Vous l'affirmez vous-même, d'ailleurs, puisque vous indiquez dans votre projet que vous comptez y aider, que vous avez pris la décision d'y aider par une croissance forte, la stabilisation des impôts et des cotisations sociales, et l'amélioration de la productivité. Mais d'ores et déjà le deuxième terme de votre affirmation — stabilisation des impôts et des cotisations sociales — est en contradiction avec les prévisions que contient le rapport annexé à la loi de finances. A la page 56, en effet, celui-ci n'indique-t-il pas que les prélèvements obligatoires augmenteront, en 1982, de plus de 19 p. 100 en valeur « sensiblement plus rapidement que le produit intérieur » ?

Examinons maintenant la situation des entreprises publiques. Nous allons assister à une transformation importante du secteur public. Les entreprises nationalisées représenteront demain le tiers des effectifs industriels, 40 p. 100 du chiffre d'affaires global de l'industrie, tandis que 90 p. 100 des dépôts et 85 p. 100 des crédits distribués par les banques inscrites seront sous le contrôle de l'Etat. Pour autant — et c'est la question que nous devons nous poser — leur marge d'autofinancement ira-t-elle en s'améliorant, comme cela a été le cas de 1974 à ce jour, ce que votre bilan — c'est le seul reproche que je ferai n'ayant pas l'intention de reprendre le problème soulevé par notre collègue Braconnier — oublie, en passant, de mentionner ?

La réponse, hélas, ne peut être affirmative sous l'effet de deux facteurs : la nécessité de ne pas accélérer l'inflation par une politique de vérité des prix, l'impossibilité de recourir par trop à l'endettement extérieur.

Alors, quelle est la conséquence ? C'est, de toute évidence, l'augmentation du coût budgétaire des entreprises appartenant à l'Etat.

Quant aux possibilités du marché financier, si l'investissement repart, elles risquent de conduire à d'énormes tensions, à partir de 1983, par la conjonction de quatre éléments qu'il faut bien prendre en compte même si l'on n'en parle pas beaucoup : l'accroissement des besoins des administrations ; la capacité limitée de financement des ménages — ce n'est pas moi qui le dis, c'est vous qui l'indiquez dans votre projet ; la marge plus ou moins laminée, pour ne pas dire de plus en plus laminée des entreprises ; l'impossibilité, enfin, de recourir indéfiniment à un fort endettement extérieur.

Le pari du financement, j'en suis donc navré, tout autant que celui de votre stratégie semble donc difficile à gagner.

Reste le troisième pari sur l'équilibre des finances publiques. Le volume de l'augmentation de leurs charges ne peut être cerné actuellement avec précision. Mais nous possédons un certain nombre d'éléments qui permettent de nous en faire une idée. Comme vous l'avez rappelé dans votre exposé, voilà un instant, monsieur le ministre d'Etat, le budget de 1982 traduit déjà certaines des orientations de votre Plan. Pour nos collègues du Sénat, j'indiquerai que 45 milliards de francs sont inscrits à ce titre pour les dépenses ordinaires et 99,5 milliards de francs pour les autorisations de programme. D'ores et déjà on peut chiffrer à 60 milliards de francs de 1980 l'effort financier qui sera à accomplir jusqu'en 1985 au titre de l'emploi.

On sait aussi que la croissance du financement industriel, du financement administratif et du financement civil des administrations représentera, aux environs de 1985, 80 milliards de francs.

On sait, enfin, que la projection tendancielle indique que, pour être actives, les finances publiques devront accepter un solde négatif de 2,6 p. 100 du produit intérieur brut.

La progression à laquelle nous allons assister, mes chers collègues, sera donc extrêmement rapide, et je laisse de côté, car nous ne sommes pas en état d'en discuter, les problèmes qui vont se poser à l'échelon des collectivités locales et des régions.

La commission des finances se demande comment, face à cette progression, on pourra maintenir à leur niveau actuel les prélèvements obligatoires ? De 1970 à 1980, ils ont augmenté de six points, cette progression s'expliquant — écoutez bien, mes chers collègues — par l'accroissement spectaculaire du volume des cotisations sociales : 85 p. 100 en vingt ans, 40 p. 100 en dix ans. Or la sécurité sociale, élément central s'il en est d'une réflexion sur le déficit public, force à s'interroger. De 1960 à 1979, le taux moyen des prestations sociales a augmenté de 14,7 p. 100 en francs courants et de 8,5 p. 100 en francs constants. Les mesures nouvelles prises pour 1982 représentent,

à elles seules, 7 milliards de francs, ce qui portera à 7,3 p. 100 en volume le taux annuel de l'accroissement, soit — j'attire l'attention du Sénat sur ce point — deux points de plus que ce que prévoyait la projection tendancielle.

Or, sur la base de cette projection tendancielle, il était admis qu'il fallait procéder à un relèvement massif des cotisations de onze points en six ans.

Quant au financement du déficit budgétaire, il restera, lui aussi, c'est le moins que l'on puisse dire, très préoccupant.

D'après les prévisions du service du Plan, la part du déficit financé par recours à l'emprunt pourrait être voisine de 70 milliards de francs en 1985.

Pour ce qui est de la charge de la dette, les crédits ouverts par les différentes lois de finances pour 1981 ont atteint 39 600 millions de francs, contre 26 080 millions de francs en 1980.

En 1982, la charge nette passera à 51 370 millions de francs, en augmentation de 29,6 p. 100.

A plus long terme, enfin, nous savons que l'encours de la dette pourrait passer de 500 milliards de francs à la fin de 1982 à 900 milliards de francs en 1985, soit 24 p. 100 du produit intérieur brut marchand, contre 16,3 p. 100 en moyenne de 1973 à 1978, et cela selon le comité de financement du Plan.

Ces problèmes sont terriblement préoccupants. Bien qu'ayant été condamné, par le temps qui m'a été imparti, à un survol particulièrement rapide des questions financières, on ne peut que constater que le Plan intérimaire ne dissipe pas les aléas, encore moins les craintes de plus en plus perceptibles, aussi bien chez nous qu'à l'extérieur, quant à l'évolution de nos grands équilibres économiques et financiers.

Amalgame d'ambitions, sans priorités bien définies, comme je l'ai dit au début de mon propos, sans bouclage financier, il est au mieux — vous avez dit tout à l'heure : « une ébauche », monsieur le ministre d'Etat, je vais aller plus loin que vous — une esquisse des bases d'un plan futur dont, malheureusement, l'organisation et l'articulation restent à bâtir, le coût et les répercussions à définir.

Toutes ces raisons expliquent, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, que votre commission des finances ne puisse — en l'état actuel de ce que nous connaissons — donner un avis favorable au projet qui nous est soumis. Elle demande donc au Sénat de le rejeter. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux jusqu'à quinze heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à douze heures quinze, est reprise à quinze heures cinq, sous la présidence de M. Etienne Dailly.*)

PRESIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY, vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, approuvant le Plan intérimaire pour 1982 et 1983.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Delmas, rapporteur pour avis.

M. Lucien Delmas, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, au nom de la commission des affaires culturelles, je voudrais rapidement insister sur les principaux aspects du Plan intérimaire qui la concernent plus particulièrement.

Ce plan a pour ambition de lutter à la fois contre l'accroissement continu du chômage, problème dont les aspects humains sont essentiels, tout en maintenant le déficit extérieur et l'inflation à des niveaux acceptables.

Pour obtenir une amélioration sensible de la situation dans l'emploi, un taux de croissance global de 3 p. 100 par an pour la période 1982-1983 est nécessaire. Cela permettra une croissance de 2 p. 100 de la consommation des ménages et une reprise des investissements.

Le Plan intérimaire ne se contente pas de faire une analyse économique. Il met en évidence, dans l'analyse du processus économique, les facteurs humains.

S'il serait injuste d'affirmer, sans nuance, qu'avant le 10 mai ces facteurs n'ont en aucune façon été ni reconnus ni pris en compte, ils n'ont jamais été, dans les documents officiels, aussi

nettement envisagés dans leurs relations avec le développement, ni affirmés au tout premier rang des finalités de l'action politique et de la vie économique.

Ce plan comporte peu de prévisions chiffrées, en raison de son élaboration rapide, et du nombre réduit d'objectifs numériquement définis.

Toutefois, dans certains des secteurs culturels ressortissant à notre commission, les objectifs sont clairement précisés. Il en est ainsi, je dois le souligner, pour la recherche et pour la culture au sens des arts et lettres. Il n'en est pas de même, malheureusement, pour l'enseignement et, de façon plus générale, la formation. Ce fait n'a pas été sans conséquence sur la nature et le sens de l'avis que vous propose votre commission.

La recherche est une des priorités de ce plan. L'objectif est de faire passer la part de la dépense nationale consacrée à la recherche-développement à 2,50 p. 100 du produit intérieur brut en 1985 contre 1,80 p. 100 actuellement.

Je rappellerai simplement les principales orientations définies par le Plan dans le domaine de la recherche : rééquilibrer et mieux gérer la recherche publique, promouvoir la recherche industrielle et l'innovation technologique, adapter la formation des jeunes par et pour la recherche, renforcer la coopération entre laboratoires, associer les régions à la politique nationale de recherche et de technologie.

Je me réjouis, et je crois que nous pouvons tous le faire, en quelque lieu de l'hémicycle que nous siégeons, de voir que le temps où le lien entre la recherche scientifique et technique, d'une part, le développement économique et social, d'autre part, n'était pas suffisamment perçu est désormais révolu.

Je présenterai toutefois quelques remarques. Ainsi, des activités de recherche se sont développées, avec l'appui financier de l'Etat aux niveaux local et régional avec, pour soutien juridique, une association de la loi de 1901. Or, ces organismes ont rarement pu s'intégrer dans le tissu des institutions de recherche publique qui les rejettent ou au moins les ignorent. Cette situation provoque des doublons ; elle est aussi à l'origine de certaines contradictions dans notre politique de recherche.

Le problème est plus difficile encore lorsqu'il s'agit de coordonner des actions interrégionales afin d'éviter qu'une région ne détruise ce que l'autre a construit.

Le plein emploi des moyens de la recherche doit être obtenu par une meilleure coordination entre les organismes de recherche, par la définition d'actions complémentaires au niveau de chaque région et par une coordination entre les régions.

La décentralisation en matière de recherche ne doit pas signifier incohérence. Il faut rechercher la complémentarité des actions et la coordination interrégionale.

Le Plan doit éviter les divergences et assurer la synergie des actions entreprises.

En ce qui concerne la définition des priorités, les propositions du Plan sont insuffisantes. Deux secteurs n'ont pas la place qui leur revient : l'agro-alimentaire et les énergies renouvelables. Il est très important, en effet, de réduire la dépendance nationale dans le secteur de l'agro-alimentaire, qui doit être développé de façon rationnelle. La France a des atouts importants dans ce domaine.

En ce qui concerne les énergies renouvelables, on doit constater une insuffisance et des retards considérables tant au niveau des utilisations que des recherches. Des progrès décisifs dans ce secteur doivent constituer un objectif prioritaire. Cela est d'autant plus nécessaire que le problème des énergies renouvelables est lié à celui de l'aménagement du territoire.

Le développement urbain va plafonner comme le dépeuplement des zones rurales dont il est la conséquence. Le développement rapide des équipements urbains est terminé. Il s'agit maintenant plus de réhabilitation que de grands chantiers de construction.

Le développement technologique et l'évolution des mentalités devraient permettre, en revanche, un rééquilibrage de la population par une fixation de celle-ci ou des transferts dans des secteurs semi-ruraux et dans les villes moyennes.

Le progrès de l'informatique, de la télématique et l'utilisation des énergies nouvelles favorisent la décentralisation de l'habitat et des activités économiques. Il y a donc une relation entre la politique d'aménagement du territoire et celle de développement des énergies renouvelables. Il est donc nécessaire d'en faire un des secteurs prioritaires de la recherche.

Enfin, je voudrais insister sur l'importance de l'aide à apporter aux petites et moyennes entreprises pour les inciter à mettre en commun leurs moyens. Pour le secteur industriel, une recherche active et efficace peut seule permettre la reconquête du marché intérieur.

Autre domaine particulièrement favorisé par le projet de Plan : la culture.

Je reprendrai les termes de notre éminent collègue M. Miroudot, dans son rapport budgétaire pour 1982 : « La patience du Sénat est légendaire, elle est même parfois récompensée. »

Les dotations pour la culture dans le budget de 1982 sont, en effet, doublées par rapport à l'année précédente, et elles seront portées, en 1983, à 1 p. 100 du budget de l'Etat. Notre commission a trop longtemps déploré l'oubli du fait culturel dans les Plans précédents pour ne pas montrer sa satisfaction.

Les objectifs du Plan sont les suivants : mettre en œuvre une conception élargie du développement culturel, réduire les inégalités d'accès à la culture, donner sa juste place à la création et renforcer la présence culturelle de la France dans le monde. Ce sont autant d'intentions qui correspondent aux préoccupations constantes de notre commission, mais nulle chose n'est parfaite, et je voudrais relever quelques oublis.

Un certain nombre d'actions sont prévues qui doivent être mises en œuvre dès le Plan de deux ans : création de bibliothèques centrales de prêt dans dix-sept départements, développement de l'initiation à la musique et aux arts plastiques dans la vie scolaire.

Il semble que l'on ait oublié les ateliers musicaux qui fonctionnent dans le cadre associatif. Pourtant, ces ateliers accomplissent une œuvre importante d'initiation et de vulgarisation dans les chefs-lieux de cantons et les petites villes. Dans la mesure où le parti est pris de renforcer la vie associative et de soutenir des actions de développement artistique dans toutes les zones de faible densité humaine, comme dans les centres urbains, il paraît nécessaire d'accentuer l'effort de l'Etat en faveur de ces ateliers musicaux. De même, les ateliers et les troupes de théâtre créés au niveau local par les associations assurent la vitalité théâtrale dans les départements.

J'insiste, monsieur le ministre d'Etat, pour que ces ateliers ne soient pas oubliés par le Plan.

Dans le domaine culturel, le Plan ne peut être efficace que si la région exerce son pouvoir d'initiative et d'animation en coordination étroite avec le département.

L'animation culturelle à l'échelon local doit résulter de contrats passés entre l'Etat, les collectivités locales et le secteur associatif. Les associations doivent se voir confier des missions d'utilité sociale définies dans des conventions.

Toutefois, ces mesures ne seront pas suffisantes si ne se développe pas dans les régions une culture de très haut niveau, ce qui suppose une formation de haute qualité — pourquoi pas universitaire ? — et des animateurs. Pour autant, les cultures régionales, éléments de notre patrimoine, ne doivent pas être opposées à la culture nationale et doivent pouvoir bénéficier des moyens modernes de diffusion.

La culture doit être ouverte au monde afin d'éviter la provincialisation, mais une politique culturelle digne de ce nom doit assurer également la sauvegarde des vestiges considérables et magnifiques de notre Histoire, conserver et faire connaître au plus grand nombre les prestigieux patrimoines archéologiques et historiques de France.

Les dotations consacrées à cette tâche doivent être infiniment plus importantes qu'elles ne le furent au cours des années passées. L'intervention financière de l'Etat doit se maintenir à un haut niveau. La continuité, la permanence de l'action sont nécessaires, particulièrement en ce domaine, et un effort notable doit être fait pour permettre aux communes de sauvegarder leur patrimoine historique.

L'un des objectifs de la nouvelle politique culturelle sera de réduire les inégalités d'accès à la culture. En effet, neuf Français sur dix ne vont jamais au cinéma ; trois sur quatre ne fréquentent pas les musées ; un sur trois ne lit pas un livre et 96 p. 100 — je dis bien 96 p. 100 — n'assistent pas à des spectacles lyriques.

Une simple action économique — la gratuité des entrées, par exemple — ne résoudrait pas ce problème. L'initiation aux œuvres culturelles — à leur compréhension et à leur contemplation — ainsi qu'à la pratique des arts doit se faire dès l'école.

Je rappellerai, enfin, les efforts prévus dans le Plan pour l'action culturelle : 3 500 emplois d'animateurs permanents, dès 1982, pour développer la vie associative ; une dotation culturelle régionale de 500 millions de francs comprenant un fonds spécial de développement de 150 millions de francs dans le budget de 1982.

J'en viens au dernier domaine ressortissant à notre commission : la formation initiale et la formation professionnelle continue.

Monsieur le ministre d'Etat, vous nous avez expliqué que la brièveté des délais d'élaboration de ce Plan n'avait pas permis la concertation indispensable à l'élaboration d'une réforme du système éducatif. La décision d'établir un Plan intérimaire, en effet, n'a été prise qu'à la fin du mois de juin et les documents préparatoires devaient être prêts pour le 15 août.

Il était, certes, impossible d'engager et de mener à bien dans un aussi court délai une concertation suffisante avec les différents partenaires du système éducatif. Dès lors, le Gouvernement ne pouvait définir avant la mise au point du Plan intérimaire les orientations d'une nouvelle politique.

Ces orientations et l'appréciation des moyens qu'elles impliquaient ne pouvaient donc pas être incluses dans le document qui est soumis au Sénat. Ces arguments n'ont pas réussi à entraîner l'adhésion de notre commission des affaires culturelles. Votre rapporteur doit à l'objectivité d'expliquer la réticence dont elle a fait preuve.

Une partie de ses membres ont considéré qu'ils ne pouvaient pas approuver un Plan de deux ans lacunaire dans un domaine de la plus haute importance, celui de l'éducation, d'autant plus qu'il était probable — voire certain, à leurs yeux — que ces deux ans ne s'écouleraient pas sans que des mesures importantes, législatives ou réglementaires, ne soient précisément prises en la matière.

Si ces réserves sont compréhensibles, je voudrais dire que le Plan et le budget de 1982, qui lui donne une consistance financière, ne sont pas entièrement muets et qu'ils ébauchent une politique de redressement destinée à répondre aux insuffisances les plus grandes.

Il s'agit, d'abord, du développement des écoles maternelles : le taux de préscolarisation des enfants de deux ans devrait passer de 37 p. 100 à 40 p. 100.

Il s'agit, ensuite, de la lutte contre l'échec scolaire dans les écoles et les collèges, objectif qui est en concordance avec ceux d'égalisation des chances, d'accès à la culture et de développement des compétences techniques comme facteurs du développement. L'action éducative sera donc renforcée dans certains milieux défavorisés et dans quelques zones où les taux d'échec scolaire sont importants.

Je rappellerai que 120 000 jeunes sortent chaque année du système éducatif sans aucune qualification et courent, pour cette seule raison, de grands risques de devenir chômeurs. Combien parmi les autres jeunes ont un niveau de formation générale insuffisant !

Or, nous savons bien que le chômage n'est pas simplement un phénomène purement économique et sociologique, mais qu'il est aussi la conséquence d'une inadéquation des connaissances techniques aux exigences de qualification des emplois offerts par le développement technique. La rapidité des mutations exige l'élévation générale du niveau culturel, une certaine polyvalence technique et des compétences spécialisées de haut niveau.

Le projet de budget pour 1982 de l'éducation nationale, que notre assemblée a voté, et les déclarations de M. Alain Savary attestent déjà de la prise en compte de ces priorités.

Je rappellerai les trois actions prioritaires inscrites dans le Plan intérimaire : amélioration de l'enseignement technique ; formation des jeunes sans qualification ; réforme de la formation professionnelle continue.

Je regrette aussi que rien, dans ce Plan, ne soit prévu pour l'enseignement agricole qui doit être considéré comme l'une des formes de l'enseignement technique. Il doit donc prendre sa place dans le cursus de formation au même moment et dans les mêmes conditions que les autres enseignements techniques.

Il doit être de très bon niveau et être associé à une formation continue pour tous les agriculteurs. En effet, le développement de notre agriculture, de ses capacités exportatrices, l'élévation de sa productivité et du niveau de vie des agriculteurs dépendent absolument de l'élévation des compétences techniques d'agents économiques dont la formation actuelle est encore trop souvent insuffisante.

Si les objectifs d'amélioration de l'enseignement technique ne peuvent qu'être approuvés, il faut insister sur la nécessité d'une meilleure adaptation de cet enseignement aux réalités économiques régionales, de la formation de techniciens supérieurs pour les industries de pointe et du développement des moyens tant en personnels qu'en matériel mis à la disposition des lycées d'enseignement professionnel.

Dès le début du Plan, un nouveau dispositif permettra aux jeunes âgés de seize à dix-huit ans, sans qualification, de recevoir une formation pratique et un enseignement théorique dans des centres d'enseignement professionnel. Des contrats avec les

entreprises du secteur public seront signés pour améliorer la formation, l'accueil et la promotion des jeunes.

La « formation continue dans le cadre de l'éducation permanente » avait été, en 1971, l'une des préoccupations majeures du gouvernement de l'époque. Mais ni les idées ni l'esprit de la loi de 1971 n'ont toujours été appliqués et respectés. Tel qu'il fonctionne actuellement, le système est largement insuffisant dans ses moyens financiers et juridiques. En outre, la tendance à la privatisation s'est développée au cours des années qui ont suivi le vote de la loi. Elle devra être combattue ; elle le sera.

Il est, en effet, difficilement concevable et acceptable de prôner le développement de l'enseignement technique public pour qu'il donne à l'industrie et au commerce les techniciens dont ils ont besoin et, dans le même temps, de le tenir à l'écart, voire pratiquement de dessaisir, de la mission de « formation continue ».

L'enseignement initial, en effet, doit être conçu en fonction des exigences des formations ultérieures : celles-ci, à l'évidence, supposent une formation initiale bien faite et doivent être en cohérence avec elle. Formation initiale et formation continue sont donc étroitement complémentaires et doivent relever d'un même système de formation.

Le deuxième défaut de l'actuel système de formation continue est d'être mal adapté aux petites et moyennes entreprises. Des mesures devront être prises pour que les P. M. E., dont on sait qu'elles forment une part très importante du tissu économique, participent davantage et plus directement au processus de formation continue. Elles bénéficieraient, comme les grandes entreprises, de connaissances techniques accrues, mieux adaptées aux progrès technologiques. Par conséquent, elles doivent concourir, à leur place et selon leurs moyens, à l'accomplissement d'un effort qui revêt le caractère d'une obligation nationale autant que le système de formation initiale.

Votre rapporteur regrette que, dans le Plan intérimaire, deux secteurs importants du domaine éducatif ne soient pas traités. En effet, l'éducation physique et sportive, la jeunesse et les sports sont totalement absents si l'on néglige, pour l'instant, le fait que le problème du chômage est l'un des plus importants que connaisse la jeunesse.

La question des équipements sportifs est l'une des plus délicates que doivent résoudre les collectivités locales. Or, de sa solution dépend le développement du sport chez les jeunes. Votre commission a toujours estimé que l'éducation physique et sportive ainsi que le sport étaient, non seulement l'un des moyens de socialisation et d'insertion dans la vie, mais aussi une condition de l'équilibre et de l'adaptation. La lacune que nous relevons est donc loin d'être sans importance.

Certes, le Plan, avez-vous dit, monsieur le ministre d'Etat, n'est pas « sectorialisé » ; il n'entend pas traiter de chaque secteur de l'action gouvernementale. Il recherche et veut mettre au point des équilibres macro-économiques à partir desquels des actions pourront être entreprises dans chaque secteur.

Vous ne pouvez cependant pas nier, monsieur le ministre d'Etat, que tout plan économique et social, ne portât-il que sur une courte durée, recèle et dévoile la pensée politique du Gouvernement, laquelle s'exprime par des interventions dans chacun des secteurs relevant de la compétence de l'exécutif. C'est pourquoi votre commission des affaires culturelles a regretté l'absence de toute indication dans les domaines des sports et de la jeunesse.

Autre terrain d'action dont il n'est pas parlé : l'enseignement supérieur. Cependant, en ce domaine, nous sommes un peu plus avancés, sans pour autant être beaucoup plus éclairés. Nous savons, en effet, qu'un projet de loi sur les orientations de l'enseignement supérieur sera déposé à la session d'automne de 1982, mais nous ne connaissons pas ses orientations.

Dès maintenant se pose le problème de la carte universitaire et des critères à retenir pour son établissement : d'une part, ceux qui concernent les exigences du développement régional, d'autre part, ceux qui sont liés aux impératifs d'un enseignement et d'une recherche de très haut niveau, ces deux séries de critères n'étant pas nécessairement conciliables.

On ne doit pas concevoir les formations en fonction du développement régional avant de les avoir définies en relation avec les progrès de la science et de la technologie. Il n'en est pas moins certain que l'élévation du niveau culturel et des compétences techniques est la condition d'une vie économique mieux équilibrée dans l'espace, du développement de chaque région à partir de ses potentialités humaines et physiques.

D'une façon très générale, les problèmes de formation des hommes sont liés de multiples façons à ceux de la décentrali-

sation. Vous comprendrez que nous aurions aimé trouver dans le Plan intérimaire une analyse des questions posées par ces relations et quelques réponses.

Enfin, monsieur le ministre d'Etat, le rapporteur et la commission des affaires culturelles se sont interrogés sur les délais d'action des facteurs dont ils ont reconnu avec le plus grand intérêt que vous leur donniez, dans votre analyse et dans vos projets, une place éminente.

Le temps presse. Une meilleure formation des hommes, une recherche plus active, un développement culturel plus soutenu sont, sans aucun doute, une condition du progrès économique et social mais leurs effets sont lents.

Répondant à ma question, vous avez dit en commission, monsieur le ministre d'Etat, qu'à votre avis une des causes d'un certain freinage à l'expansion devait être recherchée dans le malaise que les Français ressentent à l'égard du développement industriel.

Le rapporteur de la commission des affaires culturelles partage cette analyse et il l'étendra, si vous le voulez bien, aux relations des Français avec la recherche scientifique et technologique, et même avec la culture. Les efforts entrepris par le ministre de la recherche, M. Chevènement, vont dans le sens d'une modification rapide des mentalités dans le domaine qui est le sien.

D'une façon plus générale, nous aurions aimé trouver dans le Plan intérimaire — et, ne l'ayant pas toujours trouvé, nous aimerions l'avoir dans votre réponse — l'exposé des mesures propres à modifier, autant qu'il est nécessaire et aussi rapidement qu'il est possible, un certain nombre d'attitudes culturelles qui empêchent encore notre pays de se tourner résolument vers la mise en œuvre des moyens de production les plus avancés.

M. Michel Rocard, ministre d'Etat. Les nationalisations !

M. Lucien Delmas, rapporteur pour avis. J'ai essayé, mes chers collègues, monsieur le ministre d'Etat, d'exposer l'ensemble des préoccupations de la commission des affaires culturelles.

Pour ce qui concerne votre rapporteur, et à titre personnel, il dira que ce qu'il y a de positif dans ce Plan l'emporte très largement sur ce qui pourrait être considéré comme négatif. C'est pourquoi il a proposé à la commission des affaires culturelles d'émettre un avis favorable, mais il n'a pas été suivi jusqu'au bout ; l'avis de notre commission est donc nuancé. Je vous l'expose en reprenant les points de critique et les points d'approbation.

Compte tenu des critiques portant sur le passé et des insuffisances concernant l'éducation, malgré les orientations et les décisions intéressantes portant sur la recherche scientifique et technique, d'une part, sur la culture, d'autre part, la commission des affaires culturelles s'est partagée également dans ses votes positifs et négatifs et elle a reconnu qu'elle ne pouvait pas suivre son rapporteur dans sa conclusion tendant à donner un avis favorable au Plan intérimaire. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Louvot, rapporteur pour avis.

M. Pierre Louvot, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, c'est à juste titre qu'en ce débat la commission des affaires sociales est saisie pour avis, car le combat pour l'emploi est l'objectif majeur du Plan intérimaire et les dispositifs de la solidarité sociale veulent eux-mêmes y être ordonnés.

Bien entendu, dans le cadre de la mission qui lui a été confiée, c'est sur ces lignes de force que le rapporteur a porté son attention. Il ne retiendra donc des données économiques rien d'autre que les éclairages indispensables et les liens indissolubles qui articulent l'économique et le social.

Le Plan intérimaire, en effet, est un document de synthèse qui contient toutes les données du changement que le Gouvernement veut introduire dès les années 1982 et 1983 et projeter à plus long terme.

La concertation préparatoire a été rapide et limitée. Quelques rencontres et tables rondes avec les partenaires sociaux, une demande d'avis au Conseil économique et social — nous avons entendu, ce matin, M. Teulade — un questionnaire aux établissements publics régionaux, trop symbolique, insuffisamment ordonné et consistant. Le Parlement, quant à lui, n'a pas été invité à la réflexion préalable.

Un travail fébrile et performant, qui mérite d'être salué, a été accompli « contre la montre » par six commissions et synthétisé par des équipes administratives spécialisées sous l'autorité de M. le ministre d'Etat. Certes, le temps manquait et la loi de finances pour 1982 engageait déjà le Plan intérimaire.

Du même coup, ce répertoire de bonnes intentions manque dramatiquement d'éléments chiffrés et quantifiés. Aucun modèle économique n'est évoqué. Nulle variante, nulle référence à d'autres hypothèses n'apparaissent. On ne saurait donc dire que le Plan intérimaire soit représentatif des nouvelles méthodes de la planification socialiste qui se veut à la fois démocratique, décentralisée et contractuelle.

On n'y trouve pas d'actions prioritaires rigoureusement définies, sélectionnées et programmées, telles que devrait comporter un exercice de planification. Le document est plutôt un socle, une plate-forme d'appui et de lancement pour le futur Plan quinquennal.

Pour toutes ces raisons, le mot même de « Plan » est inconvenant, d'autant plus que deux années seulement sont concernées. La vision à long terme, qui s'exprime malgré tout largement, ne reflète que la démarche infinie du verbe créateur, c'est-à-dire tout le souhaitable sans que le possible ait été distingué avec clarté.

Nous voici donc devant un discours panoramique qui ne veut rien oublier du projet et des horizons de la société à laquelle le Gouvernement veut ouvrir les chemins de l'Histoire.

Au-delà des mesures conjoncturelles, s'annonce, en effet, une évolution structurelle profonde qui doit modeler le futur. Vaste ambition, un peu surréaliste, dans le monde tel qu'il est et tel qu'il va.

En ce kaléidoscope dont les images cherchent à s'accorder aux réalités brillent aussi de lointains mirages.

Mais l'enchaînement est logique, la pensée organisée sur le plan littéraire. Elle projette dans l'espace et le temps un profil idéal sur l'inspiration et les modalités duquel les esprits peuvent diverger.

Il n'en est pas moins vrai que chacune des mesures proposées, prise isolément, représente un objectif souvent crédible. Mais toutes ensemble réclament, d'une part, la mise en œuvre d'une planification sans faille à laquelle l'imprévisible, les événements et les saisons elles-mêmes obéiraient, d'autre part, une telle convergence de sûretés indispensables que le facteur chance y tient plus de place encore que la raison.

La multiplication des cibles, toutes prioritaires puisque aucune ne l'est précisément, l'absence de choix privilégiés, hors ce noyau central « croissance — emploi — désinflation — relance sociale », quadrige lui-même soumis à des tensions centrifuges et des effets contradictoires ; enfin la fièvre captatrice d'un projet dont la générosité veut tout embrasser, tout cela pose le redoutable problème de la crédibilité et de la faisabilité. Mais nous y reviendrons.

Notre propos va s'ordonner en effet autour de trois thèmes qui relèvent de la compétence de la commission des affaires sociales et qui sont au cœur du dispositif : l'emploi, la croissance sociale et la solidarité.

Il sera précédé d'un nécessaire retour sur le bilan qui sert de prologue au Plan intérimaire et dont je veux dire avec fermeté que ses excès mêmes, dans une formulation systématiquement négative et catastrophique sont inacceptables.

M. Jean-Pierre Fourcade. Très bien !

M. Pierre Louvot, rapporteur pour avis. Le Conseil économique et social lui-même, par 128 voix, avait rejeté l'amendement de la C.G.T. qui reprenait ce tableau à la peinture noire.

Une telle présentation porte ombrage à l'objectivité du projet tout entier et compromet les espérances de consentement qu'il voudrait obtenir.

Quant à la conclusion, elle sera précédée d'une courte synthèse évoquant et articulant la nouvelle logique, les nouveaux rapports de l'économie et du social.

C'est en effet de l'équilibre de ces deux dimensions complémentaires que découlent, dans un environnement mondial qui ne peut être oublié, les chances et les risques du projet de société qui nous est soumis et qui engage le Gouvernement.

Le Plan intérimaire est-il une bible pour le chemin d'espérance de ceux qui sont rassemblés dans la foi ? Ou engage-t-il, par les moyens qu'il définit, une voie sûre qui pourrait être reconnue par le plus grand nombre des Français appelant leur confiance et leur adhésion ?

Il appartient à chacun de répondre en conscience à de telles questions.

La commission des affaires sociales, parce qu'elle est attentive à l'homme et à son progrès en société, peut dire à la fois son inquiétude et son espoir.

Mais c'est en référence à un même souci que, ne partageant pas la philosophie et l'inspiration qui sous-tendent le Plan intérimaire, je vous ferai part des conclusions de sa majorité.

Nulle entreprise n'est fiable qui ne repose d'abord sur l'objectivité. Trop d'exagérations et d'outrances, trop de condamnations lapidaires déforment la présentation de ce bilan qui veut ignorer l'analyse de la commission Bloch-Lainé.

Des erreurs et des insuffisances pouvaient être relevées sans que soient effacés systématiquement les nombreux aspects positifs des politiques conduites dans le passé.

Le refus de dialogue, la remise en cause des libertés, les attitudes coercitives auraient fait naître un sentiment croissant d'injustice et de révolte ! La politique économique libérale, sans ambition, était conservatrice et stérile. Je passe sur tant de formulations et de condamnations sans appel ; on les retrouve dans l'évocation de chacune des politiques spécifiques.

Nous voici au moyen âge, mieux encore : à l'origine du monde ! Sans doute fallait-il faire table rase pour que passe sur les eaux stériles le souffle de l'Esprit.

Seul le caractère international de la crise est reconnu, de même que l'importance des chocs pétroliers, hier encore minimisés.

Mais le rapport Bloch-Lainé est là, et de nombreux chiffres incontestables sur l'état de la France au 10 mai ont été livrés d'autre part.

Personne ne peut nier que la France ait fait souvent mieux que ses partenaires, qu'il s'agisse de la croissance du produit intérieur brut mais aussi du pouvoir d'achat, du maintien de la masse monétaire, du déficit et de l'endettement.

Elle a donc connu, à travers le bouleversement économique, une situation assez favorable qui lui a permis de coller au peloton de tête des pays développés, à mi-chemin entre « les plus performants et les plus mal lotis ».

Vous trouverez dans mon rapport écrit des données claires sur ce point.

Quant à l'emploi, c'est au regard d'une démographie particulière à la France qu'il faut en juger, hier comme aujourd'hui, car la contrainte persiste.

De 1979 à 1980, notre pays a dû faire face à une augmentation exceptionnelle de sa population active qui a crû de 1 300 000 personnes, alors que, pour la même période, celle de la République fédérale d'Allemagne se réduisait de 400 000 personnes.

Devant une telle situation et quelles que soient les critiques, dont certaines sont justifiées, la France s'est mieux battue que ses voisins et partenaires, avec un solde net de 700 000 actifs.

Les statistiques auraient été plus douloureuses encore sans les actions pour l'emploi, y compris les pactes dont on a dit tant de mal mais dont on aurait pu amèrement regretter l'absence.

Au plan social, les textes de progrès n'ont pas manqué et la réduction des inégalités a été significative. Il fallait donc tenter de rééquilibrer les plateaux d'une balance injuste.

Je ne nie pas qu'on aurait pu mieux faire avec un consentement général meilleur. Ce facteur limitant reste d'ailleurs présent aujourd'hui, plus que jamais sans doute, à travers le comportement des acteurs.

Mais il est certain que notre pays, en protégeant ses grands équilibres, s'était donné les moyens de mieux affronter une crise qui est encore devant nous.

Certes, il fallait supporter dans la solidarité les conséquences d'une croissance lente. Fera-t-on mieux par cette « fuite en avant » qui représente une croissance artificielle ?

Abordons maintenant le contenu même du Plan intérimaire.

La commission des affaires sociales, qui s'est battue, dans le domaine de sa compétence, pour les progrès du possible, ne peut que rester attentive aux propositions du souhaitable.

Mais elle sait les contraintes que l'évolution économique générale et la conjoncture ont infligées à son espérance et elle partage, avec le Sénat tout entier, le souci de la cohérence et la volonté d'un progrès social accordé aux réalités.

Or, si justifiée qu'elle soit sur le plan des besoins, la brusque montée des prestations, liée à l'ampleur d'un déficit sans précédent, nous fait craindre, en retour, les effets cumulatifs de l'entraînement et de la surenchère et, à terme, la cassure intolérable du « stop and go ».

C'est la raison pour laquelle le Plan intérimaire me paraît constituer un défi qui serait séduisant comme vous l'êtes parfois, monsieur le ministre d'Etat, s'il ne comportait trop de risques, ce qui le transforme en pari de l'impossible.

Permettez-moi maintenant d'évoquer à grands traits cette priorité du social qui s'affirme sur les axes de l'emploi et de la solidarité.

La capacité d'emploi de notre pays est durement affligée et les ténèbres se sont épaissies. Le Plan intérimaire formule, sur

ce thème mobilisateur, un propos volontariste. Mais faut-il seulement que le coq chante pour que le soleil se lève ? Comme nous aimerions à le croire.

En effet, chacun d'entre nous connaît, mes chers collègues, la gravité et l'ampleur du chômage, ses conséquences humaines dramatiques, les charges qu'il entraîne et les ressources qu'il soustrait. Nous avons franchi, à la fin du mois d'octobre 1981, le cap des deux millions de chômeurs, et l'année qui s'achève a connu un accroissement qui jamais n'avait été atteint.

On en connaît les causes, cent fois analysées, comme aussi le fatum que représente la dégradation économique mondiale précipitée par les chocs pétroliers, laquelle a « démasqué la prospérité antérieure ». La France avait jusqu'alors maintenu ses grands équilibres et engagé un programme d'indépendance énergétique « courageux et efficace » — je cite toujours les termes du rapport Bloch-Lainé. La lente adaptation de notre système de formation et de notre appareil de production, mais, bien plus encore, une puissante vague démographique ont limité nos possibilités de réduire davantage le flux des demandeurs d'emploi.

Encore avons-nous mieux fait que beaucoup d'autres, et des données claires qui figurent dans mon rapport écrit vous permettront de bien situer l'ensemble du phénomène. Vous y trouverez aussi tous les dispositifs de l'effort qui, sur tous les fronts, a été mis en œuvre pour faire face audit phénomène, qu'il s'agisse de nombreuses mesures générales et spécifiques ou du système d'indemnisation du chômage.

En ce combat sans fin, aujourd'hui comme hier, toutes les armes du possible doivent être mobilisées. Les problèmes de financement sont également sans limites. Les fins de droits appellent désormais une solution, dont l'urgence s'est accrue avec le temps.

Faute de pouvoir rétablir l'emploi, le soutien de nos concitoyens frappés par le chômage réclame le dégagement de moyens toujours plus grands. La subvention de l'Etat à l'U.N.E.D.I.C. s'élève pour 1982 à près de 22 milliards de francs, auxquels s'ajoutent 6 milliards de francs pour le financement de l'assurance chômage et un emprunt de même montant pour assurer l'équilibre du prochain semestre.

Tant que la relance économique n'interviendra pas, tant que la situation démographique restera pesante, les obligations de financement s'aggraveront et il faudra sans doute élargir l'assiette des cotisations.

Devant l'épreuve qu'il doit affronter à son tour, le nouveau Gouvernement propose à la fois des mesures qui s'inscrivent dans le cadre libéral de l'activité économique et d'autres, à caractère plus dirigiste, qui conduisent à s'interroger sur l'avenir même de notre société.

L'objectif affirmé, c'est la stabilisation du chômage, puis l'inversion de la tendance par la création en deux ans de 400 000 à 500 000 emplois. La stratégie proposée, c'est l'obtention d'une croissance supérieure à 3 p. 100...

M. Michel Rocard, ministre d'Etat. Egale à 3 p. 100, pas supérieure.

M. Pierre Louvot, rapporteur pour avis. A l'origine, monsieur le ministre d'Etat, elle était fixée à 3,3 p. 100. Effectivement, une certaine prudence vous a conduit à la ramener à 3 p. 100.

M. Michel Rocard, ministre d'Etat. Non, il y a un texte.

M. Pierre Louvot, rapporteur pour avis. En tout cas, il faut qu'elle soit au moins égale à 3 p. 100.

La stratégie proposée, disais-je, c'est une répartition anticipée puis entretenue des fruits de cette croissance entre consommation et investissement, c'est le partage du travail, c'est une politique salariale fondée sur le maintien du pouvoir d'achat qui n'exclut ni un relèvement des bas salaires ni un écrêtement des revenus plus élevés, mais c'est aussi la réduction nécessaire de l'inflation en même temps que l'acceptation d'un déficit et d'une rupture des équilibres financiers qu'il faudra rétablir à terme.

Voilà, en économie ouverte, une médecine dont l'audace se démarque — c'est le moins qu'on puisse dire ! — des politiques menées par nos partenaires occidentaux.

Quant aux mesures spécifiques relatives à l'emploi, et sur lesquelles mon rapport donne toutes précisions, examinons-les pour l'essentiel.

Le premier bilan du plan « avenir-jeunes », qui prolonge d'une manière imaginative les pactes pour l'emploi injustement décriés, ne traduit pas encore cette montée en puissance que chacun appelle de ses vœux.

La relance économique est une brise encore légère et les vents porteurs ne sont pas au rendez-vous. La confiance, hélas !

ne se décrète pas. Elle est figée par la prudence devant les contraintes fiscales et sociales, par la crainte d'entreprises dont l'avenir n'est pas éclairé et qui ont conscience de perdre, avec leur liberté, leur capacité d'initiative.

Les contrats de solidarité ont suscité, de la part de notre commission, quelques réserves relatives au mode de financement et aux modalités. Le mécanisme de la « préretraite-démission », en particulier, n'est pas sans conséquences perverses.

D'autres mesures plus dirigistes peuvent signifier, à terme, un recul de l'initiative privée : création de 210 000 emplois publics, nationalisations, émergence d'une économie sociale dont les contours sont encore indistincts, interventions économiques des collectivités locales, mutualisation des risques, développement des droits des salariés dans l'entreprise.

Le temps me manque pour en souligner, à cette tribune, tous les aspects et je réduis mon propos à quelques observations.

Notre pays était-il sous-administré à ce point qu'il faille procéder à un recrutement massif d'agents de l'Etat ? Il est vrai qu'une bonne et saine économie peut être constatée, mais le développement qu'on lui promet est obscur. S'agit-il de lui donner des privilèges hors du commun, qui fausseraient une saine concurrence, ou de créer une pépinière expérimentale préfigurant l'autogestion ? L'élargissement des droits des salariés, si justifié qu'il soit, et les propositions du rapport Auroux seront-ils sans conséquences sur le climat des P.M.E., dominé par l'attente et l'incertitude ? Quant aux dangers de la nouvelle vocation des collectivités locales en matière économique, ils ont été suffisamment mis en lumière par le Sénat pour que je n'y revienne pas.

Mais il me faut évoquer des mesures structurelles plus ambitieuses.

Il s'agit, d'abord, de la réduction de la durée hebdomadaire du travail. Voilà un processus souhaitable engagé depuis longtemps. L'échec de la négociation, les conclusions du rapport Giraudet ont conduit le Gouvernement actuel à une pression plus forte. Il s'agit, sous couvert d'ordonnances, de toucher l'ensemble des secteurs et d'obtenir une réduction significative de la durée du travail afin d'aboutir aux trente-cinq heures en 1985.

Une telle mesure n'a de chance d'être efficace que par le maintien des capacités de production, la recherche d'une meilleure utilisation des équipements et la création dans certaines branches d'une cinquième équipe.

Quoi qu'on fasse — et il faut tenter de le faire — il ne peut y avoir partage du travail sans partage des revenus, et le risque est grand d'une compensation initiale par les gains de productivité et, à terme, par la stabilisation progressive du capital travail. Dans ces conditions, quel sera l'effet sur l'emploi ?

La réforme du système de formation professionnelle, enfin, est une autre mesure structurelle très importante. Elle s'inspire du rapport de M. Bertrand Schwartz, et je m'accorde, pour ma part, à reconnaître les louables ambitions qu'elle comporte pour les jeunes âgés de seize à dix-huit ans, pour la qualification technique et le maintien de l'alternance.

Mais la création d'un grand service public de l'emploi me fait craindre une certaine lourdeur bureaucratique. En tout cas, l'heureuse prise en charge des jeunes de seize à dix-huit ans et le créneau ouvert aux jeunes sans emploi au sortir du service national permettront, au moins dans un premier temps, de masquer statistiquement le chômage à défaut de pouvoir le réduire immédiatement.

Mme Hélène Luc. Vous auriez dû le faire avant !

M. Paul Jargot. Vous manquiez d'imagination !

M. Pierre Louvot, rapporteur pour avis. Mais la deuxième priorité du discours intérimaire, c'est le renforcement de la solidarité nationale : répartition des responsabilités, partages et transferts, couverture aménagée, redistribution dans la justice, équité, efficacité.

Voilà des résolutions auxquelles la commission des affaires sociales est depuis longtemps attentive.

Certaines modalités ont hérité du passé. D'autres se veulent novatrices, notamment le renforcement de la démocratie à l'intérieur des caisses, la levée des tutelles et une plus grande concertation.

Est-ce établir la démocratie que de donner aux assurés, par syndicats interposés, une représentation préférentielle ? En supprimant la gestion paritaire, on déséquilibre, sans aucun doute, la concertation sans « responsabilisation » corrélative.

Il est vrai que le rétablissement des prérogatives du Parlement, de nouveaux rapports avec les professions de santé et une meilleure coordination des caisses décentralisées et du mouvement associatif et mutualiste définissent une voie utile. Jusqu'à présent, ces bonnes intentions se traduisent d'une manière beaucoup plus formelle qu'authentique.

La volonté d'harmonisation de l'effort contributif entre les entreprises, d'une part, et le prélèvement effectué sur les revenus des professions non salariées, d'autre part, engagent un processus de nivellement qui mérite une réflexion d'ensemble sur les coûts salariaux et sur le soutien spécifique que peuvent exiger certaines professions.

Et si le Gouvernement veut clarifier, en ce qui concerne la sécurité sociale, le système de compensation et solder le contentieux des charges indues, alors, notre intérêt ne peut avoir d'égal que notre vigilance.

L'aménagement des prestations est également prévu en ce qui concerne la santé, la famille, les personnes âgées et les populations les plus vulnérables, à la fois dans un esprit de continuité et avec la volonté d'agir plus efficacement. Mon rapport écrit vous donnera tous détails.

Il m'est agréable de constater que la prise en considération des données financières relatives à la santé, que le Gouvernement considérait comme secondaire, est enfin reconnue comme une nécessité et que la progression des dépenses de santé doit rester compatible avec celle des ressources nationales.

Effort de prévention, nouvelle pratique médicale et recherche d'un meilleur accès à des soins moins coûteux, telles sont de bonnes orientations, semblables à celles d'hier, mais qui désormais comportent de sérieuses menaces pour l'exercice libéral de la médecine et le pluralisme, auxquels votre commission est attachée.

A propos de la politique familiale, qui mériterait de longs développements, votre commission des affaires sociales s'accorde à reconnaître l'utilité d'une simplification, d'une globalisation et d'un redéploiement.

Elle insiste néanmoins sur la nécessité d'ouvrir aux mères de famille une réelle possibilité de choix.

Elle récusé le plafonnement du quotient familial, la priorité accordée aux aides forfaitaires et la disparition progressive des prestations sous conditions de ressources. Elle a souci de l'entité familiale et du défi démographique des années futures.

Votre commission reconnaît enfin la nécessité du développement du maintien à domicile des personnes âgées, mais souligne le grave problème de l'accueil du quatrième âge.

Il lui semble que l'abaissement de l'âge de la retraite à soixante ans ne peut aboutir qu'à un accroissement des charges et au déséquilibre des régimes, sans effet notable sur la situation de l'emploi.

D'une manière générale, la brusque montée des prestations, si justifiées que soient les besoins, risque d'être remise en cause par la hausse, hélas trop prévisible, des prix.

Enfin, les programmes spécifiques prévus à l'intention des plus vulnérables — immigrés et handicapés — sont bons ; mais les modalités sont imprécises ; il nous faudra en juger ultérieurement.

Voilà, très schématiquement présentées, les mesures sociales proposées par le Plan intérimaire.

Leur ambition risque d'être compromise par la stratégie globale qui, renversant les rapports entre l'économie et le social, et dévorant par anticipation les fruits d'une croissance hypothétique, transforme le souhaitable possible en un pari des plus incertains.

J'irai maintenant vers ma conclusion, par une brève incursion dans le jardin des commissions spécialisées en matière économique.

L'anxiété de ceux qui espèrent pour la France les porte à s'interroger sur la crédibilité et la faisabilité du Plan intérimaire.

Trop souvent, dans ce projet, le verbe créateur tient lieu de prévision économique. La foi dicte le fait et surmonte les contradictions. La France, dans le concert des politiques occidentales, joue une partition étrange. Le solo dysharmonique qu'elle a choisi peut, à moyen terme, la conduire à un relatif isolement puis à la mortelle tentation d'un protectionnisme ombilical.

J'ai tenu à brosser en mon rapport écrit le paysage de notre environnement et les choix retenus par nos principaux partenaires. S'engageant dans une voie totalement opposée, notre pays soumet la pensée keynésienne à une épreuve historique.

L'accroissement de la facture pétrolière aggravée par la dévaluation du franc, la dégradation de notre commerce extérieur, la stagnation de l'investissement privé ne facilitent pas une reprise dont les premiers signes sont bien fragiles.

La cohérence macroéconomique de la stratégie retenue pour sortir d'un cycle catabolique et entrer dans un cercle vertueux est contredite par des tensions contradictoires.

Il existe en économie deux manières de suicide : l'immobilisme et la fuite en avant. Le Gouvernement, afin de provoquer la relance, a décidé d'accroître fortement les prestations sociales. Outre les effets inflationnistes qui peuvent en résulter, l'inévitable inadaptation des prélèvements obligatoires pèsera sur les entreprises au détriment des investissements. L'effet attendu de ces mesures devrait être de 2,5 p. 100. Suffira-t-il à fouetter la croissance indispensable ?

Par ailleurs, les effets moteurs espérés d'un déficit volontaire, auquel s'ajoutent les déséquilibres financiers de la sécurité sociale et de l'U.N.E.D.I.C., risquent à la fois de nourrir l'inflation, de précipiter la dégradation de nos équilibres extérieurs et d'immobiliser l'épargne. Sans compter que les mécanismes microéconomiques à effets opposés ou cumulés ainsi que le comportement imprévisible des acteurs nous livrent au destin.

La réduction de la durée du travail affronte enfin un double défi. Trop brutale, elle serait insupportable. Trop lente, elle sera sans effet significatif sur l'emploi.

En définitive, l'action gouvernementale accepte délibérément la remise en cause de nos grands équilibres. D'un tel état de choc, elle attend l'apparition d'une croissance qui rétablirait, à terme, les équilibres perdus. L'irréalisme d'une telle attitude n'a d'égal que l'audace de sa proclamation.

Toutes les auditions de votre commission portent à croire qu'une telle ambition se heurte à trop d'obstacles. Mais le chemin est sans retour ; nulle variante, aucune stratégie flexible ne paraissent avoir été envisagées. C'est la nuit, sans doute, qu'il est beau de croire à la lumière !

Bien que l'inquiétude l'emporte sur la confiance, votre commission des affaires sociales, dont le Plan ne réduit pas les incertitudes, ne cesse d'espérer pour la France. Elle souhaite qu'une reprise de l'activité économique intérieure et extérieure lui permette de fortifier cette espérance.

Mais comment pourrait-elle s'associer en sa majorité à l'aventure que le Gouvernement propose dans la multiplication des cibles et la dispersion des efforts ?

Dans sa volonté d'agir à la fois sur toutes les composantes de la vie de l'homme en société, le Plan intérimaire préfigure le rassemblement de trop de pouvoirs dans les mains de l'Etat, plus omnipotent que jamais.

A travers la forte planification du futur, se dessinent les limites d'une décentralisation réellement vécues, la contrainte des entreprises et le dépérissement de l'initiative, l'apparition de structures de nivellement, l'expression enfin d'une solidarité imposée alors qu'elle devrait être consentie.

Dé telles perspectives vont à l'encontre des principes de personnalisation, de responsabilisation et d'initiative qui, seuls, peuvent entraîner les forces créatives.

Votre commission des affaires sociales ne peut, hélas ! que donner un avis défavorable au projet de loi qui nous est présenté et elle vous en propose le rejet. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'U.C.D.P. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

(M. Robert Laucournet remplace M. Etienne Dailly au fauteuil de la présidence.)

PRESIDENCE DE M. ROBERT LAUCOURNET,
vice-président.

M. le président. La parole est à M. Noé.

M. Pierre Noé. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, malgré toutes ses imperfections et ses limites inévitables qui tiennent à sa durée — 1982-1983 — le Plan intérimaire qui est soumis au Parlement et qui constituera le cadre de référence de notre stratégie économique, sociale et culturelle pour les deux prochaines années tranche avec l'affichage rassurant des plans antérieurs — taux de croissance élevé, maîtrise de l'inflation, retour à l'équilibre de la balance des paiements — qui se caractérisaient par des orientations vagues au nom de la doctrine libérale baptisant de planification la soumission de l'économie française à la loi du marché international.

Le Plan ne pouvait être supprimé ; il était alors devenu, sous la forme d'un vague message, l'alibi vidé de tout contenu réel. J'ai eu l'occasion, mes chers collègues, de le dire les années passées.

Le Plan qui vous est proposé, bien que préparé rapidement, marque déjà, en attendant le véritable plan quinquennal pour les années 1984 à 1988, un renouveau de la planification française dont le rôle essentiel consiste à prévoir l'évolution spontanée et à définir les axes d'une politique volontariste afin d'infléchir l'avenir.

Toutefois, il convient de ne pas se dissimuler un certain nombre de critiques tenant, pour certaines, aux conditions d'élaboration du Plan, pour d'autres, à son contenu même.

Le plus important de nos reproches concerne la conception de ce Plan, qui n'a pas donné lieu à une concertation suffisante et attendue. Ce constat, monsieur le ministre d'Etat, ne nous a pas échappé puisque vous avez reconnu que ce Plan « n'a ni l'horizon, ni la base légale, ni le champ régional, ni l'approfondissement de la concertation avec les partenaires sociaux qui devraient caractériser un vrai plan ».

Si l'existence de délais très courts pour la rédaction de ce texte peut apporter, en partie, une réponse sur ce point, c'est essentiellement sur l'engagement du Gouvernement de soumettre au Parlement, l'an prochain, un projet de loi mettant sur pied une planification effectivement décentralisée et démocratisée que nous portons notre espoir en ce domaine.

La reconquête du marché intérieur, un des principaux objectifs du Plan intérimaire, passe par la rénovation de l'appareil productif. On peut regretter que la politique d'aide aux industriels n'ait pas été plus sélective, établie filière par filière par exemple.

Le Plan établit, certes, des actions sectorielles et l'on ne peut que souligner l'effort fait en matière de recherche et de technologie, mais la nécessité de favoriser certains domaines par rapport à d'autres — en particulier le bâtiment et travaux publics, l'agro-alimentaire, le bois — ne se dégage pas assez nettement du projet.

Le manque d'objectifs chiffrés, dû selon vous, monsieur le ministre, « aux difficultés, dans une période de modifications structurelles importantes, de prévoir et de quantifier à l'horizon de deux ans les effets des réformes entreprises », devrait nécessairement être corrigé rapidement, en particulier dès que pourront être établis les premiers constats des résultats de l'action entreprise.

Mes chers collègues, le Plan intérimaire constitue, en premier lieu, une stratégie pour l'emploi.

Rompant avec les politiques antérieures, l'objectif primordial annoncé par le Plan intérimaire est la priorité à l'emploi. Cette priorité accordée à la lutte contre le chômage est rendue impérative par le lourd héritage auquel le Gouvernement actuel doit faire face.

Examinons, d'abord, l'héritage. M. le ministre d'Etat l'a évoqué, à juste titre, ce matin.

Le chômage que connaît la société française est un fléau commun à tous les pays industriels. Mais, en France, il a été aggravé par divers facteurs que je tiens à rappeler : la conjoncture démographique exceptionnelle qui se traduit par une augmentation sans précédent des ressources en main-d'œuvre : 1 444 000 personnes de 1974 à 1980 ; le ralentissement depuis cinq ans du processus de réduction de la durée du travail ; enfin et surtout une politique économique libérale optant pour une croissance faible et recensant toute politique favorable à la création d'emplois.

Le VII^e Plan prévoyait la création de 1 425 000 emplois.

Dans le secteur industriel, au lieu des 250 000 créations annoncées, on a noté une réduction de 422 000. La population active agricole a régulièrement diminué.

Au total, les effectifs, toutes branches confondues, n'ont augmenté que de 475 000 pendant la durée du Plan. Si l'on regarde la progression annuelle du chômage depuis 1977, on constate que le nombre de demandeurs d'emploi a presque quadruplé.

En 1977, il était de 1 071 000 ; en 1978, de 1 162 000 ; en 1979, de 1 350 000 ; en 1980, de 1 450 000 ; en 1981, 1 805 000, selon les dernières statistiques de juillet dernier.

En juillet 1981, le nombre de demandeurs d'emploi représentait 8,3 p. 100 de la population active.

Des projections ont été réalisées par l'I.N.S.E.E. et ont laissé apparaître, au cas où la même politique se serait maintenue, une augmentation annuelle moyenne de demandeurs d'emploi de 177 000 entre 1980 et 1983, de 111 000 entre 1983 et 1986, et aboutissant en 1986 à un nombre de 2 350 000 chômeurs.

En regard de l'héritage, quels sont les objectifs du Plan et les moyens ?

L'objectif du Plan intérimaire est de réaliser, dans une première étape, une stabilisation du chômage, puis d'arriver à une diminution, ce qui impose de respecter le rythme de 400 000 à 500 000 créations d'emplois sur deux ans. M. le ministre d'Etat en a parlé ce matin.

Les principaux instruments au service d'une politique de l'emploi doivent résider, selon nous, dans une croissance forte, de l'ordre de 3 p. 100 en 1982 et 1983, durable et autonome ; dans un programme de solidarité nationale, c'est-à-dire le partage des revenus, des responsabilités et du travail ; dans la lutte intensifiée contre l'inflation ; dans des réformes de structures, s'agissant en particulier de l'extension du secteur public avec les nationalisations industrielles, bancaires et de la décentralisation et du développement régional ; dans une rénovation des structures industrielles vieillies ; dans des actions sectorielles en ce qui concerne le bâtiment et les travaux publics, l'agriculture et la recherche.

Examinons maintenant, mes chers collègues, les politiques des activités productives et, tout d'abord, la rénovation de l'industrie.

Le Plan intérimaire devait, à l'évidence, avoir une dimension industrielle, car l'industrie est pour le Plan le secteur clé du retour à une croissance rapide et durable.

Les structures industrielles seront améliorées. L'objectif est de renforcer la capacité des grands groupes dans la concurrence internationale, de mener une politique active en faveur des petites et moyennes entreprises, de favoriser l'apparition d'entreprises moyennes fortes et indépendantes, d'améliorer les rapports entre distributeurs et producteurs.

En outre, une nouvelle donne favorisant une coopération intra-européenne devra être définie dans les secteurs lourds ou en surcapacité et dans les secteurs de pointe où seule la dimension européenne est la garantie de la réussite industrielle, je pense notamment à l'aérospatiale.

Un certain nombre d'actions spécifiques devront, en même temps, être engagées : elles porteront sur les technologies qui conditionnent l'avenir, sur l'électronique notamment.

En participant aux « journées de la filière électronique » à Roquencourt, la semaine dernière, j'ai pu conforter l'analyse que j'avais faite à cette tribune à l'occasion de l'examen du budget de la recherche sur les possibilités de cette filière pour notre avenir industriel.

Des actions seront également nécessaires dans les secteurs de bonne ou moyenne compétitivité. Cela pourrait concerner l'automobile et la chimie fine. Il s'agit d'une filière importante ; c'est ce qui se dégage des assises régionales de la recherche et de la technologie en Ile-de-France Sud que j'ai eu l'honneur de présider.

Cela concerne également les industries agricoles et alimentaires.

Des interventions particulières concerneront les branches industrielles très menacées comme la filière bois ou le textile-habillement.

Enfin, il sera nécessaire de programmer les reconversions là où elles sont inévitables : dans la sidérurgie ou la chimie de base, ce qui provoquera, à n'en pas douter, de graves problèmes d'adaptation au niveau régional, qu'il faut résoudre.

Une nouvelle politique de l'énergie se fixera comme objectif la réduction de notre dépendance, de 68 p. 100 en 1981 à moins de 60 p. 100 en 1990. Cette nouvelle politique, qui devra s'appuyer sur des procédures décentralisées, exige un effort continu et suffisant d'économies d'énergie dans l'habitat et les transports appuyé par un recours accru aux ressources nationales.

Assurer le redressement de la recherche et de la technologie est un élément vital. Tous les rapporteurs qui m'ont précédé à cette tribune l'ont souligné. Je ne reprendrai pas l'exposé fait, à cette tribune, le 2 décembre dernier.

Je dirai simplement que l'objectif est fixé en matière de recherche. Il s'agit de faire passer les dépenses totales de la nation de 1,3 p. 100 à 2,5 p. 100 du P.I.B. d'ici à 1985.

Le financement public devra fournir, pour respecter cet objectif, un effort prépondérant accompagné d'un renforcement de la recherche des entreprises.

Les données fournies par le Plan font état de propositions ambitieuses, mais réalistes, pour combler le retard pris dans le domaine de la recherche sur les autres grands pays industriels.

Ainsi, la dépense nationale consacrée à la « recherche développement » sera sensiblement accentuée ; de nombreux secteurs

de recherche seront revitalisés, tels ceux qui sont relatifs aux sciences humaines, économiques et sociales, à la culture, à la santé, et j'en passe. Les recherches en matière d'aéronautique civile, de programme spatial, de télécommunications, de contrôle et de développement de l'énergie nucléaire et d'exploitation des ressources de la mer devront être approfondies. De même devront être engagés de nouveaux programmes dans les domaines de la biotechnologie, des filières électroniques — j'en ai parlé il y a quelques instants — de la robotique et des énergies nouvelles.

Les contrats de plans conclus par l'Etat avec le secteur public élargi viseront, en outre, à renforcer le poids du secteur public et nationalisé dans la recherche industrielle.

L'accent doit être mis également sur les politiques spécifiques. En agriculture, le Plan affirme une meilleure clarté des mécanismes redistributifs et une répartition équitable des contributions et transferts sur la base d'une meilleure connaissance des revenus individuels.

Il est indispensable de définir une politique d'orientation agricole conforme à nos intérêts à l'échelon européen et, simultanément, de mettre en place les offices pour le vin, les fruits et les légumes.

L'effort d'investissement collectif devra être poursuivi et une réforme du système de la bonification devra permettre d'en améliorer l'efficacité en la dirigeant par priorité vers le financement des installations et des modernisations. Enfin, une politique visant à redonner aux agriculteurs la maîtrise du foncier sera engagée.

Après l'agriculture, le bâtiment et les travaux publics, il convient, selon nous, d'assurer à ces deux secteurs, gros employeurs de main-d'œuvre, une activité soutenue : mises en chantiers, réhabilitations tournées essentiellement vers les économies d'énergie, travaux d'entretien sur les infrastructures.

Des actions prioritaires devront également être entreprises au bénéfice de la formation et de l'amélioration des conditions de travail.

Quant au secteur tertiaire, les grandes orientations positives concernent l'amélioration de la connaissance des structures pour orienter de manière optimale l'expansion des activités de ce secteur.

Il conviendra également d'améliorer la formation des hommes, les structures de distribution et l'étude de l'incidence des différents canaux de distribution sur l'emploi, les prix et les importations.

Nos collègues du groupe socialiste, au nom duquel je m'exprime, viendront compléter cet exposé et développer plus particulièrement certains points.

Pour conclure, mes chers collègues, un objectif prioritaire se dessine dans ce Plan : promouvoir les éléments d'une stratégie qui permette d'amorcer une sortie de la crise.

Une grande volonté se dégage : une stratégie pour l'emploi.

Le Plan intérimaire a le mérite de reposer sur une relance de l'activité par une intervention active des finances publiques, par la relance de la consommation, par la réduction des inégalités sociales et le développement de l'investissement.

Il devrait permettre, en attendant le futur Plan quinquennal, d'amorcer la modernisation de notre appareil productif, d'établir un partage différent du travail et des revenus comportant, en particulier, une réduction de la durée du travail.

Quatre aspects déterminants caractérisent la stratégie du Plan : la recherche d'une croissance durable fondée sur la relance de la production ; la recherche d'une croissance autonome, comportant la diminution de notre dépendance énergétique, la reconquête du marché intérieur et un effort à l'exportation ; la lutte contre l'inflation ; enfin, un programme de solidarité nationale.

Cette nouvelle stratégie ébauche la renaissance du Plan, clé de notre réussite et de notre redressement économique.

Comme l'indique, très justement, l'exposé des motifs du projet de loi : « La rénovation de la planification, dans son contenu comme dans ses méthodes, le souci d'en faire l'instrument d'une volonté politique à long terme sont une préoccupation centrale du nouveau Gouvernement. »

Monsieur le ministre d'Etat, c'est pour ces raisons que les sénateurs socialistes apportent leur soutien à votre projet de loi. *(Applaudissements sur les travées socialistes et communistes et sur les travées des radicaux de gauche.)*

M. le président. La parole est à M. Dumont.

M. Raymond Dumont. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, il y aurait beaucoup à

dire à propos du Plan intérimaire. Le sujet est vaste. Il touche à tous les aspects de la vie économique, financière, sociale, culturelle et, finalement, politique de notre pays. En témoigne le fait que nous venons d'entendre les rapporteurs de quatre de nos commissions, ainsi que celui du Conseil économique et social.

Soucieux de n'abuser ni de votre temps, ni de votre patience, je limiterai volontairement mon propos, d'autant que ma collègue Mme Monique Midy interviendra également au nom du groupe communiste.

Je m'efforcerai d'explicitier l'accord des sénateurs communistes et apparenté avec le principe même d'un Plan intérimaire couvrant les années 1982-1983. Je rappellerai leur point de vue sur les origines et les causes profondes de la crise que connaît notre pays afin de contribuer à dégager les moyens propres à la combattre. J'expliquerai pourquoi les sénateurs communistes considèrent juste, indispensable, de placer au centre du Plan intérimaire l'action pour l'emploi. J'insisterai sur la priorité accordée à notre industrie. Je conclurai en justifiant leur refus de voter la question préalable, comme nous le demande M. le rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan.

Pour sa part, M. le rapporteur de la commission des finances écrit, dans l'introduction de son rapport : « Le bouleversement politique intervenu depuis le mois de mai dernier rendait inévitablement caduc le projet de VIII^e Plan, élaboré par le gouvernement précédent et qui avait été déposé à l'automne 1980 devant le Parlement, sans que celui-ci ait alors le temps de l'examiner. »

Le constat de caducité constitue une évidence. Beaucoup moins convaincante et évidente est la raison alléguée pour expliquer le non-examen par le Parlement du VIII^e Plan. A quelques mois des élections présidentielles, le défunt gouvernement ne souhaitait sans doute pas qu'une publicité excessive fût faite aux prévisions de ce Plan qui, rappelons-le, chiffrait à 2 millions et demi le nombre de chômeurs à l'horizon 1985 et prévoyait l'alourdissement des prélèvements obligatoires, monsieur Lombard.

Comment expliquer autrement le fait que le gouvernement de M. Barre n'ait pas inscrit l'examen du projet de loi portant ratification du VIII^e Plan à l'ordre du jour prioritaire des assemblées parlementaires ? Il est vrai que l'on pouvait se demander si le gouvernement de l'époque attachait encore la moindre importance à la notion même de Plan.

Le nouveau Gouvernement mis en place pour mener le changement ne pouvait reprendre le cadre du VIII^e Plan en se bornant à modifier les options ou les données chiffrées. Il lui faut prendre en compte tous les aspects du changement : par exemple, les conséquences de l'extension du secteur nationalisé sur l'investissement ; les possibilités nouvelles d'orientation du crédit vers les petites et moyennes industries résultant de la nationalisation des principales banques ; ou encore les modifications qui interviendront dans le comportement des consommateurs et qui feront que, progressivement, on ne produira plus n'importe quoi n'importe comment sous le seul prétexte que cela assure un profit substantiel et immédiat.

Il ne pouvait davantage être question d'élaborer dans la hâte et la précipitation un nouveau plan quinquennal sans tirer les conclusions et les enseignements de la nécessaire remise en ordre de notre économie entreprise par le nouveau pouvoir. Cela eût été d'autant moins justifié que ce pouvoir dispose d'une assurance de durée.

Tout cela justifie pleinement, à nos yeux, la validité même d'un Plan intérimaire de deux années. Sans doute la durée limitée de préparation n'a-t-elle pas permis de pousser aussi loin qu'il eût été souhaitable la consultation, notamment au niveau des régions ; la méthode du questionnaire n'était probablement pas propice au dialogue mais on peut pallier ce défaut en prolongeant la concertation tout au long de l'application même des dispositions du Plan. C'est, monsieur le ministre d'Etat, ce que nous attendons de vous.

C'est dans le même esprit que nous souhaitons une concertation permanente, notamment à l'échelon des entreprises, afin que les travailleurs deviennent toujours plus des participants actifs et conscients à la réalisation des objectifs du Plan. Ce point nous paraît essentiel pour en assurer le succès.

La seconde partie de mon intervention traitera de l'analyse des raisons et des causes profondes des difficultés que connaît notre pays ; en d'autres termes, des raisons et des causes de la crise.

Les dirigeants de l'ancien régime ont mis beaucoup de temps à admettre que la crise n'était pas conjoncturelle mais struc-

turelle. Cela les amenait à voir, dès 1976, le « bout du tunnel » comme disait M. Chirac, ou à discerner, dès la même année, la « reprise économique » comme l'affirmait, toujours péremptoire, M. Giscard d'Estaing. Toutes les difficultés étaient expliquées par l'augmentation du coût du pétrole brut.

Autrement riche et sérieuse apparaît l'analyse économique et sociale sur laquelle repose le Plan intérimaire.

L'exposé des motifs du projet de loi souligne que c'est dès la fin de la décennie 1960 que les symptômes de crise sont apparus, aux échelons tant international que national : inflation, crise du système monétaire, chômage. C'est au cœur du système productif que l'origine de ces tensions doit être trouvée, dans ce que le patronat lui-même a parfois qualifié de « crise de productivité ».

La forte croissance de l'après-guerre dans les économies occidentales a reposé sur l'extension de l'organisation du travail selon le système de Taylor et sur les transformations du mode de consommation qui l'ont accompagnée. Il convient d'y ajouter la constitution de groupes multinationaux et l'intervention massive de l'Etat dans l'économie.

Ce mode de développement a permis une rapide extension de la consommation de masse compatible avec la hausse des profits, grâce à des gains de productivité élevés obtenus par la parcellisation et l'intensification du travail. L'ouvrier, et même l'employé, ont été de plus en plus soumis à la machine.

L'exposé des motifs et les annexes au projet de loi notent à juste titre : « Le recours massif à une main-d'œuvre déqualifiée, mal payée, sans perspective de promotion professionnelle, a fait obstacle à l'émergence d'une nouvelle productivité reposant plus sur l'homme que sur la machine ».

On a assisté à une accélération de la croissance du capital par tête de plus en plus coûteuse qui a dégradé la rentabilité, justifiant ainsi la thèse de Marx sur la baisse tendancielle du taux du profit. Cette crise de productivité est à la source de tensions qui se sont progressivement étendues à tous les aspects de la vie économique.

Le choc pétrolier n'a joué que le rôle de révélateur et de catalyseur ; il n'a fait que précipiter le développement de la crise, la baisse de la demande, le dérèglement des échanges internationaux, le chômage, la baisse de l'efficacité des investissements.

En même temps apparaissaient de nouvelles possibilités industrielles, de nouvelles exigences de qualité, de nouvelles opportunités techniques susceptibles de débloquent la crise, mais une telle transformation des modes de travail était freinée par le maintien d'une structure de pouvoir reposant sur les privilèges que confère la propriété du capital. Ainsi s'explique ce que l'exposé des motifs appelle justement « l'échec de la politique libérale ».

Les précédents gouvernements ne pouvaient s'attaquer aux racines du mal sans renier leurs choix fondamentaux. Ils n'ont fait qu'essayer d'adapter la société française aux manifestations de la crise. Cela explique le peu d'intérêt qu'ils accordaient à la notion même de plan, celui-ci étant ravalé à n'être guère plus qu'une série de mesures d'accompagnement de l'action de restructuration menée par quelques grands groupes industriels et financiers.

Le Plan intérimaire repose sur une analyse économique sérieuse, même si les conséquences de ses prémisses ne sont pas toujours clairement tirées et si l'on y décèle même, parfois, quelques hésitations.

Au centre du Plan figure la nécessité de rétablir la situation de l'emploi. L'existence de 2 millions de chômeurs est intolérable : intolérable du point de vue social et même, aurais-je envie de dire, du point de vue moral.

Ce cancer ronge notre société, la désagrége. Il conduit des hommes, des femmes et des jeunes au suicide. Il est source de désespoir et de violences, même s'il ne justifie pas ces dernières. Il sape la cohésion de notre société. Il révolte à juste titre les meilleurs éléments de notre jeunesse. Il constitue une atteinte grave à la dignité de l'homme, à sa liberté.

Désastreux au point de vue social, le chômage massif représente un insupportable fardeau financier. M. le Premier ministre a pu, non sans raison, chiffrer son coût à plus de 100 milliards de francs, ce qui est énorme. La France n'a pas les moyens de se payer deux millions de chômeurs.

Réduisons de façon significative le nombre de chômeurs et nous aurons, pour l'essentiel, trouvé une solution à l'épineux problème du déficit de la sécurité sociale. Le plus urgent est de stabiliser le nombre de chômeurs, qui tend, naturellement, à croître en raison de l'augmentation de la population dite

active. Il s'agira ensuite d'inverser la tendance, ce qui rend nécessaire la création nette de 400 000 à 500 000 emplois en deux ans.

C'est pour satisfaire cet objectif qu'il est proposé de rechercher un taux de croissance plus élevé de l'ordre de 3 p. 100.

On ne manque pas de faire observer que la croissance ne se décrète pas, qu'elle se gagne. C'est exact. Il est tout aussi exact que les conditions extérieures ne sont pas des plus favorables, mais il ne saurait être question d'attendre que nos partenaires et concurrents décident d'une politique de relance pour engager la nôtre. C'est pourquoi l'accroissement de la demande intérieure doit constituer le premier moteur de notre relance.

Les mesures sociales décidées par le Gouvernement, dès l'été dernier, commencent à porter leurs fruits.

L'augmentation du salaire minimum de croissance, bien qu'insuffisante à notre avis, la revalorisation des prestations sociales, la création de 54 000 emplois publics, la mise en chantier de 50 000 logements sociaux supplémentaires commencent à se traduire par une augmentation de la demande, par une certaine relance des affaires qui est constatée par tous, même si elle fait grincer les dents de certains qui misent sur la détérioration de la situation économique pour refaire surface politiquement.

Il apparaît que le taux de croissance pour 1981 subira ainsi un coup de pouce de l'ordre de 0,3 p. 100. Par ailleurs, la progression des dépenses budgétaires, prévue dans la loi de finances pour 1982, devrait rendre possible un surcroît d'activités correspondant à une majoration de 1 p. 100 du taux de croissance pour l'année à venir.

Bien entendu, il serait irréaliste d'espérer un taux de croissance tel qu'il permettrait d'assurer, dès 1982, le plein emploi. C'est pourquoi la question du partage du travail et de la réduction de sa durée se pose comme une des principales questions d'actualité.

Permettez-moi de m'attarder un instant sur la question de la réduction de la durée du travail. Pour être efficace, c'est-à-dire pour créer des emplois, la réduction du temps de travail doit répondre selon nous à trois conditions.

Tout d'abord, elle doit être significative. On prête au Gouvernement l'intention d'abaisser la durée du travail à trente-neuf heures dès 1982. Les piètres résultats des négociations entre le patronat et certains syndicats, d'ailleurs très prévisibles, contraindront probablement le Gouvernement à recourir à la voie réglementaire. Quoi qu'il en soit, une réduction à trente-huit heures, dès 1982, aurait été, selon nous, plus efficace, car elle aurait rendu nécessaire la création de nombreux emplois nouveaux, ce qui est moins évident avec une réduction limitée à une heure.

En second lieu, cette réduction de la durée du travail ne doit pas se traduire globalement par une réduction des ressources des salariés, faute de quoi le début de relance signalé précédemment serait remis en cause.

Enfin, elle doit s'accompagner du maintien des capacités de production et d'une meilleure utilisation des équipements. En effet, si l'organisation du travail demeurait inchangée, la diminution de son temps réduirait la durée d'utilisation des équipements et, par voie de conséquence, les capacités productives des entreprises. Ces dernières ne manqueraient pas de majorer les prix de leurs produits pour compenser l'augmentation des coûts fixes liés au capital. Ce relèvement des prix nuirait à la compétitivité de nos entreprises et compromettrait les effets bénéfiques pour l'emploi d'une réduction du temps de travail.

Les problèmes que pose le travail posté sont connus : fatigue, exclusion de la vie sociale, difficultés pour la vie familiale. Mais il est certain qu'ils se posent différemment dans le contexte d'une forte réduction de la durée hebdomadaire du travail. Par exemple, en cas de fixation sans délai de cette durée à trente-cinq heures pour les travailleurs postés, de la création d'une cinquième équipe, de la généralisation de la cinquième semaine de congés, le problème se pose différemment que si la durée du travail n'est diminuée que d'une heure.

De toute façon, l'adaptation de certaines contraintes légales permettant une meilleure utilisation des machines doit avoir pour contrepartie le renforcement du droit d'intervention des travailleurs sur les horaires et les conditions de travail.

Il ne suffit pas de prévoir une croissance quantitativement plus forte ; il convient aussi et surtout de favoriser une croissance qualitativement différente, c'est-à-dire plus riche en emplois. Je me garderai de développer cette idée pourtant fort importante de peur d'allonger exagérément mon propos.

Je rappellerai simplement qu'un rapport de la direction de la prévision datant de mai 1980 constatait que le prix des équipements avait été abaissé par les aides à l'investissement, tandis que le prix du travail — je ne dis pas les rémunérations — avait été gonflé par la hausse des cotisations sociales. De ce qui précède ce rapport dégageait la proposition de diminuer l'aide à l'investissement au profit d'une forte majoration de l'aide à l'innovation, au développement et à la recherche. Le Plan intérimaire va dans ce sens; même ses détracteurs les plus acharnés sont contraints de le reconnaître.

De même, il conviendrait de réformer l'assiette des cotisations sociales et des impôts, telle la taxe professionnelle, qui pénalisent les entreprises dites de main-d'œuvre. Certaines mesures prises dès juin dernier par le Gouvernement vont heureusement en ce sens. Il serait bon, à notre avis, de pousser activement les études; la fiscalisation d'une partie des recettes de la sécurité sociale, pratique courante chez certains de nos partenaires de la Communauté économique européenne, ne peut être écartée *a priori*.

La priorité à donner à l'emploi nous apparaît inséparable de la priorité à accorder à l'industrie; ce sera le quatrième thème de mon intervention.

Le développement industriel n'est pas la seule condition du rétablissement de l'emploi. Pourtant, on ne peut oublier que la France a perdu 500 000 emplois industriels depuis 1974; cela a été rappelé à cette tribune.

Sans doute le développement des services doit-il également contribuer à résorber le chômage. L'amélioration de la qualité des services, publics ou privés, passe le plus souvent par l'accroissement de leurs moyens humains. Elle est incontestablement indispensable pour créer un environnement favorable à la vie quotidienne et à l'économie elle-même, quand il s'agit de services favorisant l'efficacité d'ensemble de celle-ci. Mais il n'y a pas de nouvelle dynamique de la croissance et de l'emploi sans développement de l'industrie allant de pair avec la reconquête et l'extension du marché intérieur.

L'action sur les structures industrielles doit chercher à redonner de la cohérence et de l'efficacité à notre appareil productif, à reconstituer un tissu industriel solide, à favoriser sa modernisation.

Le Plan intérimaire ne peut être dissocié, isolé de l'ensemble de l'action gouvernementale. Il nous paraît tout à fait excessif et injuste d'affirmer que cette politique d'ensemble est marquée par l'absence de stratégie industrielle. Comme le mouvement se prouve en marchant, la stratégie industrielle se dégage des actions déjà engagées par le Gouvernement ou près de l'être. Disant cela, je pense notamment à celle qui commence à être mise en œuvre dans le secteur de la machine-outil ou encore aux mesures prises en faveur de l'industrie textile et de l'habillement.

La politique industrielle de l'ancien régime se caractérisait par la concentration de l'effort sur quelques créneaux au nom d'une prétendue division internationale du travail, dont j'ai rappelé, lors du débat sur le budget de l'industrie, que les arrière-pensées politiques n'étaient pas exclues.

Les activités qui ne relevaient d'aucun créneau jugé prioritaire étaient totalement laissées à l'écart des interventions de la puissance publique. Celle-ci intervenait également, il est vrai, lorsque certaines activités étaient menacées de disparition imminente, l'objectif étant alors d'éviter les conflits sociaux majeurs, dont le pouvoir craignait qu'ils ne jouent un rôle de catalyseur du mouvement revendicatif.

Les résultats de cette politique dite « des créneaux porteurs » sont connus : extension du chômage et invasion du marché intérieur par des produits importés, même dans des secteurs où l'étranger ne bénéficiait d'aucun avantage comparatif; je pense, en particulier, à la filière du bois et à la fabrication des meubles.

A ce point de mon exposé, je voudrais réfuter l'affirmation complaisamment reprise par les organisations patronales et par les partis de droite, selon laquelle la compétitivité de nos entreprises serait gravement hypothéquée par des coûts salariaux et des charges sociales nettement plus lourds que ceux de leurs partenaires du Marché commun ou des Etats-Unis. Il ne suffit pas de répéter une inexactitude pour qu'elle se transforme en vérité.

Voyons donc la réalité chiffrée.

Dans un excellent rapport très documenté qu'il nous a présenté à l'occasion de l'examen du budget du ministère du travail, notre collègue M. Jean Béranger a comparé les charges salariales dans les principaux pays industrialisés de ce qu'il est convenu d'appeler le monde occidental.

Il a notamment cité une étude réalisée par la Dresdener Bank publiée en octobre dernier. Cette étude comparée des charges salariales — salaires et charges sociales — montre que, si l'on attribue le coefficient 100 à la France, les Pays-Bas se situent à 134,5, la République fédérale d'Allemagne à 145,02, la Belgique à 149,70 et les Etats-Unis à 153,21.

Si l'on compare, toujours selon notre éminent collègue, les coûts salariaux par unité de produit, ils sont inférieurs de 10 p. 100 en France par rapport à ce qu'ils sont en République fédérale d'Allemagne.

Ces conclusions confirment d'ailleurs celles d'une enquête menée par l'office statistique des communautés européennes, d'où il ressort que le coût horaire de la main-d'œuvre ouvrière dans l'industrie correspondait, en 1978, à 7,68 E. C. U. en République fédérale d'Allemagne, contre 5,35 seulement en France, les coûts mensuels pour les employés se situant respectivement à 1 045 E. C. U. contre 900. On ne trouvait guère que les employés des banques et des assurances pour présenter des coûts salariaux mensuels supérieurs en France à ce qu'ils étaient en Allemagne de l'Ouest.

Je terminerai ce chapitre de mon intervention consacré au renouveau de notre industrie en disant quelques mots d'un secteur particulièrement important, à savoir celui du bâtiment et des travaux publics.

Ce secteur a perdu 200 000 emplois depuis 1974 et son activité a régressé de l'indice 100 en 1975 à 92 en 1980, se situant probablement à 90 pour cette année 1981. Le Plan intérimaire est donc bien inspiré de fixer comme un impératif l'inversion de la tendance actuelle à la dégradation qui marque ce secteur.

Le Plan ne se contente pas de fixer des objectifs; il prévoit des moyens qui ont pour nom : réforme foncière, réforme des aides au logement, extension des droits des locataires, action en faveur des économies d'énergie, développement d'une politique industrielle volontariste dans le domaine des composants et matériaux de construction.

Le développement de l'activité du bâtiment et des travaux publics nous paraît d'autant plus intéressant qu'il n'implique pas, de façon massive, le recours aux importations, sauf peut-être dans le domaine de la céramique, où notre potentiel national a été gravement délabré au profit de la concurrence italienne.

De même, l'accélération du programme routier et autoroutier nous semble tout à fait souhaitable.

Le projet de Plan intérimaire est combattu de façon systématique et virulente par plusieurs rapporteurs, notamment par notre collègue M. Braconnier, rapporteur de la commission saisie au fond : celle des affaires économiques et du Plan.

Les qualificatifs péjoratifs sont multipliés : la stratégie ne serait qu'« invraisemblances et incohérences », le partage du travail ne serait qu'« illusions », la restructuration de l'appareil productif ne comporterait qu'« incertitudes et lacunes », la solidarité ne ferait que poser des « interrogations ».

Bref, rien ou presque ne trouve grâce aux yeux de notre collègue qui rejette l'ensemble du projet et propose au Sénat d'adopter la question préalable.

Mais, trop c'est trop ! L'outrance même de la critique lui ôte une bonne part de sa crédibilité. Nos censeurs, si sourcilieux aujourd'hui, l'étaient beaucoup moins hier, lorsqu'ils approuvaient le VII^e Plan. Ils ne l'étaient pas davantage alors même que les résultats de ce Plan s'inscrivaient en rupture totale avec ses promesses.

M. André Méric. Très bien !

M. Raymond Dumont. La croissance du produit intérieur brut devait être de 30 à 34 p. 100; elle fut, en réalité, de 16,8 p. 100 en cinq ans.

Les prix ne devaient augmenter que de 33,8 p. 100 sur cinq ans; la hausse entre 1976 et 1980 s'est chiffrée, en réalité, à 66,9 p. 100.

Le VII^e Plan promettait « une création d'emplois supérieure à l'accroissement de la population active ». Or, le nombre de chômeurs a augmenté de 623 000 entre décembre 1975 et décembre 1980.

Après une amélioration passagère, en 1978, notre balance commerciale a été déficitaire de plus de 60 milliards de francs en 1980.

La formation brute de capital fixe devait représenter 29 p. 100 du produit intérieur brut; en fait, ce pourcentage fut, en 1978, 1979 et 1980, à peine supérieur à 21 p. 100.

On pourrait multiplier les exemples chiffrés. Ils feraient tous apparaître le divorce entre les promesses du VII^e Plan et ses réalisations.

Dans ces conditions, on est en droit de se demander si ceux de nos collègues qui ont voté et soutenu ce VII^e Plan sont particulièrement qualifiés pour s'ériger aujourd'hui en censeurs, en donneurs de leçons et de conseils.

Mme Hélène Luc et M. André Méric. Très bien !

M. Raymond Dumont. De deux choses l'une : ou bien ils savaient ce qu'il convenait de faire et la question vient inéluctablement : pourquoi ne l'ont-ils pas fait hier ? Ou ils ne savaient pas, ils se sont trompés — cela peut arriver à tout le monde — mais cela devrait au moins les conduire à un peu plus de retenue et de modestie dans leurs jugements actuels.

M. René Regnault. Très bien !

M. Raymond Dumont. Vous ne cessez, messieurs les sénateurs de la majorité sénatoriale, de nous prédire les pires catastrophes économiques et sociales. Si nous avions l'esprit malveillant, nous serions tentés de croire que vous les appelez de vos vœux. (*Marques d'agacement sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

Vous avez, messieurs les rapporteurs, reproché à maintes reprises au plan intérimaire de ne pas être assez précis. Si l'on vous suivait, il faudrait tout prévoir, tout planifier dans le détail. Je ne voudrais pas être désobligeant, mais avouez que vous êtes vraiment de singuliers libéraux, vous qui voulez tout enserrer dans un cadre rigide. Vous êtes des dirigistes qui s'ignorent. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

Vos rapports reflétaient une grande tristesse. Je vous comprends, vous êtes malades des résultats électoraux du 10 mai et du mois de juin dernier. Je crains pour vous, messieurs les rapporteurs, mais je souhaite pour la France, que votre état dépressif dure. (*Rires sur les travées communistes.*)

M. Marcel Lucotte. Qu'est-ce qui nous attend !

M. Raymond Dumont. Votre rapport, monsieur Braconnier, permettez-moi de vous le dire, ne contient absolument rien de constructif, tout comme votre proposition de voter la question préalable. Le groupe communiste ne vous suivra pas dans ce qui n'est qu'une impasse. Agissant ainsi, nous avons la certitude de répondre à l'espérance de la majorité des Français. (*Applaudissements sur les travées communistes, socialistes et sur celles des radicaux de gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Bœuf.

M. Marc Bœuf. Je vous remercie tout d'abord, monsieur le ministre d'Etat, de présenter devant la Haute Assemblée ce Plan intérimaire. C'est une pratique à laquelle nous n'avions pas été habitués. En effet, le gouvernement précédent, devant l'opposition d'une partie de sa majorité, avait renoncé à présenter aux Assemblées le VIII^e Plan.

Votre plan intérimaire qui doit poser les bases du futur Plan quinquennal témoigne du désir du Gouvernement d'user à nouveau de cet outil incomparable qu'est la planification.

Certes, pour l'instant, il ne s'agit de d'un outil pour une période transitoire nécessaire à l'assainissement de la situation. Mais nous savons également que ce plan pose une méthode et une pédagogie qui demeureront. Il n'est qu'à noter le projet de loi sur la nouvelle planification que vous avez l'intention de soumettre au Parlement dès le printemps prochain.

Enfin, nous vous savons gré, monsieur le ministre d'Etat, d'aborder des domaines jusqu'à présent négligés ou totalement ignorés.

Nous constatons, avec satisfaction, que la recherche et la formation professionnelle ont retenu votre attention. Il en est de même pour l'environnement dont la démocratisation des procédures des études d'impact et des enquêtes publiques va dans le sens de la clarté, de l'information et du dialogue.

L'éducation et la culture figurent également en bonne place et cela est à souligner. Je m'en félicite car les plans précédents les avaient négligées ou omises.

Comment, en effet, prétendre fixer des objectifs au développement d'une nation démocratique si on ne lui donne pas tous les moyens de les atteindre et, en particulier, les moyens culturels et éducatifs ?

En matière culturelle, quatre directions sont définies par le plan intérimaire. Celles-ci vont au-delà de l'objectif du 1 p. 100 du budget de l'Etat à atteindre dès 1983.

La première direction est la prise en compte d'une conception élargie du développement culturel, une conception décentralisée, ouverte à toutes les formes d'expression, qui sera régulatrice et vigilante à l'égard du secteur marchand de la culture.

La deuxième direction est de tendre vers une réduction des inégalités dans l'accès à la culture. Il s'agit, en effet, de multiplier les lieux d'accueil et de déplacer les lieux où elle s'apprend et se pratique.

La troisième direction vise à rendre à la création sa juste place et, de ce fait, il est impératif de lui donner les moyens de son développement, mais il est à souhaiter que la répartition de l'aide soit pratiquée avec beaucoup d'attention. Il est quelques exemples dans l'histoire de l'art qui me font penser à ce vers de Musset : « Les plus désespérés sont les chants les plus beaux. »

Enfin, les efforts de coopération avec l'étranger et d'exportation de produits culturels doivent être approfondis.

Je remarque, toutefois, que l'accent n'est pas mis sur le développement des enseignements artistiques et, plus généralement, sur les rapports culture-éducation.

Il semblerait, cependant, nécessaire que tout en favorisant, par exemple, la création ou la conservation du patrimoine, il soit donné au plus grand nombre la possibilité réelle d'accéder pleinement à tout ce qui compose la culture. Pourquoi bâtir de nouveaux étages à l'immeuble de la culture, si l'on ne construit pas l'escalier d'accès au rez-de-chaussée ?

Et j'en viens, monsieur le ministre d'Etat, tout naturellement, à l'éducation nationale. Celle-ci est abordée dans le cadre du plan intérimaire sous deux angles : les conditions d'accueil à l'école maternelle et les zones éducatives prioritaires.

Un effort d'adaptation au niveau des classes maternelles sera, en premier lieu, accompli particulièrement en faveur des enfants de deux à trois ans. Mais il serait appréciable que soient tout particulièrement pris en compte la préscolarisation et l'enseignement primaire en milieu rural. Ceux-ci ont, en effet, souffert d'un abandon inquiétant de la part du précédent gouvernement et son absence est souvent la cause de la désertification de nos campagnes.

L'accent doit être également mis sur les transports scolaires, tant sur le plan de la gratuité que sur celui d'une nouvelle réglementation en matière de distance, afin de permettre au plus grand nombre d'en bénéficier et afin d'assurer à tous les enfants un maximum de sécurité.

Le plan ne tient pas non plus compte du vieillissement du parc scolaire. Il serait souhaitable de prévoir un plan de rénovation de l'ensemble de ces collèges ou de ces lycées qui n'ont qu'une durée de vie fort brève, alors que leurs réalisations devaient être un investissement à long terme pour les précédents septennats.

De même, un effort sensible doit être consenti en faveur de l'alphabétisation et la scolarisation des immigrés.

Il faut enfin noter, dans ce plan intérimaire, la volonté du Gouvernement de prendre en compte la notion de « temps libre », les projets de création du chèque-vacances et le développement de la vie associative, car l'essor économique ne peut aller de pair qu'avec le développement social et culturel.

En conclusion, monsieur le ministre d'Etat, le plan dont nous discutons aujourd'hui est un plan préliminaire et, malgré les quelques points dont j'ai regretté l'absence, il me semble être de bon augure et laisse bien présager du contenu du Plan quinquennal.

Il est tout à fait remarquable que le premier plan du Gouvernement de la gauche donne une priorité à un humanisme certain. Quelle valeur accorder au progrès de la technique, au développement de l'économie, à l'élaboration d'un plan si l'on ne donne pas à l'homme tous les moyens possibles pour son épanouissement physique, intellectuel et culturel, afin qu'il ait le maximum de chance d'accéder au bonheur ? « O ! utopie », diront quelques esprits chagrins. Mais n'est-ce point, comme dit le poète, « la douce loi des hommes de changer l'eau en lumière et le rêve en réalité » ? (*Applaudissements sur les travées socialistes, communistes et sur celles des radicaux de gauche.*)

— 3 —

EVENEMENTS DE POLOGNE

M. Michel Rocard, ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. Michel Rocard, ministre d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, en ce moment même vient de commencer à l'Opéra de Paris une grande manifestation de solidarité d'artistes français avec le peuple polonais.

J'aurais souhaité y être personnellement présent afin de témoigner que ce qui se passe aujourd'hui en Pologne appelle, selon l'expression de M. le Président de la République, une aide matérielle et morale qui concerne tous les Français.

Afin de ne pas retarder les travaux déjà bousculés du Parlement, je vous demanderai simplement de bien vouloir vous associer par la pensée, avec le Gouvernement, à cette manifestation de solidarité avec le peuple et les travailleurs de Pologne. (Applaudissements sur les travées socialistes, sur diverses travées de la gauche démocratique et sur les travées de l'U.C.D.P.)

M. André Méric. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Méric.

M. André Méric. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, le groupe socialiste approuve sans réserve la déclaration du Gouvernement.

Bien que l'incantation ne puisse tenir lieu de politique, il entend soutenir toutes les initiatives prises pour que soit levé en Pologne « l'état de guerre », pour la libération des syndicalistes et des travailleurs opposés à l'autoritarisme militaire.

Nous avons, en son temps, affirmé notre solidarité au peuple polonais dans son combat pour la conquête de nouveaux droits, pour de nouveaux espaces de liberté. Nous considérons que seule une négociation entre les protagonistes de la politique polonaise pourrait permettre une solution au drame actuel. Nous croyons passionnément que la ténacité et le courage du peuple polonais permettront d'éviter l'aggravation de la crise actuelle.

Le groupe socialiste condamne, chaque fois que la liberté d'un peuple est menacée, chaque fois que la démocratie est bafouée, les réflexes de soumission ou de consentement plus ou moins camouflés. Nous condamnons, aujourd'hui comme hier, la peur et la servitude, car nous croyons que c'est l'audace qui reste le meilleur soutien à apporter au peuple polonais pour calmer les tensions internationales dangereuses pour la détente et la paix en Europe.

Notre propos est l'affirmation du combat permanent que nous menons en faveur du respect de la personne humaine.

Nous rappelons enfin que partout où les peuples luttent pour recouvrer leur liberté contre l'emprisonnement, la torture, l'assassinat, que ce soit en Europe, en Amérique du Sud ou ailleurs, les socialistes de France sont solidaires de leur combat. (Applaudissements sur les travées socialistes, sur diverses travées de la gauche démocratique et sur les travées de l'U.C.D.P.)

M. Michel Chauty, président de la commission des affaires économiques et du Plan. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Chauty.

M. Michel Chauty, président de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, mes chers collègues, je voudrais associer la commission et, je pense, l'ensemble du Sénat à ces pensées envers les Polonais. La situation est grave pour eux. Cela nous rappelle, à nous qui avions quinze ou seize ans en 1939, que les gouvernements de l'époque, quels qu'ils soient, ne prenaient pas conscience des avertissements qui leur étaient donnés. Cela s'est terminé très vite par une énorme conflagration.

Nous revenons aujourd'hui quarante-cinq ans en arrière. C'est un élément de réflexion intéressant pour nous tous. Les Polonais nous donnent une leçon de courage ; nous avons tous besoin de les aider, au moins moralement. (Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'U.C.D.P. et sur plusieurs travées socialistes.)

M. Marcel Lucotte. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Lucotte. (Mmes et MM. les sénateurs du groupe communiste quittent l'hémicycle.)

M. Marcel Lucotte. Monsieur le président, je m'exprime à titre personnel mais j'espère ne pas trahir la pensée des collègues de mon groupe.

Il va de soi que c'est sans effort et sans contorsion que nous nous associons à la démarche de sympathie que cette interruption de séance manifeste à l'égard du peuple polonais.

A quelques heures d'une fête qui est chère au cœur de beaucoup d'entre nous — j'allais dire que l'on croit au Ciel ou que l'on n'y croit pas — qui est chère au cœur de l'humanité, à quelques heures de la fête de Noël, nous ressentons comme encore plus dramatique l'écrasement d'un peuple et l'emprisonnement de ceux qui, en son sein, se battaient pour arracher, comme l'on dit aujourd'hui, quelques espaces de liberté. Devant ce drame, nous sommes, nous aussi, solidaires de ce peuple qui souffre et qui lutte simplement.

Comme nous aurions aimé que les premières manifestations de notre Gouvernement aient la tonalité qu'elles ont aujourd'hui, monsieur le ministre d'Etat, et nous vous en félicitons ! Nous

sommes heureux de ne plus entendre parler d'affaire intérieure polonaise. Comme si la liberté, quand elle est menacée quelque part, pouvait n'être qu'une affaire intérieure !

Nous sommes heureux de constater maintenant que les plus hautes autorités de l'Etat parlent de l'appui que l'on doit donner au peuple polonais, alors qu'au début un ministre, et non des moindres, disait que cela ne nous regardait pas et qu'on ne ferait rien.

Nous nous réjouissons que le ton, la forme et le fond aient changé. Nous avons le sentiment que la totalité du peuple français partage cette émotion et manifeste sa solidarité. Comme il serait beau que l'ensemble des représentants de ce peuple français, que l'ensemble des responsables politiques, notamment au sein de l'actuelle majorité, témoigne de cette solidarité ! (Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'U.C.D.P.)

— 4 —

PLAN INTERIMAIRE

Suite de la discussion d'un projet de loi déclaré d'urgence.

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi approuvant le Plan intermédiaire.

La parole est à M. Wirth.

M. Frédéric Wirth. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, les exposés de nos rapporteurs et des intervenants qui m'ont précédé à la tribune ont fourni à notre assemblée une analyse détaillée des différents volets du Plan intermédiaire pour 1982 et 1983, objet du projet de loi qui nous est soumis.

Une observation s'impose néanmoins à l'auditeur attentif que j'ai été de ce débat : les remarques faites jusqu'à présent n'ont pratiquement porté que sur les aspects je dirai hexagonaux de ce Plan. Aussi est-il difficile d'entendre le champ d'une planification au-delà des limites du territoire national.

Votre projet de loi comporte cependant un volet assez discret relatif aux échanges extérieurs et plus spécialement aux exportations. A la page 55 de la première partie du document n° 576, Assemblée nationale, un paragraphe relativement succinct s'intitule : « Promouvoir les exportations ». Il se place à la suite d'un autre passage plus étendu consacré à la reconquête du marché intérieur.

A la page 117 de la deuxième partie, un développement plus large est consacré à une politique active des exportations. C'est, me semble-t-il, faire une bien modeste place à l'élément si essentiel de notre économie qu'est notre commerce extérieur.

Cette anomalie, que l'on découvre ainsi dans un texte qui remplit plus de trois cents pages imprimées et où le Verbe n'est pas qu'au début, s'explique sans doute par le fait que ce Plan intermédiaire a été, vous l'avez dit vous-même, établi rapidement et bouclé trop tôt pour ce qui est de la partie « commerce extérieur ». Il était en effet prévu de faire paraître, avant la fin de 1981, un plan couvrant les années 1982 et 1983.

Cette hâte a entraîné comme conséquence qu'aucune des mesures concrètes envisagées par le ministre du commerce extérieur et annoncées par lui comme devant être connues avant la fin de l'année 1981 pour redonner vigueur à nos échanges internationaux ne figure dans le projet de loi, si ce n'est sous la forme d'indications générales forcément vagues ou de déclarations d'intentions.

Dans ces conditions, il est difficile de porter un jugement de valeur fondé sur les chances de réalisation des objectifs du Plan intermédiaire s'agissant du domaine difficile du commerce extérieur, où nous ne sommes ni seuls ni même les maîtres du jeu.

Je me bornerai donc, dans une première partie, à formuler quelques brèves réflexions sur nos échanges extérieurs pour tenter de faire apparaître la véritable ampleur du problème, demeuré sans solution à ce jour.

Dans une seconde partie, je présenterai quelques suggestions constructives sur l'aspect humain de notre présence économique à l'étranger.

Notre commerce extérieur, nous le savons, ne se porte pas bien. Représentant 23 p. 100 de l'activité nationale, il est en déséquilibre depuis plusieurs années, autant en 1980 qu'en 1981, d'environ 60 milliards de francs.

Le mois de novembre 1981 a vu s'accroître une dégradation à peu près générale, qui affecte le poste énergétique, les biens d'équipement ménager, où le taux de couverture tombe à

44,6 p. 100, voire l'agro-alimentaire, qui s'essouffle, le solde positif de ce secteur ne cessant de décroître depuis le mois d'août dernier. L'automobile également connaît un niveau d'importations étrangères très élevé : 1 900 millions de francs pour le seul mois de novembre 1981. J'y reviendrai dans un instant.

Par ailleurs, la tendance générale du mouvement des défaillances d'entreprises demeure nettement orientée à la hausse, accélérant encore la dégradation de l'emploi.

Il n'est pas surprenant, devant cette situation, que des voix s'élèvent réclamant des mesures de sauvegarde contre l'excessive perméabilité de notre économie aux produits étrangers.

Le récent avis du Conseil économique et social recommandant un coup de frein énergique aux importations sauvages et abusives de textile peut, en cette matière, faire école et conduire à la mise en place par notre administration d'un système de surveillance renforcée de certaines importations.

Ce protectionnisme qui n'ose pas dire son nom, et qui est de pratique courante et connue dans certains pays industriels avancés, constituerait à la limite un grave danger pour notre économie, pour laquelle le repli sur elle-même serait la pire des choses. En effet, nous ne possédons pas la puissance économique de pays tels que les Etats-Unis, le Japon ou même la République fédérale d'Allemagne.

La reconquête du marché intérieur, l'un des articles de votre credo, dont le principe se justifie d'ailleurs, est interprétée tout différemment par certains de nos partenaires. L'on a pu voir se développer, ces dernières semaines, une campagne de presse insidieuse dans plusieurs pays européens, dénonçant un renforcement en France d'une tendance protectionniste rendue nécessaire par la fragilité de notre appareil économique et sa compétitivité amoindrie. Ces mêmes médias voyaient là une menace à terme pour la position économique internationale de la France et ils appelaient les lecteurs des milieux d'affaires à suivre avec vigilance une évolution qui aboutirait à dégarnir des créneaux, lesquels ne resteraient pas longtemps inoccupés.

Monsieur le ministre d'Etat, je sais combien vous vous défendez de cette tentation dont vous savez à quel point elle nous serait néfaste. Certains retards technologiques, certaines carences dont nous souffrons encore à l'heure actuelle témoignent largement de la nocivité qu'aurait une telle politique.

Cependant, il ne suffit pas de dire que vous êtes opposé à toute forme d'autarcie. Il faut que notre pays demeure véritablement ouvert aux courants d'échanges internationaux. A cet égard, j'ai noté avec intérêt et une certaine appréhension les propos tenus par votre collègue à l'Assemblée nationale, M. Georges Sarre. Je vous renvoie au *Journal officiel* de la deuxième séance du 18 novembre 1981, à la page 3946. Il déclarait : « En 1981, le débat sur le protectionnisme n'est plus de mise ; ceux qui veulent le poursuivre sont aussi, souvent, ceux qui voudraient ruiner le ressort interne des économies européennes. »

« Pour les socialistes, la liberté des échanges est une nécessité absolue de notre temps, mais le libre-échange n'est pas un dogme. »

Ayant, au passage, apprécié la cohérence du propos, vous conviendrez avec moi, je pense, qu'il faut demeurer extrêmement vigilant sur ce point.

La faiblesse relative de nos exportations et l'augmentation, elle-même de tendance croissante, du taux de pénétration de notre économie par les produits étrangers, découlent, en premier lieu, de l'insuffisante compétitivité de nos entreprises.

Si plus d'une paire de chaussures sur trois, plus d'un meuble sur quatre, plus de deux textiles sur cinq, achetés aujourd'hui par les ménagères françaises, viennent de l'étranger, il est tentant de penser que c'est parce que les chefs d'entreprise français exportateurs, ayant comprimé à l'extrême leurs marges à l'exportation, augmentent leurs prix de vente sur le marché intérieur, dont ils perdent ainsi une part de plus en plus importante, et cela au bénéfice de producteurs étrangers qui ont à prendre en compte dans leur pays des taux d'inflation moindres que le nôtre, handicap évident pour nos entreprises dans un espace économique communautaire où l'appartenance à un système monétaire assez rigide ne permet pas de corriger les différentiels d'inflation par les taux de change.

La compétitivité de notre économie va continuer à se détériorer sous l'effet des charges sociales et fiscales nouvelles que la politique gouvernementale ne cesse d'infliger aux entreprises industrielles et commerciales, charges que ne compensent guère les aides budgétaires diverses qu'il est prévu de leur accorder. En effet, et notre excellent collègue Moutet l'a récemment démontré à cette tribune, elles se verront obérées d'un fardeau supplémentaire de 29 milliards de francs au titre de cotisations

sociales et fiscales nouvelles, alors que les aides générales à l'industrie ne sont abondées, en 1982, qu'à raison de 6 275 millions de francs.

Par ailleurs, le crédit restera cher et d'accès presque impossible aux chefs d'entreprises privées, car il sera nécessaire de pratiquer des taux d'intérêt élevés pour maintenir la parité du franc au sein du système monétaire européen.

L'inflation ne se laissera pas maîtriser aisément, car l'énorme découvert budgétaire prévisible pour 1982, s'ajoutant à celui de 1981, entraînera la création de masses monétaires, ce qui constitue un facteur d'alourdissement des coûts de revient.

Enfin, la demande mondiale adressée à la France ne croîtra sans doute pas de façon sensible, en 1982, ce qui réduira d'autant nos investissements productifs et les créations d'emplois.

Le produit intérieur brut des nations industrielles occidentales avec lesquelles s'effectue la majeure partie de notre commerce — commerce, d'ailleurs, essentiellement du type courant, c'est-à-dire payé comptant — stagnera, en 1982, et régressera sans doute en valeur réelle de 0,5 à 1 p. 100, sauf pour le Japon. Ces prévisions, formulées récemment par un institut de prospective étranger de bon renom, confirment la révision à la baisse déjà pratiquée par l'Organisation de coopération et de développement économique — O.C.D.E. — et la Communauté économique européenne de leurs propres prévisions de croissance, qui se situaient à environ 2 p. 100 en moyenne pour les pays de leur zone.

Dans ces conditions, il paraît difficile de réaliser l'hypothèse de croissance de 3 p. 100 du produit intérieur brut national, qui est à la base du Plan intérimaire. L'on peut prévoir que le commerce extérieur de la France demeurera fortement déséquilibré.

Le pronostic n'incite pas à l'optimisme car un déséquilibre durable et important de la balance commerciale d'un pays comme le nôtre, pour admissible qu'il soit en pure théorie, ne peut mener, à terme, qu'à une certaine forme de dépendance.

Arrêtant là ces considérations générales, je voudrais maintenant aborder brièvement un sujet qui me tient particulièrement à cœur et que le rapporteur de la commission spéciale n'a d'ailleurs pas manqué de souligner : il s'agit du statut, des conditions de vie et de travail des acteurs économiques par excellence, que sont les Français qui exercent leur activité professionnelle à l'étranger, au service des échanges extérieurs de notre pays.

Dans le Plan intérimaire, j'ai relevé, à la page 118 de la deuxième partie, la phrase suivante : « L'accroissement de nos exportations dépend de manière essentielle de la qualité de la présence française à l'étranger, tant commerciale qu'industrielle ou technologique. A cet égard, les pouvoirs publics veilleront à rendre possible, voire à favoriser cette présence chaque fois que des facteurs techniques, commerciaux ou politiques l'exigeront. Ils procéderont à un examen des régimes sociaux et fiscaux appliqués aux Français de l'étranger. »

Cette déclaration à laquelle je souscris pleinement met en relief le rôle essentiel des hommes dans ce domaine : ce sont à la fois des têtes chercheuses et les piliers de nos exportations. Le commerce extérieur repose sur eux qui sont à l'étranger des agents économiques de première importance pour notre pays.

Aussi tout doit-il être mis en œuvre pour favoriser leur départ et faciliter leur installation à l'étranger.

Mais, vous le savez — et cela a été dit par moi-même, à plusieurs reprises, à cette tribune — le Français ne consent, en général, à s'établir à l'étranger, même pour un temps limité, que s'il peut emporter avec lui, pour reprendre une expression qui a connu son heure de célébrité, « un peu de terre de France à la semelle de ses souliers », je veux dire par là si, en s'expatriant, il ne perd pas tout ce à quoi il est attaché et qui lui apporte la sécurité.

Il est, en effet, essentiel que la place qu'il a acquise en France ainsi que les droits et prérogatives liés à sa qualité de citoyen français lui soient conservés. Habitué à une structure sociale qui constitue normalement son cadre de vie, le Français qui s'expatrie ne l'abandonne pas facilement :

Sécurité sociale — assurance maladie et vieillesse — facilités d'accès à la propriété, scolarisation des enfants, droit de vote, avancement et recyclage professionnels, droits aux indemnités dans le cas d'un chômage toujours à craindre, possibilité de réinsertion, tout cela constitue préoccupations et environnements habituels du Français de métropole. Il ne faut pas qu'en allant travailler à l'étranger il se sente arraché à son pays.

Les gouvernements précédents l'avaient bien compris qui, à la suite de travaux réalisés par un groupe d'études dirigé par M. Bettencourt, avaient facilité la présence des Français à l'étranger par toute une série de mesures législatives et réglementaires dont on ne peut nier le bien-fondé.

Plus récemment encore, sous la direction de Jean-Emile Vié, conseiller maître à la Cour des comptes, un groupe de travail consacré au travail des Français à l'étranger a formulé toute une série de propositions pertinentes parfaitement objectives qui n'eurent pas de suite et que le nouveau Gouvernement s'honorait de reprendre.

Pour ma part, je voudrais mettre l'accent sur trois points précis qui pourraient, au cours de la période couverte par le Plan intérimaire, donner lieu à une action concrète des pouvoirs publics. Il s'agit, d'abord, de l'allègement des charges imposées aux familles des Français de l'étranger pour faire face à la scolarisation de leurs enfants ; ensuite, de l'extension du système de couverture sociale existant actuellement afin que n'en soit exclue aucune catégorie de Français expatriés ; enfin, du desserrement des contraintes fiscales qui pèsent sur l'habitation en France que possèdent généralement les Français expatriés.

S'agissant de l'éducation — premier point — ce projet de budget pour 1982 comporte une augmentation de 24 p. 100 des subventions allouées aux écoles françaises de l'étranger. Cet effort mérite d'être salué, encore que 21 millions de francs pour quelque 140 écoles gérées par les associations de parents d'élèves, cela fait peu pour chacune d'elles.

En ce qui concerne les bourses d'études, 34 millions de francs ont été inscrits au budget. Cela représente 23 p. 100 de plus que l'an passé, mais si l'on considère qu'il y a 84 000 enfants scolarisés dans des écoles françaises à l'étranger, la plus grande charge d'éducation repose encore sur les parents. Or, M. François Mitterrand, candidat à l'élection présidentielle, avait inscrit à son programme la gratuité de l'enseignement pour tous les enfants français de l'étranger, en vertu du principe de l'égalité de tous les citoyens. Mais 71 000 enfants français de l'étranger ne sont, à l'heure actuelle, pas scolarisés dans notre système pédagogique. Nous sommes donc encore loin de la réalisation de cette promesse et nous devons savoir que c'est là un problème auquel nos compatriotes à l'étranger sont particulièrement sensibles.

Dans le domaine social, le système mis en place est cohérent et relativement satisfaisant. Pour les travailleurs salariés hors de la Communauté économique européenne, une étape décisive a été franchie grâce à la loi du 31 décembre 1976, qui instituait l'assurance volontaire contre les risques maladie, maternité, invalidité et accident du travail.

Enfin, la loi du 27 juin 1980 a permis aux travailleurs français non salariés ainsi qu'aux pensionnés hors Communauté économique de bénéficier d'une affiliation volontaire contre les risques maladie. Ce système d'assurance, basé exclusivement sur le volontariat, mis en place à la suite de l'action persévérante des sénateurs des Français établis hors de France, mérite cependant d'être démocratisé.

Aucune catégorie de Français de l'étranger ne doit en être écartée, mais aussi, et surtout, le taux des cotisations trop élevé doit être abaissé. En effet, à l'heure actuelle, pour un salarié expatrié gagnant l'équivalent de 8 000 francs par mois, le montant des cotisations peut atteindre jusqu'à 30 p. 100 de son salaire.

Cette situation est d'autant moins acceptable que la caisse de sécurité sociale spécifique des Français de l'étranger présente une gestion excédentaire.

Mon troisième sujet d'inquiétude pour les Français de l'étranger concerne le statut fiscal de leur résidence en France.

L'administration a toujours considéré que l'habitation principale s'entend du lieu de résidence habituel du contribuable et donne ainsi à la résidence que possède en France le Français de l'étranger le caractère de résidence secondaire.

Mais cette résidence conservée en France et, la plupart du temps, utilisée lors de ses séjours en France par son propriétaire, elle sert à l'hébergement de ses enfants qui poursuivent leurs études en France ou encore à ses ascendants. Peut-on alors la considérer comme une maison d'agrément ou de plaisance ?

Le fait de la dénommer « résidence secondaire » retire, en effet, à son propriétaire tous les avantages fiscaux liés à la résidence principale : déductibilité des intérêts d'emprunts contractés pour son acquisition, grosses réparations ou isolement thermique, conformément à l'article 156-II du code général des impôts, exonération de la taxe foncière dans certains cas, abattements sur les impôts locaux.

Certes, au regard de la loi sur les plus-values, cette résidence est assimilée à une résidence principale, mais il apparaît que les conditions d'exonération de la taxation sont plus contraignantes que pour les Français de métropole.

Ajoutons que cet état de fait est encore plus injuste pour les fonctionnaires et agents de l'Etat en poste à l'étranger, qui restent toujours fiscalement domiciliés en France.

Pour encourager la mobilité des Français, artisans de nos échanges extérieurs, un effort sérieux doit être consenti sur ce point particulièrement important.

Je me suis borné à ces trois sujets majeurs d'inquiétude pour les Français expatriés. D'autres pourraient être cités, tels que les contraintes de change, les problèmes de l'information, la réinsertion lors du retour en France, la sécurité des personnes et des biens, l'indemnisation des rapatriés, la formation des jeunes appelés à la relève, etc.

Aucun de ces problèmes n'a reçu, à ce jour, de solution satisfaisante, et peut-être certains, ici, penseront-ils qu'il s'agit là de points secondaires dans un débat sur un Plan. Je ne le pense pas car il s'agit de mesures dont la cohérence interne ne saurait être niée et qui sont destinées à optimiser et à préserver à la fois un outil indispensable de notre expansion.

A la page 46 de votre projet de loi, vous dites que le Plan, expression de la volonté de la nation, s'impose de ce fait aux administrations et aux services publics. Je vous demande d'agir, dans les conseils de Gouvernement, pour que ces mesures concrètes, nécessaires et attendues, prennent effet.

Monsieur le ministre d'Etat, c'est en homme de terrain que j'ai cherché à appeler votre attention — et sans doute n'en était-il point besoin — sur l'ampleur redoutable de la confrontation internationale à laquelle nous nous trouvons exposés.

Je voudrais, pour conclure, vous dire, et peut-être vous faire partager, mon inquiétude devant certaines données statistiques récentes concernant l'économie du pays qui est notre premier client et notre premier fournisseur, je veux parler de la République fédérale d'Allemagne, où je sais que vous allez vous rendre dans quelques jours. Je ne fais pas usage de ces chiffres afin de citer ce pays en exemple, mais pour nous inciter tous à la réflexion.

Je me suis procuré les listes d'immatriculation d'automobiles neuves en France pour les neuf premiers mois de 1981. Dans ce secteur clé de notre économie nationale, sur 1 333 000 voitures immatriculées, 366 000 étaient de marques étrangères, soit 27,5 p. 100, plus d'une voiture sur quatre. Sur ces 366 000 voitures étrangères vendues en France, 139 000 étaient de fabrication allemande, soit 37,9 p. 100, largement plus du tiers. Si l'on ajoute — j'en ai le détail — la marque Ford, produite en République fédérale d'Allemagne avec des fournitures d'amont en provenance d'autres pays de la Communauté, on arrive au chiffre de 209 900 voitures d'origine allemande introduites en France sur un total de 336 000 voitures de provenance étrangère, soit 57,2 p. 100.

Pourtant, la République fédérale d'Allemagne ne possède pas de matières premières en abondance. Elle subit, comme nous, les chocs pétroliers et les excessifs taux d'intérêts américains. Elle aura, cette année, réalisé un excédent de sa balance commerciale égal, en valeur absolue, à notre déficit : 60 milliards de francs, soit 24 milliards de marks. Elle aura connu, en novembre 1981, le record absolu de ses excédents commerciaux mensuels : 5,4 milliards de marks, soit 13,6 milliards de francs. Elle recense un million et demi de demandeurs d'emploi. Son taux d'inflation en année pleine est, en 1981, voisin de 6,5 p. 100 et son taux de croissance sera sans doute légèrement négatif cette année. Elle connaît un niveau d'endettement public très supérieur au nôtre et le remboursement de la dette publique lui est rendu plus difficile en raison même de la faiblesse relative de son taux d'inflation.

Cette situation, qui peut paraître à la fois rassurante, car elle est notre premier client, et inquiétante car elle est notre concurrent, la République fédérale d'Allemagne la doit au fait qu'elle bénéficie d'un large consensus des partenaires sociaux, d'un système économique encore largement libéral et conforme aux lois du marché, et que sa population est disciplinée, portée à épargner et profondément marquée d'une salutaire horreur de l'inflation.

Certes, ce pays connaît aussi des signes de fragilité, mais je souhaiterais, par fierté nationale, et peut-être encore plus parce que je suis un Français de l'étranger, que la planification de l'économie de mon pays puisse, elle aussi, reposer un jour sur des bases aussi solides. Je crains, hélas ! que cela ne doive demeurer longtemps un vœu pieux.

A mon grand regret — car nous souhaitons tous que la France connaisse les échanges extérieurs les plus performants possible — je dois déclarer ici, monsieur le ministre d'Etat, que le Plan intérimaire que vous nous présentez ne me paraît pas devoir garantir même le maintien de la position économique

internationale de notre pays, position acquise au prix d'immenses efforts durant ce dernier quart de siècle. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. — MM. Pelletier et Rudloff applaudissent également.*)

M. le président. La parole est à Mme Midy.

Mme Monique Midy. Certains collègues, ici même, ont présenté le Plan intérimaire comme une véritable calamité.

M. le rapporteur de la commission des finances, en imageant les dangers qu'à ses yeux ce Plan comporte, a même parlé de trois « clignotants ». Pour ma part, je n'en vois qu'un : celui de la politique nouvelle qui va permettre à la France de tourner, enfin, à gauche.

D'autres collègues ont qualifié ce même Plan de « répertoire », de « catalogue ». Entendent-ils insinuer qu'il s'agit de belles promesses ? Il est vrai qu'au fil des jours et des débats de notre assemblée, lorsque l'on fait le compte des points d'accord entre les groupes qui composent la majorité du Sénat, autrement dit l'opposition dans le pays, la liste est bien courte !

L'énumération des bienfaits de la politique giscardienne à laquelle s'est livré ce matin M. le rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan ne changera rien à la sanction qu'a bel et bien prise la majorité des Français au mois de mai dernier.

Ce n'est évidemment pas du temps de M. Barre, promoteur de l'austérité, qu'auraient été annoncées des créations d'emplois publics en quantité significative dans les secteurs de la santé et de l'éducation nationale, à la S.N.C.F. ou aux P.T.T. Les Français avaient plutôt comme perspective la suppression de lits et le non-remplacement des maîtres absents dans les écoles.

J'ai souvenance d'une prévision intéressante. En effet, M. Messmer, alors Premier ministre, avait promis dans le programme électoral de Provins l'ouverture de deux mille crèches et garderies en cinq ans.

Malheureusement, il s'était notoirement trompé ; le chiffre comportait un zéro de trop ! De méchantes langues en avait déduit que cette erreur ne pouvait qu'être imputable à une dactylographe !

Le groupe communiste, pour sa part, constate que, dans l'ensemble, ce Plan intérimaire va dans le sens de la politique en faveur de laquelle s'est prononcée la majorité des Français. La loi de finances pour 1982 en est une amorce sérieuse bien qu'il s'agisse d'un budget de transition. En quelques mois, le minimum vieillesse, les prestations familiales, l'allocation aux handicapés ont augmenté ; ils vont enregistrer une deuxième progression au début de l'année.

En outre, le Plan intérimaire prévoit la mise en œuvre de mesures favorables aux demandeurs d'emploi ne bénéficiant pas de couverture sociale. Quant à l'Assemblée nationale, elle vient d'adopter le rétablissement, sans limitation de durée, des droits sociaux des chômeurs non indemnisés.

D'autres dispositions sont incluses, telle l'annonce d'un décret portant de vingt-deux à vingt-sept ans l'âge limite des bénéficiaires de la cotisation forfaitaire réduite à 528 francs par an. Il s'agit de mesures pour lesquelles les parlementaires communistes ont toujours lutté.

La sécurité sociale est l'un des points forts de ce Plan intérimaire. Nous attendons beaucoup de la réforme envisagée au printemps prochain. Il est temps de redonner aux salariés le rôle premier dans la gestion et les décisions d'une institution à laquelle ils sont, à juste titre, si attachés. Il faut reconquérir ce que le patronat a réussi à ravir aux travailleurs.

La sécurité sociale est un enjeu de classes. Le déplaçonnement de 3,5 p. 100 de la cotisation patronale, s'il va dans le bon sens, nous paraît insuffisant, nous l'avons déjà dit. De même, nous regrettons le rétablissement de la cotisation de 1 p. 100 pour les salariés. Il leur est ainsi repris des milliards de francs. Cette mesure constitue une atteinte sensible à leur pouvoir d'achat, au moment où l'un des objectifs du Gouvernement est de relancer la consommation, de vaincre le chômage et l'inflation en développant la croissance de notre économie.

De même, les retraités voient maintenus les prélèvements sur leurs retraites et pensions du régime général et des régimes complémentaires. Le Plan intérimaire, à ce propos, indique que la suppression totale de ces cotisations ne peut être envisagée dans l'immédiat. Nous espérons, pour bientôt, plus de précisions. C'est, en effet, une revendication qui tient particulièrement à cœur aux intéressés.

Un autre paradoxe est constitué par la proposition d'instituer une cotisation de 1 p. 100 sur les revenus de remplacement supérieurs au Smic. Ainsi les chômeurs, qui ne sont pas responsables de la situation de crise provoquée par la politique

délibérée du patronat, vont-ils se trouver pénalisés. A notre avis, il faut prendre, au-delà du déplaçonnement total, sur les profits.

Il convient, enfin, de mettre un terme à la gestion catastrophique de la sécurité sociale par ce même patronat qui s'est arrangé, depuis les ordonnances de 1967, pour n'augmenter ses cotisations que de 8 p. 100 tandis que celles des salariés croissaient de 57 p. 100.

J'en reviens à l'idée émise ici, et qui m'a beaucoup frappée, celle de « catalogue ».

Élément de catalogue, l'amélioration de la couverture des soins dentaires, alors que, dans ma ville où la municipalité fait procéder à la détection des caries dentaires dans plusieurs écoles de quartiers défavorisés, de nombreux parents ne peuvent envoyer leurs enfants chez le dentiste, faute de ressources suffisantes ?

Élément de catalogue, l'amélioration du remboursement des lunettes et de l'interruption volontaire de grossesse ?

Nous sommes, quant à nous, d'accord sur les quatre axes fondamentaux prévus en matière de protection sociale durant la période couverte par ce Plan de deux ans, à savoir : une meilleure répartition des responsabilités dans la gestion des régimes de sécurité sociale ; une couverture sociale plus cohérente et plus juste ; un partage plus équitable des charges financières ; enfin, l'engagement de réflexions approfondies sur l'avenir de notre système de protection sociale.

Nous souhaitons que soit facilité un égal accès pour tous aux soins et cela dans l'ensemble des régions, qu'elles soient rurales ou de grande concentration ouvrière.

Le maintien à domicile des personnes très âgées pose un problème important, difficile, qui, pour l'instant, est loin d'être réglé.

Il va falloir innover, mettre au point un réseau efficace de services au plus près du quartier, du village. Que faire lorsque ce maintien à domicile ne devient plus possible ? L'annonce de la reconversion des hospices, la possibilité envisagée de créer 70 000 places de section de cure médicale en maison de retraite ne nous semblent pas sortir tout droit d'un catalogue !

Demandez aux locataires des H. L. M. ou aux propriétaires de pavillons qui habitent à la limite de Colombes et de Nanterre, dans les Hauts-de-Seine, ce qu'ils pensent, eux qui sont confrontés quotidiennement aux conséquences de la concentration de 3 000 personnes à la maison de Nanterre qui est à la fois hospice et centre d'accueil !

Demandez surtout à ces 3 000 personnes elles-mêmes ce qu'elles pensent de la proposition des élus de gauche, avancée depuis des années, de décentraliser cette maison en dix unités pour personnes âgées et de s'en tenir à des centres d'hébergement de 200 personnes au maximum alors qu'il y a actuellement 2 000 personnes sur place et, parmi elles, de plus en plus de jeunes marginalisés !

Certes, il ne suffit pas que les projets soient écrits pour être réalisés ; l'exemple de la maison de Nanterre le prouve. Ainsi la proposition actuelle pour cette structure, qui appartient à la Ville de Paris et qui est gérée par la préfecture de police, se borne-t-elle à un réaménagement interne aboutissant, en quelques années, à faire passer le nombre des pensionnaires de 3 000 à 1 800.

Il est clair que, dans ce cas, l'intervention des élus, des représentants des ministères, mais aussi des usagers et des riverains est indispensable pour parvenir à une solution plus humaine.

Nous intéressons également la remise en question des objectifs de santé publique, l'accent étant mis sur la prévention, ainsi que l'attention portée à l'être humain dès sa naissance, qui se poursuit au travers de la médecine scolaire, puis de la médecine du travail, non seulement renouée mais ressuscitée dans certains cas.

Nous souhaitons que la France devienne réellement un pays de progrès social en s'attachant à réduire les inégalités entre ses habitants.

Elle le sera si tout est fait pour l'enfant et nous adhérons au principe fondé sur le « droit de l'enfant » en matière d'aides financières. Ce droit doit être, en effet, identique pour tous les enfants, quels que soient leur rang dans la famille, les revenus et la situation matrimoniale des parents. Aussi sommes-nous toujours profondément attachés à ce que soit prise en compte, au plus vite, dans les prestations familiales, l'existence du premier enfant.

Nous notons avec satisfaction l'accroissement prévu des moyens d'accueil et de garde des jeunes enfants. Mais, dans ce domaine, comme pour la maison de Nanterre, élus et usagers devront faire aboutir leurs vœux.

Dans mon département des Hauts-de-Seine, il faudra bien que l'actuel préfet revienne sur son intention de stopper toute construction alors que les 7 500 places en crèches dites collectives et les 2 500 places en crèches familiales sont insuffisantes face aux besoins connus — c'est donc un minimum — qui se traduisent par 5 000 demandes. Ce département ne compte-t-il pas plus de 60 000 enfants de moins de trois ans alors que plus de 40 p. 100 des femmes y exercent une profession, dont 57 p. 100 sont mères de famille ?

Nous faisons nôtre cette position de l'Unicef : « On ne doit pas considérer les problèmes de crèches d'un simple point de vue d'assistance ou de solidarité. En fait, la crèche est un équipement social, culturel comme le sont tous les cycles de l'enseignement, de la maternelle au supérieur. »

Dans le Plan intérimaire qui nous est proposé, notre intérêt se porte également sur les perspectives d'accueil des enfants de deux ans en école maternelle, ce qui devrait impliquer, pour cet âge, des classes ne comprenant pas plus de vingt « petits » et des enseignants, hommes et femmes, particulièrement préparés.

Nous relevons surtout qu'un effort particulier sera entrepris dans les zones prioritaires, ainsi que pour réduire les inégalités dans les quartiers dégradés où se retrouvent en nombre les couches sociales cumulant des conditions d'emplois précaires et des handicaps socio-culturels.

Nous nous en réjouissons d'autant plus qu'il est bien entendu qu'interviendront, de plein droit, dans ces décisions ayant trait à la vie quotidienne, en premier lieu les collectivités locales, mais aussi les représentants des habitants des quartiers concernés.

Ces programmes de développement social des quartiers dégradés sont indispensables. Trop de familles vivent dans de grands ensembles mal entretenus, construits à l'économie, selon des normes dites « sociales ». Le chômage, les bas salaires, face à des loyers et surtout des charges bien trop lourdes, engendrent le mal-vivre, les échecs scolaires, le désœuvrement de certains jeunes. Ce peut être alors la rencontre avec la drogue ou le racisme.

Le Plan intérimaire annonce des expériences de contrats locaux dès 1982. Ils seront sans doute les bienvenus. Conjugués aux efforts pour l'emploi, notamment avec le plan Rigout de formation professionnelle en direction des jeunes gens et des filles, ils contribueront à ce que, dans un avenir que nous souhaitons le plus proche possible, nous n'ayons plus à lire des rapports comme celui de M. Georges Gontcharoff intitulé : « Des municipalités face au problème de la pauvreté ».

Monsieur le ministre d'Etat, vous avez indiqué ce matin que le Plan intérimaire que vous présentiez était une ébauche et, surtout, un élément de dialogue. C'est bien ainsi que nous le comprenons. C'est la raison pour laquelle les sénateurs communistes y sont favorables. *(Applaudissements sur les travées communistes et socialistes, ainsi que sur celles des radicaux de gauche.)*

(M. Etienne Dailly remplace M. Robert Laucournet au fauteuil de la présidence.)

PRESIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY,

vice-président.

M. le président. J'informe le Sénat que la commission des affaires économiques et du Plan m'a fait connaître qu'elle a d'ores et déjà procédé à la désignation des candidats qu'elle présentera, si le Gouvernement demande la réunion d'une commission mixte paritaire en vue de proposer un texte sur le projet de loi actuellement en discussion.

Ces candidatures ont été affichées dès maintenant pour permettre le respect du délai prévu à l'alinéa 3 de l'article 12 du règlement.

La nomination des représentants du Sénat à la commission mixte paritaire pourrait ainsi avoir lieu aussitôt après le vote sur l'ensemble du projet de loi, si le Gouvernement formulait effectivement sa demande.

La parole est à M. Laucournet.

M. Robert Laucournet. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, il y a un lien très précis entre le texte qui est présenté aujourd'hui au Sénat et celui qui a été discuté, en deuxième lecture, par l'Assemblée nationale, avant qu'il nous revienne en janvier, je veux parler de la liaison entre le projet de décentralisation et les règles de fond d'aménagement du territoire qui sont posées par notre débat de ce jour.

Il est indéniable que le Plan intérimaire ne fait que poser les jalons d'une planification nationale démocratique dont le critère essentiel sera la solidarité nationale et dont la fonction

sera de corriger les inégalités géographiques, de redistribuer les ressources et les possibilités d'enrichissement et, enfin, de mener une politique active d'aménagement du territoire.

Certes, ni les délais d'élaboration ni la portée de ce Plan n'ont été suffisants pour lui donner le champ régional nécessaire à une concertation approfondie avec les régions et à la mise en place d'un véritable régionalisation. Cela s'explique aisément, compte tenu de la désuétude où l'instrument français de planification était tombé sous les gouvernements précédents et du caractère limité et en même temps urgent de l'élaboration du Plan intérimaire de deux ans.

Cependant, la fonction d'équilibre national qui incombe à l'aménagement du territoire, ainsi que le renforcement du rôle des régions, et plus généralement des collectivités territoriales, que suggère le Plan, affirment l'ambition du Gouvernement de donner à la relance économique une volonté de cohérence entre l'action de l'Etat et celle des autres collectivités publiques.

Bien sûr, il faudra assumer tous les éléments nouveaux qu'apporteront les mesures de décentralisation que décidera le Parlement et en déduire les caractéristiques nouvelles de la fonction de correction des inégalités interrégionales par le Plan et par l'action régionale.

Mais déjà, le projet de loi propose des procédures novatrices, notamment celle des contrats qui pourront être passés entre l'Etat et les collectivités publiques et les entreprises.

Ainsi ces contrats de plan seront-ils les moyens privilégiés d'une politique décentralisée qui assurera un autre partage des tâches entre l'Etat et les collectivités locales, entre les citoyens et les pouvoirs institués.

Nous voyons déjà se dégager deux grands axes : d'abord l'élargissement des possibilités d'intervention économique des collectivités locales, l'aide aux entreprises en difficulté, l'aide au développement et à la création d'entreprises ; ensuite l'établissement nécessaire d'une coordination entre la libre initiative des collectivités locales et l'action régulatrice de l'Etat, ce qui suppose la participation des collectivités à l'élaboration et à l'exécution du Plan national, l'instauration d'une notion de plan régional s'articulant harmonieusement avec le Plan national, enfin la délégation d'actions sectorielles de politique industrielle.

Ainsi se trouve affirmé le rôle déterminant que les régions doivent jouer dans la planification et, au-delà, dans l'animation de la vie économique française.

Des régions puissantes et démocratiques seront, en définitive, le point de passage obligé d'une véritable décentralisation de l'Etat pour la planification économique, mais également pour l'aménagement de l'espace, l'organisation des grands services publics et la promotion diversifiée des identités régionales.

Mais tous les problèmes ne sont pas résolus pour autant. Il convient de donner aux collectivités locales les moyens d'une véritable autonomie en réformant les finances locales par l'indépendance financière et en mettant fin aux tutelles administratives. Le Gouvernement s'y emploie actuellement et nous attendons la mise au point de tous ses projets.

Un effort notable est accompli qui fait aller de pair Plan et décentralisation. La décentralisation jouera un rôle déterminant : à l'échelon local, les collectivités publiques — communes, départements, régions — partageront, avec l'ensemble des acteurs économiques, la responsabilité du développement industriel, ce qui apportera des structures plus équilibrées à l'ensemble du pays.

Une planification nationale démocratique renforcera enfin la volonté de tous de maîtriser l'avenir ensemble ; elle redressera, par une solidarité nationale accrue, les écarts de développement entre les régions considérées enfin comme adultes.

Depuis la création des établissements publics régionaux, en 1972, je suis rapporteur général du budget du Limousin, une petite région, monsieur le ministre d'Etat, dont je vous ai souvent parlé, et j'ai bien senti les propos que tenait à l'Assemblée nationale mon ami, M. Alain Richard, rapporteur pour avis de ce texte.

Je le cite : « La fonction d'équilibre national qui incombe à l'aménagement du territoire étant obscurcie par la multiplication des procédures d'intervention et par la transformation de ce qui était, dans les livres de sociologie administrative d'il y a quinze ans, le modèle des « administrations de mission » en une administration de gestion dont la lourdeur n'avait plus rien à envier à d'autres, issues de la tradition colbertiste. »

Qui n'a pas à l'esprit la méthode ancienne qui consistait à dire, en matière de contrats de pays, de villes moyennes, de routes et d'équipements divers : nous vous aiderons, sûrement ou peut-être, mais que mettez-vous d'abord dans la corbeille ?

Aujourd'hui, avec ce texte, dont le chapitre « décentralisation et développement régional » fixe bien la solidarité à tous les niveaux du territoire et la libération des initiatives locales en matière de développement économique, une nouvelle donne des règles établies accorde à la région une place éminente et apporte de nouvelles chances aux régions défavorisées.

Pendant cette période intercalaire de deux ans, nous allons pouvoir préparer, dans la région nouvelle, le large éventail d'études d'équipement, de mise à jour des schémas divers, que ce soient les transports et les activités ou la projection des besoins d'emplois et de formation.

Ensuite, nous pourrions nouer avec l'Etat des contrats de nature à traduire des accords sur les objectifs et sur les moyens.

Ainsi allons-nous, en collectivités responsables, préparer notre avenir dans la décentralisation et la planification nouvelles.

Vous déclarez, voilà quelques mois, monsieur le ministre d'Etat : « Il faut retrouver le sens qui fut en 1945 celui de la grande aventure planificatrice : tracer les orientations d'un grand dessein national qui précise les axes autour desquels s'enracinera la volonté de changement des Français, donner au Plan une dimension qui ne soit pas uniquement économique — mais aussi sociale et culturelle — en faire le lieu du dialogue et du pacte social. C'est à ce prix que la transformation sociale dans laquelle le pays est engagé sera prise en charge par l'ensemble des citoyens. »

C'est bien pour cela que le groupe socialiste vous apportera, ce soir, ses suffrages au terme du débat. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes ainsi que sur les travées des radicaux de gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Lucotte.

M. Marcel Lucotte. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, le document qui nous est soumis sous le titre de « Plan intérimaire stratégique » pour deux ans, 1982-1983, n'a qu'une importance assez mince, tant au point de vue économique qu'au point de vue politique.

Sa préparation a été précipitée et n'a guère constitué qu'en une mise à jour des documents préparatoires au VIII^e Plan. La consultation régionale a été notoirement insuffisante et, dans certaines régions, la Bourgogne par exemple, la majorité socialiste n'a même pas jugé utile, malgré notre demande, de saisir le conseil régional du projet de Plan intérimaire.

Il est bien vrai que l'on peut s'interroger sur l'intérêt d'un plan de deux ans, dont une année est déjà engagée par le budget de 1982. Enfin et surtout, ce Plan ne comporte pas de dispositif financier.

Alors que, traditionnellement, la gauche française se veut planificatrice et qu'on pouvait donc s'attendre à la voir présenter un plan échappant aux critiques qu'elle avait constamment faites aux plans précédents, que trouvons-nous ?

Non pas un plan, mais un discours, un discours qui comporte, certes, nombre d'idées généreuses et non contestables, notamment en matière de justice sociale, un discours qui fixe des objectifs — création de 400 000 emplois supplémentaires, partage du travail et des revenus, effort de solidarité — mais, hélas ! un discours qui ne précise aucun des moyens permettant d'atteindre ces objectifs.

Ce Plan commence par un bilan — d'une quarantaine de pages — de la politique antérieure, « bilan » qui est particulièrement sévère et qui, tout en se référant aux travaux de la « commission des sages », présidée par M. Bloch-Lainé, commission, rappelons-le, constituée par l'actuel Gouvernement, s'en éloigne très largement.

Il est vrai qu'il n'est plus guère question de ce rapport Bloch-Lainé dont on avait beaucoup parlé avant qu'il ne paraisse. Sans doute l'a-t-on trouvé insuffisamment critique envers le « lourd héritage ».

Le ministère du Plan a donc fait, pour sa part, son propre bilan et le tableau est alors très noir. Cette démarche, nous semble-t-il, n'est pas totalement objective.

Le 10 mai dernier, nous n'avons pas le sentiment d'avoir joué « Le Crépuscule des Dieux », mais il faudrait que la nouvelle majorité de ce même 10 mai n'ait pas l'impression de traduire « Le matin des magiciens ». (*Sourires.*)

Il n'est pas inutile, dans ces conditions, de rappeler quelques-unes des conclusions de cette « commission des sages » et, si j'ai de mauvais auteurs, on me le dira.

En dépit de certaines critiques concevables, ce rapport spécifie nettement les points suivants :

Le « commerce extérieur a vu son équilibre rompu à la suite des chocs pétroliers de 1973 et 1978 et son évolution jusqu'en 1976 n'a fait que suivre celle du commerce mondial. »

Si les méthodes employées pour réduire l'inflation ont été contestées dans le rapport, la conduite tenue depuis 1976 a eu des résultats positifs que ce même rapport souligne.

La tenue du franc a été bonne jusqu'au début de 1980.

La politique suivie en matière de finances publiques, en rendant la priorité presque exclusive à la maîtrise des dépenses, a permis d'éviter les dérapages excessifs.

L'encadrement du crédit a été appliqué depuis 1972 et ses objectifs constamment atteints, surtout au cours des deux dernières années.

La politique énergétique suivie entre 1973 et 1981 a été persévérante et cohérente en comparaison de celle qui a été menée à l'étranger.

Dans le domaine de l'agriculture, les résultats positifs sont soulignés : excellente progression technique, bons résultats quant à la production et à l'exportation.

Dans le domaine industriel, il est spécifié que, depuis 1974, les industries françaises ont su faire un effort d'adaptation au nouveau contexte économique.

Quant à la protection sociale, les « sages » ont reconnu que des progrès sensibles avaient été réalisés, notamment en matière de réduction des inégalités, d'aide aux plus défavorisés, les handicapés et les personnes âgées notamment.

Il importe, en réalité, de souligner que ces résultats ont été obtenus dans un contexte de crise mondiale dont le nouveau Gouvernement semble enfin découvrir toute la portée et dont il ne manque pas désormais de faire état.

Les résultats auxquels on est parvenu au cours des cinq dernières années ont contribué au rétablissement de nos grands équilibres et ils ont permis une restructuration rendue indispensable par la crise.

Cet effort, qui a été long et pénible pour tous les Français, a permis à notre pays de surmonter avec succès les effets du premier choc pétrolier et il est indéniable que la France a abordé le second choc dans de meilleures conditions.

Tout cela s'est fait dans un contexte économique caractérisé par une croissance moyenne de 3 p. 100 entre 1977 et 1979, chiffre qui était de beaucoup supérieur à ceux réalisés par nos principaux partenaires, excepté le Japon.

Autre aspect fondamental du bilan, les options en matière de politique énergétique, dont l'actuel Gouvernement, malgré ses errances successives et ses attermolements, a dû reconnaître le bien-fondé. Au cours des quatre premiers mois de 1981, 34 p. 100 de notre électricité avaient une origine nucléaire, 36 p. 100 provenaient du charbon et de l'hydraulique et 30 p. 100 d'énergies importées. Si une telle action était poursuivie, elle permettrait à notre pays de se dégager des effets les plus néfastes de la dépendance énergétique que nous connaissons encore à l'heure actuelle.

Sur le plan monétaire, le taux de base bancaire était resté à un niveau sensiblement égal à celui de nos partenaires, alors que le dollar se trouvait au plus haut.

La situation des finances publiques, en l'absence de collectif budgétaire traduisant la volonté d'améliorer les prévisions et les évaluations, était caractérisée par un déficit de 48 milliards de francs, soit 1,5 p. 100 du P.I.B. — le montant du déficit en République fédérale d'Allemagne s'élevait à plus du double.

Le 8 mai — plus personne n'en parle ! — les avoirs officiels de change de la France s'élevaient à plus de 363 milliards de francs.

Certes, deux points noirs subsistaient que personne ne nie : un taux de chômage qui continuait et qui a continué à s'aggraver et un taux d'inflation qui, tout en s'inscrivant dans la hausse moyenne enregistrée dans l'ensemble des pays de la Communauté économique européenne, n'était pas réduit comme cela était souhaité.

Depuis cette date, que notons-nous ? Une aggravation sérieuse de la situation économique, caractérisée par une augmentation très sensible du nombre de fermetures d'entreprises. On nous dit, certes, que la reprise est là. Ce que nous voyons sur le terrain, ce sont, chaque jour, des dépôts de bilan et des licenciements.

Que voyons-nous aussi ? Une augmentation plus rapide que par le passé du nombre de chômeurs et une accélération en rythme annuel de la hausse des prix.

C'est dans ce contexte difficile qu'apparaît le Plan de deux ans.

Les travaux préparatoires du VIII^e Plan — car il y avait eu une masse de travail et de réflexion considérable — s'étaient

fixé un double objectif : réduire notre indépendance extérieure, améliorer la compétitivité de nos entreprises.

Le Plan intérimaire que vous nous soumettez, monsieur le ministre d'Etat, affiche comme priorité des priorités la défense de l'emploi par la création nette de 400 000 à 500 000 emplois en deux ans.

Qui ne souscrirait à cette légitime ambition, le chômage étant un fléau qui ronge notre société et angoisse tant de familles ?

Trois grands moyens sont retenus pour atteindre cet objectif : la politique budgétaire, le partage du travail et les nationalisations.

Tout d'abord, la politique budgétaire.

Au moment où l'ensemble des pays industrialisés, conformément aux recommandations de l'O.C.D.E., ont décidé de réduire leurs dépenses publiques, la France, elle, accroît les siennes de près de 28 p. 100, accepte un déficit budgétaire de 95 milliards de francs, dont chacun sait qu'il atteindra 120 à 130 milliards de francs au cours de l'année 1982.

Justification de ce choix : une politique de relance fondée sur la demande des ménages, tandis que, dans le même temps, devront être développées les capacités de production de notre économie.

Quelles sont les chances de réussite de cette politique ?

En ce qui concerne le déficit budgétaire, le marché financier français ne pourra, dans le meilleur des cas, couvrir que la moitié des besoins de l'Etat. Pour l'autre moitié, c'est bien évidemment la création monétaire qui devra la couvrir. A terme, ce déficit sera fortement inflationniste, les prévisions actuelles estimant la hausse des prix à un niveau proche de 15 p. 100 en rythme annuel — et non de 10 p. 100, comme souhaité par M. Delors.

On sait par ailleurs que l'inflation, qui frappe le plus les familles les plus modestes, compromet la réussite de l'objectif de relance par la consommation. Elle décourage en outre l'épargne, par ailleurs frappée par les mesures fiscales prévues dans le budget.

Quant au développement des capacités de production, il dépend pour la plus grande part de la reprise de l'investissement. Or, d'une part, la capacité de production des entreprises françaises est assez généralement sous-employée, d'autre part, est posé le problème du financement de ces investissements. Ces investissements, pour être générateurs de prospérité nouvelle de l'entreprise doivent, pour l'essentiel, être financés par des fonds propres, c'est-à-dire par l'épargne de l'entreprise et non par le recours aux crédits bancaires, dont les taux très élevés rendent ce recours non seulement illusoire mais dangereux.

Comment les entreprises se constitueraient-elles ces fonds propres nécessaires à l'investissement, alors que leurs charges ne font que s'accroître ? Le montant des prélèvements fiscaux et sociaux sur le produit intérieur brut va atteindre 43 p. 100. Or, chacun admet qu'au-delà de 40 p. 100 la cote dangereuse est dépassée.

Le danger est parfaitement reconnu par le Plan intérimaire. Je vous renvoie à la page 58 du document annexé : « Le Gouvernement s'efforcera de stabiliser la charge des impôts et des cotisations sociales qui pèsent sur les entreprises. »

On peut également lire, à la page 8 : « La bataille de l'emploi ne sera pas gagnée s'il n'est pas donné un coup d'arrêt à l'alourdissement des charges sociales et fiscales des entreprises. »

Le Plan pense juste !

Mais la politique du Gouvernement est, hélas, en contradiction avec ces affirmations.

En effet, plusieurs mesures fiscales, dans le budget pour 1982, accroîtront les charges des entreprises : taxation de l'outil de travail au titre de l'impôt sur le patrimoine, taxation des frais généraux.

La couverture du déséquilibre de la sécurité sociale impose déjà 15 milliards de francs de charges nouvelles pour les entreprises.

Enfin, voici que par ordonnances vont être prises des mesures sociales d'inspiration généreuse concernant le partage du temps de travail, l'abaissement de l'âge de la retraite, la cinquième semaine de congés payés. Or ces mesures — comme je l'ai déjà fait remarquer — ne sont nullement chiffrées. Il est certain qu'elles aggraveront les charges salariales des entreprises françaises, dont la compétitivité sera, de ce fait, de nouveau réduite.

Il y a là, entre le Plan et la politique suivie, une incohérence certaine qui rend la reprise des investissements aléatoire. D'ailleurs, les dernières prévisions de l'I.N.S.E.E. estiment

qu'il faut prévoir, en 1982, une baisse sensible des investissements, de l'ordre de 7 p. 100.

Tout repose, monsieur le secrétaire d'Etat, dans votre Plan intérimaire, sur une hypothèse de croissance de 3 p. 100.

Or chacun sait que ce taux est insuffisant pour améliorer sensiblement la situation de l'emploi. Vous-même, monsieur le ministre d'Etat, avez, au cours des dernières années, à tant et tant de reprises, et avec tant de talents, souligné qu'en dessous d'une croissance de 4 p. 100 l'an il ne pouvait y avoir d'amélioration sensible de la situation de l'emploi.

On décrète d'autant moins un taux de croissance qu'il ne dépend pas que de nous. La relance est étroitement liée à l'évolution de la situation chez nos principaux partenaires, spécialement les Etats-Unis et la République fédérale d'Allemagne. Or les prévisions de l'O.C.D.E. prévoient que, dans ces deux pays, la récession se poursuivra vraisemblablement jusqu'au second semestre de 1982. Serons-nous une oasis de développement au milieu d'un monde en récession ?

Enfin, défendre l'emploi par le partage du travail. Notons qu'à ce sujet on reste au niveau des intentions généreuses, que nous respectons, mais que, là encore, il n'y a aucun chiffrage sérieux.

Rappelons toutefois que les travaux préparatoires du VIII^e Plan avaient permis d'établir des estimations précises concernant la réduction du temps de travail, estimations qui devaient aboutir, en fin de parcours, à réduire de 300 000 environ le nombre des chômeurs sur cinq ans.

Dans le Plan actuel, on en reste aux intentions.

Par exemple, on affirme que la réduction d'une heure du temps de travail doit se faire sans perte de salaire. Mais, quelques lignes plus loin, on indique que l'augmentation du salaire horaire ne doit pas alourdir les coûts de production. Où est la compatibilité ?

Ajoutons, au sujet de toutes ces mesures sur le partage du temps de travail, qu'il ne faut pas oublier que nous nous situons toujours dans une économie de marché ouverte sur le monde. Si nous sommes les seuls à réduire les horaires de travail, à donner la cinquième semaine de congés, à abaisser l'âge de la retraite, comment pouvons-nous espérer garder notre compétitivité, notamment en Europe ? Je note à ce propos que la dimension européenne est peu prise en compte dans le Plan intérimaire.

Enfin, troisième grande action capable de soutenir et de développer l'emploi : les nationalisations.

Les nationalisations sont présentées comme « le fer de lance » de la politique industrielle, lieu d'innovation sociale.

Quant à l'emploi, il est affirmé que le secteur public élargi « jouera un rôle important dans la mise en œuvre du plan pour l'emploi, par le développement de la production, la réduction de la durée du travail, l'insertion des jeunes, l'aménagement de la retraite ».

Malgré ces affirmations, on aurait pu penser qu'il s'agissait là d'une priorité absolue de notre politique industrielle.

Pas du tout, car, dans le même temps, il est affirmé qu'une aide très importante sera accordée aux P.M.I. et aux P.M.E., seules dit-on, et avec raison, capables de créer de nombreux emplois.

Alors, nationalisation, secteur public, petites entreprises : tout est donc prioritaire ! Ce qui signifie qu'il n'y a pas de choix clairs, pas de politique industrielle et, partant, pas de Plan.

Ces quelques exemples — et on pourrait les multiplier, notamment en soulignant le peu d'importance accordée à l'agriculture, dont la balance des paiements extérieurs est de nouveau largement bénéficiaire, mais qui n'est que faiblement soutenue par le Gouvernement, ainsi que l'a révélé la conférence annuelle agricole — montrent bien que ce Plan intérimaire n'est aucunement le projet cohérent du Gouvernement tout entier.

Peut-être est-il surtout le travail d'un ministre isolé qui a des idées, mais qui n'a pas le pouvoir.

Des objectifs sont fixés, et nous y souscrivons.

Mais les moyens de les atteindre ne sont pas précisés. Il n'y a pas de projection chiffrée à deux ou trois ans.

Un Plan, ce sont des priorités, pour qu'il soit un réducteur d'incertitudes. A défaut de pouvoir chiffrer toutes les options d'un Plan de cinq ans, en raison des incertitudes mondiales et nationales, du moins, sur deux ans, l'exercice était-il possible, d'autant qu'il ne s'agissait que d'aller au-delà du budget de 1982.

Je rappelle par ailleurs qu'une procédure, qui s'est révélée efficace, avait été mise en œuvre, celle des programmes d'action prioritaire. Ces P.A.P., comme on les appelait, fixaient, eux,

des priorités. On pouvait en suivre l'exécution. Ils devaient s'inscrire en clair sur une ligne particulière — et c'est le Sénat qui l'avait obtenu — dans les budgets de chaque ministère. Ainsi, le Plan, à défaut d'un impossible chiffrage complet, comportait-il ces priorités.

Votre Plan, lui, ne traduit aucun choix clairement.

Pourquoi, monsieur le ministre d'Etat, n'avez-vous pas repris cette procédure des programmes d'action prioritaire ?

Votre Plan, c'est, comme on l'a dit, le pari de l'impossible ou le scénario du rêve, même s'il est généreux.

« Le chômage, écrivez-vous, est le défi majeur auquel veut répondre le nouveau Gouvernement par la mise en œuvre du Plan de deux ans. »

Comme nous souhaiterions, pour la France, que vous ayez raison et que nous ayons tort ! Mais il y a gros à parier que, sans attendre deux ans, c'est-à-dire dès la fin de 1982, le constat soit un constat d'échec de votre politique. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I. et de l'U. C. D. P.*)

M. le président. La parole est à M. Souvet.

M. Louis Souvet. « Apprendre à oser » : j'ai beaucoup aimé la devise de H. E. C. mise en exergue à l'occasion du centenaire de cette école, beaucoup aimé que le Président de la République s'y arrête et en fasse un des grands commandements des activités et entreprises nationales pour l'avenir.

Aussi serais-je tenté de vous dire à propos de votre Plan : « Osez-vous ? Quelle adéquation à la crise actuelle et sur quel bilan ? »

A ces questions, je répondrai, non sans avoir fait remarquer, au préalable, que c'est trop tardivement que les sénateurs ont eu ce document ; il leur a été remis après les auditions des ministres, ce qui ne leur a pas permis de s'entretenir avec eux sur la base du contenu du Plan.

Nous sommes là pour parler de l'avenir, c'est entendu. Mais on n'envisage sereinement l'avenir qu'en respectant le passé ; il faut dire sa contribution réelle à ce qui est aujourd'hui et donc à ce qui est possible demain. Sur ce point, le document qui nous est soumis pêche gravement.

Vous évoquez « le dépérissement de la planification » ces dernières années et son absence de démocratisation. Permettez-moi de rappeler ici, au contraire, les adaptations de procédure successives du VI^e, du VII^e et de ce qui allait être le VIII^e Plan.

Les gouvernements précédents ont créé les commissions de développement économique régional et les conseils régionaux en leur donnant la tâche prééminente de rendre plus efficace et plus démocratique l'œuvre de planification.

L'élaboration du VII^e Plan a vu, faut-il le rappeler, les élus des régions et leurs représentants socio-professionnels élaborer leur propre plan de développement régional sur la base des hypothèses de développement national.

De surcroît, votre document-bilan est au plus haut point inexact, lorsque, par exemple, au haut de la page 24, vous évoquez le conseil central de la planification qui n'aurait joué, selon vous, aucun autre rôle que celui de comité interministériel. C'est ce conseil, vous le savez bien, qui a décidé la décentralisation ou plus exactement, comme disent les spécialistes, la « déconcentration » d'une masse considérable de crédits d'Etat sur les élus régionaux.

Que dire de la procédure d'individualisation des « contrats de pays » mise en œuvre à partir de 1975 et de 1976 — plus de quatre cents contrats ont été menés à terme, je vous le rappelle — si ce n'est pas le plus bel exemple de décentralisation des activités d'aménagement du territoire sur les élus des régions.

Les Gouvernements de la V^e République dans tout ce qu'ils ont fait depuis vingt ans — et c'est ainsi que je formulerai ma première critique, la plus essentielle peut-être — ont pris soin d'associer ce qu'il est convenu d'appeler les « forces vives » des régions à l'œuvre de planification de développement et d'aménagement du territoire. C'était particulièrement vrai lors du projet référendaire en 1969, et avec la loi de 1972.

Malheureusement, votre Gouvernement tourne le dos à cette orientation puisque les nouvelles régions réduisent le rôle des comités économiques et sociaux dans la détermination et la conduite des politiques économiques régionales.

Ce n'est pas le moindre des paradoxes de vos projets que d'en appeler aux entreprises pour créer des emplois et de leur retirer, dans le même temps, la voix au chapitre, si je puis dire, dans les instances de leurs régions ou s'élaborent les décisions qui les concernent.

Vous avez déclaré récemment, à l'Assemblée nationale, je crois, qu'un Plan, c'est une méthode et une pédagogie. Je ne

connais pas de pédagogie réussie qui ne soit sincère. Le procédé d'analyse et de jugement de la gestion passée n'est guère honorable.

Pour rédiger la première partie de votre rapport consacrée au « bilan », vos services se sont appuyés, chacun le sait, sur le rapport demandé aux « sages » de la commission Bloch-Lainé. Mais vous n'avez retenu que les points négatifs des réflexions de cette commission. Vous avez laissé dans l'ombre la série des grands programmes nationaux à très forte valeur technologique et financière ajoutée : le T.G.V., l'Airbus, le nucléaire, etc., qui, ces vingt dernières années, ont illustré aux yeux du monde la compétitivité française.

Enfin, vous donnez de fausses explications à de vrais phénomènes. C'est vrai que nos industries ont été mises à rude épreuve depuis 1973, que leurs équipements n'ont pas été suffisamment renouvelés.

Vous y énumérez toutes sortes d'explications politico-partisanes, sans jamais, ou presque, mettre l'accent sur l'essentiel : la crise et le renchérissement des coûts de l'énergie, en particulier du pétrole.

Comme l'a très bien expliqué Pierre Massé, l'ancien commissaire au Plan, la ponction pétrolière a été un impôt sur le revenu des Français. Chaque catégorie essaya de reporter la charge sur les autres. Le résultat fut que les salaires y gagnèrent et que les profits y perdirent.

On assista en conséquence au mécanisme inverse de celui qui a été décrit par le chancelier Schmidt selon lequel les profits d'aujourd'hui font les investissements de demain et les investissements de demain les emplois d'après-demain.

Ainsi, lorsque je vous vois exiger et esquisser une politique de revenus, je suis tenté de vous souhaiter bon courage, tant ces fameuses « politiques » ont bonne presse en France ! Souvenez-vous seulement des réactions, en 1965, au projet somme toute modeste de mise en œuvre d'une telle politique par le gouvernement Pompidou.

Les bases de vos réflexions me paraissent tronquées. Je ne vous étonnerai donc pas en vous disant que votre thérapeutique me paraît, reposant sur de telles bases, bien sûr inadaptée.

Les propositions contenues dans votre Plan me paraissent critiquables par les contradictions qu'elles recèlent, d'une part, par l'absence de sélection et de hiérarchisation des objectifs qu'elles impliquent, d'autre part. Ce dernier grief, je ne suis pas le seul à le formuler. Certains députés de votre majorité vous l'ont adressé voilà deux semaines au Palais Bourbon.

Les contradictions portent sur le rôle dévolu aux collectivités locales dans la mise en œuvre de votre Plan, sur le dilemme relance-inflation, sur le problème du financement de la protection sociale et, enfin, sur le sort réservé aux entreprises.

Votre plan, vos discours personnels mettent en avant les collectivités locales dans la bataille pour l'emploi. Mais je ne puis que reprendre le grief qui est revenu comme un leitmotiv dans cette enceinte lors du débat sur la décentralisation : les collectivités, pourquoi faire ? Quelles sont leurs compétences ? Votre Plan sera en application alors même que nous en serons à discuter de la répartition de ces compétences.

Je suis d'ailleurs surpris de lire, dans l'interview que vous avez donnée au journal *Le Monde*, le 9 septembre 1981, que vous ne croyez guère à la fonction d'animation économique d'ensemble du département. Il faudrait savoir — passez-moi l'expression — que, en son article 34, le projet de décentralisation du Gouvernement reconnaît au département le pouvoir de prendre des mesures de protection des intérêts économiques des populations de son ressort.

J'en viens maintenant au dilemme relance-inflation. Chacun le sait, un point d'inflation, par ses répercussions dans le domaine des changes et du crédit, c'est 50 000 emplois en moins.

Votre Plan n'explique pas comment la relance de la consommation, avec l'augmentation des importations qui en découlera, n'attisera pas l'inflation, ou la stabilisera, pour le moins. La relance est une vieille recette. Souvenez-vous qu'en 1975 40 milliards de francs ont été injectés dans l'économie. C'est un dopage plutôt éphémère, car, en raison des contraintes extérieures, le taux de croissance française ne peut guère s'écarter de celui de ses partenaires européens, estimé, vous le reconnaissez dans l'interview que je viens d'évoquer, à 2 p. 100 en moyenne.

En ce qui concerne le problème du financement de la protection sociale, votre rapport est étrangement discret sur l'inévitable alourdissement des cotisations des salariés. Comment combler le « trou » de 1982 et plus encore celui, virtuel, de 1983 ?

A quoi doivent s'en tenir les entreprises ? Une ponction trop importante sur les salaires ira à l'encontre de votre objectif qui est la relance de la consommation populaire.

Il faut, cependant, améliorer les remboursements dans les domaines de la lunetterie, des soins dentaires, car les familles modestes hésitent à recourir à ces soins. Il faut définir les modalités d'action de prévention développées et diversifiées.

En ce qui concerne le sort réservé aux entreprises, votre collègue, M. Defferre, déclarait récemment, se faisant l'interprète du Gouvernement, à Lorient : « L'essentiel de l'emploi est entre les mains de l'entreprise privée. »

Encore faudrait-il que les actes du même Gouvernement ne contredisent pas ces déclarations. J'en veux pour seul exemple l'institution de l'impôt sur la fortune outil de travail qui pèsera sur la substance même de ces entreprises.

Le nouveau président du C. N. P. F., guère suspect de conservatisme, écrivait récemment qu'un tel impôt assassinerait les moyennes entreprises. Vous ne pouvez pas inciter les entreprises à aller au feu de la concurrence internationale tout en les assassinant.

Le partage du travail que votre Plan veut réaliser dans l'entreprise est, par ailleurs, une solution-refuge. Détrompez-vous : vous ne devez pas régenter la vie de l'entreprise. Vous devez, comme le suggère fort opportunément le Conseil économique et social dans son avis sur votre Plan, « en faire un lien privilégié d'un dialogue social renouvelé ».

Il faut moins régir des horaires que chercher à créer un nouvel esprit dans l'entreprise. Je ne dirai pas un consensus à la japonaise — ce serait trop — mais au moins un esprit tel que les salariés s'identifient au projet de l'entreprise, projet où le souci de l'innovation doit tenir la première place.

Des entreprises de ce type, il en existe en France. Les salariés s'y sentent bien. Pourquoi ne pas les citer, en faire des exemples comme celui des laboratoires Servier à Orléans : horaires souples, équipes autonomes, expression des salariés ?

Le consensus existe et sert la production. Dans cette entreprise, les gains de productivité vont de pair avec des innovations sociales. Ne croyez-vous pas que de tels exemples mériteraient des développements à but d'exemplarité dans un Plan national pour donner du corps à d'innombrables banalités et vœux pieux ?

Vos « recommandations » de la page 66 me paraissent bien irréalistes : « Réduction de la durée hebdomadaire du travail d'une heure chaque année sans perte de salaire en respectant la diversité des entreprises et des branches. »

Ne craignez-vous pas que de telles orientations n'aient pour effet, au mieux de provoquer un désintérêt de la main-d'œuvre, dans les secteurs difficiles comme le textile ou les cuirs et peaux, au pire de l'acculer à la contestation virulente.

Vous dites page 65 : « La contrepartie essentielle des gains de productivité revenant aux salariés devra être un abaissement de la durée de leur travail. » Pour atteindre cet objectif, encore faut-il qu'il y ait bien accroissement de la productivité. Cela ne sera le cas qu'avec une croissance soutenue, donc une consommation soutenue, qui n'implique pas une stabilisation des salaires, mais au contraire une revalorisation.

L'absence de sélection et de hiérarchisation des objectifs, c'est une critique fondamentale. Renoncer à tout faire n'est pas renoncer à faire l'essentiel. Il fallait articuler votre document autour de deux grands objectifs : réduire fortement notre dépendance énergétique et renforcer la capacité concurrentielle de nos entreprises. Ces idées sont dans ce rapport. Mais les moyens concrets n'y sont que trop partiellement énoncés. L'abandon partiel du nucléaire en est la preuve malheureuse.

Il fallait aussi réserver à l'agriculture et aux industries agro-alimentaires, qui sont bien « le pétrole » de la France, une place de choix. Elles peuvent apporter une contribution essentielle à la croissance, à l'emploi et à l'équilibre des comptes extérieurs. Il faut étendre, dans la période intérimaire de deux ans, aux exploitations agricoles les mesures d'incitation à l'investissement dont bénéficient les P. M. I.

En conclusion, je dirai que votre Plan apparaît un peu trop comme le catéchisme d'une religion. La religion du parti dominant, avec son dogmatisme, son intolérance, sa prétention à expliquer tout et à prévoir tout, son autosuffisance, pour tout dire.

M. Gérard Delfau. Et la vôtre ?

M. Louis Souvet. A cette horizontalité, j'aurais préféré la verticalité de quelques grandes fonctions porteuses des espoirs nationaux. J'aurais surtout souhaité une autre approche des problèmes de celles à qui vous devez, en définitive, votre réussite ou votre échec : les entreprises. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'U.C.D.P. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Bonduel.

M. Stéphane Bonduel. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, certains voient dans ce Plan intérimaire qui intègre tous les éléments de la vie française — depuis des données chiffrées sur la réduction du chômage jusqu'aux conditions d'un épanouissement culturel — un monument de dogmatisme. On vient encore de le dire à l'instant. Comment, disent-ils, peut-on appréhender la totalité de l'activité nationale, donc humaine, en quelques pages ? Comment, en outre, peut-être planifier le non-chiffrable ?

Vaste malentendu, dès l'origine, sur l'état d'esprit qui préside à la planification, il ne s'agit pas d'une prétention sur-humaine, mais plutôt de rompre avec la stratégie des années 1970 au cours desquelles le Plan n'était qu'une vague et gigantesque étude de marché, un simple document de référence n'impliquant aucune obligation pour les entreprises et ne ressortissant à aucune volonté politique réelle.

Or le Plan intérimaire, s'il présente des défauts dus à sa rapidité d'élaboration, tranche avec les insuffisances antérieures.

Ce Plan, au contraire, apporte une articulation, une structure organique et par là même une projection aux grandes réformes que le Gouvernement a décidées et que le Parlement a votées depuis quelques mois ; il nous les rend moins abstraites.

Nous en saisissons l'interdépendance : c'est par exemple, l'urgente création d'emplois et la décentralisation ; l'économie d'énergie et la recherche ; la nationalisation du crédit et la relance de l'exploitation.

Enfin, il porte un coup d'arrêt à une croissance éclatée. Nous entrons ainsi dans un projet certes ambitieux, mais en même temps humain et généreux. Il s'agit de surmonter la crise et d'épanouir les potentialités nationales, car au travers des chiffres, des vœux et du volontarisme exprimés, c'est l'individu qui prime.

Certes le Plan intérimaire comprend peu d'objectifs chiffrés, pas d'analyse détaillée des secteurs ni d'engagements quantifiés ou globaux. Certes, partenaires sociaux et établissements publics régionaux ont été succinctement consultés. Je me suis d'ailleurs exprimé à ce propos, monsieur le ministre d'Etat, lors de la discussion de votre budget.

Mais il faut considérer ce document comme un instrument de mise en cohérence de la conduite de l'économie dans la période 1982-1983 et comme le préambule du Plan quinquennal qui doit commencer le 1^{er} janvier 1984.

Dans un pays en crise, il me semble que le Plan intérimaire est un instrument tout à fait approprié. Celui-ci, malgré certaines insuffisances, a un grand mérite : exposer les moyens d'un recul décisif du chômage, donner la priorité à l'emploi, fournir les éléments d'une stratégie industrielle et sociale nouvelle fondée sur le développement de la démocratie à tous les niveaux, c'est-à-dire que tous les Français sont concernés.

Un certain nombre de propositions nous donnent particulièrement satisfaction. En ce qui concerne la décentralisation, il semble que le Plan complète le projet de loi sur le même thème en amorçant une planification régionale, notamment grâce à la prise en considération des bassins d'emploi, des petites unités régionales et des contrats de plan.

A ce propos, je retiens avec satisfaction que le programme d'assainissement du littoral des régions de l'Ouest sera exécuté.

Puisque j'évoquais la complémentarité des secteurs, il me semble qu'un certain nombre de signes ne peuvent que nous satisfaire par l'ambition novatrice qu'ils manifestent et par l'effet d'interactions qu'ils ne manquent pas de susciter.

A cet égard, il est heureux que le budget de la recherche passe de 1,9 à 2,5 p. 100 du produit intérieur brut d'ici à 1985. Celui-ci n'aura-t-il pas un impact positif sur le secteur des énergies de remplacement ? Et nous ne pouvons que nous satisfaire de l'engagement du Gouvernement de réduire notre dépendance énergétique à 55 p. 100 d'ici à 1990.

Quant à l'objectif de relance de pans entiers de notre économie que l'on disait condamnés, on ne peut que s'en réjouir après l'abandon dont ils ont été l'objet : machines-outil, textile, charbon, chimie, sidérurgie, filière bois, filière cuir. Ils doivent en effet retrouver une place de choix sur le marché intérieur, voire international.

Mais c'est justement dans des domaines qui étaient considérés jusqu'à présent comme non planifiables que le plan intérimaire marque une véritable rupture en les intégrant comme des atouts nationaux. Dans cette catégorie entrent les mesures concernant le temps libre — chèques-vacances, renforcement de la vie associative, développement des bases de loisirs — qui sont toutes des conditions d'un meilleur aménagement du temps et

dont chacun peut mesurer aisément l'impact économique et l'importance sociale.

Je pense également à la politique de solidarité qui prend en compte les coûts externes, ceux du chômage et ceux du déséquilibre de la balance des paiements, pour essayer d'en combattre les effets nocifs, et qui pose la question de la finalité du système productif.

Je pense, enfin, à ce prolongement international et à ce corollaire de la solidarité qu'est la coopération avec le tiers monde. Pour la première fois, le plan comporte des engagements internationaux dans ce domaine et prévoit le doublement de l'aide publique aux pays en voie de développement.

Alors, nous dire aujourd'hui que le Plan intérimaire repose sur la réalisation d'un grand nombre de conditions dont chacune sera très difficile à obtenir, n'est-ce pas nier, en définitive, toute idée de planification ? Il en était bien ainsi, d'ailleurs, jusqu'en 1980, le Plan n'étant plus, depuis longtemps, qu'un catalogue de bonnes intentions.

Sans doute la croissance de 3 p. 100 par an est-elle une perspective ; la relance de la consommation intérieure une volonté politique ; la relance des investissements un objectif accompagnant déjà concrètement d'un certain nombre de mesures en faveur des petites et moyennes entreprises ; mais à côté de ces propositions sont déjà mises en place un certain nombre de conditions qui devraient en permettre l'aboutissement.

A cet égard, nous croyons sincèrement que l'attitude qui consiste à dénier par avance tout crédit et toute espérance à un projet politique, économique et social n'est pas plus raisonnable que de s'imaginer qu'un plan, fût-il ambitieux, et malgré les obligations qu'il impose, puisse être forcément réalisé à 100 p. 100.

Mes chers collègues, il est plaisant de constater, malgré le sérieux du sujet qui nous occupe, que ce sont ceux-là mêmes qui déniaient au Plan toute efficacité et toute consistance qui se sont contentés, dans un passé récent, des vagues approximations qui nous étaient proposées.

L'attitude qu'exprime la motion tendant à opposer la question préalable nous apparaît, de ce point de vue, aussi négative que celle qui s'est manifestée à des titres divers en s'opposant aux textes sur les nationalisations et sur les ordonnances, ainsi que les manœuvres dilatoires qui se sont fait jour au sujet du texte sur les libertés locales.

Si nous comprenons que l'on puisse discuter, amender et éventuellement s'opposer à des projets de loi qui traduisent la mise en œuvre d'une politique acceptée par la majorité des citoyens, nous ne pouvons, en revanche, comprendre ces manœuvres, finalement assez dérisoires, qui font que cette assemblée, rejetant toute discussion, finira par ne plus pouvoir faire prendre en compte ses avis.

M. Raymond Dumont. Très bien !

M. Stéphane Bonduel. En conséquence, la formation des sénateurs radicaux de gauche exprime son accord avec le projet de loi approuvant le Plan intérimaire, celui-ci renouant avec une pratique évolutive et organique de la vie nationale et n'acceptant pas la stagnation comme une fatalité.

Et puisque, en définitive, c'est là aussi le débat, notre formation, bien entendu, ne s'associera pas à la démarche qui a conduit à la présentation d'une motion tendant à opposer à ce texte la question préalable. *(Applaudissements sur les travées des radicaux de gauche et sur les travées socialistes et communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Poudonson.

M. Roger Poudonson. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, les théoriciens économiques ont longtemps débattu de l'utilité d'un plan.

Au-delà des querelles doctrinales, la France avait innové en la matière en mettant sur pied une procédure souple et indicative de planification. L'utilité de cette planification française — j'allais dire sa justification — est à rechercher dans le contexte historique dans lequel elle a été initiée.

Il s'agissait, au lendemain d'une guerre cruelle, de mobiliser l'ensemble des énergies pour reconstruire l'économie nationale dévastée par un conflit de grande ampleur. Par delà les années, le Plan a subsisté. Il était devenu le lieu institutionnel de la concertation entre les différents acteurs de la vie économique que sont les syndicats ouvriers et patronaux, l'administration, les gouvernants et les différents experts qui les assistent. Il était devenu un outil prospectif au service de la nation qui pouvait ainsi se mobiliser sur des axes particuliers de son développement économique ou social.

A l'évidence, la crise de l'énergie a pris de court les planificateurs, non pas à cause de leur incompétence, mais parce que

le Plan en lui-même ne pouvait répondre à cette interrogation qui nous a été posée par le renchérissement considérable du coût de nos matières premières. Il ne pouvait pas y répondre parce que, en elle-même, la planification ne peut que considérer des faits et en extrapoler l'évolution pour essayer d'en imaginer le devenir.

En aucun cas, le Plan ne peut être créateur. Or, dans la période de crise internationale et nationale que nous vivons, seul un effort fondamental de recherche prospective pourra nous permettre de développer de nouvelles idées, de nouveaux outils pour faire face au défi qualitatif que nous pose l'avenir.

Le Plan qui nous est aujourd'hui proposé va à l'encontre de toutes ces réflexions. Il ne peut participer à la mobilisation de la nation — et je tenterai de le prouver — car il poursuit des objectifs autres et divise les Français.

M. René Regnault. Ce qu'il ne faut pas entendre !

M. Roger Poudonson. Sur le fond, tout d'abord, si l'on discerne à travers quelques lignes de votre Plan, monsieur le ministre, un certain nombre d'objectifs auxquels nous souscrivons — lutter contre l'inflation, améliorer la solidarité nationale, lutter contre le chômage — il n'en expose à aucun moment les moyens chiffrés qui pourraient éventuellement être prévus à cet effet.

Par ailleurs, il développe un certain nombre d'objectifs tout aussi louables mais moins sérieux car ne tenant pas compte des réalités. La semaine à trente-cinq heures en est le meilleur exemple. Si nous la souhaitons tous, pour améliorer la condition des travailleurs de ce pays, nous persistons à dire qu'il serait présomptueux d'affirmer que cela est possible aujourd'hui dans les circonstances économiques que nous connaissons.

Oui, monsieur le ministre d'Etat, la France a besoin d'une réflexion prospective sur son devenir économique et social. Rien dans votre Plan ne va dans cette direction. Aucune concertation satisfaisante n'a été organisée, alors que c'était là, justement, l'un des intérêts du Plan dans sa forme précédente. Aucun des objectifs n'est chiffré, avec évidemment les risques d'erreur que cela comporte. Aucune prise en compte de l'environnement international ne se révèle à travers ces lignes, certes alertes mais peu réalistes.

Comment pouvez-vous imaginer un instant que la France puisse être considérée indépendamment des pays qui l'entourent, avec lesquels elle est liée par des accords internationaux — comme les pays européens — ou avec lesquels elle commerce, de plus en plus ? Or, en aucun cas vous n'avez tenu compte, dans la rédaction de votre projet, des contraintes internationales.

Plus grave encore est le manque de concertation. Il nous faut mentionner ici les importantes réserves formulées par le syndicat Force ouvrière lui-même qui s'est étonné que l'on ait élaboré un certain nombre de projets tendant à intégrer les syndicats dans la gestion économique sans en avoir préalablement parlé avec les principaux intéressés.

J'arrêterai là l'énumération des aspects négatifs de votre Plan, mais il serait facile de vous en entretenir plus longtemps.

A la vérité, je comprends mieux votre démarche lorsque j'examine votre Plan en détail. Il est essentiellement politique. Vous avez fait de ce document — et peut-être y avez-vous été contraint — une plate-forme politique destinée à convaincre plutôt qu'à prévoir.

Vous relancez la querelle du bilan sur le précédent septennat dans des termes fort critiquables pour un document émanant du Gouvernement français. Je citerai au hasard quelques-unes des phrases que l'on retrouve dans le premier chapitre du Plan intérimaire. Ainsi, à la page 39, je lis : « Les gouvernants précédents ont ignoré l'exigence de justice et de progrès... »

M. René Regnault. C'est vrai !

M. Roger Poudonson. Nous en reparlerons.

M. Michel Rocard, ministre d'Etat. Il y a juste quelques chômeurs en plus.

M. Roger Poudonson. Monsieur le ministre, je ne sais pas si vous avez compté, mais il y a tout de même 500 000 chômeurs de plus depuis que vous êtes au pouvoir !

M. René Regnault. C'est la suite de votre politique.

M. Michel Rocard, ministre d'Etat. Monsieur Poudonson, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Roger Poudonson. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Michel Rocard, ministre d'Etat. Puis-je vous faire remarquer, monsieur Poudonson, que, sur un problème aussi grave, il

est dommage de dire à peu près n'importe quoi et, surtout, de nier des réalités tout à fait évidentes. La plus grave est que le chômage est un fait à évolution dramatiquement lente.

Sur le plan de la réflexion économique j'ai le triste honneur — car c'est un honneur, au fond — d'avoir été, quand nous faisons la campagne du candidat François Mitterrand, l'un des rares à dire que nous passerions inévitablement, car personne n'y pouvait rien, la barre de deux millions de chômeurs. Je l'ai dit, moi, avant le 10 mai car je connais les durées d'inertie en économie. Avant ce n'était pas si facile à dire.

Autrement dit, ayez vous aussi la même lucidité de savoir que ces choses ne sont pas faciles et abstenez-vous de boutades aussi sinistrement inexactes. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes et sur les travées des radicaux de gauche.*)

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Poudonson.

M. Roger Poudonson. Monsieur le ministre, je vous donne volontiers acte de votre déclaration, mais vous venez de dire que vous avez été pratiquement le seul à dire ces choses, et c'est cela que je regrette.

M. René Regnault. L'essentiel est que cela ait été dit.

M. Roger Poudonson. Nous savions, nous aussi, qu'il serait difficile de « renverser la vapeur » ; jamais personne d'entre nous n'a dit le contraire.

Mais j'en reviens à mes citations. Je lis, à la page 4 : « Le Plan décrit les effets profondément négatifs d'une politique libérale dans l'ordre économique, conservatrice dans les domaines social et culturel, devenue autoritaire au fil de ses insuccès ».

Voilà un curieux exercice pour un document qui se veut résolument tourné vers l'avenir ! Nous ne souhaitons que nous tourner vers l'avenir avec vous, mais faites-le, je vous en prie, monsieur le ministre d'Etat.

A la vérité, embarrassé que vous étiez par les conclusions de la commission Bloch-Lainé qui, malgré sa composition, a tenté un bilan relativement objectif des actions passées, vous avez souhaité faire une plate-forme électorale. Je citerai encore quelques phrases que l'on retrouve dans l'introduction de votre Plan : « Le Plan de deux ans est la traduction concrète et détaillée du projet politique du Gouvernement » ; « il est un engagement devant la nation » ; « c'est l'engagement solennel du Gouvernement sur la réalisation des changements ».

On retrouve, dans ce document, tous les thèmes développés par le parti socialiste et dont on mesurera bientôt l' inanité : ainsi l'extension du secteur public permettra-t-elle de créer un lieu d'innovation sociale et l'octroi de droits nouveaux aux travailleurs et améliorera-t-il le fonctionnement de l'entreprise. A la vérité, ce ne sont pas tellement ces affirmations qui me surprennent, mais leur caractère lapidaire, non explicatif, que je ne trouve pas acceptable pour un document qui se veut ambitieux et sérieux.

Ainsi des lignes ont-elles été écrites dans un dessein purement politique alors qu'il aurait fallu mettre une administration dynamique, comme celle du Plan, au service de la réflexion prospective pour l'avenir de notre pays.

Je voudrais seulement, sur le fond de certaines questions qui sont traitées, vous affirmer que nous trouvons dans ce document, dont nous refusons le ton, l'esprit et l'utilité, un certain nombre d'inquiétudes supplémentaires à l'égard de la politique du Gouvernement.

D'abord, des contradictions : si les vertus du secteur public sont magnifiées, on chante les louanges de la liberté pour les petites et moyennes entreprises ; si l'action de l'Etat est présentée comme la panacée, il est écrit page 106, monsieur le ministre d'Etat, qu'il convient « de renforcer les liens contractuels car cela évitera le recours systématique à la loi et à l'intervention des pouvoirs publics qui entraînent irresponsabilité et rigidité ».

On voit bien, à travers ce document, qu'il n'y a pas une unanimité de vue au sein de votre Gouvernement et j'imagine, monsieur le ministre d'Etat, que, parfois, vous avez dû être profondément embarrassé pour signer ces lignes.

D'autres inquiétudes apparaissent au fil de ces lignes. Ainsi la loi Royer est-elle remise en cause au titre des « revendications qui tendent à freiner les effets de la modernisation ». Le quotient familial est contesté. « Le nécessaire renouveau de solidarité implique des réformes rapides des institutions », écrivez-vous page 39.

Plus grave, monsieur le ministre, vous mettez en cause ouvertement la composition majoritairement rurale des conseils généraux. Alors, devons-nous attendre la fin de cette législature pour savoir précisément ce que le parti qui est au pouvoir a en tête et quels sont ses projets pour la France ? Ou ne s'agit-il que d'arguments de propagande sans portée pratique ?

Pour en terminer, monsieur le ministre, je vous interrogerai sur ce que vous avez appelé « la réforme de la méthodologie du Plan ». A cet égard, nous ne savons pas encore très bien où nous en sommes. M. Defferre nous a affirmé, lorsqu'il est venu défendre devant nous son projet de loi sur les droits et libertés des communes, départements et régions, que le futur Plan serait normatif et qu'il pourrait faire l'objet de recours contentieux. Vous affirmez dans ce document qu'il n'en sera pas ainsi et qu'il s'agit seulement de rendre le Plan « démocratique et décentralisé ». Permettez-nous d'en douter puisque la concertation, qui était toujours le fait des plans précédents et qui était d'ailleurs leur atout essentiel, n'a même pas eu lieu en ce qui concerne le Plan intérimaire.

En conclusion, monsieur le ministre, je voudrais vous interroger sur cette phrase que j'ai lue à la première page de votre document : « Le vote des Français a rendu caduc l'ensemble des documents de préparation du VIII^e Plan. » Cela signifie-t-il que toutes les prévisions économiques élaborées précédemment sont fausses ? Auquel cas, c'est donc un changement radical de société que vous nous préparez, une rupture avec le capitalisme comme vous l'affirmez ; ou bien faut-il continuer à voir dans cette phrase l'un des éléments de ce discours idéologique que vous affectionnez, peut-être pas vous personnellement, mais l'ensemble de vos collègues du Gouvernement ?

Rupture ou continuité ? Le débat ne revêt pas l'importance que vous lui donnez quant au fond de la réalité des problèmes économiques. La France est confrontée à des difficultés. C'est la mobilisation de toutes les énergies pour le progrès, qui était déjà engagée, qu'il convient de réaliser et non pas la division des Français en leur rappelant en permanence que ce qu'ont fait vos prédécesseurs n'était pas conforme à votre discours politique.

Vous continuez à distiller le rêve ; alors que maintenant que vous êtes au pouvoir, il vous faut présenter à la France les moyens dont vous comptez disposer pour réaliser ces grandes idées généreuses que vous avez longtemps, peut-être trop longtemps, jetées imprudemment dans les esprits des Français.

En conséquence, mon groupe refusera de discuter d'un texte qui ne prend en compte ni l'intérêt bien compris des travailleurs de notre pays, ni les contraintes de ses entreprises, ni les contraintes internationales. Mon groupe votera donc la question préalable. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. Mes chers collègues, nous avons terminé l'audition des orateurs.

Compte tenu de l'état de fatigue de nos collaborateurs qui assurent les comptes rendus de nos débats, nous ne pouvons guère prolonger la présente séance au-delà de dix-neuf heures trente. Dans ces conditions, il me paraît plus sage d'interrompre maintenant nos travaux jusqu'à vingt-deux heures, car il nous est impossible d'achever ce débat avant le dîner. (*Assentiment.*)

Nos travaux vont donc s'organiser de la façon suivante : à vingt-deux heures, nous prendrons en nouvelle lecture la discussion du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre par ordonnances des mesures d'ordre social, puis les conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi portant diverses dispositions relatives à la réinstallation des rapatriés.

Nous pouvons penser que ces discussions dureront environ quarante minutes. Donc, vers vingt-deux heures quarante, reprenant la discussion du projet de loi approuvant le Plan intérimaire, nous entendrons M. le ministre d'Etat, qui désire répondre pleinement à tous les orateurs, puis s'ouvrira le débat sur la question préalable, le tout devant durer environ une heure et demie.

J'indique tout de suite au Sénat qu'il ne siégera pas demain matin. En effet, les troisième et quatrième collectifs viennent d'être adoptés par l'Assemblée nationale. Or, la commission des finances les examinera demain matin et nous ne pourrions donc les étudier qu'à partir de quinze heures.

Restera le projet de loi sur les rapatriés. Si le texte de la commission mixte paritaire n'est pas adopté par les deux assemblées, il nous faudra le reprendre en nouvelle lecture.

Quant au Plan intérimaire, ce projet de loi nous reviendra aussi demain après-midi.

C'est ainsi que pourraient s'achever nos travaux.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-huit heures cinquante-cinq, est reprise à vingt-deux heures, sous la présidence de M. Maurice Schumann.)

PRESIDENCE DE M. MAURICE SCHUMANN,

vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

— 5 —

MESURES D'ORDRE SOCIAL

Rejet en nouvelle lecture d'un projet de loi d'habilitation.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion en nouvelle lecture du projet de loi d'orientation, adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, autorisant le Gouvernement à prendre des mesures d'ordre social.

Dans la discussion générale, la parole est à M. le rapporteur.

M. François Collet, rapporteur de la commission spéciale. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, mon rapport serait particulièrement laconique, à la mesure de la durée de la réunion de la commission mixte paritaire qui s'est tenue ce matin à l'Assemblée nationale, si je ne devais profiter de l'occasion qui m'est donnée pour relever l'imputation qui m'a été faite, dans le débat de cet après-midi, à l'Assemblée nationale, par M. le ministre chargé des relations avec le Parlement, d'avoir trop longtemps retenu l'attention du Sénat — vingt minutes, paraît-il — et plongé le Gouvernement dans la stupeur à propos des grands corps de l'Etat. Je répondrai simplement qu'il nous appartient, ici, au Sénat, de consacrer le temps que nous estimons nécessaire pour poser des questions au Gouvernement.

Il se trouve que M. Philippe Séguin, député, n'ayant pas obtenu, lors de la première lecture, de réponse satisfaisante de Mme le ministre de la solidarité nationale à la question qu'il avait posée sur ce même sujet, et n'ayant pu, c'est évident, avoir connaissance du débat qui s'était déroulé la veille au Sénat, a renouvelé sa question.

Je dois reconnaître, en consultant le *Journal officiel* des débats de l'Assemblée nationale du 10 décembre 1981, que vos réponses, madame le ministre, n'étaient pas parfaitement claires et justifiaient le développement que j'ai consacré aux grands corps de l'Etat dans l'éventualité d'un abaissement de l'âge de la retraite des magistrats qui les composent. En particulier, vous aviez déclaré solennellement, au nom du Gouvernement, que votre interprétation était la même que celle qui avait conduit la commission à adopter cette partie du texte dans sa rédaction initiale.

Or, pour moi, la commission, c'est essentiellement le rapport de son rapporteur. A la page 30 de son rapport, M. Belorgey évoque l'abaissement de l'âge limite d'activité actuellement très généralement fixé à soixante-cinq ans, sans faire un sort particulier aux grands corps de l'Etat. Cela avait justifié un développement qui a duré très exactement quatre minutes.

Je conçois que mon rapport a été très long, qu'il a lassé les auditeurs, mais je ne crois pas qu'il y avait lieu de m'imputer une attention excessive à un problème aussi grave que celui de l'indépendance de la magistrature à travers les grands corps de l'Etat.

Cela étant, monsieur le président, mes chers collègues, j'en viens à mon rapport pour vous indiquer que la commission mixte paritaire, réunie ce matin à l'Assemblée nationale, n'a pu parvenir à l'adoption d'un texte commun. En effet, rien dans les quelques échanges que nous avons eus avec nos collègues députés n'a pu me conduire à vous proposer de modifier la position arrêtée hier en première lecture. Nous avions affirmé que, la politique sociale étant indissociable de la politique économique et que la politique économique du Gouvernement ne recueillant pas notre approbation, nous ne pouvions que refuser au Gouvernement la confiance qu'implique la délégation de pouvoirs que constitue l'application de l'article 38 de la Constitution.

C'est pourquoi, ce soir, j'oppose à nouveau la question préalable.

Mme Nicole Questiaux, ministre de la solidarité nationale. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme Nicole Questiaux, ministre de la solidarité nationale. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je ne puis que me référer à ce que j'ai dit hier, en réponse à la question préalable.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

La discussion générale est close.

Je suis saisi d'une motion, présentée par M. Collet, au nom de la commission spéciale, tendant à opposer la question préalable :

Elle est ainsi rédigée :

« En application de l'article 44, 3^e alinéa, du règlement, le Sénat décide qu'il n'y a pas lieu de poursuivre la délibération sur le projet de loi d'orientation, adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à prendre des mesures d'ordre social.

Je rappelle que seuls peuvent prendre la parole l'auteur de la motion, un orateur contre, le président ou le rapporteur de la commission et le Gouvernement.

La parole est à M. le rapporteur.

M. François Collet, rapporteur. Monsieur le président, je ferai preuve de la même brièveté que Mme le ministre de la solidarité nationale. Nous avons eu hier un ample débat que personne n'a oublié. Je n'insiste donc pas davantage.

M. Jean-Pierre Cantegrit, président de la commission spéciale. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission spéciale.

M. Jean-Pierre Cantegrit, président de la commission spéciale. Monsieur le président, je serai à mon tour très bref. La commission spéciale s'est effectivement réunie cet après-midi, après la réunion de la commission mixte paritaire qui s'est tenue ce matin à l'Assemblée nationale. La commission spéciale a été logique avec elle-même et, comme l'a indiqué son rapporteur, M. Collet, elle a décidé d'opposer à nouveau la question préalable, sur laquelle, monsieur le président, je demande un scrutin public.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la motion tendant à opposer la question préalable.

Je suis saisi de trois demandes de scrutin public émanant de la commission spéciale, du groupe du rassemblement pour la République et du groupe socialiste.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 57 :

Nombre des votants.....	297
Nombre des suffrages exprimés.....	295
Majorité absolue des suffrages exprimés..	148
Pour l'adoption	188
Contre	107

Le Sénat a adopté.

L'adoption de cette motion entraîne le rejet du projet de loi.

— 6 —

REINSTALLATION DES RAPATRIÉS

Adoption des conclusions d'une commission mixte paritaire.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à la réinstallation des rapatriés.

Dans la discussion générale, la parole est à M. le rapporteur.

M. Jacques Descours Desacres, en remplacement de M. Jean Francou, rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, après avoir été une fois de plus devant notre assemblée l'excellent rapporteur de la commission des finances d'un projet de loi visant à l'amélioration du sort des Français rapatriés en métropole et avoir à nouveau défendu leurs intérêts et exposé les positions du Sénat devant la commission mixte paritaire, notre éminent collègue, M. Jean Francou, se proposait ce soir d'être le rapporteur des conclusions de celle-ci, mais une obligation impérieuse l'en a empêché, et il m'a prié de l'excuser auprès du Gouvernement et du Sénat. L'honneur

me revient dès lors de vous présenter les conclusions de la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la réinstallation des rapatriés.

Les améliorations apportées au texte déposé par le Gouvernement, améliorations apportées tant par l'Assemblée nationale que par le Sénat, ont permis à la commission mixte paritaire de travailler avec efficacité et il convient de souligner que chaque disposition du texte qui vous est proposé a été adoptée à l'unanimité, sans opposition ni abstention, grâce notamment à M. Bapt, rapporteur pour l'Assemblée nationale, et à M. Francou, rapporteur pour le Sénat, qui ont trouvé très rapidement un terrain d'entente entre les deux assemblées du Parlement.

Après une première lecture dans chacune d'elles, neuf articles restaient en discussion, certains pour des divergences rédactionnelles, d'autres pour des différences plus significatives,

Sur les neuf articles, sept ont été approuvés par la commission mixte paritaire dans la rédaction adoptée par le Sénat.

Les mesures les plus significatives votées par notre Assemblée et retenues par les députés membres de la commission mixte paritaire portent sur : les possibilités de réflexion des mesures d'aménagement des prêts consentis aux rapatriés en faveur de leur réinstallation ; l'extension du bénéfice de l'indemnité pour la perte des meubles meublants aux orphelins de père ou de mère ; les possibilités de cumul de cette indemnité avec l'indemnisation accordée en vertu de l'article 25 de la loi du 15 juillet 1970 ;

La simplification de la procédure instituée par l'article 22 de la loi n° 70-632 du 15 juillet 1970, qui organisait le fonctionnement d'une instance arbitrale pour juger des différends en matière d'évaluation des biens immobiliers ou des entreprises dont la perte était susceptible de donner lieu à indemnisation.

En ce qui concerne les autres articles restant en discussion, la commission mixte paritaire vous propose une rédaction de compromis qui prend largement en compte les préoccupations exprimées dans chacune des assemblées.

C'est ainsi que les commissions d'aménagement comprendront un représentant du secrétariat d'Etat au tourisme — ainsi que le Sénat l'avait souhaité — et que le nombre des délégués rapatriés sera fixé à six.

Il y aura donc six représentants de l'administration et six représentants des rapatriés, le président étant un magistrat.

Devant la commission, les rapatriés pourront se faire assister ou représenter soit par un avocat, soit par un membre de leur famille ou un membre d'une association de rapatriés, ce qui reprend la rédaction de l'Assemblée nationale. La même solution a été retenue pour l'instance arbitrale et un alinéa a été ajouté à cette fin à l'article correspondant.

Telles sont les conclusions de la commission mixte paritaire que j'ai l'honneur de vous présenter, et compte tenu de l'esprit de conciliation et de compréhension manifesté par tous ses membres, je vous propose de les adopter sans modification.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme Nicole Questiaux, ministre de la solidarité nationale. Monsieur le président, le Gouvernement s'en remet à la décision de la commission mixte paritaire et accepte le texte qu'elle a élaboré.

M. André Méric. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Méric.

M. André Méric. Monsieur le président, mes chers collègues, me référant au rapport qui vient d'être distribué, je constate que la commission mixte paritaire, pour ce projet de loi en particulier, a adopté les rédactions votées par le Sénat pour plusieurs articles, et je viens d'entendre notre excellent collègue rapporteur dire que des textes de compromis avaient été élaborés.

J'aimerais que le Sénat poursuivre dans cette voie. Au lieu de poser à tout moment la question préalable ou d'invoquer l'irrecevabilité, s'agissant de textes importants, il aurait intérêt, dans les circonstances où nous vivons, à s'efforcer de jouer son rôle de législateur plutôt que de rejeter la plupart des textes qui lui sont soumis.

Le Sénat ne veut pas donner de blanc seing au Gouvernement ; il le donne à l'Assemblée nationale et il fait la démonstration devant le pays qu'en matière de travail législatif il ne représente plus grand chose. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. Jean Chérioux. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Chérioux.

M. Jean Chérioux. Monsieur le président, je me réjouis, comme le président Méric, que la commission mixte paritaire ait réussi à présenter un texte commun aux deux assemblées qui constituent le Parlement. Nous en avons eu déjà un exemple récemment en ce qui concerne certaines dispositions relatives à la sécurité sociale.

Quant aux conclusions qu'en tire M. Méric, je ne suis pas tout à fait d'accord avec lui car, pour qu'il y ait un travail législatif auquel contribue le Sénat, encore faut-il que l'Assemblée nationale le lui permette. Or, je constate que lorsqu'il s'agit de textes extrêmement importants, comme le projet de loi sur la décentralisation ou le projet de loi de finances pour 1982, l'Assemblée nationale ne retient rien du travail considérable effectué par le Sénat. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'U.C.D.P. — Protestations sur les travées socialistes et communistes.*)

M. André Méric. Je demande la parole.

M. le président. Monsieur Méric, je regrette de ne pouvoir vous la donner à nouveau maintenant, mais vous pourrez intervenir au moment des explications de vote sur l'ensemble.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

La discussion générale est close.

Nous passons à la discussion des articles.

Je rappelle qu'en application de l'article 42, alinéa 12, du règlement, lorsque le Sénat examine après l'Assemblée nationale un texte élaboré par une commission mixte paritaire, il se prononce par un seul vote sur l'ensemble du texte.

Je donne lecture du texte de la commission mixte paritaire.

Article 2.

M. le président. « Art. 2. — Les rapatriés dont l'exploitation se heurte à de graves difficultés économiques et financières et qui demeurent débiteurs de tout ou partie des prêts mentionnés à l'article 46 de la loi n° 70-632 du 15 juillet 1970 ou des prêts complémentaires consentis par des établissements qui ont passé convention avec l'Etat pour l'octroi de prêts de réinstallation, peuvent demander la remise et l'aménagement de ces prêts. Les prêts doivent avoir été consentis avant le 31 mai 1981.

« Les rapatriés qui ont cessé d'exploiter ou qui ont cédé leur exploitation et qui ne disposent pas de ressources suffisantes peuvent également demander à bénéficier de ces dispositions.

« La remise et l'aménagement des prêts peuvent aussi être demandés par les héritiers, les légataires universels ou à titre universel des débiteurs ainsi que par les personnes physiques qui sont tenues avec ou pour ces derniers. »

M. Jacques Descours Desacres, rapporteur. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Jacques Descours Desacres, rapporteur. La commission mixte paritaire a retenu la suggestion de notre Assemblée tendant à ajouter à la notion de cessation d'exploitation celle de cession d'exploitation. La plupart du temps il y a cessation d'exploitation à la suite d'une cession parce que cette dernière n'a pas été suffisante pour éponger le passif de l'intéressé.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Article 3.

M. le président. « Art. 3. — La demande de remise et l'aménagement des prêts sont soumis à des commissions.

« Chaque commission, dont le ressort sera précisé par un décret en Conseil d'Etat, est composée comme suit :

— un magistrat de l'ordre judiciaire, en activité ou honoraire, président, désigné par le Premier ministre sur proposition du garde des sceaux, ministre de la justice ;

— un représentant du ministre de l'intérieur, un représentant du ministre de l'économie et des finances, un représentant du ministre de l'agriculture, un représentant du ministre du commerce et de l'artisanat, un représentant du secrétaire d'Etat au tourisme, désignés par leurs soins ; un représentant du directeur général de l'agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer désigné par ce dernier ;

— six délégués des bénéficiaires de la présente loi désignés pour trois ans par le Premier ministre sur proposition des associations de rapatriés reconnues par le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des rapatriés, au titre de la commission consultative permanente.

« Chaque affaire fait l'objet de deux rapports présentés respectivement par un agent du ministère de l'économie et des finances et un délégué des bénéficiaires, membre de la commission.

« En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

« En cas d'absence ou d'empêchement, les membres de la commission peuvent être remplacés par un suppléant désigné dans les mêmes conditions que le titulaire.

« Les décisions de la commission prises en application des articles 4 et 5 de la présente loi ont un caractère juridictionnel. Elles sont susceptibles d'appel devant la cour d'appel.

« Devant la commission, les rapatriés peuvent se faire assister ou représenter, soit par un avocat, soit par un membre de leur famille ou par un membre d'une association de rapatriés reconnue par le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des rapatriés, au titre de la commission consultative permanente. »

La parole est à M. le rapporteur.

M. Jacques Descours Desacres, rapporteur. La commission mixte paritaire est entrée dans les vues du Sénat qui avait insisté sur l'importance de la présence d'un représentant du secrétariat d'Etat au tourisme dans les commissions d'aménagement, car de très nombreux rapatriés ont exercé des activités dans le domaine du tourisme.

Le Sénat avait prévu sept délégués, le président compris, pour instaurer un équilibre entre les représentants de l'administration et les rapatriés. Mais, au sein de la commission mixte paritaire, chacun a reconnu que le rôle du président, magistrat de l'ordre judiciaire, était tel qu'il ne devait compter ni parmi les représentants de l'administration ni parmi ceux des rapatriés.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Article 4.

M. le président. « Art. 4. — Lorsque la commission est saisie d'une demande de remise et d'aménagement des prêts mentionnés à l'article 2 de la présente loi, elle peut accorder des remises en capital, intérêts, frais et accessoires permettant d'assurer la compatibilité de la charge financière résultant de ces prêts avec la situation des intéressés. Elle peut également, en fonction de la nature et des conditions de ces prêts, prolonger leur durée maximale dans la limite d'une durée totale de trente ans avec les mêmes possibilités de remise d'intérêts, frais et accessoires. La période pendant laquelle l'exécution des obligations financières contractées par les rapatriés envers les organismes ayant passé des conventions avec l'Etat a été suspendue en application des lois n° 69-992 du 6 novembre 1969, n° 70-632 du 15 juillet 1970 et n° 78-1 du 2 janvier 1978 n'est pas comprise dans cette durée. »

La parole est à M. le rapporteur.

M. Jacques Descours Desacres, rapporteur. La commission a accepté la position du Sénat sur ce point important. Il s'agit de la possibilité d'appel devant la Cour d'appel des décisions prises par la commission. Je rappelle que seul, un recours devant la Cour de cassation était prévu initialement.

Pour la représentation des rapatriés, la commission est revenue au texte de l'Assemblée nationale, qui lui a paru finalement mieux répondre aux besoins et préserver tous les intérêts en présence.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Article 5.

M. le président. « Art. 5. — En cas de cession de l'exploitation à des tiers, les mesures qui ont été prises en application de l'article 4 peuvent être réexaminées par la commission compétente sur demande du débiteur, de l'établissement prêteur ou de l'Etat qui s'est substitué au débiteur pour le remboursement des prêts.

« En cas d'événement nouveau, notamment de départ à la retraite, d'invalidité, de cessation ou de transfert d'activité, le débiteur peut également demander le réexamen des mesures d'aménagement. »

Personne ne demande la parole ?...

Article 8.

M. le président. « Art. 8. — Pour arrêter les mesures prévues aux articles 4 et 7 ci-dessus, la commission tient compte de tous les éléments de l'actif et du passif ainsi que de la nécessité d'assurer un niveau de vie suffisant à l'intéressé et

à sa famille, notamment en lui permettant la poursuite de son activité professionnelle.

« Elle peut subordonner la remise et l'aménagement des prêts ou la proposition d'un prêt de consolidation à la stricte exécution par le débiteur des obligations qui demeurent à sa charge. »

Personne ne demande la parole ?...

Article 10.

M. le président. « Art. 10. — Bénéficiaire d'un droit à une indemnité les personnes physiques qui ont été personnellement dépossédées de leur meubles meublants d'usage courant et familial par suite d'événements politiques dans un territoire antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France et qui, satisfaisant aux critères définis aux 2° et 3° de l'article 2 de la loi n° 70-632 du 15 juillet 1970, remplissent les conditions suivantes, et cela qu'elles aient ou non établi un dossier d'indemnisation :

« — être majeur à la date du rapatriement ou, pour les mineurs, être orphelin de père ou de mère à la même date ;

« — avoir bénéficié en 1980 d'un revenu brut annuel inférieur à celui qui résulterait de l'application du salaire minimum de croissance. Pour un ménage ou une personne ayant au moins un enfant à charge, le revenu brut maximum pris en considération est doublé. »

Personne ne demande la parole ?...

Article 11.

M. le président. « Art. 11. — Cette indemnité, accordée en supplément de celles qui résultent des textes antérieurs, échappe aux modalités de liquidation de celles-ci.

Personne ne demande la parole ?...

Article 14 bis.

M. le président. « Art. 14 bis. — Les troisième et quatrième alinéas de l'article 22 de la loi n° 70-632 du 15 juillet 1970 sont modifiés ainsi qu'il suit :

« Une valeur différente de celle résultant de l'application des barèmes peut être fixée, à la demande de l'intéressé, et sur production d'un acte authentique ou d'un acte sous seing privé ayant date certaine par une instance arbitrale statuant à juge unique et composée dans des conditions fixées par décret de magistrats du ressort de la cour d'appel de Paris ;

« Les décisions de l'instance sont susceptibles d'appel devant la cour d'appel.

« Devant l'instance arbitrale, les rapatriés peuvent se faire assister ou représenter soit par un avocat, soit par un membre de leur famille ou par un membre d'une association de rapatriés reconnue par le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des rapatriés, au titre de la commission consultative permanente. »

Personne ne demande la parole ?...

Article 14 ter.

M. le président. « Art. 14 ter. — Les deuxième et troisième alinéas de l'article 26 de la loi n° 70-632 du 15 juillet 1970 sont modifiés ainsi qu'il suit :

« Lorsque l'existence de l'entreprise et le droit de propriété du demandeur sont établis et que les résultats de l'exploitation ne sont pas connus, l'entreprise peut faire l'objet d'une évaluation forfaitaire par l'instance arbitrale mentionnée à l'article 22 de la présente loi et statuant à la demande de l'intéressé dans des conditions fixées par décret.

« Les décisions de l'instance sont susceptibles d'appel devant la cour d'appel. »

Vote sur l'ensemble.

M. le président. Je vais mettre aux voix l'ensemble du projet de loi dans la rédaction résultant du texte proposé par la commission mixte paritaire.

M. André Méric. Je demande la parole, pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Méric.

M. André Méric. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, le groupe socialiste votera, bien sûr, le texte émanant de la commission mixte paritaire. Mais je voudrais profiter de la circonstance pour dire à notre collègue M. Ché-

rioux qu'il a mal choisi, tout à l'heure, ses exemples. Je sais bien que l'on choisit ceux qui soutiennent le mieux une politique...

M. Jean Chérioux. Ce sont les plus évidents !

M. André Méric. ... mais, enfin, je suis un ancien sénateur et j'ai toujours défendu le Sénat, en toute circonstance ! Ceux qui savent tout ce que j'ai fait peuvent en porter témoignage !

M. Etienne Dailly. C'est vrai !

M. André Méric. Vous avez parlé du texte relatif à la décentralisation. Mais, sur ce projet, vous avez présenté 1300 amendements qui sont venus en discussion devant le Sénat ! Soixante-douze orateurs de votre majorité se sont exprimés à la tribune, et nous les avons écoutés !

Que l'Assemblée nationale, s'agissant d'un problème politique, ait repris son texte, c'est tout à fait normal. Il en était déjà ainsi dans le passé et, bien souvent, elle n'a pas retenu des amendements que nous avions présentés. Nous ne nous en sommes pas portés plus mal, mais le Sénat avait accompli son travail législatif !

Chaque fois que vous opposez une question préalable puis, sur le même texte, une motion d'irrecevabilité, vous apportez la preuve que vous ne voulez pas discuter du problème législatif que pose le projet émanant du Gouvernement et accepté par l'Assemblée nationale. En cela, le Sénat ne fait pas œuvre législative et il a tort ! Nous vous le disons très simplement, en en tirant toutes les conséquences pour l'avenir politique de notre pays ! *(Applaudissements sur les travées socialistes et communistes, ainsi que sur celles des radicaux de gauche.)*

M. François Collet. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Collet, pour explication de vote.

M. François Collet. Monsieur le président, mes chers collègues, mon préambule sera identique à celui de M. Méric : en effet, le groupe du R.P.R. votera le texte qui nous est soumis au nom de la commission mixte paritaire.

Cela dit, M. Méric me permettra, avec tout le respect que je lui dois eu égard à sa longue expérience, de relever tout de même que notre désaccord n'est pas profond. Notre collègue est parfaitement capable de comprendre notre position !

Aux commissions mixtes paritaires qui ont abouti à un accord, et que citait tout à l'heure mon ami M. Chérioux, j'ajouterai celle sur la modération des loyers. Et il y en a beaucoup d'autres !

Cependant, ces derniers jours, il nous a été demandé, non pas d'amender des textes législatifs, mais d'examiner les conditions dans lesquelles le Gouvernement entendait exercer la délégation de pouvoirs qu'il sollicitait du Parlement. Dès lors, aucun amendement n'avait une véritable efficacité, vous le savez fort bien ! *(M. Méric fait un geste de dénégation.)*

Le programme général du Gouvernement ne rencontrait pas de désapprobation, quelles que soient les traverses sur lesquelles nous siégeons. Simplement, nous voulions manifester le doute qui nous animait à propos de la capacité du Gouvernement à soutenir, avec son programme économique, le programme social qu'il nous définissait.

A propos du texte en question, il était évident que son examen n'apportait rien après que nous eûmes exprimé toutes nos recommandations au cours de la discussion générale. Dans la pratique, vous ne pouviez pas demander à la majorité du Sénat d'accorder sa confiance au Gouvernement pour légiférer pratiquement hors le contrôle du Parlement.

Telle est la signification de notre position et sachez que, chaque fois que nous serons saisis d'un texte exprimant la politique d'un Gouvernement dont nous sommes l'opposition, il se peut que nous opposions la question préalable, car il ne s'agit pas réellement d'un travail législatif. Il ne faudra pas vous en étonner !

M. André Méric. Nous ne vous contestons pas ce droit !

M. François Collet. Effectivement, c'est tout à fait notre droit, comme vous le dites si gentiment, et il n'y a pas lieu, je crois, de s'en choquer.

M. André Méric. On en mesurera les conséquences !

M. le président. Messieurs, je vous en prie, nous en sommes aux explications de vote sur le projet de loi relatif à la réinstallation des rapatriés !

M. Etienne Dailly. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Dailly, pour explication de vote.

M. Etienne Dailly. Je demande effectivement la parole pour expliquer mon vote.

Je préciserai donc que je vais, bien entendu, voter le texte de la commission mixte paritaire, me réjouissant que ladite commission soit parvenue à un accord.

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois qu'il en est ainsi. Cela a commencé avec l'amnistie : la commission mixte, que j'avais l'honneur de présider, fut difficile, mais je me suis, avec le président Forni, attaché à aboutir et nous avons réussi. Aussi, chaque fois qu'une commission mixte aboutira à un accord entre les deux assemblées, je m'en féliciterai et il sera bien rare que je ne vote pas le texte issu de ses délibérations.

Cela dit, et au bénéfice de cette explication de vote, je voudrais dire que, pour ce qui me concerne, je ne suis pas resté insensible à l'appel de M. Méric. Il est vrai que nous avons trop longtemps, monsieur Méric, lutté ensemble — pendant onze ans, n'avons-nous pas été de la même opposition, avec un certain nombre d'autres, d'ailleurs ?...

M. André Méric. C'est vrai !

M. Etienne Dailly. ... pour ne pas nous en souvenir. C'était l'époque, en 1960, en 1963, en 1967, où vous et moi votions systématiquement contre les demandes d'habilitation à légiférer par voie d'ordonnances. Par parenthèse, moi, je continue aujourd'hui parce que je suis de ceux qui n'acceptent pas de déléguer leurs pouvoirs de législateurs. Je me borne, cher président Méric, à constater que je n'ai pas les mêmes alliés que jadis. Sans doute en sera-t-il à l'inverse demain puisque j'en fais, moi, une question de principe.

Quoi qu'il en soit, il y a beaucoup de vrai dans ce qu'a dit le président Méric. Il existe un excellent livre qui s'appelle : « Le Sénat dans l'adversité » et dont l'auteur est M. Jacques Georgel. Je ne fais pas de réclame pour cette publication, mais tous ceux qui n'ont pas vécu cette période y découvriront la vie du Sénat et son action de 1961 à 1969. Je crois que tous nous devrions nous en inspirer pour retrouver les chemins de l'opposition constructive qui fut la nôtre et que le peuple a ratifiée, une fois encore, en 1969.

Nous sommes, mesdames, messieurs, une assemblée de réflexion ; nous sommes donc là pour lire les textes, sauf bien sûr lorsqu'il y a inconstitutionnalité et que, résolu, de ce fait, à voter une exception d'irrecevabilité constitutionnelle à la fin de la navette, nous nous en tenons à une question préalable en première lecture. Elle doit donc demeurer l'exception.

Il faut, chaque fois que nous le pourrons — et comme vous l'avez dit, monsieur Méric — amender le texte, le voter ainsi amendé et renvoyer notre travail à l'Assemblée nationale. Bien entendu, il arrivera que ceux qui soutiennent le Gouvernement ne reconnaissent plus le texte et votent contre, comme ce fut si souvent le cas pour d'autres jusqu'en 1969. C'est tout à fait normal. Et, à la fin de la navette, alors, mais alors seulement, intervient le vote politique et la majorité du Sénat finit — à ce moment-là seulement — et uniquement après avoir échoué dans la mesure où l'Assemblée nationale n'a retenu aucun ou trop peu de ses amendements, par voter contre.

C'est ce que nous avons fait ici pendant des années et c'est ce qui nous a, d'ailleurs, permis de faire finalement, assez souvent, accepter par l'Assemblée nationale un certain nombre de nos amendements.

Tout s'organise, vous le savez, messieurs. Cela a demandé du temps et je suis convaincu que la situation sera déjà différente dans quelques mois, le même Gouvernement étant au pouvoir et les mêmes députés siégeant à l'Assemblée nationale car, qu'on le veuille ou non, les uns et les autres finissent par prendre conscience de la nécessité des choses, par s'habituer à vivre en commission mixte, comme nous allons fatalement être appelés à le faire. Et c'est pourquoi je souhaite, moi aussi, que nous redevenions très circonspects en matière de questions préalables.

Il nous faut, je l'ai dit, retrouver les chemins de l'opposition constructive qui doit être la nôtre. Il vaut bien mieux voter contre tout amendement et contre l'article unique — c'était à propos des ordonnances, car M. Collet a raison, il n'était pas question d'amender ce texte — et il eût mieux valu voter contre les trois articles du projet sur le Plan que d'opposer des questions préalables pour lesquelles, finalement, le Sénat n'a pas beaucoup de goût, car c'est contraire à sa vocation et à sa nature même.

Voilà ce que je voulais dire en cet instant, avec une certaine gravité, en vous demandant de bien vouloir m'excuser, monsieur le président, d'avoir un peu abusé de mon explication de vote, mais je ne voulais pas laisser sans réponse l'appel, à mon sens justifié, du président Méric.

M. Jean-Pierre Cantegrit. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Cantegrit, pour explication de vote.

M. Jean-Pierre Cantegrit. Monsieur le président, une question a été posée tout à l'heure concernant les travaux de la Haute Assemblée.

Ayant présidé la commission spéciale qui avait pour mission d'examiner le texte sur lequel nous avons voté il y a quelques minutes, j'indiquerai que les travaux que nous avons menés prouvent le sérieux avec lequel nous avons travaillé. Nous avons procédé à plus de quatorze auditions dans un laps de temps très court et les questions pertinentes qui ont été posées montrent l'attention que le Sénat a portée à ce texte.

Après en avoir délibéré, la commission spéciale a décidé de ne pas le voter et d'opposer la question préalable. C'était son droit ! Le Sénat a usé de ses pouvoirs comme il l'entendait.

M. Jacques Descours Desacres, rapporteur. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur. Je sais que lui ne s'écartera pas du sujet !

M. Jacques Descours Desacres, rapporteur. Monsieur le président, la commission des finances, pour marquer l'intérêt qu'elle attache à ce texte tendant à améliorer le sort des Français rapatriés, demande un scrutin public qui sera l'occasion pour le Sénat tout entier — j'en suis sûr — de montrer qu'il sait être unanime lorsqu'il s'agit de se pencher sur le sort de compatriotes défavorisés.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi dans la rédaction résultant du texte proposé par la commission mixte paritaire.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant de la commission des finances.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 58 :

Nombre des votants.....	297
Nombre des suffrages exprimés.....	297
Majorité absolue des suffrages exprimés.	149
Pour l'adoption	297

Le Sénat a adopté.

— 7 —

PLAN INTERIMAIRE

Suite de la discussion et rejet d'un projet de loi déclaré d'urgence.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, approuvant le Plan intérimaire pour 1982 et 1983. [N° 118 et 130, 133, 137 et 127 (1981-1982).]

Dans la discussion générale, la parole est à M. le ministre d'Etat.

M. Michel Rocard, ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, après avoir écouté, six heures durant, de multiples observations, critiques et remarques, je commencerai par vous avouer une certaine perplexité.

D'une part, veuillez me pardonner ; il m'est venu la crainte que la majorité sénatoriale n'ait quelque difficulté à vivre sa situation majoritaire ici et d'opposition dans le pays, si j'en juge par le caractère répétitif et marqué souvent par l'incompréhension de bien des interventions.

C'est assurément l'illustration de l'adage selon lequel la communication est, au bout du compte, une forme plutôt rare de l'incommunication.

Après un débat riche et un dialogue ferme, rigoureux mais fructueux à l'Assemblée nationale, je ne pouvais pas m'empêcher de vous faire part de cette observation.

De plus, vous serez appelés, dans quelques instants, à vous prononcer sur la question préalable qui vous est soumise par la commission des affaires économiques et du Plan, question préalable, mesdames, messieurs les sénateurs, dont la signification littéraire autant que juridique est qu'il n'y a pas lieu à délibérer.

Or, que venons-nous de faire depuis ce matin, vos rapporteurs, les orateurs et moi-même, sinon de délibérer du Plan, de délibérer précisément alors que, paraît-il, il n'y aurait pas lieu à délibérer.

M. Etienne Dailly. Des articles !

M. Michel Rocard, ministre d'Etat. ... c'est-à-dire de débattre du rapport, de ses analyses, de ses orientations, de ses propositions et de ses moyens ?

Le Plan, en effet, c'est d'abord un rapport avant d'être un dispositif législatif, même si nous avons tenu, cette fois-ci, à ce qu'il engage davantage l'avenir par les mesures de suivi et de liaison avec le budget qu'il prévoit — ce sont les articles 2 et 3 du projet de loi qui vous est soumis — et cela beaucoup plus que par le passé.

Comment faire autrement que de considérer ce débat, les arguments, même polémiques, échangés comme la réponse que votre assemblée a donnée par avance à la question préalable de votre rapporteur ? L'ardeur même que vous y avez apportée prouve, à elle seule, qu'il y avait bien lieu à délibérer, n'est-il pas vrai ?

Je relèverai un point supplémentaire dans ces quelques préalables aux réponses que je vais entreprendre de faire aux différents intervenants.

Je me suis amusé — un sourire, de temps en temps sur nos bancs ne messied pas — à relever dans le rapport imprimé de votre commission des affaires économiques et du Plan, publié sous le numéro 130, que la question préalable est opposée, non pas au projet de loi approuvant le Plan intérimaire, mais au projet de loi sur les nationalisations ! C'est à la page 95 de ce rapport.

Certes, cette erreur — purement matérielle — a été rectifiée sur les documents distribués par le service de la séance et nous savons que nous pouvons compter sur l'attention et le talent des corps de fonctionnaires qui servent les assemblées parlementaires.

M. le président. Je vous remercie de cet hommage qui est pleinement mérité.

M. Michel Rocard, ministre d'Etat. Leur vigilance n'a en effet pas été prise en défaut.

Mais vous me permettrez de voir, monsieur le rapporteur, dans ce *lapsus calami* le signe que votre opposition au Plan intérimaire est bien davantage liée à des présupposés idéologiques qu'aux perspectives qu'il trace pour la France, car cette faute d'impression a bien sa source quelque part. Ce lapsus n'était-il pas un peu « freudien » ?

Je dois aussi relever, dans le même ordre d'idées, les arguments utilisés par M. Braconnier.

Dans une même phrase, il a réussi à faire adhérer à la C.F.D.T. et au parti socialiste l'ensemble du Gouvernement, à force de vouloir tirer son exposé dans un sens inutilement partisan, ce qui — excusez-moi de le dire — n'a pas servi, je crois, la dignité de votre assemblée. (*Protestations sur les travées du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

M. Jacques Braconnier, rapporteur. Monsieur le ministre d'Etat, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Michel Rocard, ministre d'Etat. Je pense que vous aurez d'autres occasions de le faire mais je vous y autorise bien volontiers.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur, avec l'autorisation de M. le ministre d'Etat.

M. Jacques Braconnier, rapporteur. Monsieur le ministre, il y a sans doute eu un *lapsus calami* de notre part, mais il y en a un aussi dans le Plan puisque je lis, dans la table des matières, à la page 312 : « Une modération conjointe de l'évolution des prix et des revenus mondiaux » alors qu'il fallait dire « nominaux ». Vous voyez que nous sommes à égalité !

M. Michel Rocard, ministre d'Etat. Absolument !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre d'Etat.

M. Michel Rocard, ministre d'Etat. Cela remonte à des sources aussi explicites quant à l'origine des lapsus. (*Rires.*) Il y a un typographe qui vous lira avec intérêt, monsieur le rapporteur.

Je poursuis mon propos précédent.

Je ne sais si je dois me réjouir ou redouter cette campagne de recrutement par procuration ! En tout cas, j'en ai souri. Peut-être était-ce le but recherché d'ailleurs... Auquel cas, merci !

De la même façon, M. Poudonson a essayé de faire croire que ce Plan ne serait ni tout à fait le mien, ni tout à fait celui du Gouvernement. Je répéterai simplement, mais fermement, que

ce Plan intérimaire est celui du Gouvernement de la France, de tout le Gouvernement, qui en assume l'entière paternité sans arrière-pensée et qui, au niveau du détail, s'est astreint lui-même à tenir un nombre de comités interministériels et de séances de relecture dont vous n'avez pas idée. C'est une innovation par rapport à l'élaboration des plans précédents. L'engagement gouvernemental est fondamentalement global et collectif. Vous n'en doutez peut-être pas. Voilà qui est maintenant tout à fait explicite.

Parmi d'autres outrances que l'on a pu entendre, comment ne pas relever aussi cette remarque par laquelle vous vous étonniez, monsieur Braconnier, de ne pas voir réaffirmer dans le Plan intérimaire l'appartenance des départements d'outre-mer à la République française ?

Monsieur le rapporteur, en vous écoutant tenir de tels propos, j'ai estimé qu'avec un esprit aussi prévenu il convenait pour moi, d'urgence, d'imaginer le discours inverse et ce que vous n'auriez pas manqué de dire si d'aventure le Plan intérimaire avait comporté la mention que vous souhaitez.

En effet, sinon je vous entends déjà sans peine tenir le discours suivant : « Fallait-il qu'il y ait doute et inquiétude légitime sur les orientations du Gouvernement puisque vous avez éprouvé le besoin de réaffirmer... » ; et ainsi de suite.

Vous devez bien concevoir, monsieur le rapporteur, qu'il ne pouvait pas y avoir de doute sur ce point mais que, précisément, il est des prédispositions qui ne sont pas l'ouverture à une discussion de fond, à une discussion thématique.

Ce n'est pas une démarche habituelle chez moi, mais je dois faire remarquer une différence dans la procédure, dans la nature même de nos débats et de nos échanges, entre deux manières de traiter le problème : celle que je viens d'évoquer et qui montre à l'évidence qu'il ne peut pas y avoir communication, et une autre.

M. Lombard ne fut pas tendre et probablement ses questions visaient au plus juste. Je lui répondrai tout à l'heure sur le fond. Mais, dans son intervention, il n'est pas une phrase qui ne porte sur des problèmes de fond.

Je vous répondrai monsieur Lombard, mais au moins le débat qu'il y aura entre vous qui avez parlé et moi qui vais vous parler peut accueillir un auditeur neutre qui cherche à faire la balance.

En revanche, en écoutant M. Braconnier, on savait que la question était tranchée d'avance et cela fait toute la différence.

C'est la discipline qu'il faut nous imposer dans la manière de traiter les problèmes et de confronter des argumentations très graves par leur enjeu, puisque c'est de l'avenir économique du pays pour les deux ans qui viennent que nous discutons.

On ne peut légitimement, comme certains l'ont fait, isoler des phrases de leur contexte pour les transformer en platitudes et relever par ailleurs toutes les platitudes — ou prétendues telles — qui n'y seraient pas !

A M. Louvot, je dois un aveu : je n'avais pas réalisé, mais vous me l'avez fait découvrir, monsieur le sénateur, que ce Plan de deux ans, pour 1982 et 1983, est l'instrument qui va conduire la société française à 1984 ! (*Sourires sur les travées socialistes et communistes.*) Mais à entendre ses prédictions angoissées, balançant, dans le monde kafkaïen qu'il décrivait, entre « Apocalypse now » et « La guerre des mondes », décrivant la fin de l'initiative privée, cet « aller sans retour », ce pari intenable, ce chemin suicidaire, je me suis rendu compte que c'est bien George Orwell que vous soupçonniez d'être le véritable auteur du Plan de deux ans, n'est-il pas vrai ?

Mais je m'égare, mesdames, messieurs les sénateurs...

M. Pierre Louvot. Complètement !

M. Michel Rocard, ministre d'Etat. Je ne suis pas seul alors : j'ai cueilli le discours où il a été prononcé et vous ne pourriez contester que tout ce que j'invoque a été dit à cette tribune, et cela pour l'Histoire et pour le *Journal officiel*, que d'aucuns liront en souriant. Nos débats méritaient probablement un autre contexte.

En tout cas, d'après ce que j'ai entendu, il ne saurait y avoir d'outrances et d'exagérations ailleurs que dans la partie sur le bilan du Plan de deux ans.

Le Plan intérimaire s'ouvre, en effet, sur un bilan qui est un triple constat : celui d'abord des conséquences du refus des gouvernements précédents de donner la priorité à l'emploi ; constat des échecs de la politique libérale qui s'est traduite — et combien d'entre vous l'ont même reconnu ? — par le vieillissement de notre appareil productif, l'incapacité à maîtriser l'inflation et le déficit des échanges extérieurs et, en définitive, constat d'un affaiblissement progressif de notre compétitivité ; constat, enfin, des blocages engendrés par une politique conser-

vatrice qui n'a pas su et pas voulu s'attaquer aux inadaptations structurelles de notre société.

Ce bilan n'est pas plus « sombre » que celui qui a été dressé par la commission présidée par M. Bloch-Lainé. Au niveau factuel, le constat est le même.

Mais, pour fonder une stratégie, on ne peut pas se contenter d'en rester à un niveau analytique et descriptif ; il fallait mettre le constat en perspective par rapport aux défis que nous devons affronter et rendre intelligibles les analyses que nous faisons : une crise économique, qui, certes, n'est pas propre à la France, mais qui a été aggravée par le blocage de la négociation sociale au cours des dix dernières années. Aurait-il fallu taire les causes de ces échecs et de ces blocages et se limiter à en décrire les résultats quantitatifs ?

Je ne puis laisser dire, par ailleurs, que ce bilan ne retiendrait pas les points positifs de l'héritage que nous avons trouvé le 10 mai.

Contrairement à ce qu'a affirmé M. Souvet, le rapport cite tous les atouts technologiques acquis sous le précédent gouvernement, comme le train à grande vitesse, l'Airbus ou la technologie nucléaire — cela figure à la page 20, monsieur Souvet ! De même, il note — page 16 — les quelques résultats acquis à la faveur de l'accalmie temporaire de la situation internationale à la fin de 1978.

Il est vrai que le Plan souligne aussi que ce fut au prix d'une forte aggravation du chômage et que le second choc pétrolier a annulé ces effets positifs et, par là même, rendu vains les sacrifices demandés au pays dans le domaine de l'emploi.

Je redirai enfin ce que j'ai déjà dit devant l'Assemblée nationale : la première partie du Plan — ce fameux bilan — n'a pas la même fonction que le rapport de la commission Bloch-Lainé.

La mission du Gouvernement n'est pas de dire le droit, ni les torts. Il n'est pas là pour rendre la justice. Nous nous sommes refusés à entrer dans une détestable confusion, ne serait-ce qu'intellectuelle, des pouvoirs.

Non, monsieur Poudonson, ce bilan n'est pas neutre et ce n'était pas son objet. Nous ne prétendions pas être objectifs, nous prétendions vous communiquer, pour qu'ils soient compris, la partialité de nos analyses, de nos références stratégiques et de nos choix. Pour l'objectivité, le jugement est rendu par la commission Bloch-Lainé.

Oui, ce bilan est engagé. Il est engagé, comme l'est le Gouvernement, dans la bataille pour l'emploi, puisque, précisément, il a pour fonction de rendre explicites une démarche, une analyse, une perspective, certains choix dans l'ordre de la théorie économique, qui s'opposent à d'autres choix de principe, de doctrine économique. Il s'agit d'une partialité affirmée, assumée et maîtrisée.

Je salue l'hommage rétrospectif que vous avez rendu aux travaux de la commission Bloch-Lainé. C'est bien là la preuve que nous avons eu raison dans notre démarche : souvenez-vous pourtant comment a été accueillie la création de cette commission ! J'en ai souri davantage à l'Assemblée nationale, mais gagnons du temps !

Le bilan du Plan de deux ans, lui, sert à éclairer la stratégie que nous proposons au pays à partir de la lecture que nous avons faite de la gestion précédente et dont nous avons quelques raisons de croire — souvenez-vous du 10 mai et du 21 juin — qu'elle est partagée par une majorité du pays.

J'ai été frappé, en écoutant vos analyses sur les difficultés auxquelles nous nous heurterons pour réaliser les objectifs que le Plan s'assigne, de constater que l'essentiel de vos inquiétudes visaient, en fait, à conforter l'idée que, finalement, contre le chômage, il n'y a rien d'autre à faire qu'à accepter la stagnation.

Que ce soit une manière d'auto-justification pour le soutien que vous avez apporté au gouvernement précédent, passe encore, cela peut se comprendre et, à la limite, cela est légitime. Mais je pensais du moins que nous pourrions nous accorder sur l'idée qu'il faut tout faire — y compris, c'est vrai, et le Plan en en convient, prendre quelques risques — pour restaurer la situation de l'emploi et reprendre les chemins de la croissance sur des bases solides et stables.

A supposer cet accord d'objectifs réalisé, où commenceraient les divergences ? Sur la précision, sur le détail des objectifs et les moyens de ce redressement économique, j'imagine.

Le gouvernement précédent misait sur la restauration des profits pour relancer l'investissement en espérant que l'emploi suivrait. Il misait sur l'équilibre budgétaire et sur la modération des rémunérations pour ralentir l'inflation. Aucun de ces objectifs n'a, en réalité, été atteint ; en revanche, la croissance économique a été cassée. C'est un constat !

Notre Gouvernement a adopté une démarche opposée, que j'ai déjà exposée ce matin un peu longuement, je n'y reviendrai

donc que brièvement, simplement pour souligner sa triple cohérence.

Le Plan intérimaire propose de conjuguer — première cohérence — croissance de la consommation et croissance de l'investissement, de façon que la première crée une perspective favorable à la seconde et que l'investissement consolide progressivement la première. Nous sommes dans la phase conjoncturelle où une reprise de la consommation s'est déjà manifestée : celle-ci progresse, en effet, depuis six semaines, au rythme de 4 p. 100 par mois. Nous savons tous — c'est un constat qui peut recueillir l'accord de tous — que cette reprise ne s'est pas encore communiquée au secteur des biens d'investissement, elle n'est déjà sensible que dans quelques secteurs de biens intermédiaires. Notre souhait, notre pari économique aussi sont que la relance par la consommation serve d'« entraîneur », et les dispositions budgétaires sont là pour provoquer l'appui à l'investissement.

M. Lombard a souligné le recul de l'investissement et le vieillissement de notre appareil productif. Est-il à ce point outré et incongru de rappeler qu'ils ne datent pas de sept mois, ce vieillissement de l'appareil productif, ce retard de l'investissement, et qu'en un si court laps de temps il n'était pas envisageable de remonter la pente ?

Il faut, de surcroît, éviter une erreur d'appréciation sur la situation actuelle. La sous-utilisation des capacités de production que révèlent les enquêtes de conjoncture de l'I.N.S.E.E. est liée à la récession que vient de traverser l'économie française.

Le diagnostic structurel est inverse : une croissance actuellement trop forte de la consommation buterait sur l'insuffisance des capacités de production du fait des déclassements intervenus ces dernières années et d'investissements insuffisants.

Le Gouvernement aurait certes préféré faire davantage en faveur de la consommation des ménages, et je sais gré à Mme Midy d'avoir rappelé qu'il subsiste dans ce pays des poches de pauvreté significatives qui appellent des solutions urgentes, pour lesquelles les mesures de solidarité proposées par le Plan de deux ans devront s'appliquer.

Mais nous avons choisi une voie plus difficile pour qu'elle porte des fruits plus durables : n'augmenter la consommation que dans la mesure où cette augmentation est relayée par la reprise de l'investissement productif. Voilà la première cohérence.

Le deuxième élément de cohérence du Plan intérimaire est celui qui conjugue la volonté de reconquête du marché intérieur et la nécessité de poursuivre et de renforcer l'effort d'exportation.

Nous n'engagerons pas le pays — je l'ai dit ce matin, mais je le répète, car je crains de n'avoir pas été, sinon entendu, au moins écouté ! — dans un repli protectionniste, qui serait contraire à tous nos engagements internationaux et qui serait ruineux pour la France. Nous sommes plus menacés par les mesures en retour des autres sur nos exportations que nous ne le sommes par voie directe.

Mais nous ne laisserons pas davantage notre économie être mise à mal par la concurrence internationale sans réagir. Le tout est de savoir comment. L'objectif proposé est celui d'une économie compétitive capable d'affronter cette concurrence aussi bien sur le marché intérieur que sur les marchés étrangers.

La politique d'hier, celle des « créniaux » industriels et commerciaux, nous a, certes, ouvert des marchés — le plus souvent négociés entre Etats — mais elle a laissé à l'abandon des pans entiers de notre économie, ainsi que le montre notre balance des paiements.

J'ajouterai que si nous refusons le repli protectionniste, c'est aussi parce que nous avons conscience que, dans de nombreux secteurs, le marché intérieur est insuffisant pour rationaliser et rentabiliser une production nationale. L'industrie automobile, qui a été évoquée cet après-midi à cette tribune tant par M. Noé que par M. Dumont, est l'exemple type d'une maîtrise du marché intérieur qui doit servir de base à une politique offensive sur les marchés extérieurs.

Le troisième élément de cohérence est celui d'un meilleur partage de la durée du travail, qui doit s'accompagner d'une maîtrise de l'évolution des salaires et du maintien, et, si possible, de l'augmentation de la durée d'utilisation des équipements, afin de ne pas alourdir les charges des entreprises. J'ai développé ce point ce matin ; là encore, je ne suis pas sûr d'avoir été entendu ; je n'y reviendrai cependant pas ce soir.

J'ajouterai simplement, en réponse notamment à M. Souvet, que la volonté de dialogue social et de rétablissement d'un climat de négociations sociales dans ce pays n'a rien à voir avec une quelconque volonté de régenter l'entreprise.

Comment peut-on dire cela ? Le Plan intérimaire est explicite à cet égard : « La multiplicité des formes et du contenu que

peut emprunter une réduction réussie de la durée du travail montre à l'évidence qu'elle ne peut être que négociée. »

La démarche est dépourvue d'ambiguïté. Mais, tout aussi clairement, nous ferons ce qui est notre devoir et notre mission pour réduire les injustices et les inégalités dans ce pays.

Si la négociation sociale échoue, le recours à la loi deviendra, hélas, nécessaire. J'ai assez répété qu'il ne fallait pas tout attendre de la loi, du décret ou du règlement pour qu'il soit clair que ce n'est pas notre souhait.

Je voudrais ajouter un mot plus net encore : nous sommes un pays très juriste, d'habitudes constitutionnalistes. Nous écrivons beaucoup, nous voulons sceller dans les tables de la loi tout ce que nous entreprenons.

Dans notre histoire récente, depuis qu'a été restauré le suffrage universel, y a-t-il eu une élection majeure, une élection qui change la physionomie du pays, marquée par un objectif aussi visible, aussi fort, aussi répété, aussi mobilisateur que, cette fois-ci, la réduction de la durée du travail ? La perspective des trente-cinq heures dans quelques années !

Y a-t-il un précédent, mesdames, messieurs les sénateurs, qu'un nouveau pouvoir élu au suffrage universel, disposant d'une majorité législative à l'Assemblée nationale, décide de confier la réalisation d'un objectif politique d'une telle importance, auquel il a donné la priorité des priorités, à la négociation sociale et non pas à la loi ? C'est un changement dans nos façons de vivre ensemble, c'est un changement dans nos coutumes.

A tous ceux d'entre vous qui craignent je ne sais quelle déviation « administrativo-bureaucrato-goulagienne », je voudrais faire apprécier ce que signifie ce symbole décisif : sur ce point clef de son action, le Gouvernement s'en rapporte à la négociation sociale, car il pense qu'elle est mieux adaptée pour traiter correctement un problème que la loi ne peut traiter que dans ses grandes masses, inapte qu'elle est à s'adapter convenablement à chacun des cas précis de branches et d'entreprises.

Le chemin est difficile. Nous ne sommes pas naïfs. Mais s'il est un point sur lequel nous ne sommes pas prêts à accepter de leçons de forces politiques et sociales qui ont incarné, tant d'années durant, l'immobilisme et parfois la répression, c'est bien sur le plan du dialogue social. Je pense, monsieur le sénateur, que nous nous sommes compris.

M. Poudonson a évoqué à ce propos les critiques publiques formulées par Force ouvrière.

Je ferai simplement observer que le groupe de Force ouvrière au Conseil économique et social a voté l'avis que le rapporteur, M. Teulade, a développé devant vous ce matin. Vous aurez pu constater de bonne foi que ce rapport, s'il est nuancé, ne reprend pas, tant s'en faut, les critiques.

Vous trouverez, par ailleurs, dans les rapports des commissions de l'Assemblée nationale, les dépositions des représentants de cette centrale syndicale : elles confirment l'orientation exprimée par son vote au Conseil économique et social. Sur ce point, je laisse chacun à ses contradictions.

La cohérence du Plan intérimaire, que MM. Louvot, Lucotte, Braconnier et quelques autres ont mise en cause, n'est pas uniquement stratégique, elle est aussi monétaire et financière.

La maîtrise de l'inflation est un élément central de la stratégie gouvernementale, car elle est indispensable à la compétitivité des entreprises, donc à l'emploi, comme elle est indispensable au caractère durable des mesures de progrès social prises depuis sept mois. L'inflation n'érode rien aussi vite que le progrès social.

Une des erreurs stratégiques du précédent gouvernement a été d'opposer lutte contre le chômage et lutte contre l'inflation. Il a aussi eu le tort de trop demander à la politique monétaire, qui souvent n'en peut mais, et pas assez aux réformes des structures.

Depuis combien de temps attend-on des mesures contre la spéculation foncière ? Chacun sait bien que le prix du foncier, comme le prix du logement, a augmenté des années durant une fois et demie plus vite que tous nos autres prix et pèse d'un poids tel dans le budget de l'Etat, dans les budgets des familles françaises qu'il est, à lui seul, un facteur d'inflation.

Soutiendra-t-on sérieusement ici que si le prix du foncier augmente trop vite, c'est parce que les autorités monétaires sont trop laxistes en matière de crédit ? Il s'agit, vous le savez, d'un problème de réforme des structures concernant la spéculation foncière.

Depuis combien de temps attend-on un assainissement durable de la sécurité sociale ? Depuis combien de temps attend-on une réforme des circuits de distribution ? Tout cela pèse sur nos prix.

Pourquoi demander à la Banque de France, à la direction du Trésor, au contrôle de la masse monétaire, qui n'en peuvent mais, de serrer les vannes du développement de notre économie nationale pour compenser des réformes qui n'ont pas été faites ?

M. Lombard m'a demandé si l'élévation des prélèvements obligatoires n'allait pas aller à l'encontre du ralentissement de la hausse des prix ?

Les rapporteurs ont pourtant bien noté que le Plan intérimaire s'engage à « rechercher la stabilisation de la charge des impôts et des cotisations sociales » qui pèsent sur les entreprises.

Mais ils mettent en doute cette volonté en prétextant des mesures décidées le 10 novembre dernier par le Gouvernement au sujet du financement de la sécurité sociale. Cette interrogation appelle une double réponse.

En premier lieu, la part des cotisations sociales dans la valeur ajoutée — indicateur que vous avez vous-même retenu — augmenterait de 0,3 point, en 1982, et la part des cotisations sociales plus les impôts d'exploitation, c'est-à-dire les charges réelles des entreprises, parmi lesquelles je ne saurais, pour ma part, classer l'impôt sur la fortune, resterait stable à 22 p. 100 de la valeur ajoutée.

Puis-je rappeler sans que l'on y voie de polémique qu'entre 1973 et 1980 la part des cotisations sociales dans la valeur ajoutée des entreprises privées est passée de 14,6 p. 100 à 18,3 p. 100. Excusez du peu, mesdames, messieurs les sénateurs, de l'ex-majorité ! Ne nous demandez pas, en sept mois, de faire ce que le précédent gouvernement n'a pas fait en sept ans.

M. Michel Miroudot. C'est facile !

M. Michel Rocard, ministre d'Etat. C'est facile, peut-être, mais je situe simplement l'ampleur dans le temps d'un problème, en effet, difficile quant au fond, je le reconnais.

En deuxième lieu, le Gouvernement, en décidant un déplaçonnement de 3,5 points, a cherché à épargner au maximum les petites et moyennes entreprises et, d'une façon générale, celles que l'on appelle les entreprises de main-d'œuvre, celles dont les salaires sont inférieurs au plafond de 5 730 francs.

Il s'agit d'une politique de rééquilibrage entre les entreprises, car on sait très bien qu'une assiette des financements de la sécurité sociale, pesant presque exclusivement sur les salaires, traite en fait de manière assez inégalitaire les différents secteurs de notre industrie, selon les capitaux investis.

Il était donc nécessaire d'apporter une correction. C'est cela qui a été opéré par ce déplaçonnement. C'est le réglage de la situation dont nous avons héritée.

Telle est la situation comptable. Pour l'avenir, l'engagement est pris. Nous souhaitons que les charges des entreprises n'augmentent plus. C'est un choix qui va bien dans le sens d'une harmonisation nécessaire entre les entreprises elles-mêmes.

Cette stabilisation des charges fiscales et sociales doit permettre aux entreprises de rétablir leur autofinancement et de restaurer leurs fonds propres dont l'insuffisance est trop souvent une cause majeure de leur vulnérabilité financière.

De plus, les concours financiers nécessaires à l'effort d'investissement qui est attendu des entreprises ont été considérablement renforcés.

La loi de finances pour 1982 a augmenté de manière importante les moyens affectés aux prêts participatifs. Nous poursuivons une politique permettant d'alléger le coût des crédits à moyen et long terme. Les aides publiques sont en très nette augmentation et le mode d'attribution de ces aides sera prochainement réformé afin de les simplifier et d'en améliorer l'efficacité.

L'un d'entre vous, cet après-midi, a fait état d'une analyse statistique provenant d'un rapport de votre collègue M. Béranger. Il s'agit d'une comparaison du coût global de la main-d'œuvre en coût total horaire — salaires directs plus salaires indirects — entre les différents pays de la Communauté économique européenne et de l'Amérique du Nord. La France est, selon cette analyse, l'un des pays les moins chargés. Seules l'Italie et la Grande-Bretagne ont un coût horaire global de la main-d'œuvre inférieur en moyenne nationale.

L'anomalie qui pèse sur l'industrie française n'est pas dans sa surcharge au niveau du coût global de la main-d'œuvre à l'heure travaillée mais dans l'excès de la charge financière. Là, l'industrie française est plus chargée que les pays voisins.

Nous avons un système financier plus incitateur à l'endettement qu'il n'est producteur de fonds propres. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons étendu la nationalisation du crédit. Nous souhaitons pratiquer une chirurgie sur l'ensemble du service de financement de notre économie. Voilà une partie, ce n'est pas la seule, des charges que nous entendons faire peser sur la

responsabilité de ce nouveau grand service public, polyvalent et pluraliste.

Il y aura compétition, mais il faut que le service de financement soit rendu correctement, et que le partage soit convenable entre l'apport des capitaux à risque et l'incitation à s'endetter. Car l'industrie française souffre plus d'un excès d'endettement que d'un excès de charges sociales si l'on compare avec la plupart des pays industriels avec lesquels nous sommes en compétition.

Certes, comme l'ont rappelé plusieurs intervenants, la confiance ne se décrète pas. Mais je ne crois pas davantage que les entrepreneurs laissent mourir leurs entreprises sur de simples motivations idéologiques. Qu'attendent-ils ? Certainement de nous juger sur pièces et sur résultats.

Mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais vous dire, ce soir, avec force que nous ne leur en demandons pas plus et que nous croyons assez dans la cohérence de la politique décrite par ce Plan intérimaire pour l'appliquer avec le ferme espoir qu'il réussisse.

Nous ne leur en demandons pas plus, car les moyens financiers nécessaires à la politique industrielle et à l'encouragement à l'investissement productif qu'appelle le Plan intérimaire sont là, même si le temps a manqué pour faire le bouclage financier.

A propos de ce bouclage financier, monsieur M. Lombard, je vous dirai que la grande faiblesse de l'appareil financier français — je l'évoquais tout à l'heure au niveau des récepteurs, c'est-à-dire des entreprises — réside dans le fait qu'il n'est pas très incitateur au placement direct de l'épargne vers l'investissement.

En effet, je vous concède que, dans l'état présent des institutions de collecte de l'épargne et du traitement habituel de cette épargne, comme nous voulons investir plus, il nous en manque un peu. Il faut donc qu'intervienne une réforme de nos circuits financiers qui ne figure pas dans le Plan intérimaire. Nous attendons notamment que la commission de l'épargne remette son rapport à mon collègue et ami, M. le ministre de l'économie et des finances et qu'elle fasse des propositions.

Il est exact que le bouclage ne sera assuré qu'à la condition d'une réforme des circuits. Comptez sur nous, nous allons l'entreprendre. J'espère même que vous en aurez connaissance au printemps prochain.

Je suis surpris d'ailleurs de relever la contradiction de toutes ces observations qui d'une part mettaient en lumière toutes les difficultés, les contraintes et les risques auxquels nous pouvons nous heurter et, d'autre part, attendaient un bouclage financier susceptible d'intégrer des variables aussi éminemment incalculables !

Cela ne signifie pas pour autant que nous n'avons pas été attentifs à la cohérence financière du Plan de deux ans. Mais vous savez, monsieur le sénateur, quand la cohérence en quantité physique est acquise, la cohérence financière ne peut pas ne pas manquer de suivre.

Le vrai problème concerne la reprise de l'investissement. Nous le savons tous. Nous avons fait ce qu'il fallait.

Le déficit budgétaire n'est, en effet, plus subi, comme hier. Il est, au contraire, l'élément d'une politique dynamique des finances publiques. Il témoigne de l'effet de levier que peuvent apporter des finances publiques actives.

Je ne puis laisser passer ce qu'a dit M. Lombard sur le fait que nous serions à l'origine d'un mouvement de défiance sur les prix et sur la valeur du franc, se traduisant par des anticipations défavorables.

Nous terminons l'année au même rythme d'inflation que l'an dernier. Puis-je rappeler à votre honorable Assemblée le nombre, l'importance et même l'autorité des signatures de quelques pronostiqueurs économiques et financiers qui nous annonçaient, en juin dernier, un rythme de hausse des prix de 18, 19 et même 20 p. 100 pour la fin de l'année. Ces chiffres ont été donnés par des personnes qui sont reconnues comme sérieuses.

M. Georges Lombard, rapporteur pour avis. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre d'Etat ?

M. Michel Rocard, ministre d'Etat. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Lombard, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Georges Lombard, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre d'Etat, je n'ai pas dit ce que vous venez d'indiquer. Vous m'avez mal compris ou mal entendu.

M. Michel Rocard, ministre d'Etat. Je ne répondais pas qu'à vous, monsieur le sénateur.

M. Georges Lombard, rapporteur pour avis. Depuis que je vous écoute, il semble qu'il y a un malentendu entre nous. Je souhaite y mettre fin, parce que je voudrais que les choses soient claires entre vous et, au moins, la commission des finances. Je ne parle pas du modeste sénateur que je suis.

Les propos que j'ai tenus à l'égard du Plan intérimaire n'étaient pas des critiques, mais des interrogations. La commission des finances était dans l'obligation de se les poser et de les poser. Je vous demande, monsieur le ministre d'Etat, de bien vouloir accepter ces questions et de ne pas prendre pour y répondre, un ton polémique. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'U.C.D.P. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. Michel Rocard, ministre d'Etat. Monsieur le sénateur, je vous avais tout à l'heure au contraire choisi comme exemple du dialogue possible, à la différence d'autres orateurs. Il n'y a pas malentendu entre vous et moi. Au fond, ce qui pourrait, entre vous et moi, paraître comme un procès d'intention n'est, en fait, qu'un révélateur d'une tout autre vérité.

Quand on parle finances publiques, tout chiffre a un effet psychologique. Pour avoir été longtemps fonctionnaire au ministère des finances, je sais le drame de certaines prévisions. Quand un institut universitaire émet une prévision de prix, cela intéresse les spécialistes, mais guère plus.

Quand du ministère des finances sort une prévision de prix ayant la même valeur scientifique, elle est indicateur d'inflation, si elle est forte. De la même façon, tout ce qui concerne nos finances publiques touche éminemment à des comportements psychologiques.

Si j'ai répondu avec vivacité, comme vous venez de le relever — et je vous en donne acte — c'est que vous aviez associé une de vos questions à un commentaire sur l'effet psychologique induit probable, et c'est pour cela que j'ai réagi. Je réponds avec la vivacité d'un homme qui croit à la politique qu'il défend.

La lecture de nos finances publiques doit être bien comprise. En effet, nous avons choisi de faire une politique de finances publiques active en acceptant une augmentation finalement légère du déficit de l'année précédente.

Je rappellerai d'ailleurs que le déficit budgétaire de la France pour 1982 est, à ma connaissance, le deuxième déficit de la Communauté économique européenne, probablement de l'O. C. D. E., sans parler du tiers monde où l'on n'a pas souvent des références aussi strictes. Il sera de 2,6 p. 100. Les Allemands tiennent le premier rang avec un déficit de 2,3 p. 100.

Donc mesurons les faits : même si, chez nous, l'augmentation est significative — c'est vrai — et pose de ce fait à la fois un problème de réalité économique et de financement et un problème d'effet psychologique de cette augmentation, il reste que tous les autres pays, y compris les pays du monde industriel développé qui connaissent beaucoup moins d'inflation que nous et de manière très régulière sont habitués structurellement à des déficits infiniment plus considérables que celui que nous allons avoir en 1982.

Alors, gardons en tête les ordres de grandeur, gardons raison, mesdames, messieurs les sénateurs !

Les observateurs peuvent je crois, au contraire, reconnaître dans notre politique les bases d'un développement durable de la croissance qui doit permettre, dans un second temps, par sa dynamique propre, à l'équilibre budgétaire, en tout cas à de meilleures finances publiques. Y-a-t-il en effet meilleure voie, pour restaurer les recettes fiscales et sociales, qu'une croissance régulière s'accompagnant d'un meilleur niveau d'emploi et d'une reconstitution des résultats d'exploitation des entreprises ?

Des finances publiques actives, cela passe aussi par un infléchissement de la structure des dépenses traditionnelles : « L'accroissement du déficit public, qui entraîne une augmentation du déficit extérieur, doit être employé à réduire la dépendance économique ». Je viens une nouvelle fois de citer le Plan. Le Plan intérimaire l'affirme en toutes lettres : loin d'une politique frileuse et étriquée, il s'agit, au contraire, d'une politique de pleine utilisation des marges disponibles.

J'aurais aimé que le Sénat reconnaisse les prudences que nous nous sommes imposées en ce domaine. Serait-il devenu à ce point révolutionnaire qu'il confonde des positions nuancées et un comportement timoré ? Je me suis assez fait le défenseur de la rigueur économique, pour avoir le droit de plaider devant vous que le plan intérimaire propose la mise en œuvre du seul possible, mais, en effet, de tout le possible.

Presque tous les orateurs ont souligné d'innombrables aspects que le plan intérimaire n'évoque pas. Je les avais moi-même devancés en signalant que ce plan n'était ni sectoriel ni régionalisé. Cela n'a pas empêché ceux qui proposaient d'y rajouter tel ou tel point de lui reprocher de manquer de priorités ! Je

crois être fondé à demander sur ce point à votre assemblée la même cohérence que celle qu'elle attend du Plan intérimaire.

Vos rapporteurs ont illustré leur propos sur ce thème en parlant du programme de solidarité nationale. Que souhaitez-vous de plus net et de plus ramassé que les conclusions figurant page 66 sous le titre : « Recommandations » ? En vingt lignes, sont retracées les axes-clés de la politique sociale, tant en ce qui concerne la réduction de la durée du travail que les bas salaires. Qu'aurait-il fallu à la fois de plus précis et de plus opérationnel que l'engagement que j'ai rappelé sur la stabilisation des charges des entreprises ?

Je sais, pourtant, que votre sagacité n'a pas ignoré que le plan intérimaire ne comporte qu'une priorité stratégique : l'emploi, et que toutes les politiques sont orientées en fonction de cet impératif national : politique de l'investissement, préalable indispensable à une politique industrielle audacieuse ; politique de solidarité par le partage du travail et le soutien aux catégories les plus défavorisées ; enfin, politique fondée sur la reconnaissance des identités comme fondement du développement, qu'il s'agisse des peuples en voie de développement — je n'ai pas le temps de développer ce point ce soir mais il est essentiel — ou bien, chez nous, des régions et des groupes culturels.

J'ai été, sur ce point, très sensible aux analyses du président Laucournet sur les effets de la décentralisation en matière de développement.

Si le Plan de deux ans innove par son approche dans le domaine culturel, dans l'approche qu'il fait du problème du temps libre, je conviendrais pourtant bien volontiers avec le rapporteur pour avis, M. Delmas, qu'il ne s'agit là que d'une première étape et que le Plan de cinq ans devra aller beaucoup plus loin.

Il est vrai, en particulier, que le Plan ne propose pas de projet global de rénovation de notre système éducatif. J'imagine pourtant ce qu'auraient été les réactions de votre assemblée — et de bien d'autres — si, après seulement quelques semaines de travaux et dans des conditions de consultation en effet imparfaites, nous avions présenté des orientations engageant lourdement l'avenir, ou bien une « énième » réforme de l'éducation nationale !

C'est pourquoi j'assume fort résolument cette lacune et le parti qui a été pris de n'inscrire dans le Plan intérimaire que quelques mesures significatives, que je vous rappelle.

La première de ces mesures est la lutte contre l'échec scolaire par la mise en place de zones d'éducation prioritaires où sera renforcée de façon sélective l'action éducative en direction des milieux les plus défavorisés, milieux où l'échec scolaire, comme l'a si justement rappelé Mme Midy tout à l'heure, provoque délinquance et désespérance.

La deuxième mesure significative porte sur l'amélioration de l'enseignement technique par de meilleures conditions d'accueil, une plus grande ouverture sur les différentes composantes de la vie professionnelle et une rénovation des contenus de l'enseignement et de la pédagogie.

Une troisième mesure concerne le développement des écoles maternelles afin de permettre la croissance continue du taux de scolarisation des enfants de deux ans, élément déterminant, vous le savez, de l'égalisation des chances, car nous savons tous aujourd'hui que les conditions dans lesquelles se socialisent nos enfants se jouent entre deux et cinq ans. Après, l'essentiel dans la capacité à communiquer est joué.

Pour limitées qu'elles soient, ces mesures n'en constituent pas moins des leviers importants de réforme et de renouveau. Mais c'est dès à présent que nous commencerons à engager la réflexion sur les grands moyens à mettre en œuvre pour que l'éducation soit, en effet, une des priorités du prochain Plan quinquennal.

M. Wirth m'a interrogé plus spécialement sur les aspects internationaux de notre stratégie. Le Plan intérimaire affirme sans ambiguïté notre volonté de jeter les bases structurelles d'une croissance plus autonome, d'abord, par la réduction de la dépendance énergétique ; ensuite, par la reconquête du marché intérieur, dont j'ai déjà parlé ; enfin, par la promotion des exportations.

En effet, il n'y a pas de fatalité à ce que la France demeure perpétuellement importatrice nette de biens d'équipement ménager, de machines-outils, d'habillement, de meubles et de bien d'autres produits similaires, étant donné ce que devraient être nos chances, compte tenu de nos ressources naturelles.

Pour compléter, sur ce point, la politique de reconquête du marché intérieur, les aides à l'exportation sont orientées vers les grands contrats ; mais, surtout, elles le seront de plus en plus en direction du commerce courant, ce qui sera une inflexion de notre politique pour satisfaire les besoins des entreprises

françaises, sans oublier celles dont la taille pourrait, *a priori*, être un handicap à la conquête des marchés étrangers.

C'est difficile d'exporter quand on est une P.M.E. Pourtant, beaucoup le peuvent, à condition qu'on les soulage un peu des servitudes de l'exportation.

Accompagnant dernièrement le Premier ministre en Auvergne, j'ai appris que cette région, pourtant défavorisée, abritait un petit entrepreneur — ou plutôt un moyen entrepreneur — qui exporte des chemises à Hong-kong. Oui, mesdames, messieurs les sénateurs, un entrepreneur français d'Auvergne exporte des chemises à Hong-kong ! Naturellement, il s'agit de chemises de haut de gamme, mais autant situer la compétition commerciale au niveau approprié. Eh bien, c'est vers le soutien à des politiques audacieuses comme celles-là qu'il faut orienter notre action.

Je voudrais ajouter sur ce point une surprise de plus. Cet après-midi, vous avez été, si ma mémoire est bonne, probablement sept ou huit à avoir incriminé fortement ce que vous avez appelé les audaces ou les illusions du Plan en matière d'équilibre extérieur. Et dans ces sept ou huit, il en fut un seul pour faire une référence, fort discrète d'ailleurs, à l'axe prioritaire du Plan sur ce point, je veux parler du considérable programme d'économies d'énergie que nous voulons lancer.

Oui, c'est vrai, mesdames, messieurs les sénateurs, nous ne pouvons pas durablement nous orienter sur une croissance sensiblement plus rapide que celle de nos partenaires commerciaux principaux. En conséquence, l'équilibre du Plan intérimaire est bien lié au fait que l'objectif d'une croissance de 3 p. 100 ne doit pas avoir pour contrepartie une croissance de notre consommation à 3 p. 100.

Il importe que notre consommation croisse un peu moins vite que notre production afin de laisser un surplus plus que proportionnel et une marge importante pour l'investissement, car, au-delà de la modernisation générale de notre appareil productif dans toutes les entreprises, il nous faut en effet fournir un effort tout à fait considérable pour les économies d'énergie sous toutes leurs formes : réseaux de chaleur et isolation thermique meilleure de l'ensemble de notre patrimoine bâti.

La possibilité, pour la France, de retrouver un équilibre extérieur se situant par la suite à un meilleur niveau, la possibilité de se créer dans l'avenir un différentiel de croissance durable par rapport à nos principaux partenaires commerciaux, elle est bien dans notre capacité, année sur année, à économiser de plus en plus d'énergie.

Cette affirmation-là, qui est au cœur de l'équilibre économique du Plan intérimaire, j'aurais souhaité que ceux d'entre vous qui mettaient en doute, en effet, notre stratégie extérieure ne l'oubliaient pas et qu'ils fassent mention, tout de même, de l'arme principale que nous avons décrite pour la mise en place de cette stratégie.

En ce qui concerne, maintenant, le statut des Français de l'étranger, je ne crois pas que l'on pouvait attendre du Plan intérimaire qu'il soit prolifique sur ce point, dont je ne mésestime pas pour autant l'importance. Le Gouvernement est sensible au rôle particulier qui est le leur pour faire valoir la France à l'étranger et c'est dans la loi de finances pour 1982 que vous trouverez plutôt des réponses aux questions que vous avez soulevées.

Le budget du ministère de l'éducation nationale contient des dispositions pour les écoles françaises à l'étranger et les bourses d'études. Il ne faut plus que le principe de la gratuité de l'enseignement public souffre de frontières.

Le Président de la République a pris, sur ce point, des engagements qui, comme les autres, seront tenus. La protection sociale des Français à l'étranger doit être à la fois améliorée et démocratisée, c'est vrai, et c'est là aussi un long effort. L'amélioration de leur statut fiscal relève, lui, d'une politique d'ensemble qu'il conviendra d'examiner au titre des réformes de la fiscalité qui seront abordées en 1982.

Telles sont, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, les principales réponses que je voulais apporter à vos interventions, en priant ceux d'entre vous que je n'aurais pas cités — car je n'ai probablement pas tout repris — de bien vouloir m'en excuser.

Qu'on me permette une remarque conclusive : j'ai été surpris, durant toute une partie de l'après-midi, d'un si considérable appel aux normes, aux règlements, aux mesures impératives et contraignantes que certains d'entre vous, mesdames, messieurs les sénateurs de l'opposition, semblaient espérer ou redouter, je ne sais, trouver dans le Plan.

Il faudra donc en conclure que nous sommes moins dirigistes que vous, ou, en tout cas, moins que vous ne croyez que nous ne le sommes.

Le Plan est effort, et effort de volonté. Son impératif repose sur l'engagement librement souscrit par l'Etat et ses partenaires, notamment sur une base contractuelle.

Bref, l'ardeur doit se substituer à l'obligation : ce sera, pour la « planification à la française », déjà un beau redémarrage.

Vous voyez qu'il y a, pour une assemblée dont je connais le sens de la sagesse et de la mesure, ample matière à délibérer. Qu'avons-nous fait d'autre tout cet après-midi ?

Il dépend maintenant de vous que ce débat aille jusqu'à son terme. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes et sur les travées des radicaux de gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Poudonson.

M. Roger Poudonson. Monsieur le ministre d'Etat, je viens de vous écouter, de vous entendre, de remarquer l'habileté de votre dialectique, ce dont je ne doutais pas. Je me suis dit que nous aurions pu — mais nous n'avons pas souhaité le faire — ouvrir, pour vous répondre, les placards du passé. Nous y aurions trouvé vingt ans de discours — les vôtres, et ceux de vos amis — pour vous contredire.

Nous ne l'avons pas fait ; et quand vous m'avez interrompu tout à l'heure — ce que j'ai accepté volontiers — pour me dire que vous aviez été le seul à considérer que la courbe du chômage ne pouvait pas être infléchie rapidement, je vous en ai donné volontiers acte. Pourtant, ce n'est pas moi qui, en septembre dernier, ai demandé au Gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires pour que cette barre ne soit pas franchie : c'est M. le Président de la République, et si je ne me souviens pas de la date exacte de ce conseil des ministres, vous en avez certainement meilleure mémoire que moi !

M. René Regnault. Quoi de plus normal !

M. Roger Poudonson. Aussi ne chercherai-je pas des arguments dans le bilan dont on pourrait dire beaucoup de choses, mais je voudrais avec vous, monsieur le ministre d'Etat, regarder l'avenir.

Je regrette que ne soit pas à côté de vous, aujourd'hui, le Premier ministre, mon ami Pierre Mauroy. Il est de ma région et nous nous sommes affrontés. Non pas que j'aie à votre égard quelque suspicion, mais nous nous connaissons moins. Et s'il était là, lui qui est le premier Premier ministre que je tutoie et que j'appelle par son prénom, je lui demanderais — mais je vous le demande aussi, monsieur le ministre d'Etat — de bien vouloir considérer ce qui vient de se passer en huit jours pour éclairer le débat sur ce Plan intérimaire.

En effet, que s'est-il passé depuis huit jours ? Le dimanche 13 décembre avait lieu un coup de force sur la Pologne. Je n'en rappelle pas les détails, vous les connaissez aussi bien que moi. Nous avons entendu le ministre des relations extérieures expliquer, dans la matinée du dimanche, qu'il s'agissait d'un problème purement polonais et que la France ne ferait sûrement rien. Puis nous avons entendu, dans l'après-midi du même jour, le Premier ministre faire une déclaration sensiblement différente. Deux ou trois jours après, nous entendions M. le Président de la République réprover ce qui s'était passé. Enfin, nous avons entendu, vers la fin de la semaine, MM. Joxe et Mermoz, notamment — je pourrais vous lire leurs déclarations — tenir des propos encore plus engageants que, ne voulant pas être cruel, je ne répéterai pas ce soir.

M. Gérard Delfau. Qu'est-ce que cela vient faire ici ?

M. Roger Poudonson. Je vais vous le dire, ce que cela vient faire ici. C'est précisément mon propos.

Aujourd'hui, où il s'agit de débattre d'un Plan intérimaire, qui peut nous certifier — vous, monsieur le ministre d'Etat, le pouvez-vous ? — que, dans deux ans, nous achèterons du gaz à l'U.R.S.S., que nous continuerons à commercer avec elle comme nous l'avons fait ? Pouvez-vous nous répondre sur ce point ? Pouvez-vous nous affirmer que, pour la défense de l'homme, de la démocratie et de la liberté en Pologne, nous ne rompons pas un certain nombre d'accords, que vous n'aurez pas chassé du Gouvernement un certain nombre d'hommes qui ne sont plus dignes d'y figurer ? (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P. et de l'U.R.E.I. — Vives protestations sur les travées communistes et socialistes.*)

M. Raymond Dumont. C'est scandaleux ! Ils sont plus dignes que vous !

M. Roger Poudonson. Monsieur le ministre d'Etat, je suis en mesure de vous dire que les propos que vous avez tenus ne tiennent pas debout.

M. Gérard Delfau. C'est indigne du Sénat, c'est un scandale !

M. Roger Poudonson. Actuellement, se déroulent dans le monde des événements qui touchent tous les hommes libres, qui, j'en

suis certain, vous touchent aussi, qui touchent tous les démocrates, qui sont humiliés de se sentir impuissants.

M. René Rénault. C'est une dérobade !

M. Roger Poudonson. Pourquoi la France ne jouerait-elle pas dans ces problèmes un rôle important en disant : quoi qu'il nous arrive, nous allons réviser notre politique extérieure ?

Monsieur le ministre d'Etat, si vous savez répondre à ces questions, je serais heureux de vous entendre. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I.*)

M. Gérard Delfau. Petit télégraphiste !

M. Michel Rocard, ministre d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. Michel Rocard, ministre d'Etat. Je voudrais dire principalement deux choses.

La première est probablement que le pire des services que nous puissions actuellement rendre au peuple polonais, c'est de compliquer le soutien que nous lui devons de conflits de politique intérieure française. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. Raymond Dumont. Très bien !

M. Michel Rocard, ministre d'Etat. La seconde chose est que ce qui se passe là-bas est, en effet, tout à fait dramatique. J'en dirai simplement ceci pour que nous nous comprenions bien. Je vois très bien dans quel esprit vous avez fait ce rapprochement. Je vais vous dire comment pour ma part je le vois.

Je suis, comme chacun sait, le maire d'une municipalité d'union de la gauche ; j'ai des adjoints communistes dans ma mairie et ils ont toujours leur délégation.

Le mouvement communiste international a été une immense aventure à la recherche de la dignité de l'homme. Il a erré dans des conditions sur lesquelles il est inutile de polémiquer entre nous. Les difficultés qu'il a rencontrées ont assurément compliqué, ici ou là — je ne localise pas — la marche du monde ouvrier, du monde du travail vers une condition meilleure.

Je voudrais simplement vous dire qu'il n'y a pas grand-chose de plus émouvant que la rencontre que des militants communistes de toutes nationalités font de ce qu'est la démocratie. Moi, j'ai vu un de mes adjoints communistes pleurer à propos des événements de Pologne, et je dis que cet homme est un vrai démocrate. J'aurais aimé que vous respectiez... (*Exclamations sur les travées de l'U. R. E. I.*)

Un sénateur de l'U. R. E. I. Il n'y a pas qu'eux qui pleurent !

M. Michel Rocard, ministre d'Etat. Personne n'a de monopole. Je ne parlais pas en termes de monopole. Mon propos était de savoir si l'on peut parler de choses graves en s'écoutant et en essayant de se comprendre.

M. André Méric. Très bien !

M. Michel Rocard, ministre d'Etat. Je comprends très bien pourquoi l'aventure que vivent des hommes dont les sentiments de solidarité et de générosité sont immenses, mais qui rencontrent militarisme ou oppressions sur le chemin des moyens, je comprends très bien, dis-je, pourquoi cette aventure est tragique.

Je comprends très bien aussi qu'un certain nombre d'hommes en France soient gênés à l'idée que, découvrant les legs de leur histoire, nos camarades communistes puissent aussi se poser des questions, les vivre dans la difficulté, régler les conflits avec leur propre héritage et leur propre histoire, et vivre ensemble avec nous la démocratie.

Voilà pourquoi je ne peux pas, moi, accepter vos propos, qui montrent bien qu'il y aura toujours une séparation entre ceux qui combattent aux côtés du monde du travail, socialistes ou communistes, et les autres.

L'esprit de votre propos visait au fond à nous faire comprendre que, derrière le Plan intérimaire et sa réalisation — car c'est cela l'objet de notre débat — il y avait une suspicion d'incapacité gouvernementale pour division profonde. C'est cela le message que vous avez voulu faire passer.

Pour répondre à votre propos et compléter une réponse faite trop brièvement tout à l'heure à un sénateur qui s'était permis de dire qu'il n'y avait pas eu du tout concertation, je suis en mesure d'indiquer, ayant assisté à la plupart des séances de la commission du Plan, et entendu toutes les grandes centrales syndicales ouvrières françaises s'exprimer, que les accords relatifs, les ordres de priorité, les compréhensions mutuelles et les éléments inacceptables s'organisent autour de ce constat central que ces grandes organisations syndicales donnent la priorité, dans leur action, à la défense de l'emploi et acceptent de consi-

dérer qu'à partir de là, mais sous condition que cet objectif soit rempli, la défense du revenu n'est qu'un objectif second.

C'est au nom de cette convergence, sous réserve des résultats qu'elle implique et à condition que les exigences en matière de droits des travailleurs soient reconnues, que je puis vous assurer, monsieur le sénateur, d'une vraie cohérence politique, économique et sociale dans ce Plan intérimaire.

Le monde de la gauche porte cette volonté dans la richesse diverse et contradictoire de son histoire, mais la stratégie choisie dans le Plan intérimaire l'a été d'un commun accord et par un Gouvernement unanime sur ce point. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.* — *M. Stéphane Bonduel applaudit également.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

La discussion générale est close.

M. Gérard Ehlers. Je demande la parole.

M. le président. Je regrette, monsieur Ehlers, la discussion générale est close. Un seul orateur pouvait répondre à M. le ministre.

M. Gérard Ehlers. Ayant été mis en cause personnellement, j'aimerais pouvoir répondre.

M. le président. Vous avez été mis en cause ?

M. Gérard Ehlers. Absolument, par notre collègue Poudonson.

M. le président. Je ne pourrai vous donner la parole qu'en fin de séance.

M. Gérard Ehlers. Je n'en ai que pour peu de temps, monsieur le président.

Je voudrais simplement dire à notre collègue Poudonson que je lui interdis absolument toute leçon de morale. (*Exclamations sur les travées de l'U. C. D. P. et de l'U. R. E. I.* — *Applaudissements sur les travées communistes.*) Je lui rappellerai qu'au moment où il souriait et soutenait ardemment ceux qui « cassaient du Viet », moi, je me battais pour la paix là-bas et pour que le sang ne coule pas, et c'est pourquoi on m'emprisonnait.

Je rappellerai à M. Poudonson qu'au moment où il souriait et soutenait ardemment ceux qui « cassaient du rouillat » et qui « cassaient du bic », je m'élevais contre ces guerres et contre l'effusion de sang, et on me mettait en prison !

Je lui interdis de me donner des leçons de morale, il est disqualifié pour le faire. (*Nouvelles exclamations sur les travées de l'U. R. E. I. et de l'U. C. D. P.*)

M. le président. Je vous en prie, nous n'allons pas éterniser ce débat.

J'ai écouté M. Poudonson très attentivement. Il n'a jamais cherché à vous donner de leçon de morale.

M. Roger Poudonson. M. Ehlers m'a mis en cause, monsieur le président.

M. le président. Vous avez exposé votre point de vue, M. Ehlers vous a répondu. Je vous en prie, revenons au débat, sinon vous me feriez regretter de m'être écarté un moment de l'article 36 du règlement qui dispose que l'orateur ne doit pas s'éloigner de la question, sinon le président l'y rappelle.

Puisque vous estimez que vous avez été mis en cause, monsieur Poudonson, je vous donnerai la parole à la fin de la séance.

M. Braconnier, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, a déposé une motion tendant à opposer la question préalable.

Cette motion a été distribuée sous le numéro 1.

J'en donne lecture :

« En application de l'article 44, 3^e alinéa, du règlement, le Sénat décide qu'il n'y a pas lieu de poursuivre la délibération sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, approuvant le Plan intérimaire pour 1982 et 1983. »

Je rappelle qu'en application du dernier alinéa de l'article 44 du règlement, ont seuls droit à la parole sur cette motion l'auteur de l'initiative ou son représentant, un orateur d'opinion contraire, le président ou le rapporteur de la commission saisie au fond et le Gouvernement. Aucune explication de vote n'est admise.

La parole est à M. Jacques Braconnier, auteur de la motion.

M. Jacques Braconnier, rapporteur. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, je limiterai mon propos, après cette discussion générale, à quelques observations. La première sera en forme de compliment. Que nous soyons de l'opposition ou de la majorité du Sénat, monsieur le

ministre d'Etat, nous savons apprécier les envolées, les belles démonstrations. Si, ce matin, j'ai parlé de « caisse », vous m'avez répondu par la « mise en boîte ». Mais les plus brillantes plaidoiries, monsieur le ministre d'Etat, se terminent parfois par des sanctions. C'est pourquoi, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, je suis obligé de poser la question préalable.

Cette affaire a soulevé de nombreux cas de conscience dans cette assemblée, qui aime bien aller au fond des problèmes et délibérer sur l'ensemble d'un texte. De quoi s'agit-il en la circonstance ? Nous avons eu à notre disposition un texte de 300 pages, mais on trouve à la page 11 de ce document le projet de loi dont nous devons débattre. A l'article premier de ce projet, je lis : « Le Plan intérimaire pour les années 1982 et 1983, défini dans le document annexé à la présente loi, est approuvé. » Cela signifie que si, par extraordinaire, nous adoptons le projet de loi, nous approuverions, du même coup, les trente premières pages qui ont fait l'objet d'un important débat ce matin, sur lesquelles le Sénat, c'est le moins que l'on puisse dire, ne s'est pas mis d'accord. Nous aurions préféré, à la limite, que vous incluiez textuellement, dans ces premières pages, le rapport de M. Bloch-Lainé, qui a au moins le mérite de l'impartialité. (Très bien ! sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I. et de l'U. C. D. P.)

Approuver cet article 1^{er}, c'était également approuver l'ensemble des attendus qui se trouvent dans ces trois cents pages. Je ne ferai que deux observations.

La première fait suite à ce que vous avez déclaré tout à l'heure à la tribune, monsieur le ministre d'Etat. Parlant plus particulièrement du financement des entreprises, vous avez dit — je vous cite de mémoire — que lorsque les banques seront nationalisées, vous pourriez changer les méthodes et parfaire le système d'aide aux entreprises. Pourquoi, monsieur le ministre d'Etat, ne l'avez-vous pas fait depuis sept mois ?

M. Robert Laucournet. On ne peut pas tout faire !

M. Jacques Braconnier, rapporteur. Aujourd'hui, la moitié du secteur bancaire est nationalisée ; il suffisait de quelques décrets pour le faire et pour arriver aujourd'hui au Sénat en démontrant que, grâce aux nationalisations, vous aviez permis aux entreprises d'être mieux aidées.

M. André Méric. Vous aviez vingt ans pour le faire !

M. Jacques Braconnier, rapporteur. Nous ne parlons pas du passé, monsieur Méric, nous parlons du présent et de l'avenir. Ne mélangeons pas les genres !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie ! Le ministre d'Etat aura la parole ; il est assez grand pour se défendre et il vous a prouvé, tout à l'heure, qu'il ne craignait personne dans ce domaine.

M. André Méric. Heureusement !

M. le président. Poursuivez, monsieur le rapporteur.

M. Jacques Braconnier, rapporteur. Vous avez évoqué les difficultés de communication entre vous-même, monsieur le ministre d'Etat, et le Sénat, si je vous ai bien compris.

M. Michel Rocard, ministre d'Etat. Pas tout le Sénat !

M. Jacques Braconnier, rapporteur. Une partie, évidemment. Je voudrais quand même vous citer un seul exemple.

Vous avez évoqué la réduction du temps de travail. Or, à la page 63, un chapitre — ce n'est d'ailleurs pas le seul — est intitulé : « Partager le travail ». On lit : « Elle — il s'agit de cette réduction du temps de travail — n'en devra pas moins se traduire par un mouvement d'ensemble concernant tous les secteurs, comme ce fut le cas entre 1969 et 1976. » A partir de là, on peut formuler deux observations : vous parlez, d'une part, de tous les secteurs, d'autre part, de la période de 1969 à 1976. Cela prouve qu'un effort a déjà été fait dans un passé qu'aujourd'hui vous exécutez.

Un peu plus loin, on trouve, monsieur le ministre d'Etat : « ... la mise en œuvre de la réduction du temps de travail devra évidemment tenir compte de la situation propre à chacune des branches des entreprises, voire à chacun des établissements, et faire l'objet de négociations entre partenaires sociaux. »

Je crois qu'entre les deux paragraphes, il y a une très belle identité de vues.

Mais on réédite car, à la page 84, dans un autre paragraphe également intitulé : « Partager le travail », on lit : « Il faut d'abord que la réduction de la durée du travail soit conciliée avec le maintien des capacités de production... », et, à la page suivante : « Cette réduction doit être forte et concerner l'ensemble des secteurs d'activité. » Alors, reconnaissez qu'en matière

de communication, si nous ne comprenons pas, nous avons quelques raisons.

Voilà ce que je voulais vous dire, monsieur le ministre d'Etat, et j'en viens maintenant à la question préalable.

Nous ne pouvions donc pas voter l'article 1^{er}. Quant aux articles 2 et 3, ils ne sont jamais que la suite logique, le prolongement de cet article 1^{er}. Il était donc normal que nous ne puissions pas les voter non plus.

Quant à l'article 4, que contient-il ? Il contient des dispositions donnant des pouvoirs à l'Etat, aux collectivités locales et aux régions pour les aides régionales. Or, nous constatons que dans la loi qui a été ici même votée, la loi sur la décentralisation, figurent quelques articles qui, curieusement, recouvrent exactement les mêmes objets, à savoir les articles 4, 34 et 48. Pourquoi insérer les mêmes dispositions à peu de chose près dans deux textes de loi différents ? Dans ce domaine, c'est un cumul ou une concomitance qui me paraît regrettable.

Voilà pourquoi nous ne pouvons pas délibérer sur ces quatre articles et c'est la raison pour laquelle j'oppose la question préalable.

Cela dit, il existe évidemment des raisons plus profondes que je vais me permettre d'évoquer.

Techniquement, la réussite du plan intérimaire repose sur la réalisation d'un grand nombre de conditions dont chacune sera particulièrement difficile à satisfaire : croissance de 3 p. 100 par an — nous le souhaitons ; malheureusement, nous en doutons — forte relance de la consommation intérieure tout en réduisant les importations ; forte relance des investissements tout en aggravant les charges des entreprises ; forte relance des exportations, alors que les Etats-Unis et l'Allemagne fédérale ne connaîtront pas, dans les mois qui viennent, de réelle reprise de la croissance ; stabilisation des charges des entreprises, alors que celles-ci viennent d'être augmentées ; régression de l'inflation, alors que tout indique qu'elle ne cesse de croître et que le Gouvernement donne le mauvais exemple en augmentant la totalité des prix des services publics ; régression des taux d'intérêt alors qu'on ne peut attendre, au mieux, qu'une stabilisation de ceux-ci.

Reconnaissez qu'il y a quand même quelques raisons de douter !

D'autre part, ce Plan est un peu flou. J'ai eu connaissance d'un rapport du 13 novembre 1979 sur le projet de budget du commissariat général au Plan. Quelqu'un écrivait : « Un Plan qui ne comporte aucun engagement ni aucune priorité n'est qu'un exercice vain et coûteux. »

Cet homme était l'actuel ministre du Plan, monsieur le ministre d'Etat. Vous pouvez, je pense, reconnaître cette phrase, et admettre que cela correspond exactement à ce que nous pensons de l'actuel Plan.

C'est la raison pour laquelle je me permets, monsieur le président, d'opposer la question préalable. (Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I. et de l'U. C. D. P.)

M. Michel Rocard, ministre d'Etat. Alors il faut voter l'article 2 !

M. le président. Contre la motion, la parole est à M. Régnauld.

M. René Régnauld. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, ce n'est pas sans un brin de tristesse, voire d'amertume, que je gagne ce soir cette tribune dès lors qu'une nouvelle fois — et ce sera le rôle que j'essaierai d'assumer — nous allons devoir vous demander de repousser la question préalable que vient de présenter, voilà un instant, le rapporteur, M. Braconnier.

Cela est d'autant plus étonnant que, tout au long de la journée, nous avons entendu certains orateurs — je pense à nos collègues Poudonson et Lucotte — regretter que les régions n'aient pas pu participer autant qu'ils l'auraient aimé au débat sur ce Plan intérimaire, tandis que d'autres intervenants faisaient de nombreuses observations, à telle enseigne que tout permettait de considérer que la discussion des articles allait être l'occasion du dépôt d'un certain nombre d'amendements et de suggestions à l'adresse du Gouvernement de nature, par conséquent, à améliorer le texte.

Mes camarades du groupe socialiste ont eu l'occasion, au cours de l'après-midi, d'évoquer un certain nombre d'observations que nous-mêmes faisons sur le projet que le Gouvernement nous soumet, qu'il s'agisse de l'intervention de Pierre Noé sur les mesures générales contenues dans ce Plan intérimaire, qu'il s'agisse encore de celle du président Laucournet montrant l'articulation entre la planification et la décentralisation, ou encore de celle de mon collègue Marc Bœuf sur la formation, la scolarisation, la pré-scolarisation et l'accès à la culture.

Pour ma part, je livrerai aussi un certain nombre d'observations et je vous indiquerai pourquoi nous considérons que la

question préalable n'est pas de mise, eu égard à l'intérêt et à la portée du texte qui nous est soumis.

La crise qui secoue notre pays depuis plusieurs années maintenant et dont les causes sont au moins autant structurelles que conjoncturelles a ruiné de nombreux espoirs.

Le libéralisme économique auquel les Françaises et les Français ont mis un terme les 10 mai et 21 juin derniers, n'a pas pu et n'a pas su endiguer le chômage, l'inflation, le déficit de notre commerce extérieur. Bien au contraire, notre situation économique et sociale n'a cessé de se dégrader.

Le ralentissement de l'évolution du produit intérieur brut s'est accéléré depuis 1978, ainsi, le taux de croissance était légèrement supérieur à 2 en 1980 ; il sera probablement inférieur à zéro en 1981.

Ce laisser-faire pour quelques-uns, ce gâchis, ce démantèlement de notre appareil de production, par les multinationales notamment et au bénéfice de la division internationale du travail, cette « déculturation » de notre peuple, cette démoralisation de notre jeunesse, ne pouvaient se poursuivre dans la résignation. C'est ce qu'ont voulu signifier les électrices et les électeurs en mai et juin derniers.

Cette situation, dominée par le chômage et l'inflation, a accéléré les inégalités entre les travailleurs, entre hommes et femmes, entre classes d'âge, entre groupes sociaux, mais aussi entre les régions, voire entre pays dans les régions.

Le bilan du gouvernement précédent est lourd face à ces échecs. Le libéralisme économique et son corollaire, la recherche des profits maximaux, ne pouvaient s'accommoder des contraintes extérieures et collectives. Le Plan a été progressivement vidé de son contenu pour ne devenir qu'un discours vague, sans cohérence, sans orientation précise et sans volonté politique réelle.

Si notre collègue Poudonson était là, je lui demanderais si ce sont ses craintes devant la montée de Pinochet qui avaient contraint le gouvernement qu'il a longtemps défendu à abandonner toute planification.

M. Gérard Delfau. Très bien !

M. René Régnault. Comment aurait-il pu en être autrement, d'ailleurs, sans que, *ipso facto*, ce Plan ne soit en contradiction avec la volonté des puissances d'argent ?

Une autre politique concertée, cohérente, dynamique, équilibrée doit assurer la relance de notre économie, la réduction des inégalités, les réformes structurelles sur lesquelles pourront se fonder les changements en profondeur et durables, aussi bien économiques, sociaux que culturels.

Redonner à la planification force de loi, d'entraînement et de coordination, telle est l'ambition que nous devons avoir pour notre pays.

C'est ce que vous proposez au travers du Plan intérimaire, monsieur le ministre d'Etat. Nous vous encourageons vivement à poursuivre dans cette voie, dominée par l'appel à la compréhension de l'idée de solidarité nationale.

Le groupe socialiste regrette que le Sénat se refuse à discuter de votre texte et à l'amender, faute de l'adopter.

Le projet de Plan intérimaire, dont il convient de reconnaître qu'il souffre, certes, d'une insuffisante concertation et d'une très brève durée d'élaboration, est pourtant un document remarquable par la lucidité et la clarté des problèmes posés, par la recherche de cohérence entre les diverses et nombreuses initiatives que le Gouvernement de la gauche a prises au cours des mois récemment écoulés, au travers aussi des options arrêtées qu'il soumet aux partenaires économiques publics et privés, aux collectivités territoriales, enfin, par la définition du nouveau rôle que vont, désormais, assumer les travailleurs et les citoyens dans l'entreprise et dans la cité.

Bien entendu, et je le souligne tout de suite, ce Plan intérimaire et, surtout, le Plan quinquennal à venir verront leur portée renforcée par des réformes aussi fondamentales et attendues que celles qui portent sur les droits et libertés des communes, des départements et des régions, ou encore sur les nationalisations. Il faut reconnaître, monsieur le rapporteur, que si ces projets de loi traînent quelque peu, cela tient au fait que d'aucuns n'en n'ont pas facilité l'aboutissement. (Très bien ! sur les travées socialistes.)

Pour notre part, nous attendons de ce Plan intérimaire qu'il montre à notre peuple, de manière simple, claire et cohérente, la relation entre les objectifs que le Gouvernement et la majorité parlementaire se sont donnés, ainsi que les moyens d'y parvenir.

Cependant, j'attends aussi qu'il s'inscrive dans l'action pour le développement de la démocratie politique, de la démocratie économique et sociale, permettant alors aux travailleurs et aux citoyens de s'associer pleinement à ce dont dépend leur vie et leur activité de tous les jours, préparant alors une réelle plani-

fication démocratique qui trouvera notamment son plein effet lors de l'élaboration du futur Plan quinquennal.

A la stagnation des investissements, il faut opposer la relance sélective par la nature et dans l'espace, en s'appuyant sur le secteur public élargi qui devra assurer un rôle essentiel d'entraînement.

C'est ainsi qu'il nous faut prendre en compte que des secteurs entiers de notre industrie sont confrontés à une crise structurelle profonde ; pour certains mêmes, qui ont été gros porteurs d'emplois et de richesses, il convient aujourd'hui de considérer qu'il n'en sera plus de même demain. Une reconversion est alors nécessaire, s'appuyant sur les besoins et les volontés des hommes et des régions, qui, j'en suis sûr, attendent beaucoup de la recherche et de l'innovation.

La création d'emplois nouveaux — vous en prévoyez de 400 000 à 500 000, monsieur le ministre d'Etat ; je souhaite que vous y parveniez, que nous y parvenions ensemble — nécessitera la mobilisation des forces économiques et sociales, faisant confiance aux responsables locaux dans le respect du Plan, contrat de plan et contrat de solidarité étant les outils essentiels que vous proposez.

Nous adhérons tout à fait à cette planification décentralisée, en insistant auprès de vous pour souligner l'apparente contradiction qui existe, ou qui pourrait exister, entre décentralisation et planification.

Cette crise que connaît notre industrie, et dont souffre le secteur secondaire, appelle de la France, de l'action des socialistes qui la gouvernent, la définition d'une nouvelle stratégie industrielle. Je partage tout à fait la formule que vous avez utilisée, ce matin, monsieur le ministre d'Etat : « La France doit redevenir un pays d'entrepreneurs ».

Nous devons reconquérir le marché intérieur et le nourrir de nos fabrications dans des domaines aussi importants et divers que ceux de la machine-outil, la micro-mécanique, la bureautique, la robotique, la télématique, le développement de la filière bois, le meuble, le plan « composants », etc.

Bien entendu, il faudra que des dispositions fiscales et sociales soient arrêtées dans les meilleurs délais pour permettre aux entreprises, notamment petites et moyennes, de se développer, de se créer.

La réforme fiscale promise devra, toutefois, être conduite avec prudence et en concertation avec les partenaires intéressés afin qu'une solution adaptée vienne se substituer à la taxe professionnelle d'hier.

La relance, le développement de notre économie seront d'autant mieux assurés que l'environnement économique sera plus serein et favorable. Certes, nous ne maîtrisons pas la totalité des données. Toutefois, sur le plan intérieur, il nous faut contenir et réduire l'inflation, assouplir voire supprimer l'encadrement du crédit en en réduisant le taux. Enfin, l'accès au crédit, l'orientation de celui-ci, devront être facilités et correspondre aux orientations du Plan intérimaire, la gestion devant toutefois être décentralisée à l'échelon régional. Les lois de décentralisation et de régionalisation nous apporteront, sans nul doute, les moyens nouveaux et indispensables pour y parvenir.

La solidarité devra se traduire dans le partage du travail par la réduction de la durée hebdomadaire et son corollaire, le développement et l'aménagement du temps libre, par l'abaissement de l'âge de la retraite, par la réglementation des cumuls emploi-retraite, mais aussi par une meilleure formation professionnelle dans le cadre d'une formation continue dont le développement, à partir de l'enseignement technique public, doit être vivement encouragé.

La réduction des inégalités entre les hommes et les femmes, celles-ci ayant encore des rémunérations inférieures de 30 p. 100 à celles des hommes, la réduction des inégalités entre les groupes sociaux, dès lors que 10 p. 100 seulement de fils d'ouvriers fréquentent les universités, la réduction des inégalités entre les régions sont des impératifs que votre projet souligne, monsieur le ministre d'Etat. Pour ma part, j'y insiste particulièrement.

C'est la raison pour laquelle, tout en reconnaissant le rapide mais bon travail qui a été accompli, je souhaite que les régions, les collectivités locales et les groupes socio-professionnels soient largement associés à l'élaboration du futur Plan quinquennal, afin de promouvoir l'indispensable complémentarité entre Plan national et plan régional.

Je crois que, dans les tout prochains mois, la relance de la consommation intérieure — nous mesurons déjà les premiers effets de la politique sociale du nouveau Gouvernement — et le développement endogène vont tenir une place essentielle.

Représentant la Bretagne, je voudrais ouvrir une parenthèse et insister sur l'agriculture, la mer, et, indirectement, l'énergie.

S'agissant de l'agriculture, qu'on se souvienne que la France, malgré une agriculture importante, ne couvre pas la totalité de ses besoins, notamment dans le secteur de la viande. Nous pouvons produire davantage ; nous savons le faire et nous avons les moyens d'y parvenir. Il y va de l'intérêt de notre balance des paiements : nous pouvons faire rentrer de précieuses devises. Il y va également de la réduction du chômage par l'installation de jeunes. Pour ce faire, des réformes structurelles doivent intervenir au travers de ce Plan intérimaire et se poursuivre. Je pense, notamment, aux offices fonciers, aux offices par produit, notamment pour la viande, aux prêts aux jeunes agriculteurs et à leur formation professionnelle.

La dépendance de notre agriculture est trop grande, notamment en matière de protéines pour l'alimentation des animaux ou d'amendements pour les sols.

Les industries agro-alimentaires doivent aussi être développées et adaptées. Vous en avez parlé dans votre discours de ce matin, monsieur le ministre d'Etat ; vous m'en voyez satisfait, et je vous y encourage.

L'agriculture et les industries agro-alimentaires provoquent de lourdes pollutions. Elles sont handicapées par leurs sous-produits qui contiennent, entre autres, des matières organiques et fertilisantes.

Encourageons, au travers de la recherche et de la promotion des énergies nouvelles, une meilleure utilisation et le réemploi de ces sous-produits, soit sous forme d'amendements judicieusement utilisés, soit sous forme d'énergie nouvelle. Ainsi prolongerons-nous la chaîne alimentaire en réduisant les coûts de production, en économisant des devises et en donnant à l'agriculture bretonne, notamment, des possibilités d'essor dont le pays tout entier, monsieur le ministre d'Etat, serait bénéficiaire.

La mer — je pense que l'humanité se tournera de plus en plus vers elle pour trouver sa nourriture — offre à notre pays une chance insoupçonnée. Développons la ressource à partir, là encore, d'un soutien actif à la recherche appliquée dans ce domaine. Des résultats demeurés essentiellement expérimentaux sont des plus encourageants : saumon, truite saumonée, nurserie de homards, pétoncles, coquilles saint-Jacques, etc.

La France, cette grande presqu'île, doit saisir cette opportunité que s'offre à elle.

Je ne saurais interrompre l'examen des grands secteurs économiques sur lesquels nous pouvons fonder notre nouvelle stratégie industrielle, notre développement économique et notre nouvelle croissance sociale, sans affirmer à nouveau le poids décisif de nos efforts en direction de la recherche, des technologies d'avenir, de l'innovation, des énergies nouvelles, des énergies renouvelables, des économies d'énergie.

Le logement neuf et l'habitat ancien ont fait l'objet d'une attention particulière lors du Conseil des ministres du 3 juin 1981, puis du « collectif » de juillet 1981. Pour 1982, 405 000 logements neufs et 145 000 opérations de réhabilitation sont prévus. Je souhaite que l'exécution puisse en être complète.

Mes craintes portent, toutefois, sur l'insuffisance de main-d'œuvre qualifiée, notamment pour la rénovation — la formation professionnelle devrait rapidement apporter des réponses — et sur les difficultés de réunir les financements. Je souhaite, en particulier, que des mesures de désencadrement du crédit accompagnent ce programme.

Mes craintes se fondent encore sur les hésitations des candidats à l'accession à la propriété et sur les risques de loyers élevés découlant des taux d'intérêt. Je souhaite que M. le ministre du budget puisse poursuivre son action tendant à de nouveaux abaissements.

Bâtiment et travaux publics peuvent, en effet, participer immédiatement à la relance de notre activité.

Ces quelques dominantes de la relance économique supposent, pour nous, socialistes, qui sommes soucieux de l'aménagement équilibré du territoire, que deux conditions soient remplies.

La première est que les grands équipements structurants soient réalisés ou poursuivis : désenclavement des régions par route, par fer ou, encore, par eau et par air.

Je crois, parfois, percevoir une certaine volonté de désengagement sur le plan routier au bénéfice du fer, par exemple. Ce serait une erreur et une imprudence. En effet, ce sont deux moyens principaux, mais très complémentaires, de transport. Vouloir en privilégier un au détriment de l'autre se traduirait, sans nul doute, par une asphyxie de la ou des régions concernées.

A cet égard, l'achèvement du plan routier breton demeure une grande nécessité, et je souhaite que l'enveloppe pour 1982 soit abondée. Pendant ce temps, il faut poursuivre l'électrification du réseau S. N. C. F. et conduire avec célérité le projet de T. G. V.

La seconde est que les pouvoirs publics, les responsables soient capables de répartir de façon juste et équitable le développement entre les régions en tenant compte des volontés et des capacités des hommes.

La France des usines et des zones urbaines a des problèmes ; elle a subi et souffert trop longtemps de la politique conduite par vos prédécesseurs. Il faut y apporter des remèdes et promouvoir des solutions durables. Il existe aussi une France rurale de 35 000 communes qui offre de grandes possibilités de développement et de relance, ce qui serait cohérent avec notre slogan : « Vivre, décider et travailler au pays ».

Une loi de décentralisation que vous ne voulez pas, mes chers collègues de la majorité sénatoriale, une loi de nationalisation dont vous avez refusé de discuter les articles, une loi de planification à laquelle vous allez opposer la question préalable, voilà pourtant, monsieur le ministre d'Etat, trois réformes fondamentales qui s'inscrivent dans la démarche du changement pour une société nouvelle.

Ainsi les moyens seraient-ils donnés au Gouvernement, mais aussi aux actifs de notre pays, pour promouvoir une nouvelle croissance, enrayer le fléau du chômage, relancer et créer de nouvelles entreprises notamment petites et moyennes : P. M. E. et P. M. I. connaîtraient les perspectives offertes à moyen et long terme, pourraient accéder plus aisément aux crédits nécessaires à leurs investissements, pourraient passer des contrats de plan pluri-annuels avec l'Etat précisant les engagements réciproques.

Mais ce seront aussi des moyens nouveaux pour réduire les inégalités par des mesures significatives en faveur des plus défavorisés, par un réel redressement des prélèvements obligatoires qui, par rapport aux revenus primaires des familles, représentent 49 p. 100 chez les ouvriers contre 42 p. 100 pour les cadres et 27 p. 100 pour les professions libérales.

Ce seront, encore, les lois qui permettront la nouvelle citoyenneté dans l'entreprise et dans la cité.

Ce seront, enfin, des mesures effectives en direction du soutien et du développement de l'économie sociale : coopération, mutualisme.

Nombreux — je l'indiquais au début de mon propos — ont été ceux qui, tout au long de cette journée, ont formulé des observations. J'y ai joint les miennes. Cela montre combien le texte que vous nous soumettez est d'une haute portée pour notre pays et mérite de retenir toute l'attention du Sénat.

Il serait dommage que, ce soir, la Haute Assemblée approuvât la question préalable déposée par notre rapporteur M. Braconnier. Cela nous conduirait à constater à nouveau que, chaque fois qu'un texte important vient devant le Sénat, il est désormais devenu rituel que la question préalable lui soit opposée. Ce faisant, le Sénat n'accomplit pas le travail législatif pour lequel il a été créé et il fait ainsi la démonstration de son inutilité.

M. Jacques Habert. Je vous remercie !

M. René Regnault. Je reconnais, mes chers collègues de l'opposition nationale, que vous déployez une imagination qui n'a pas d'égale pour développer une argumentation pour l'argumentation, et ce pour soutenir la question préalable.

Il est vrai que ce n'est pas la première ! Nous finissons par nous y habituer, mais, pour ma part, je regrette que vous ne disiez pas clairement que c'est pour des raisons politiques...

M. André Méric. Très bien !

M. René Regnault. ... de choix politiques que vous refusez d'engager le débat sur les articles du projet de loi qui nous est soumis.

Pourquoi, alors, recherchez-vous des justifications ailleurs ? Elles ne sont pas convaincantes !

Vous refusez le changement ; c'est votre droit ! Vous refusez les réformes que le peuple français a demandées au Gouvernement de la gauche de promouvoir ; c'est encore votre droit !

Hier soir, vous avez esquivé la discussion de la loi d'habilitation visant à permettre au Gouvernement de promouvoir, par voie d'ordonnances, des mesures sociales importantes et attendues. Ce refus vous a permis d'éviter d'exprimer clairement votre hostilité, non point en fait sur la forme, mais sur le fond, et le pays vous jugera.

Aujourd'hui encore, votre hostilité se poursuit. Vous vous retranchez derrière de mauvais arguments, derrière des arguties de procédure, pour refuser un Plan intérimaire qui, délibérément, « tourne le dos » à la politique que vous avez conduite, que vous avez soutenue et qui s'est traduite par un échec que le suffrage universel a sanctionné.

Un sénateur de l'U. R. E. I. On attend le vôtre !

M. René Regnault. N'y a-t-il pas urgence et nécessité de réduire le chômage, de relancer la croissance, de mieux répartir

le travail et les fruits de celui-ci, de réduire les inégalités de toute sorte, de définir de nouveaux droits pour les travailleurs, de relancer et repenser notre stratégie industrielle, de réorienter les finances publiques, de relancer de façon équilibrée l'investissement public et privé, de renforcer notre indépendance, d'aménager le territoire en concertation avec les élus, les populations, les acteurs socio-professionnels et socio-économiques, de développer et de relancer les services publics que vous avez abandonnés sinon détruits, de promouvoir une école, une formation initiale et continue répondant aux besoins de tous et ouvertes à tous, de promouvoir une politique des loisirs, du temps libre, de l'accès à la culture pour tous ?

A vous voir et à vous entendre, j'observe que vous refusez le changement, que vous continuez à ne faire confiance qu'à ces quelques-uns qui, hier encore, parce qu'ils possédaient l'argent, disposaient de tous les pouvoirs sur les hommes, les travailleurs de ce pays, ne répondant qu'à leur soit toujours plus insatiable de profits au mépris de ceux qui produisaient la plus-value.

J'attire solennellement votre attention sur l'inutilité de la fonction du Sénat que vous ne cessez de démontrer. Mes chers collègues, votre obstination dans un comportement qui ne se comprend, ni ne se justifie, conduit le Sénat à scier la branche sur laquelle il est assis. Je ne puis croire qu'en conscience vous puissiez poursuivre dans cette voie. (*Protestations sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R., de l'U. R. E. I. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Nous, socialistes, tout minoritaires que nous sommes au sein de cette assemblée, nous entendons continuer à faire notre travail de législateur. Nous voulons le faire et nous vous invitons à comprendre avec nous que l'intérêt bien fondé du Sénat serait pour vous de faire de même.

Nous, socialistes, suivons avec intérêt le travail du Gouvernement. Nous nous félicitons, monsieur le ministre d'Etat, de la célérité avec laquelle vous avez mené à bien ce projet de loi relatif au Plan intérimaire de deux ans. Nous y rencontrons la volonté affirmée d'une réelle planification démocratique, nous y mesurons la cohérence des démarches entreprises.

Nous avons senti, dans votre discours de ce matin, tout à la fois clairvoyance, réalisme et conviction. Nous partageons vos objectifs et nous vous assurons de notre soutien sans réserve dans l'action de transformation que vous conduisez.

Nous appelons le Sénat à repousser la question préalable, tant nous sommes convaincus que, quels que soient nos choix respectifs sur les diverses travées de la Haute Assemblée, celle-ci s'honorerait en acceptant de discuter et d'amender les articles du texte que nous soumet le Gouvernement.

C'est cela notre manière de servir la France, nos concitoyens et les intérêts supérieurs du pays. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. Michel Chauty, président de la commission des affaires économiques et du Plan. Je demande un scrutin public.

M. le président. Je suis déjà saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe socialiste.

La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. Michel Rocard, ministre d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, j'ai précédemment développé les raisons qu'il y avait de délibérer et je n'y reviens pas.

Je constate cependant que les députés qui partagent les mêmes sensibilités que la majorité sénatoriale n'ont pas hésité, pour leur part, à présenter de nombreux amendements à l'article 1^{er} dont plus d'une dizaine — et non des moins significatifs — ont été intégrés dans le texte voté par l'Assemblée nationale.

Le refus de délibérer est lié non pas nécessairement à une appartenance politique, mais plutôt à un certain tempérament.

Je remarque aussi que l'argumentation développée par M. Braconnier, s'appliquant à justifier la motion préalable à chacun des articles du projet de loi, aurait dû être différente au sujet de l'article 3 qui organise les modalités selon lesquelles le Plan et le budget sont harmonisés pour l'exécution du Plan. Son argumentation aurait dû le conduire à se prononcer pour l'article 3, à défaut de tout autre.

Pour garder tout de même une partie de sa richesse à ce débat et marquer que le Gouvernement accorde une attention égale aux travaux des deux assemblées — car la motion préalable n'est pas d'une grande valeur législative — je veux dire un mot sur l'amendement déposé par M. Parmentier et le groupe socialiste au sujet des transports. Je ne prends pas l'engagement de l'intégrer en l'état dans le texte du Plan, il faut qu'on en vérifie la compatibilité avec la politique générale des transports,

mais je promets aux auteurs de l'amendement que cette étude sera faite. Si nous avons la possibilité d'en intégrer tout ou partie dans le document final qui sera soumis en nouvelle lecture à l'Assemblée nationale, nous le ferons.

Voilà ce que nous aurions pu faire, quelle que soit l'origine des amendements dans la mesure où leur orientation et leur nature correspondaient à l'équilibre général du Plan, si le Sénat en avait poursuivi la discussion.

Je suis attaché, moi aussi, mesdames, messieurs les sénateurs, à la qualité de la fonction législative du Sénat.

Mais de question préalable en exception d'irrecevabilité, ce n'est pas seulement ce qui se passe dans cette enceinte que vous mettez en cause, c'est la qualité générale de l'élaboration législative. Voilà pourquoi le Gouvernement souscrit aux conclusions de M. Regnault, c'est-à-dire qu'il se prononce contre la question préalable. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la motion n° 1 opposant la question préalable, présentée par M. Braconnier, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, motion repoussée par le Gouvernement.

Je suis saisi de deux demandes de scrutin public émanant l'une de la commission des affaires économiques et du Plan, l'autre du groupe socialiste.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(*Le scrutin a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 59 :

Nombre des votants	293
Nombre des suffrages exprimés	288
Majorité absolue des suffrages exprimés ...	145
Pour l'adoption	173
Contre l'adoption	115

Le Sénat a adopté.

L'adoption de la motion entraîne le rejet du projet de loi.

— 8 —

NOMINATION DE MEMBRES D'UNE COMMISSION MIXTE PARITAIRE

M. le président. M. le président a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi approuvant le Plan intérimaire pour 1982 et 1983.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter le Sénat à désigner ses représentants à cet organisme..

« J'adresse ce jour à M. le président de l'Assemblée nationale une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« Signé : PIERRE MAUROY. »

Il va être procédé immédiatement à la nomination de sept membres titulaires et de sept membres suppléants de cette commission mixte paritaire.

La liste des candidats établie par la commission des affaires économiques et du Plan a été affichée conformément à l'article 12 du règlement.

Je n'ai reçu aucune opposition.

En conséquence, cette liste est ratifiée et je proclame représentants du Sénat à cette commission mixte paritaire :

Titulaires : MM. Michel Chauty, Jacques Braconnier, Raymond Dumont, Georges Lombard, Pierre Louvot, Pierre Noé, Richard Pouille ;

Suppléants : MM. Lucien Delmas, Auguste Chupin, Bernard Barbier, Bernard Parmentier, Jacques Mossion, Henri Olivier, Pierre Lacour.

— 9 —

FAIT PERSONNEL

M. le président. En application de l'article 36 du règlement, la parole est à M. Poudonson pour un fait personnel.

M. Roger Poudonson. Monsieur le président, je ferai quatre brèves observations.

M. Gérard Delfau. Il va encore attaquer quelqu'un.

(Mmes et MM. les sénateurs appartenant aux groupes socialiste et communiste quittent la salle des séances.)

Un sénateur sur les travées de l'U. R. E. I. C'est courageux !

M. Roger Poudonson. Premièrement, je n'ai jamais mis en cause personnellement M. Ehlers. Par conséquent, je comprends mal l'agression à laquelle il s'est livré.

Deuxièmement, ses propos ne me semblent avoir aucun sens en ce qui me concerne, et je les juge tout à fait farfelus.

Troisièmement, je n'ai pas l'intention de demander à M. Ehlers — qui vient d'ailleurs de disparaître — ni aujourd'hui, ni hier, ni demain, le droit de dire ce que j'ai envie de dire.

Quatrièmement — et je réponds là tant à M. Ehlers qu'à M. le ministre d'Etat — je demande au Sénat de bien vouloir noter que toutes les organisations démocratiques, syndicales et politiques, se sont associées dans des manifestations pour défendre la Pologne, sauf deux : le parti communiste et la C. G. T. (Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I., de l'U. C. D. P. et sur certaines travées de la gauche démocratique.)

M. le président. Mon cher collègue, je vous donne acte de votre déclaration.

— 10 —

TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi d'orientation, adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à prendre des mesures d'ordre social.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 153, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission spéciale. (Assentiment.)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi de finances rectificative pour 1981, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 158, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (Assentiment.)

— 11 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de MM. Pierre Croze, Charles de Cuttoli, Jacques Habert, Paul d'Ornano, Jean-Pierre Cantegrit, Frédéric Wirth une proposition de loi tendant à permettre aux établissements d'enseignement français situés hors de France de dispenser une formation permanente.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 157, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (Assentiment.)

— 12 —

RETRAIT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. M. Pierre Croze m'a fait connaître qu'il retire sa proposition de loi tendant à permettre aux établissements d'enseignement français situés hors de France de recevoir, dans le cadre de la formation permanente, des jeunes et des adultes, qui avait été déposée sous le numéro 62 au cours de la séance du 29 octobre 1980.

Acte est donné de ce retrait.

— 13 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. François Collet, rapporteur pour le Sénat, un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi d'orientation autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à prendre des mesures d'ordre social.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 152 et distribué.

J'ai reçu de M. Jean Francou, rapporteur pour le Sénat, un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à la réinstallation des rapatriés [n° 91 (1981-1982)].

Le rapport sera imprimé sous le numéro 153 et distribué.

J'ai reçu de M. René Monory, rapporteur pour le Sénat, un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi de finances rectificative pour 1981.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 154 et distribué.

J'ai reçu de M. François Collet un rapport fait au nom de la commission spéciale sur le projet de loi d'orientation, adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à prendre des mesures d'ordre social.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 156 et distribué.

— 14 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mercredi 23 décembre 1981, à quinze heures :

1. — Examen des demandes d'autorisation de missions d'information suivantes :

— Demande présentée par la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées tendant à obtenir l'autorisation d'effectuer une mission d'information chargée d'étudier la situation politique et économique de l'Inde et d'avoir des entretiens avec les responsables politiques sur la situation internationale et sur les relations entre ce pays et la France ;

— Demande présentée par la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale tendant à obtenir l'autorisation d'effectuer une mission d'information en Egypte chargée d'étudier les institutions de ce pays, en particulier sous l'angle du statut juridique des exploitations agricoles.

2. — Discussion en nouvelle lecture du projet de loi de finances rectificative pour 1981, adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture. [N° 148 (1981-1982) M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.]

3. — Discussion en nouvelle lecture du projet de loi de finances rectificative pour 1981, adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture. [N° 158 (1981-1982) M. René Monory, rapporteur de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.]

4. — Discussion du projet de loi approuvant le plan intérimaire pour 1982 et 1983 (texte élaboré par la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture).

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le mercredi 23 décembre 1981, à zéro heure cinquante.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.

NOMINATION DE RAPPORTEURS
(Art. 19 du règlement.)

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

M. Louis Minetti a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 87 (1981-1982) de M. Louis Minetti et les membres du groupe communiste tendant à la défense de la culture familiale de la lavande et du lavandin et à la création d'un office de lavande et du lavandin.

COMMISSION SPÉCIALE MESURES D'ORDRE SOCIAL

M. François O. Collet a été nommé rapporteur du projet de loi n° 155 (1981-1982), adopté par l'Assemblée nationale, en nouvelle lecture, autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à prendre des mesures d'ordre social.

QUESTIONS ÉCRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 22 DECEMBRE 1981

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — 1. Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« 2. Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre. »

« Art. 75. — 1. Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors session au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« 2. Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« 3. Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

Télévision : temps d'antenne consacré au Sénat.

3595. — 22 décembre 1981. — **M. Jean Cluzel** demande à **M. le Premier ministre** de bien vouloir lui communiquer le temps d'antenne consacré par les trois sociétés de télévision et la société de radio-diffusion aux travaux et aux débats de la Haute Assemblée, entre le 8 septembre et le 23 décembre 1981 (compte non tenu des émissions réalisées par le Sénat lui-même conformément aux obligations relatives à la libre expression de formations politiques inscrites dans le cahier des charges des quatre sociétés de programme), eu égard à l'intérêt et à la qualité des discussions suscitées par les sujets traités ainsi qu'à la durée exceptionnelle de cette session d'automne que traduit la progression du nombre de pages de l'édition des débats du Sénat du Journal officiel.

Obligation alimentaire : amélioration.

3596. — 22 décembre 1981. — **M. Pierre Noé** attire l'attention de **M. le ministre de la santé** sur la nécessité d'améliorer différentes dispositions concernant l'obligation alimentaire. En effet, si les frais concernant les soins sont pris en charge par la sécurité sociale, toute la partie hébergement incombe à la personne âgée elle-même, avec éventuellement la participation des enfants et des petits-enfants au titre de l'obligation alimentaire. Dans la plupart des cas les pensions touchées par la retraite ne suffisent pas pour couvrir une telle dépense. Elle demande alors son admission à l'aide sociale et la commission cantonale fixe la somme due par la famille au titre de l'obligation. Or, il est aberrant d'une part de constater qu'il n'existe aucun barème aux tarifs nationaux, d'où de très intolérables inégalités, d'autre part que nombre de personnes malades sont placées sous le vocable « sénilité » dans des maisons de retraite alors que ce sont des cas de maladies mentales et qu'elles

devraient être placées en hôpital psychiatrique ou sinon bénéficier d'une couverture la plus large possible des soins et d'hébergement. Aussi il lui demande quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour remédier rapidement à cette situation particulièrement injuste pour les familles à revenus modestes.

Radio-France :

attribution de fréquences sur modulation de fréquence

3597. — 22 décembre 1981. — **M. Henri Caillavet** ayant appris que Radio-France aurait envisagé sinon sollicité l'attribution sur la bande de la modulation de fréquence de plusieurs dizaines de fréquences, dont un nombre assez important pour les régions parisiennes, du Sud-Est et du Sud-Ouest de la France demande à **M. le ministre de la communication** si à ses yeux une telle prétention ne contredirait pas à court terme la mise en œuvre des radios libres ou radios citoyens.

Vins tranquilles : relèvement de la taxe parafiscale.

3598. — 22 décembre 1981. — **M. Marcel Lucotte** appelle l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur la circonstance que le montant actuel de la taxe parafiscale perçue au profit des conseils, comités ou unions interprofessionnels de vins tranquilles ne permet pas d'assurer à ces organismes les ressources qui leur sont nécessaires pour faire face à leurs frais de fonctionnement. Il lui demande en conséquence s'il ne lui paraîtrait pas opportun de procéder à un relèvement de la taxe dont il s'agit dans une proportion sensiblement équivalente à l'augmentation de l'indice des prix depuis le 24 mars 1981, date de l'arrêté qui l'a portée à 4 francs par hectolitre.

Taxe sur les emplacements publicitaires :
publication du décret d'application.

3599. — 22 décembre 1981. — **M. Jules Faigt** expose à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, que l'article 55 de la loi de finances pour 1981 n° 80-1094 du 31 décembre 1980 autorise les villes à percevoir une taxe sur les affichages visibles de la voie publique. La mise en œuvre de ces dispositions est conditionnée par un arrêté pris en Conseil d'Etat. A ce jour, ce décret n'a pas été publié, et les villes qui avaient décidé avant le 1^{er} juillet 1981 de percevoir cette taxe vont être dans l'impossibilité d'abandonner une recette légale fort utile en cette période. Il lui demande si l'on peut espérer une régularisation prochaine de cette situation.

ANNEXES AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du mardi 22 décembre 1981.

SCRUTIN (N° 57)

Sur la motion n° 1 de la commission spéciale tendant à opposer la question préalable au projet de loi d'orientation, adopté en nouvelle lecture par l'Assemblée nationale, autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à prendre des mesures d'ordre social.

Nombre des votants.....	296
Nombre des suffrages exprimés.....	293
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	147
Pour l'adoption.....	188
Contre	105

Le Sénat a adopté.

Ont voté pour :

MM.	Georges Berchet.	Raymond Bouvier.
Michel d'Aillières.	André Bettencourt.	Louis Boyer.
Michel Alloncle.	Jean-Pierre Blanc.	Jacques Braconnier.
Jean Amelin.	Maurice Blin.	Raymond Brun.
Hubert d'Andigné.	André Bohl.	Louis Caiveau.
Alphonse Arzel.	Roger Boileau.	Michel Caldagues.
Octave Bajoux.	Edouard Bonnefous.	Jean-Pierre Cantegrit.
René Ballayer.	Charles Bosson.	Pierre Carous.
Bernard Barbier.	Jean-Marie Bouloux.	Marc Castex.
Charles Beaupetit.	Amédée Bouquerel.	Jean Cauchon.
Marc Bécam.	Yvon Bourges.	Pierre Ceccaldi-
Henri Belcour.	Raymond Bourguine.	Pavard.
Jean Bénard.	Philippe de	Jean Chamant.
Mousseaux.	Bourgoing.	Jacques Chaumont.

Michel Chauty.
Adolphe Chauvin.
Jean Chérioux.
Lionel Cherrier.
Auguste Chupin.
Jean Cluzel.
Jean Colin.
François Collet.
Henri Collette.
Francisque Collomb.
Georges Constant.
Auguste Cousin.
Pierre Croze.
Michel Crucis.
Charles de Cuttoli.
Etienne Dailly.
Marcel Daunay.
Jacques Delong.
Jacques Descours
Desacres.
Jean Desmarests.
François Dubanchet.
Hector Dubois.
Charles Durand
(Cher).
Yves Durand
(Vendée).
Charles Ferrant.
Louis de la Forest.
Marcel Fortier.
André Fosset.
Jean-Pierre Fourcade.
Jean Francou.
Lucien Gautier.
Jacques Genton.
Alfred Gérin.
Michel Giraud (Val-
de-Marne).
Jean-Marie Girault
(Calvados).
Paul Girod (Aisne).
Henri Goetschy.
Adrien Gouteyron.
Jean Gravier.
Mme Brigitte Gros.
Paul Guillard.
Paul Guillaumot.
Jacques Habert.
Marcel Henry.
Rémi Herment.
Daniel Hoeffel.
Bernard-Charles Hugo
(Ardèche).
Marc Jacquet.
René Jager.
Pierre Jeambrun.
Léon Jozeau-Marigné.
Louis Jung.

Paul Kauss.
Pierre Lacour.
Christian de
La Malène.
Jacques Larché.
Bernard Laurent.
Guy de La Verpillière.
Louis Lazuech.
Henri Le Breton.
Jean Lecanuët.
Yves Le Cozannet.
Modeste Legouez.
Bernard Legrand.
Edouard Le Jeune
(Finistère).
Max Lejeune
(Somme).
Marcel Lemaire.
Bernard Lemarié.
Louis Le Montagner.
Charles-Edmond
Lenglet.
Georges Lombard
(Finistère).
Maurice Lombard
(Côte-d'Or).
Pierre Louvot.
Roland du Luart.
Marcel Lucotte.
Jean Madelain.
Paul Malassagne.
Kléber Malécot.
Hubert Martin (Meur-
the-et-Moselle).
Louis Martin (Loire).
Serge Mathieu.
Michel Maurice-
Bokanowski.
Jacques Ménard.
Daniel Millaud.
Michel Miroudot.
René Monory.
Claude Mont.
Geoffroy de Monta-
lembert.
Roger Moreau.
André Morice.
Jacques Mossion.
Georges Mouly.
Jacques Moutet.
Jean Natali.
Henri Olivier.
Charles Ornano
(Corse-du-Sud).
Paul d'Ornano (Fran-
çais établis hors de
France).

Dominique Pado.
Francis Palmero.
Sosefo Makape
Papilio.
Charles Pasqua.
Bernard Pellarin.
Jacques Pelletier.
Guy Petit.
Paul Pillet.
Jean-François Pintat.
Raymond Poirier.
Christian Poncelet.
Henri Portier.
Roger Poudonson.
Richard Pouille.
Maurice PrévotEAU.
Jean Puech.
André Rabineau.
Jean-Marie Rausch.
Joseph Raybaud.
Georges Repiquet.
Victor Robini.
Roger Romanl.
Jules Roujon.
Marcel Rudloff.
Roland Ruet.
Pierre Sallenave.
Pierre Salvi.
Jean Sauvage.
Pierre Schiélé.
François Schleiter.
Robert Schmitt.
Abel Sempé.
Paul Séramy.
Michel Sordel.
Raymond Soucaret.
Louis Souvet.
Pierre-Christian
Taittinger.
Jacques Thyraud.
René Tinant.
René Tomasini.
Henri Torre.
René Touzet.
René Travert.
Georges Treille.
Raoul Vadepiéd.
Jacques Valade.
Edmond Valcin.
Pierre Vaillon.
Louis Virapoullé.
Albert Voilquin.
Frédéric Wirth.
Joseph Yvon.
Charles Zwickert.

Se sont abstenus :

MM. Henri Collard, Roger Lise et Paul Robert.

N'a pas pris part au vote :

M. Edgar Faure.

Absents par congé :

MM. Pierre Bouneau, François Giacobbi, Léon-Jean Grégory, Pierre Merli et Pierre Perrin.

N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Maurice Schumann, qui présidait la séance.

Ont délégué leur droit de vote :

(Art. 63 et 64 du règlement.)

MM. Henri Goetschy à M. Pierre Schiélé.
Pierre Matraja à M. Charles Bonifay.
Daniel Millaud à M. Paul Séramy.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	297
Nombre des suffrages exprimés.....	295
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	148
Pour l'adoption.....	188
Contre	107

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 58)

Sur l'ensemble du projet de loi portant diverses dispositions relatives à la réinstallation des rapatriés (texte de la commission mixte paritaire).

Nombre des votants.....	297
Nombre des suffrages exprimés.....	297
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	149
Pour l'adoption.....	297
Contre	0

Le Sénat a adopté.

Ont voté pour :

MM.
Michel d'Aillières.
Michel Alloncle.
Jean Amelin.
Hubert d'Andigné.
Antoine Andrieux.
Alphonse Arzel.
Germain Authié.
Octave Bajeux.
René Ballayer.
Bernard Barbier.
André Barroux.
Pierre Bastié.
Gilbert Baume.
Mme Marie-Claude
Beaudeau.
Charles Beaupetit.
Marc Bécarn.
Henri Belcour.
Gilbert Belin.
Jean Bénard
Mousseaux.
Jean Béranger.
Georges Berchet.
Noël Berrier.
André Bettencourt.
Jacques Bialski.
Mme Danielle Bidard.
René Billères.
Jean-Pierre Blanc.
Maurice Blin.
Marc Boué.
André Bohl.
Roger Boileau.
Stéphane Bonduel.

Charles Bonifay.
Edouard Bonnefous.
Charles Bosson.
Serge Boucheny.
Jean-Marie Bouloux.
Amédée Bouquerel.
Yvon Bourges.
Raymond Bourguine.
Philippe de
Bourgoing.
Raymond Bouvier.
Louis Boyer.
Jacques Braconnier.
Louis Brives.
Raymond Brun.
Henri Caillavet.
Louis Caiveau.
Michel Caldagues.
Jean-Pierre Cantegrit.
Jacques Carat.
Pierre Carous.
Marc Castex.
Jean Cauchon.
Pierre Ceccaldi-
Pavard.
Jean Chamant.
Michel Charasse.
Jacques Chaumont.
Michel Chauty.
Adolphe Chauvin.
René Chazelle.
Jean Chérioux.
Lionel Cherrier.
William Chervy.
Auguste Chupin.

Félix Ciccolini.
Jean Cluzel.
Jean Collin.
Henri Collard.
François Collet.
Henri Collette.
Francisque Collomb.
Georges Constant.
Roland Courteau.
Auguste Cousin.
Pierre Croze.
Michel Crucis.
Charles de Cuttoli.
Georges Dagonia.
Etienne Dailly.
Michel Darras.
Marcel Daunay.
Marcel Debarge.
Gérard Delfau.
Lucien Delmas.
Jacques Delong.
Jacques Descours
Desacres.
Jean Desmarests.
Emile Didier.
Michel Dreyfus-
Schmidt.
François Dubanchet.
Hector Dubois.
Henri Duffaut.
Raymond Dumont.
Charles Durand
(Cher).
Yves Durand
(Vendée).

Ont voté contre :

MM.
Antoine Andrieux.
Germain Authié.
André Barroux.
Pierre Bastié.
Gilbert Baume.
Mme Marie-Claude
Beaudeau.
Gilbert Belin.
Jean Béranger.
Noël Berrier.
Jacques Bialski.
Mme Danielle Bidard.
René Billères.
Marc Boeuf.
Stéphane Bonduel.
Charles Bonifay.
Serge Boucheny.
Louis Brives.
Henri Caillavet.
Jacques Carat.
Michel Charasse.
René Chazelle.
William Chervy.
Félix Ciccolini.
Roland Courteau.
Georges Dagonia.
Michel Darras.
Marcel Debarge.
Gérard Delfau.
Lucien Delmas.
Emile Didier.
Michel Dreyfus-
Schmidt.
Henri Duffaut.
Raymond Dumont.
Emile Durieux.
Jacques Eberhard.

Léon Eeckhoutte.
Gérard Ehlers.
Raymond Espagnac.
Jules Faigt.
Claude Fuzier.
Pierre Gamboa.
Jean Garcia.
Marcel Gargar.
Gérard Gaud.
Jean Geoffroy.
Mme Cécile Goldet.
Roland Grimaldi.
Robert Guillaume.
Bernard-Michel Hugo
(Yvelines).
Maurice Janetti.
Paul Jargot.
André Jouany.
Tony Larue.
Robert Laucournet.
Mme Geneviève
Le Bellegou-Béguin.
France Lechenault.
Charles Lederman.
Fernand Lefort.
Louis Longequeue.
Mme Hélène Luc.
Philippe Machefert.
Philippe Madrelle.
Sylvain Maillols.
Michel Manet.
James Marson.
Marcel Mathy.
Pierre Matraja.
Jean Mercier.
André Méric.
Mme Monique Midy.

Louis Minetti.
Gérard Minvielle.
Josy Moynet.
Michel Moreigne.
Pierre Noé.
Jean Ooghe.
Bernard Parmantier.
Mme Rolande
Perlican.
Louis Perrelin (Val-
d'Oise).
Hubert Peyou.
Jean Peyrafitte.
Maurice Pic.
Marc Plantegenest.
Robert Pontillon.
Mlle Irma Rapuzzi.
René Regnault.
Michel Rigou.
Roger Rinchet.
Marcel Rosette.
Gérard Roujas.
André Rouvière.
Guy Schmaus.
Robert Schwint.
Frank Sérusclat.
Edouard Soldani.
Georges Spénale.
Raymond Spingard.
Edgar Tailhades.
Pierre Tajan.
Raymond Tarcy.
Fernand Tardy.
Camille Vallin.
Jean Varlet.
Marcel Vidal.
Hector Viron.

Emile Durieux.
Jacques Eberhard.
Léon Eeckhoutte.
Gérard Ehlers.
Raymond Espagnac.
Jules Faigt.
Edgar Faure.
Charles Ferrant.
Louis de la Forest.
Marcel Fortier.
André Fosset.
Jean-Pierre Fourcade.
Jean Francou.
Claude Fuzier.
Pierre Gamboa.
Jean Garcia.
Marcel Gargar.
Gérard Gaud.
Lucien Gautier.
Jacques Genton.
Jean Geoffroy.
Alfred Gérin.
Michel Giraud
(Val-de-Marne).
Jean-Marie Girault
(Calvados).
Paul Girod (Aisne).
Henri Goetschy.
Mme Cécile Goldet.
Adrien Gouteyron.
Jean Gravier.
Roland Grimaldi.
Mme Brigitte Gros.
Paul Guillard.
Robert Guillaume.
Paul Guillaume.
Jacques Habert.
Marcel Henry.
Rémi Herment.
Daniel Hoeffel.
Bernard-Michel Hugo
(Yvelines).
Bernard-Charles Hugo
(Ardèche).
Marc Jacquet.
René Jager.
Maurice Janetti.
Paul Jargot.
Pierre Jeambrun.
André Jouany.
Léon Jozeau-Marigné.
Louis Jung.
Paul Kauss.
Pierre Lacour.
Christian de
La Malène.
Jacques Larché.
Tony Larue.
Robert Laucournet.
Bernard Laurent.
Guy de La Verpillière.
Louis Lazuech.
Mme Geneviève
Le Bellegou-Béguin.
Henri Le Breton.
Jean Lecanuet.
France Lechenault.
Yves Le Cozannet.
Charles Lederman.
Fernand Lefort.
Modeste Legouez.
Bernard Legrand.
Edouard Le Jeune
(Finistère).

Max Lejeune
(Somme).
Marcel Lemaire.
Bernard Lemarié.
Louis Le Montagner.
Charles-Edmond
Lenglet.
Roger Lise.
Georges Lombard
(Finistère).
Maurice Lombard
(Côte-d'Or).
Louis Longueue.
Pierre Louvot.
Roland du Luart.
Mme Hélène Luc.
Marcel Lucotte.
Philippe Machefer.
Jean Madelain.
Philippe Madrelle.
Sylvain Maillols.
Paul Malassagne.
Kléber Malécot.
Michel Manet.
James Marson.
Hubert Martin (Meur-
the-et-Moselle).
Louis Martin (Loire).
Serge Mathieu.
Marcel Mathy.
Pierre Matraja.
Michel Maurice-
Bokanowski.
Jacques Ménard.
Jean Mercier.
André Méric.
Mme Monique Midy.
Daniel Millaud.
Louis Minetti.
Gérard Minvielle.
Michel Miroudot.
Josy Moinet.
René Monory.
Claude Mont.
Geoffroy de Monta-
lembert.
Roger Moreau.
Michel Moreigne.
André Morice.
Jacques Mossion.
Georges Mouly.
Jacques Moutet.
Jean Natali.
Pierre Noé.
Henri Olivier.
Jean Ooghe.
Charles Ornano
(Corse-du-Sud).
Paul d'Ornano (Fran-
çais établis hors de
France).
Dominique Pado.
Francis Palmero.
Sosefo Makape
Papilio.
Bernard Parmantier.
Charles Pasqua.
Bernard Pellarin.
Jacques Pelletier.
Mme Rolande
Perlican.
Louis Perrein (Val-
d'Oise).
Guy Petit.

Hubert Peyou.
Jean Peyrafitte.
Maurice Pic.
Paul Pillet.
Jean-François Pintat.
Marc Plantegenest.
Raymond Poirier.
Christian Poncelet.
Robert Pontillon.
Henri Portier.
Roger Poudonson.
Richard Pouille.
Maurice Prévotau.
Jean Puech.
André Rabineau.
Mlle Irma Rapuzzi.
Jean-Marie Rausch.
Joseph Raybaud.
René Regnault.
Georges Repiquet.
Michel Rigou.
Roger Rinchet.
Paul Robert.
Victor Robini.
Roger Romani.
Marcel Rosette.
Gérard Roujas.
Jules Roujon.
André Rouvière.
Marcel Rudloff.
Roland Ruet.
Pierre Sallenave.
Pierre Salvi.
Jean Sauvage.
Pierre Schiélé.
François Schleiter.
Guy Schmaus.
Robert Schmitt.
Robert Schwint.
Abel Sempé.
Paul Séramy.
Franck Sérusclat.
Edouard Soldani.
Michel Sordel.
Raymond Soucaret.
Louis Souvet.
Georges Spénale.
Raymond Spingard.
Edgar Tailhades.
Pierre-Christian
Taittinger.
Pierre Tajan.
Raymond Tarcy.
Fernand Tardy.
Jacques Thyraud.
René Tinant.
René Tomasini.
Henri Torre.
René Touzet.
René Travert.
Georges Treille.
Raoul Vadepiéd.
Jacques Valade.
Edmond Valcin.
Camille Vallin.
Pierre Vallon.
Jean Varlet.
Marcel Vidal.
Louis Virapoullé.
Hector Viron.
Albert Voilquin.
Frédéric Wirth.
Joseph Yvon.
Charles Zwickert.

SCRUTIN (N° 59)

Sur la motion n° 1 de la commission des affaires économiques et
du Plan tendant à opposer la question préalable au projet de loi,
adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence,
approuvant le Plan intérimaire pour 1982 et 1983.

Nombre des votants.....	294
Nombre des suffrages exprimés.....	289
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	145
Pour l'adoption.....	174
Contre	115

Le Sénat a adopté.

Ont voté pour :

MM. Michel d'Aillières. Michel Ailloncle. Jean Amelin. Hubert d'Andigné. Alphonse Arzel. Octave Bajoux. René Ballayer. Bernard Barbier. Marc Bécam. Henri Belcour. Jean Bénard Mousseaux. André Bettencourt. Jean-Pierre Blanc. Maurice Blin. André Bohl. Roger Boileau. Edouard Bonnefous. Charles Bosson. Jean-Marie Bouloux. Amédée Bouquerel. Yvon Bourges. Raymond Bourguine. Philippe de Bourgoing. Raymond Bouvier. Louis Boyer. Jacques Bracconier. Raymond Brun. Louis Caiveau. Michel Caldagues. Jean-Pierre Cantegrit. Pierre Carous. Marc Castex. Jean Cauchon. Pierre Ceccaldi- Pavard. Jean Chamant. Jacques Chaumont. Michel Chauty. Adolphe Chauvin. Jean Chérioux. Lionel Cherrier. Auguste Chupin. Jean Cluzel. Jean Colin. François Collet. Henri Collette. Francisque Collomb. Auguste Cousin. Pierre Croze. Michel Crucis. Charles de Cuttoli. Marcel Daunay. Jacques Delong. Jacques Descours Desacres. Jean Desmarests. François Dubanchet. Hector Dubois. Charles Durand (Cher). Yves Durand (Vendée). Charles Ferrant.	Louis de la Forest. Marcel Fortier. André Fosset. Jean-Pierre Fourcade. Jean Francou. Lucien Gautier. Jacques Genton. Alfred Gérin. Michel Giraud (Val- de-Marne). Jean-Marie Girault (Calvados). Henri Goetschy. Adrien Gouteyron. Jean Gravier. Paul Guillard. Paul Guillaume. Jacques Habert. Marcel Henry. Rémi Herment. Daniel Hoeffel. Bernard-Charles Hugo (Ardèche). Marc Jacquet. René Jager. Léon Jozeau-Marigné. Louis Jung. Paul Kauss. Pierre Lacour. Christian de La Malène. Jacques Larché. Bernard Laurent. Guy de La Verpillière. Louis Lazuech. Henri Le Breton. Jean Lecanuet. Yves Le Cozannet. Modeste Legouez. Edouard Le Jeune (Finistère). Marcel Lemaire. Bernard Lemarié. Louis Le Montagner. Roger Lise. Georges Lombard (Finistère). Maurice Lombard (Côte-d'Or). Pierre Louvot. Roland du Luart. Marcel Lucotte. Jean Madelain. Paul Malassagne. Kléber Malécot. Hubert Martin (Meur- the-et-Moselle). Louis Martin (Loire). Serge Mathieu. Michel Maurice- Bokanowski. Jacques Ménard. Daniel Millaud. Michel Miroudot. René Monory.	Claude Mont. Geoffroy de Monta- lembert. Roger Moreau. Jacques Mossion. Jacques Moutet. Jean Natali. Henri Olivier. Charles Ornano (Corse-du-Sud). Paul d'Ornano (Fran- çais établis hors de France). Dominique Pado. Francis Palmero. Sosefo Makape Papilio. Charles Pasqua. Bernard Pellarin. Guy Petit. Paul Pillet. Jean-François Pintat. Raymond Poirier. Christian Poncelet. Henri Portier. Roger Poudonson. Richard Pouille. Maurice Prévotau. Jean Puech. André Rabineau. Jean-Marie Rausch. Joseph Raybaud. Georges Repiquet. Victor Robini. Roger Romani. Jules Roujon. Marcel Rudloff. Roland Ruet. Pierre Sallenave. Pierre Salvi. Jean Sauvage. Pierre Schiélé. François Schleiter. Robert Schmitt. Paul Séramy. Michel Sordel. Raymond Soucaret. Louis Souvet. Pierre-Christian Taittinger. Jacques Thyraud. René Tinant. René Tomasini. Henri Torre. René Travert. Georges Treille. Raoul Vadepiéd. Jacques Valade. Edmond Valcin. Pierre Vallon. Louis Virapoullé. Albert Voilquin. Frédéric Wirth. Joseph Yvon. Charles Zwickert.
--	--	--

Absents par congé :

MM. Pierre Bouneau, François Giacobbi, Léon-Jean Grégory, Pierre Merli et Pierre Perrin.

N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Maurice Schumann, qui présidait la séance.

Ont délégué leur droit de vote :

(Art. 63 et 64 du règlement.)

MM. Henri Goetschy à M. Pierre Schiélé.
Pierre Matraja à M. Charles Bonifay.
Daniel Millaud à M. Paul Séramy.

Les nombres annoncés en séance ont été reconnus, après véri-
fication, conformes à la liste de scrutin ci-dessus.

Ont voté contre :

MM. Antoine Andrieux. Germain Authié. André Barroux. Pierre Bastié. Gilbert Baumet. Mme Marie-Claude Beauveau. Gilbert Belin.	Jean Béranger. Georges Berchet. Noël Berrier. Jacques Bialski. Mme Danielle Bidard. René Billères. Marc Bœuf. Stéphane Bonduel. Charles Bonifay.	Serge Boucheny. Louis Brives. Henri Caillaud. Jacques Carat. Michel Charasse. René Chazelle. William Chervy. Félix Ciccolini. Henri Collard.
---	--	--

Georges Constant.
Roland Courteau.
Georges Dagonia.
Michel Darras.
Marcel Debarge.
Gérard Delfau.
Lucien Delmas.
Emile Didier.
Michel Dreyfus-Schmidt.
Henri Duffaut.
Raymond Dumont.
Emile Durieux.
Jacques Eberhard.
Léon Eeckhoutte.
Gérard Ehlers.
Raymond Espagnac.
Jules Faigt.
Claude Fuzier.
Pierre Gamboa.
Jean Garcia.
Marcel Gargar.
Gérard Gaud.
Jean Geoffroy.
Mme Cécile Goldet.
Roland Grimaldi.
Mme Brigitte Gros.
Robert Guillaume.
Bernard-Michel Hugo (Yvelines).
Maurice Janetti.
Paul Jargot.

André Jouany.
Tony Larue.
Robert Laucournet.
Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin.
France Lechenault.
Charles Lederman.
Fernand Lefort.
Bernard Legrand.
Max Lejeune (Somme).
Louis Longequeue.
Mme Hélène Luc.
Philippe Machefer.
Philippe Madrelle.
Sylvain Maillols.
Michel Manet.
James Marson.
Marcel Mathy.
Pierre Matraja.
Jean Mercier.
André Méric.
Mme Monique Midy.
Louis Minetti.
Gérard Minvielle.
Josy Moinet.
Michel Moreigne.
Georges Mouly.
Pierre Noé.
Jean Ooghe.
Bernard Parmantier.
Jacques Pelletier.

Mme Rolande Perlican.
Louis Perrein (Val-d'Oise).
Hubert Peyou.
Jean Peyrafitte.
Maurice Pic.
Marc Plantegenest.
Robert Pontillon.
Mlle Irma Rapuzzi.
René Regnault.
Michel Rigou.
Roger Rinchet.
Paul Robert.
Marcel Rosette.
Gérard Roujas.
André Rouvière.
Guy Schmaus.
Robert Schwint.
Abel Sempé.
Franck Sérusclat.
Edouard Soldani.
Georges Spénale.
Raymond Springard.
Edgard Tailhades.
Pierre Tajan.
Raymond Tarcy.
Fernand Tardy.
Camille Vallin.
Jean Varlet.
Marcel Vidal.
Hector Viron.

Se sont abstenus :

MM. Charles Beaupetit, Pierre Jambrun, Charles-Edmond Lenglet, André Morice et René Touzet.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Etienne Dailly, Edgar Faure et Paul Girod (Aisne).

Absents par congé :

MM. Pierre Bouneau, François Giacobbi, Léon-Jean Grégory, Pierre Merli et Pierre Perrin.

N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Maurice Schumann, qui présidait la séance.

Ont délégué leur droit de vote :

(Art. 63 et 64 du règlement.)

MM. Henri Goetschy à M. Pierre Schiélé.
Pierre Matraja à M. Charles Bonifay.
Daniel Millaud à M. Paul Séramy.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	293
Nombre des suffrages exprimés.....	288
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	145
Pour l'adoption.....	173
Contre	115

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 Paris CEDEX 15	
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.		
Assemblée nationale :					
Débats :					
03	Compte rendu.....	72	300	Téléphone	Renseignements : 575-62-31
33	Questions	72	300		Administration : 578-61-39
07	Documents	390	720		
Sénat :				TELEX	201176 F DIRJO - PARIS
05	Débats	84	204		
09	Documents	390	696		
N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.					
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.					

Le Numéro : 1,50 F